This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

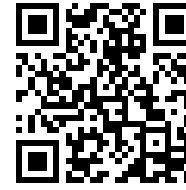

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

38e Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : 9, RUE DES LOGES

PARIS
AUGUSTE PICARD
82, Rue Bonaparte

NIORT
G. CLOUZOT
2, Rue des Halles

IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD
P. & P. Lussaud Frères
FONTENAY-LE-COMTE (VENDÉE)

1925

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

Digitized by Google

Mademoiselle Sophie de SAPINAUD
Dite " La Belle Vendeenne "

Digitized by Google

Mémoires de la Belle Vendéenne

DC611
P731R4
v.38-39

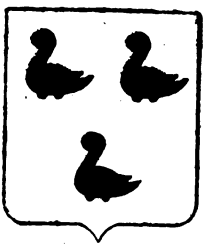

Sophie-Céleste-Eléonore de Sapinaud de la Rairie, surnommée « la Belle Vendéenne », était fille de Charles-Daniel, chevalier, seigneur des Noues et du Sourdy, et de Charlotte-Henriette Gaborin, Dame du Sourdy.

Elle avait six frères et cinq sœurs: Esprit, dit le chevalier de Sapinaud, chevalier de Saint-Louis; — Charlotte-Bonne, dont il sera longuement question dans ce travail; — René-Prosper-Marie-Henri, mort en bas-âge; — Charles-Henri-Félicité, comte de Sapinaud, Généralissime des armées vendéennes en 1815, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, époux de Marie-Louise de Charette, belle-fille de l'illustre général de ce nom; — Anne-Henriette-Françoise, morte en bas-âge; — Louis-Casimir, chevalier de Saint-Louis; — Aimée, dont les tragiques aventures seront retracées plus loin; — Louise-Ambroise-Callixte; — Isaac-Gaspard-Edouard, chevalier de Saint-Louis; — Marie-Anne-Geneviève, morte en bas-âge; — Henri-Aimé-Pierre, tué pendant la guerre de Vendée.

Les Sapinaud sont d'origine du Bas-Poitou; il est probable qu'ils acquirent leur noblesse au service des Vicomtes de Thouars.

Ils possédèrent les seigneuries de Laubraire, la Marrière, l'Herbergement, Varanne, la Louisière, Saint-Varent, Bouillé, Riperoux, le Bois-Huguet, la Bretonnière, la Rairie, les Noues, le Sourdy, etc.

Leur blason: d'argent à trois merlettes de sable.

Digitized by Google

Antérieurement à la révolution, les Sapinaud se sont alliés, entre autres, aux maisons de Barbarin, seigneurs de Nouzières, en 1648; Barlot, vers 1460; de Baudry, en 1511; Baudry d'Asson, en 1739; Bouhet, seigneurs de l'Herbergement-Ydreau, en 1578; de Boussiron, vers 1450; Caillé, seigneurs de la Louisière, en 1537; Duvau de Chavagnes, seigneurs de la Barbinière, en 1788; Gaborin, seigneurs de Puymain, le Sourdy, en 1759; de Gastinaire, seigneurs de la Breuille, en 1655; de Granges de Surgères, seigneurs de la Fouchardière, en 1719; de la Haye-Montbault, seigneurs de la Dubrie, vers 1750; Jarno, seigneurs du Pont, en 1637; Joubert, seigneurs de Fayolle, vers 1520; de Massac, en 1618; le Noir seigneurs de Bois-Huguet, en 1651; Richard de Beauchamps, en 1791; Robert, seigneurs de Boisfossé, en 1695; de Rorthays, seigneurs de Montbail, vers 1700; de Rorthays, seigneurs de Saint-Hilaire, vers 1710; du Rousseau, seigneurs de Péroux, en 1624; de Saint-Astier, vers 1600; de Tryon-Montalembert, seigneurs de Légurat, en 1621; de Vaugirault, en 1639; du Verdier de la Sorinière, vers 1770, de Vieux-Pré, en 1610.

Nous nous proposons ici de publier les mémoires inédits de celle que sa beauté avait fait surnommer « la Belle Vendéenne. »

Nous possédons deux textes originaux; l'un écrit par Sophie de Sapinaud elle-même, sous forme de lettre à M. de Rangot, maire de la Gaubretière, et ayant pour but de faire obtenir à cette commune l'attribution d'une somme d'argent laissée en testament par M. Bertrand-Auguste de Sarrien, vivant à Montrejean (Haute-Garonne) et destinée à fonder une école de Frères des Ecoles chrétiennes à la paroisse ayant manifesté le plus hautement ses sentiments religieux et monarchiques (1).

L'autre mémoire a été écrit sous sa dictée par sa fille, Eléonore de Joannis.

Les deux mémoires ont été, en 1914, fondus en un seul par Marie des Douleurs-Geneviève de Vial, épouse de François-Xavier-Marie-Auguste de Joannis, petit-fils de l'héroïne. Cet amalgame reproduit scrupuleusement les termes des deux originaux.

Les aventures tragiques d'Aimée et Charlotte de Sapinaud ont été mises à part et ont pu être complétées grâce au travail très approfondi de l'abbé Yves de Joannis, mort au champ d'honneur en 1914, et arrière-petit-fils de Sophie de Sapinaud.

Nous faisons suivre ce travail des 32 quartiers généalogiques de Sophie, Aimée et Charlotte, ce qui permettra à bon nombre de familles vendéennes et poitevines de revendiquer parenté avec les Sapinaud.

J. DE JOANNIS.

(1) La Gaubretière et Chambretaud se virent attribuer le prix.

Digitized by Google

CHAPITRE I

SOPHIE DE SAPINAUD

Je suis née au château du Sourdis, en la Gaubretière, le 18 juin 1770 (1).

Mon père, Charles-Daniel Sapinaud de la Rairie, seigneur des Noues, eut de Mademoiselle Charlotte Gaborin, Dame du Sourdis, douze enfants, six garçons et six filles, dont trois moururent en bas-âge; j'étais la seconde et ressemblais beaucoup à mon père. Ma mère mourut fort jeune, et mon excellent père resta veuf à 33 ans avec une famille de neuf enfants à élever.

Ma grand-mère maternelle, Madame de Saudelet, eut soin de notre petite enfance; aussitôt que mes frères furent en âge, mon père prit un instituteur, M. Fôret, qui les mit plus

(1) Extrait des Régistres de baptêmes, mariages de la commune de la Gaubretière, canton de Tiffauges, département de la Vendée.

Le dix-huit juin mil-sept-cent-soixante-dix, par moi, prêtre soussigné, a été baptisée Sophie-Céleste-Eléonore Sapinaud, fille légitime de Messire Charles-Daniel Sapinaud, chevalier, seigneur des Noues, et de Dame Charlotte-Henriette Gaborin, son épouse. Le parrain a été Messire René-Prospert (sic) Sapinaud, chevalier, seigneur de Bois-Huguet, et la marraine demoiselle Céleste-Esprit de Surgères, qui ont signé.

Signé au régistre: Céleste-Esprit de Surgères; — Sapinaud de Bois-huguet; — Céleste de la Boucherie; — Renée Chesneau; — Rosalie Chesneau de la Chardière; — Louis de la Boucherie; — Sapinaud des Noues; — Chesneau, prêtre vicaire.

« Nous, agent municipal de la commune de la Gaubretière, canton de Tiffauges, département de la Vendée, attestons à qui il appartiendra que l'extrait ci-dessus transcrit est conforme au régistre et que foi doit y être ajouté.

Délivré en la maison commune de la Gaubretière le 12 nivôse an 5e de la République Française une et indivisible. Un mot rayé nul.

Signé: CHERDUBOIS, *agent*.

Digitized by Google

tard en état d'entrer au collège de Beaupréau. On me mit à Mortagne, dans une petite pension, où une de mes tantes, Madame de la Verrie, était supérieure. Je n'avais que quatre ans, et c'est là que commencèrent mes souffrances. Je ne savais rien faire, pas même m'habiller, et divertissais mes compagnes et même mes maîtresses. Un jour, on me trouva couchée sous mes draps, sur le matelas, n'ayant pu trouver l'entrée de mon lit; une autre fois, c'étaient mes bas, dont je mettais le talon sur le cou de pied. Mais ce n'étaient encore que de petites misères.

Je restai là jusqu'à douze ans, où je pus rejoindre ma sœur Aimée, qui se trouvait au couvent du Calvaire, à Angers.

Mon excellent oncle, Louis-Esprit de Sapinaud, frère de mon père, chanoine et grand-vicaire d'Angers, avait pour nous mille bontés et lorsque notre éducation fut terminée, nous restâmes chez lui: ce sont là les plus belles années de ma vie, trop vite écoulées.

Mon oncle nous permettait tout ce qu'il pouvait et nous menait dans plusieurs familles de sa connaissance, où nous trouvions des plaisirs de nos âges, sans être lancées dans le grand monde. Il poussait la complaisance et l'indulgence jusqu'à nous donner lui-même des leçons de danse. Ce cher oncle était le meilleur homme du monde et la piété la plus éclairée que j'ai jamais connue. Deux traits feront particulièrement connaître sa piété vraie et son cœur d'or. Ayant manifesté à son père le désir de se faire prêtre, celui-ci lui fit toutes les représentations possibles, et, le voyant toujours dans les mêmes résolutions, exigea de lui une terrible épreuve: il le fit entrer au régiment comme officier et ce ne fut qu'après deux ans qu'il lui permit de suivre sa vocation qui ne laissait plus de doutes. Son cœur resta toujours dévoué à sa famille, et, lorsqu'il fallut faire des partages, il ne voulut jamais qu'il en fut question, disant que mon père, qui avait une nombreuse famille, avait bien plus besoin que lui de fortune; qu'entre deux bons frères, il n'y

Digitized by Google

avait pas besoin de partage et qu'enfin son canonicat lui suffirait. Il trouvait moyen de nous combler avec sa petite fortune. Je m'étends longuement et avec bonheur sur le compte de ce protecteur de ma jeunesse: c'est un faible tribut de ma reconnaissance.

Nous avons fait à Angers quelques connaissances, entre autres la famille Pocquet de Livonnière. (En 1838, Léon-Daniel de Joannis, fils de Sophie de Sapinaud, épousa Geneviève Pocquet de Livonnière.)

Mon oncle donnait de petites soirées pour nous; le concert était aussi notre grande récréation; on m'y faisait chanter, j'avais une jolie voix, je jouais de la harpe, je puis ajouter: j'étais jolie... A quatre-vingts ans, on peut parler de soi comme d'une autre. Tout en étant, comme toute jeune personne, bien aise des avantages que le ciel m'avait donnés, je n'en fus jamais infatuée; j'étais fort gaie, très timide de caractère et de relations faciles.

Mon père désira notre retour en Vendée. Quatre de mes frères avaient pris l'état militaire, deux étaient encore jeunes et ma plus jeune sœur Lolotte venait d'entrer au couvent. Nous revînmes donc à la Rairie où nous restâmes une couple d'années.

J'avais encore 19 ans lorsque la guerre éclata dans notre province. Le refus d'aller aux frontières fut le premier prétexte; l'emprisonnement de plusieurs réfractaires exaspéra les paysans et, dans notre canton, ce fut à Montaigu et à Tiffauges qu'eurent lieu les premières voies de fait. On tua le chef de district qui avait voulu résister et on brûla tous les papiers. Les paysans revinrent chez eux triomphants, mais ayant appris qu'on allait envoyer des troupes pour les faire partir, que la religion et la royauté étaient en danger, ils furent chez les personnes qui leur inspiraient de la confiance, leur demandant de se mettre à leur tête pour se défendre chez eux et résister à la république.

Pendant ce temps, mes frères, qui étaient officiers dans

Digitized by Google

divers régiments, ayant été remplacés, suivant les principes républicains par des sous-officiers, suivirent le mouvement général de l'émigration. Mes plus jeunes frères, dont l'un, Henry, avait à peine 16 ans, les rejoignirent. L'aîné de tous, seul, Charles-Henri-Félicité, ne put les suivre, étant fort malade. Il habitait alors la terre de famille, le Sourdis, qui était du bien de notre mère et lui appartenais comme aîné. Mon père et moi habitions la Rairie à deux lieues seulement du Sourdis.

Mon frère se trouva donc du nombre de ceux que les paysans furent demander pour chef; il était très aimé dans le pays, avait servi longtemps; il offrait donc de grands avantages; aussi dès que la guerre fut devenue générale et qu'on eût pris beaucoup de canons, d'armes de toutes espèces et de munitions, on le nomma gouverneur de Mortagne, dont on avait fait une place forte. Il fut également chargé de l'approvisionnement de l'Armée du Centre et de la régulariser. On le nomma Général, pendant que M. Stofflet et Charette commandaient en chef.

Pendant ce commencement de guerre, nous passions notre temps, mes sœurs, moi et deux de nos parentes, Mademoiselle Robert de Boisfossé et Madame de la Barre, née Imbert de la Choltière, qui étaient venues se réfugier à la Rairie, à soigner les malheureux blessés qui étaient cachés dans les métairies.

Un de ces malheureux m'a laissé de touchants souvenirs et d'admirables leçons de résignation; l'infortuné avait la tête fendue de telle sorte que lorsqu'il parlait, on voyait remuer tout l'intérieur. Lorsque nous le plaignions, il répondait avec une simplicité admirable: « Ah! notre Maîtresse! Le Bon Dieu a encore bien plus souffert que nous! » — Tous ces braves gens nous avaient fait broder des Sacrés-Cœurs qu'ils portaient sur leurs habits.

Nous fûmes bientôt obligés de nous déguiser, le pays n'était plus tenable.

Mon père, pour nous épargner les malheurs qu'il voyait

Digitized by Google

prêts à fondre sur le pays, nous emmena à la suite de l'armée, mes deux sœurs, Aimée et Charlotte, avec nos deux parentes. Ayant donné ses six garçons au Roi, il devait se conserver pour nous protéger. Hélas! nous devions rester abandonnées de tous secours humains.

C'était un sauve qui peut général; tous tendaient à un but passer la Loire. L'armée se dirigeait de ce côté; ce fut à Saint-Florent que tous se portèrent. Nous étions partis avec cinq charrettes d'effets que nous fûmes bientôt obligés d'abandonner.

Nous allions de maison en maison de connaissances dans la voiture de mon père. Nous arrivâmes enfin à Saint-Florent, d'où nous apercevions toutes les campagnes dévastées et livrées aux flammes. On ne peut se faire une idée de ce passage de la Loire... Déjà une portion de l'armée l'avait effectué; les canons et caissons étaient passés; les bleus nous harcelaient et il y avait un tel empressement que les bateaux étaient encombrés d'une manière des plus dangereuses. Rendus de l'autre bord, nous nous croyions sauvés et l'armée ne rêvait rien moins que de marcher sur Paris, car l'exécution de Louis XVI avait mis le comble à l'élan général. Hélas! l'armée ennemie fut bientôt à notre suite et nos vaillants soldats furent obligés de se retourner pour protéger la masse des malheureux qui, comme nous, sans asile, marchaient à sa suite et sous sa protection. Les nôtres avaient toujours l'avantage; ils eurent même une victoire marquante à Ancenis.

Nous continuions notre route à cheval et en amazone, lorsque ma sœur Charlotte fut prise de la petite vérole. Dans une telle situation, ne pouvant demeurer dans aucune ville sans courir des risques, mon père acheta une voiture pour la mettre à l'abri du froid, mais, à la suite d'une bataille, des officiers blessés ne pouvant trouver d'asile, mon père, désirant conserver des défenseurs à la sainte cause, fit sortir ma pauvre sœur de sa chambre improvisée et leur donna sa voiture. Mon père prit donc Charlotte en croupe, car la pauvre

Digitized by Google

enfant avait la tête tellement enflée et les yeux si malades de l'éruption qu'elle ne pouvait se conduire. Nous dûmes même rester quelques jours dans une mauvaise auberge, où ma sœur passa les heures les plus mauvaises de sa maladie sur le seul matelas qui fut dans la maison, sans draps, en compagnie d'un vieux chanoine qui avait une fluxion de poitrine et d'un chouan expirant. C'était le prélude de nos malheurs!

Nous arrivâmes devant la Flèche, heureux de l'espoir de passer une nuit tranquille et couchés, ce que nous n'avions pu faire depuis le passage de la Loire, mais une nouvelle calamité nous attendait: nous apprîmes que le pont de la Flèche avait été coupé et nous entendions le combat se rapprocher derrière nous. Tout le monde se mettait à la besogne pour construire un nouveau pont se servant de portes et de tout ce qu'on pouvait trouver. Pour moi, accablée de fatigues, j'oubliais tous les dangers et m'endormis paisiblement couchée par terre, la bride de mon cheval au bras et entre les jambes des chevaux voisins. Je me sentais poussée par l'un et par l'autre, et ne m'en dérangeais pas. A mon réveil, le pont était jeté et une foule empressée se précipitait pour passer.

Mon pauvre père, dont on peut comprendre la sollicitude, ayant trois filles charmantes, dont l'aînée avait 23 ans, la plus jeune fort malade, ayant cinq garçons à l'armée de Condé et un commandant en Vendée, oubliait tous ses autres tourments pour veiller sur nous. Il calmait notre désir de passer le pont sans garde-fou et si dangereux; il nous permit enfin de le suivre, nous faisant promettre de ne pas le quitter, l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, ma sœur étant toujours en croupe derrière lui. Nous nous engageâmes donc dans cette foule, quand, au milieu, nous entendîmes crier: « Gare! » C'était une estafette qui allait à toutes brides porter des nouvelles à l'avant-garde. Il y avait si peu de place que le pauvre cavalier ne pouvait passer; il arrive enfin près de moi, et, dans la rapidité de sa course, la bride de son cheval

Digitized by Google

s'engageant dans celle du mien m'arracha les rênes des mains et me laissa sans aucun moyen de guider, ni d'arrêter mon cheval... Il ne m'arriva cependant rien.

Toujours misérant, nous arrivâmes au Mans. L'armée se battait tous les jours et était épuisée. Nous entrâmes dans cette ville avec l'espoir du repos, et c'est là que Dieu nous réservait la plus cruelle des épreuves...

Ne pouvant tous nous loger dans la même maison, mon père se mit avec la malade et ma sœur aînée dans une; moi, ma cousine Robert et Madame de la Barre, qui ne nous avaient pas quittées, dans une autre. Nos chevaux aussi n'étaient pas ensemble. Assise sur mon lit, j'entendais la canonnade; je m'endormis pourtant et ne fut réveillée que par la chute d'une cheminée abattue par un boulet de canon. Le combat était aux portes de la ville; nos amis et protecteurs, pour la première fois battus, depuis notre passage de la Loire, se précipitaient dans les rues; les caissons, canons, charettes de blessés encombraient tout.

Le cri de la déroute nous fit courir à nos chevaux; la confusion était épouvantable; la porte de l'écurie était encombrée par des canons et des caissons, et je me trouvais au milieu de cette foule de fuyards. Mon malheureux père et mes sœurs avaient pu remonter à cheval. Me voyant exposée à tant de dangers, mon père m'appelait avec une angoisse extrême. Je le vis me tendant les bras, me criant: « Chère Sophie, tâche de te rapprocher un peu que je puisse te faire monter derrière moi! » Vain espoir! Je tendais pour l'atteindre mes bras suppliants. Le flot poussait en avant, et barricadée en quelque sorte par les voitures qui me séparaient de ce père bien aimé, je le vis, malgré tous mes efforts pour le joindre, s'éloigner me tendant cette main qui ne devait plus m'être donné de serrer dans les miennes. Oh!... Quelle douleur dut traverser son âme... La mienne ne peut s'exprimer... Quel déchirant adieu!...

Jamais plume ne pourra peindre les scènes affreuses qui se passèrent en ce triste lieu. Ma raison s'égarait.

Digitized by Google

Ma cousine, femme de caractère, m'emmena dans une maison pleine de blessés, où nous restâmes jusqu'au jour.

Quand l'armée eût quitté le Mans, je sortis de la ville avec ma cousine Robert de Boisfossé, qui avait pu retrouver son cheval; j'étais seule à pied. Nous errâmes un instant près des murs de la ville, ne sachant de quel côté porter nos pas. Nous rencontrâmes alors M. Guignard des Herbiers, officier vendéen et voisin de mon père, qui, effrayé de me voir à pied au milieu de cette effroyable déroute, me fit monter derrière lui, malgré mes refus.

Il rassemblait dans ce moment quelques cavaliers dispersés pour protéger la retraite.

A quelques pas de nous, on massacrait nos blessés, restés dans des charrettes sur la grande route; nous entendions leurs cris déchirants.

Assise sur la valise de ce généreux ami, je souffrai beaucoup; pourtant j'y demeurai jusqu'au moment où je vis que j'allais entraver ses mouvements: on commençait à se battre. Malgré son désir de me protéger dans un si pressant danger, il dut consentir à me laisser descendre, et, pendant qu'avec les siens il arrêtait la marche des républicains, je chemina près de Mademoiselle Robert qui, malgré son cheval, ne voulant pas m'abandonner, allait au pas et se dévouait à partager ma mauvaise fortune.

Après avoir marché assez longtemps, nous découvrîmes une ferme où l'on voulut bien nous recevoir. Après deux jours de séjour chez eux, ces braves gens nous déclarèrent qu'ils venaient d'apprendre que des patrouilles de républi cains parcouraient le pays pour s'emparer des Vendéens réfugiés. Ne voulant pas leur attirer des malheurs, nous partîmes les priant de nous donner un guide pour nous faire rejoindre notre armée. Le guide marchait dans les champs, nous dans les chemins pour ne pas le compromettre si nous venions à rencontrer une patrouille.

La précaution était bien nécessaire, car, à peine avions-

Digitized by Google

nous fait une lieue que nous en rencontrâmes une, qui, malgré notre déguisement, nous reconnu pour des « brigands » et nous demanda où nous allions. Ignorant le pays et prises à l'improviste, nous nommâmes Brûlon, dont nous avions entendu parler comme étant proche, mais sans savoir dans quelle direction. Malheureusement nous marchions en lui tournant le dos. Il n'en fallait pas davantage? On nous déclara de bonne prise et l'officier nous ordonna de le suivre. Au bout de quelques pas, voyant que nous marchions mal et que nous retardions leur course, les soldats nous couchèrent en joue pour se débarrasser de nous. L'officier objecta qu'il fallait mieux nous conduire aux autorités pour justifier de leur zèle en faisant voir leur prise. Jugez de notre effroi pendant cette délibération? Nous fîmes un acte de contrition bien persuadées que nous allions paraître devant Dieu... L'avis de l'officier prévalut et nous fûmes conduites devant M. Tison, juge de paix, (1), la seule autorité qui fut restée à Brûlon (2).

(1) Joseph-François Tison, notaire à Brûlon avant 1789; en 1793, juge de paix audit lieu (archives de la mairie de Brûlon). Le 10 frimaire an III, le maire de Brûlon demande à Tison, juge de paix, chez qui l'argenterie de l'église avait été déposée après fermeture de cette église, pourquoi il n'avait pas renvoyé cette argenterie au district. Tison répond qu'il n'avait pas l'arrêté du district ordonnant cet envoi et promet de le faire sur le champ.

En 1800, il était commissaire près de la justice de paix de Brûlon.

(2) Extrait de « Les Vendéens dans la Sarthe », d'Henri Chardon, 1873, tome III, page 238 à 243.

Parmi les captives de Brûlon, se trouvaient deux nobles Vendéennes, Mesdemoiselles Marie-Jeanne Robert de Lézardière et Sophie de Sapinaud, de la Gaubretière, sœur du général, plus tard Madame de Joannis. Leur arrestation avait fait l'objet d'un épisode des plus curieux.

Le jour où les deux nobles Vendéennes, déguisées, avaient été amenées à la municipalité de Brûlon, elles avaient été déposées chez le citoyen Adam, dont la maison était déjà pleine de prisonniers; trois citoyens, Robert Doudeau, Louis Bodereau, et Cosme Ory, moins occupés à faire la chasse aux « brigands » qu'à tourner les poches des captifs, pensèrent qu'il y avait là un bon coup à faire.

Pour mettre à exécution leur projet de rapine et s'approprier exclusivement les dépouilles des prisonnières qui, par leur physionomie,

Digitized by Google

semblaient d'une autre condition que leurs compagnes, ils firent sortir les autres gardes nationaux, fouillèrent sans pitié les deux jeunes filles, et leur enlevèrent tous les assignats à l'effigie du ci-devant Roi, ainsi que l'argent et les bijoux qu'elles portaient.

Ils furent dénoncés au Comité Révolutionnaire par d'autres habitants qui voyaient d'un mauvais œil ce partage de biens.

Au reste, il avait été arrêté le 29 frimaire, « que les citoyens de la garde nationale de Brûlon qui avaient concouru vigilamment à la chasse et à la prise des brigands, répartis dans le pays », seraient tenus de déposer l'argent et les effets pris sur les insurgés entre les mains du commandant de la garde nationale, qui en ferait la distribution avec l'aide de son état-major .Les objets, pris sur les femmes prisonnières, devaient également lui être remis, « afin qu'il les rendit aux particulières arrêtées ou à d'autres, suivant que le Comité l'ordonnerait. »

Le Comité statua, le 6 nivôse, que les trois citoyens, trop ennemis du communisme, seraient mandés devant lui pour être interrogés sur les prises qu'ils avaient faites, et seraient contraints de les déposer entre les mains du commandant de la garde nationale.

Le 12 nivôse, un mandat d'arrêt fut lancé contre eux pour désobéissance aux ordres du Comité; mais ils vinrent bien que tardivement se présenter à sa barre, déclarant être prêts à se conformer à son invitation relativement aux effets pris sur les deux nobles Vendéennes. Ils promirent de faire dans le jour le dépôt de tout entre les mains du commandant Chenon des Varannes, qui ne s'en déssaisirait que d'après les ordres du Comité.

Ces promesses furent vaines: mécontents d'avoir essuyé des remontrances et de se voir privés de leur rapine, les trois pillards se réunirent le 16 au soir avec une dizaine de gens de leur calibre, chez l'aubergiste Perrault, et se partagèrent entre eux toutes les dépouilles des femmes qui s'étaient rendues prisonnières à Brûlon.

Les têtes se montèrent grâce à de copieuses libations; excités par l'ivresse, les principaux agitateurs, Cosme Ory et Charles Juffault, éclatèrent en injures contre le Comité. Ils accusèrent la majorité des membres d'être aristocrates et rédigèrent une plainte séance tenante. Le président, le juge de paix Joseph-François Tison, qui avait donné généreusement asile « aux demoiselles Robert et Sapinaud, restées en arrestation à Brûlon », fut surtout l'objet de leurs accusations. L'un d'eux dit qu'il méritait d'être dénoncé, que, s'il était dans une autre commune, il le serait infailliblement.

L'orateur déclarait qu'il allait lui-même partir pour le Mans, afin d'y porter sa dénonciation.

Plus les vapeurs de vin montèrent à la tête de ces sans-culottes, plus furent violentes les « horreurs vomies contre le Comité et la garde nationale. »

L'administration ne tarda pas à apprendre cette scène de cabaret, cette conspiration inter pocula.

Dès le lendemain, 17 nivôse (6 janvier 1794), le Comité commença à instruire contre les auteurs de l'assemblée nocturne et de ce complot menaçant la sûreté et la tranquillité publique ourdi par des agitateurs

Digitized by Google

coupables d'avoir méconnu les autorités constituées et excité des passions dangereuses. Il plaçait des gardes à la porte de leurs maisons pour les surveiller.

Mais déjà Ory et autres s'étaient rendus au Mans pour dénoncer le juge de paix Tison. Juffault, de retour le soir, fut mis en état d'arrestation après des menaces contre la garde nationale.

Mais il ne tarda pas à se repentir de sa conduite, qu'il rejeta sur le compte de l'ivresse.

Il fut mis en liberté sous caution et signa qu'il reconnaissait le citoyen Tison pour un franc patriote, attaché à l'exécution des lois, qu'il n'avait jamais pensé qu'il fut homme à se compromettre, qu'il ne lui était jamais venu à l'idée de le dénoncer et qu'il avait accompagné Ory dans l'ignorance de ses projets de dénonciation. Les autres, dès le lendemain, s'étaient empressés de reconnaître leurs torts, « de désavouer celui qui leur avait donné des mauvais conseils »; ils s'étaient engagés de plus à déposer au Comité les sommes et effets qu'ils avaient induement reçus.

Restait Ory, le chef de la cabale, connu comme agitateur, toujours prêt à soulever le peuple à prêcher l'insubordination, et à aigrir les prêt à soulever le peuple, à prêcher l'insubordination, et à aigrir les autorités, il avait été conduit dans la maison d'arrêt du Mans, le 18 nivôse. A son tour, il implora l'indulgence du Comité; il lui écrivit de sa prison, le 5 pluviôse, reconnaissant que c'était injustement qu'il avait tenu ces propos, et que le Comité n'avait jamais montré que des preuves du patriotisme le plus pur. Quant à l'égard du citoyen Tison, disait-il, je me repends également d'avoir agi comme je l'ai fait, connaissant son républicanisme, et je lui en fais mes excuses. Il priait le Comité d'oublier le passé, de rendre la vie à sa femme inconsolable, et se disait prêt à se soumettre à tout ce qui pourrait contribuer à la tranquilité publique.

Tout fut oublié; il fut mis en liberté deux jours après.

Les prisonnières Vendéennes purent vivre en sécurité jusqu'au 20 pluviôse, jour où arriva, du District de Sablé, l'ordre de les transférer.

Le Comité dit qu'il en ferait la remise le lendemain sous bonne garde.

La peur qui régnait alors était si grande, qu'il se défendit d'avoir cherché à protéger leur séjour, et dissimula soigneusement la commisération qu'il n'avait cessé de leur témoigner. Les prisonnières, femmes, filles et enfants, quittèrent donc ce canton, qui leur avait fourni un véritable asile depuis la déroute.

(A suivre.)

Digitized by Google

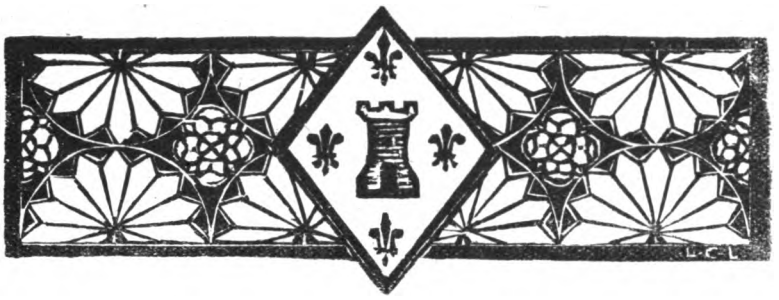

Montreuil et ses Seigneurs

1° La Seigneurie de Montreuil

Par le nom, sous lequel on la désigne couramment encore de nos jours, l'ancienne court de Montreuil, — dite la *grande court*, — veut que nous ramenions, pour le moins, son origine aux temps mérovingiens.

Du ressort de Fontenay, Montreuil-sur-Mer relevait originairement, avec Fontaines, Doix et une partie de Sainte-Radégonde-la-Vineuse, de la juridiction du village de Massigny ou Massigné en Saint-Pompain (Deux-Sèvres) et de la Baronnie d'Oulmes (1).

Les Chabots, seigneurs d'Oulmes tout le long des XIIe et XIIIe siècles (de 1100 à 1299), furent de père en fils pendant 120 ans, des plus zélés à doter en diverses manières les moines de l'Absie.

Dès avant que ne soit achevée la construction abbatiale, on voit l'un d'eux, Thibaud Chabot, seigneur de Sainte-Hermine, donner à l'Abbé la terre de Massigné (1130) et Sebrand, son frère, y applaudir. Sebrand lui-même volon-

(1) Mairie de Fontenay: arch. histor. de Fontenay, II, 154-157. — La Baronnie d'Oulmes, qui, d'après Benj. Fillon, relevait primitivement de la Tour de Rulhan (Fontenay-le-Comte), releva de la sénéchaussée de Fontenay au moins dès que François Ier (1544) fit de Fontenay le siège d'une sénéchaussée, distincte de celle de Poitiers.

Digitized by Google

tiers renonce aux domaines et aux droits féodaux de Massigné, que son vassal, Claret de Barges, estime bon d'abandonner au même monastère (1139); et, cinquante ans après, le petit-fils de Sebrand Chabot, Thibaud III, apporte à l'Abbé de l'Absie la solennelle assurance qu'il maintiendra toutes les donations de Massigné, consenties par son aïeul et par son père (1185) (1).

Ce qui précède nous explique comment, sur la fin du régime féodal, le seigneur de Montreuil ne délirait pas, qui confiait, notamment le 15 avril 1730, la passation de certain contrat à François Turpaud et à Jean Bourdin « notaires « jurés de la chastellenie de l'abbaye royale de Nostre-Dame « de l'Absie » (2).

***

De toutes les seigneuries du bourg, qui en comptait quatre ou cinq, la seigneurie de Montreuil présentait, sans contredit, l'aspect le plus beau, l'agencement le mieux ordonné, le plus en harmonie avec le rang que lui assignait son titre.

Non pas qu'elle s'étendit très au large (3). Ses vassaux furent en nombre plutôt restreint et restreinte aussi la terre, dont elle avait, en dehors du domaine même, à percevoir les redevances.

Sur les actes locaux, nombreux cependant, qui nous sont passés sous les yeux, c'est à peine si nous avons découvert trois tènements dépendants de la dite seigneurie, trois tènements, dont pas un n'est aujourd'hui sur la paroisse: le fief Plançon (alias Pleinson), de Velluire, le fief Noiron (item)

(1) Beauchet-Filleau: Dictionnaire des Familles du Poitou, II, 176 etc.

(2) Arch. partic.

(3) Id.: Nous relevons qu'en dehors de son domaine aggloméré, elle posséda des tènements au fief de Puisseq, sur le chemin de Montreuil à Fraigneau (Acte du 13 octobre 1653); — au Cadureau, à Nertansaud (Acte du 15 octobre 1702); — au Pomier et aux Nouvelles Prises (Acte du 15 janvier 1768).

Digitized by Google

et le terroir des Grelettes, en Fontaines. Et encore sommes-nous avertis, par un dénombrement du 10 août 1762, que le grand fief de vigne de Noiron n'était en la seigneurie de Montreuil que par concession, « les seigneurs de Montreuil le tenant noblement de la seigneurie de Fontaines » (1).

***

Si peu qu'elle eut de tenanciers, la seigneurie, pourtant, leur assurait le moulin banal.

Il y a quelque cinquante ans (2), presque au bord de la route de Montreuil à Fontaines, les vestiges en étaient visibles. Et ne l'eussent-ils pas été que les confrontations d'un acte de vente, émané des notaires de la châtellenie de Velluire (10 janv. 1748), nous fixeraient à son sujet: « Lequel « dit Barthélemy Gaborit laboureur demeurant au bourg « de Fontaines a cejourd'huy de bon gré et vollonté vandu « et ceddé audit maître Jean Phelippeau marchand demeu- « rant au village de la Fragnée, de ce dit lieu de Velluire. « sçavoir est une boisselée et demye de terre quy contien- « nent vingt-deux scillons à un bout et vingt-trois à l'autre, « *sittué proche le moulin banal de Montreil*, seigneurie de « Bourgneuf, paroisse de Montreil, tenant d'un costé à la « terre de la meterie de Lumau, d'autre costé à la terre de « Francois Bonnaud, *d'un bout au chemin quy conduit de « Montreil à Fontenay, d'autre bout à la dame Billaud...* » (Pierre Babin et Jean-Baptiste Chaumon, notaires).

***

Cette nullité, cette absence quasi de suzeraineté, le seigneur de Montreuil la rachetait doublement: par la belle or-

(1) Arch. dép. Vendée, E, 71. — Arch. partic.: Montreuil percevait sur ces vignes le sixte pour complant et 2 deniers pour sollage. (Acte des 26 janvier 1744, 15 Avril 1730 et 1er Août 1767.)

(2) Le 2 juin 1875, on inhumait René Boisumeau, 62 ans, demeurant au Moulin de Montreuil. Arch. église de Montreuil.)

Digitized by Google

donnance de son propre domaine d'abord, et ensuite par l'honneur qu'il assumait d'être en même temps le seigneur de la paroisse.

Seigneur de la Paroisse, le seigneur de Montreuil, aux termes de la coutume, devait l'être. « Lorsque, dit-elle, plu-« sieurs seigneurs ont fief et juridiction dans le même « bourg », — et cela existait pour Montreuil — « celui-là « est dit chef de bourg, dont le fief et seigneurie porte le « nom du bourg. Les autres n'ont pas ce droit, mais seu-« lement de se dire et qualifier seigneurs d'un tel fief assis « en telle paroisse (1).» Nous verrons, en place due, comment les Brunets tinrent à ce qu'il en fût ainsi, n'eût-ce été qu'en raison de la préséance, qu'un tel titre leur conférait à l'église.

***

Noble homme Messire Jean Brunet, décédé à Fontenay en 1670, y est qualifié « *seigneur haut justicier* dudit lieu de « Monstreuil » (2). Dans la pénurie, où nous sommes, de documents qui pourraient nous montrer si pareille dignité lui fut personnelle ou s'il l'hérita des siens, nous retiendrons qu'à cette époque, au moins, la seigneurie obtint ce lustre.

« Le logis de la Court dudit lieu de Monstreuil » (3), qu'on ne voit plus, a disparu vers le milieu de XIXe siècle, lorsque la question se posa de bâtir notre école libre de filles.

Mais avec son portail de majestueuse envergure, surmonté du blason familial et qui domine le cimetière d'autrefois, avec les bâtiments de sa métairie au nord-est, qui font face à l'église et au prieuré, avec sa longue allée de noyers au couchant, derrière laquelle se déploie comme la nappe des possessions seigneuriales, le domaine actuel n'est pas si

(1) Coutume du Poitou, Titre 1er, art. 46, n°s 22, 23, 24.

(2) Greffe de Fontenay: Registres de N.-D. de Fontenay.

(3) Arch. dép. Vendée, E: Acte du 30 jung 1585.

Digitized by Google

déformé qu'il ne puisse donner une assez juste idée de ce que les siècles passés firent de lui.

***

Resserrée, comme elle l'était, entre des fiefs d'une importance domaniale, plus minuscule encore que la sienne, la seigneurie de Montreuil n'était guère faite pour tenter les convoitises ni susciter les compétitions.

Aussi très longtemps plana sur elle un silence de mort.

Parmi les feudataires soumis à Béraud de Nalliers en 1260, on trouve un Regnaud de Montreuil — «*Reginaldus de Mostereol* », — possesseur effectif du fief des Alaises en Montreuil (1).

Le 6 novembre 1440, les grandes assises de Fontenay condamnent Hélie du Bois chevalier seigneur du Châtelier et D[e] Yolande de la Roche, sa femme, à rendre hommage pour plusieurs terres, dont Montreuil... au s[r] de Vivonne éc. seigneur d'Oulmes (2).

Allons-nous, sur d'aussi frustes données, inscrire en tête des seigneurs de Montreuil ces deux hommes? L'audace, en vérité, nous paraîtrait bien grande.

Mieux vaut — et c'est plus sûr — nous reporter jusqu'à la fin du XVIe siècle, quitte à prendre à son berceau la famille, qui, depuis lors, n'a cessé de joindre à son nom patronymique le nom de notre Paroisse.

2° Les Brunets de Foussais (3)

Les Brunets de Montreuil sortent de Foussais, où ils se livraient, dans le principe, à la fabrication des grosses étoffes.

Pendant la première moitié du XVIe siècle, l'une des branches de la famille s'établit à Fontenay pour y faire le

(1) Mairie de Fontenay: Arch. hist. de Fontenay, I, 131-155.

(2) Biblioth. de Niort. — De la Fontenelle, carton 13.

(3) Mairie de Fontenay — Papiers Charrier-Fillon.

Digitized by Google

commerce des draperies. Une autre, — et celle-là nous intéresse davantage — à qui les bénéfices de sa profession avaient permis d'acquérir quelques métairies tout près de Payré sur Vendée, se fixa dans cette paroisse, d'où elle se répandit à Fontenay, Niort, Saint-Maixent et Poitiers.

⁂

Le chef connu de la famille est Pierre, premier du nom, fabricant d'étoffes à Foussais. Il apparaît en 1509 dans une enquête, menée cette année-là pour le prieur du lieu. Il avait alors 67 ans; ce qui fait remonter à 1442 la date de sa naissance.

Sa succession, que composaient deux métairies, l'une à Foussais, l'autre à Payré, trois maisons, quelques obligations ou rentes et son fonds de commerce, fut partagé le 20 octobre 1518 entre: 1° Pierre, qui suit, — 2° Julien, notaire à Fontenay, mort vers 1543; — 3° Mathurin, chapelain de Velluire, décédé en 1548 et 4° François, dont le fils aîné, Julien, acquit, vers 1560, la seigneurie d'Allemagne, en Fontaines.

⁂

Pierre II, qui prit la suite des affaires de son père, fut marié deux fois. L'une de ses femmes, Geneviève Cant, était née d'une famille, établie à Foussais et aux environs, et qui se livrait à la même industrie que lui. Nous verrons bientôt les Brunets contracter avec elle à nouveau.

On ne sait si ce fut Geneviève ou l'autre épouse de Pierre II qui lui donna: 1° Pierre III qui suit; — 2° Mathieu marchand à Foussais; — 3° Julienne; — 4° Sébastien, apprenti bonnetier à Fontenay en septembre 1548 et 5° Marie.

⁂

Pierre III, marchand à Payré sur Vendée, figure dans plusieurs actes depuis 1547. Le 5 Février 1569, il transige

Digitized by Google

avec François Boutou à propos de certains droits, que la métairie de la Sourderie devait à ce dernier à cause de sa seigneurie de Payré.

On ignore le nom de sa femme; mais on retrouve, dans les actes, celui de quatre de ses enfants: 1° Pierre IV, marchand, qui, aux environs de 1568, se fixe à La Rochelle, où il fait souche et verse avec les siens dans le Calvinisme; — 2° Jean, qui suit; — 3° Julien, mort en bas-âge; — 4° Isabeau, épouse, en Mai 1579, de Charles Le Riche, fils de l'avocat du Roi, de Saint-Maixent.

***

Jean, s[r] de la Riallière (Payré-sur-Vendée), marchand, épousa Nicole (alias Marie) Cant, sa cousine issue de germains. Il améliora beaucoup la position de sa famille en prenant des fermes et peut être considéré comme le véritable fondateur de sa maison; car, à partir de lui, l'état social des Brunets de cette branche change complètement et leur grande aisance leur permet d'accéder aux charges publiques.

Grâce à l'extension de son commerce de droguets, il fait fortune, acquiert le domaine de la Riallière (1); mais se fourvoie, comme nous le dirons, dans la Réforme.

Le 14 Février 1577, on le trouve à La Rochelle, où il arrente, en présence de son frère Pierre, un moulin à vent nommé le moulin Beraud (ou Boraud). L'acte le porte demeurant alors à Coulonges-les-Royaux.

Les enfants de Jean Brunet et de Nicole Cant furent: 1° Jean, s[r] de la Riallière et y demeurant, marchand. Il se qualifie également « s[r] de la Brunetière » et va, aux environs de 1598, résider à Saint-Maixent; — 2° David, s[r] de la Riallière, lieutenant en l'élection de Saint-Maixent; — 3° Ga-

(1) D'après M. Raymond Louis, la Riallière de Foussais (différente peut-être de celle de Payré) ne serait venue que plus tard aux Brunet par le mariage de Catherine Maire avec Jacques Brunet (*Revue du Bas-Poitou*, 20e livraison, p. 146).

Digitized by Google

briel, qui suit; — 4° Isaac (ou Isaïe), licencié ès-lois, demeurant à Saint-Maixent; — 5° Blanche, qui épousa Jehan Maire, sr de la Pelouzière.

***

Gabriel, sr de la Riallière, habita d'abord Niort, où il était homme d'armes de la Compagnie de Saint-Gelais; puis, une fois marié (Contrat du 24 juillet 1591) avec Elisabeth Alléaume, fille de Mathieu, autrefois marchand à Vouvant, il retourna à la Riallière.

Il y vécut paisiblement de longues années, exerçant le modeste emploi de greffier de la paroisse de Payré, qu'il partagea, par acte du 25 Février 1595, avec son frère Jean, marchand dans ce bourg même.

Après sa mort, sa femme fit, le 12 septembre 1623, le partage de ses biens et mourut elle-même presque aussitôt (1) (25 novembre 1623).

Leurs enfants étaient: 1° Marie, baptisée le 27 novembre 1592 à Notre-Dame de Fontenay-le-Comte (2); — 2° Gabriel qui suit; — 3° Jean, sr de la Bressaire, qui lui survécut; 4° Mathieu sr de la Riallière, mort le 8 octobre 1660; — 5° Elisabeth, qu'épousa noble homme Paul Babin, avocat au Parlement; — 6° Marie, seconde du nom, qui mourut à Fontenay-le-Comte âgée de 70 ans (3), veuve de M. Pierre Baudry, vivant sr de la Martrie, conseiller contrôleur élu dans l'Election de Mauléon et juge magistrat au présidial de La Rochelle; — 7° Jeanne, femme de noble homme Antoine Blouin, sr de la Gazelière (4), conseiller et élu pour le Roi à Fontenay, qui la laissa veuve de bonne heure.

(1) Beauchet-Filleau la fait mourir en 1603 (Dictionnaire des Familles, I, 42 et II, 53).

(2) « Fille de honorable he: Mre. Gabriel Brunet et de De Ysabeau « Aléaume. Parrain: Nicolas Aléaume, Sr de la Benaiscisière. Mar« raines: Delle Marie Tiraqueau et De Marie Renouf. » (Greffe de Fontenay.)

(3) L'acte de sa sépulture à Notre-Dame est du 10 Août 1670. (Id.)

(4) Beauchet-Filleau, loc. cit. II, 53 écrit « la Gazellerie. »

Digitized by Google

3° Les Brunets de Montreuil

Chef isolé

I. — Gabriel Ier écuyer, seigneur de Montreuil, de Broue et de la Mazaurie (Saint-Maurice-des-Noues), est le chef des Brunets de Montreuil.

Les archives de la Vienne (1) mentionnent que, le 15 Mars 1599, la seigneurie de Montreuil avait son seigneur propre, quelqu'il fut. Celles de la Vendée ajoutent qu'en « bourg de Monstereul » on voyait (30 jung 1585) le « logis de la Court dudit lieu » (2).

A défaut d'acte qui précise à quelle date et de quelle manière les Brunets s'emparèrent du poste, nous avons les indices du projet qui dut, pour le moins, sourire au sieur de Broue. N'avait-il pas un sien cousin, propriétaire depuis cinquante ans près, de la métairie d'Allemagne en Fontaines? Deux de ses oncles, en outre, acquièrent, justement à ce temps-là, chacun leur seigneurie dans ce coin de la région: Nicolas Alléaume, dont Elisabeth était sœur, achète de Gilbert du Puy du Fou la terre de la Bobine (3), et Jean Maire, l'époux de Blanche Brunet, s'y prend à deux fois pour avoir Boislambert (1612 et 1613). Il ne serait donc pas étonnant que, mû par de tels exemples, non moins que par le désir du bon voisinage, Gabriel eût, de son côté, acquis Montreuil.

« Il semble, écrit un chercheur (4), avoir mis à profit « la période des troubles civils — dits guerres de religion — « pour s'élever. Alors que son père, roturier possesseur d'un « bien noble, se qualifiait « sr de la Riaillière », nous le « trouvons désormais avec le titre de « seigneur de la Riail-

(1) C, 36o.

(2) Série E.

(3) Arch. dép. Vienne. C. 36o: Aveu du 8 Avril 1598.

(4) M. Henri Boone, Receveur de l'Enregistrement et du Domaine à Saint-Hilaire-des-Loges

Digitized by Google

« lière » et avec des armoiries, sans que rien établisse tou-
« tefois qu'il fut devenu noble. »

Sa valeur, en tout cas, nullement suspecte, fut mise à contribution par la reine de France, Marie de Médicis, qui le commissionna (21 juillet 1620) pour occuper Maillezais à la tête de soixante hommes (1).

Il avait épousé Anne Forestier (Contrat du 16 Avril 1619), de qui lui naissent trois enfants: Louis, Catherine et Suzanne.

Au baptême de cette dernière, à N.-D. de Fontenay (3 Mai 1633), le baptiseur n'hésite point à qualifier Gabriel Brunet « noble homme, conseiller et élu pour le Roi » (2).

Déjà, plus d'un an auparavant, sur sa demande, l'Evêque de Maillezais (Mgr de Béthune) lui avait accordé (16 Avril 1632) le titre d'une chapelle dans l'église de Saint-Maurice-des-Noues, avec le double droit de litre et de sépulture (3).

C'était le signe que, soit préférence intime, soit accord familial, Broue et la Mazaurie allaient, pour sa descendance et pour lui, supplanter Montreuil.

Aussi, Montreuil échut-il à son frère.

Abbé GAILLARD,
Curé de Montreuil.

(à suivre).

(1) L. Brochet: Histoire des Guerres de Religion en Bas-Poitou, II, 261.

(2) Greffe de Fontenay

(3) Pouillé de Luçon, p. 181, note

Digitized by Google

CHARETTE DE LA CONTERIE

(Cliché de la Maison Hachette)

Digitized by Google

CHARETTE

« Il y a des dormeurs dont
« le réveil est terrible. »

NAPOLÉON.

« Monsieur de Charette, le Roi de Vendée! » (1)... Beau titre; heureuse inspiration! Quand l'un et l'autre se réalisent en des pages signées du nom de Lenôtre, les raisons de s'arrêter se multiplient.

Charette! — C'est l'incarnation la plus vraie du Bas-Poitou; c'est l'animateur du Marais et du pays de Retz, refuges des traditions françaises aux époques troublées de notre histoire.

Charette! — C'est l'évocation d'une vieille gentilhommière grise, abritée dans un repli de terrain, à proximité de la route des Sables d'Olonne à Nantes, à trois kilomètres de la Garnache, vers Machecoul. Amputée de son portail armorié, ferme et habitation de jardinier, entourée de tout le respect qui convient, elle est enchassée dans le magnifique parc de la jeune Fonteclose du marquis de Baudry d'Asson,

(1) Librairie Hachette, 79, Boul. St-Germain, Paris, 15 frs.

Digitized by Google

chef d'une Vendée pacifique, mais prête toujours aux sacrifices nécessaires.

Lenôtre! — C'est un bel écrivain de notre temps; cela lui vaut d'être souvent discuté. Tandis que l'Histoire se présente à l'ordinaire sous un masque sévère, énonçant les faits, les plaçant rigoureusement à leur quantième, à leur jour, à leur heure même, figés dans la roideur du passé sombre, à moins qu'elle ne les agrémente aux couleurs de l'esprit de parti, il la fait vibrer, il en trace des peintures saisissantes. Ce n'est plus le classicisme froid de Bonnat, ni le simple dessin de M. Ingres; c'est la vie colorée, toute en valeurs, dans une légère atmosphère, d'un Lucien Simon. La chaleur des tons fait parfois oublier les lignes exactes, mais elle soutient l'intérêt du récit. On en vient à lire l'histoire de Lenôtre avec le même plaisir qu'un roman.

Après cela, qu'on ait pu relever, ici, une erreur de date à deux siècles en arrière; qu'il ait donné, là, des yeux noirs à une héroïne authentiquement parée d'un regard d'azur; qu'il se soit permis, ailleurs, des « déductions »; qu'il ait eu recours « au subterfuge du raisonnement » (1); ce sont vétilles. On n'en peut tenir rigueur à un historien qui sait ne pas être ennuyeux, tout en s'efforçant d'être vrai.

On trouverait peut-être quelques reproches pareils à formuler en lisant *Monsieur de Charette:* Saint-Michel-en-l'Herm confondu avec Saint-Michel-Mont-Mercure; « Fontenclose » masculinisée; trop de part donnée à l'eau-de-vie dans un pays où l'on n'en abuse pas, bien que l'on y use généreusement du vin blanc de la récolte...

Ce serait de la mauvaise chicane quand on veut rendre hommage à la haute conscience, à la scrupuleuse probité avec laquelle Lenôtre a peint Athanase de Charette, en lui restituant sa véritable figure déformée par des récits incomplets et tendancieux.

(1) Lenôtre, Le Roi Louis XVII et l'Enigme du Temple. Chez Plon.

Digitized by Google

***

La difficulté est grande à donner une histoire exacte de la Vendée et de ses chefs. Amédée de Béjarry l'a noté dans ses « Souvenirs »: il y faudrait « un des héros de ce grand drame ou des souvenirs écrits par eux; mais bien peu ont survécu et bien peu, parmi eux, savaient laisser le sabre pour la plume... Puis, où se seraient conservés les documents de cette guerre? Le feu avait détruit presque toutes les habitations et une seule note sauvée eut été pour le dépositaire un arrêt de mort. »

Crétineau-Joly s'est pourtant essayé à la lourde tâche. Mais, le faisant « en Vendée, sur la Vendée, à quelques pas de huit ou dix vieux chefs, ayant à sa portée cette mine riche et féconde, il l'a négligée. Aussi a-t-il écrit, sans documents autres que ceux publiés avant lui et souvent assez peu authentiques, une histoire intéressante, mais qui a accrédité ou consolidé de graves erreurs qu'il eut pu facilement rectifier. » (1).

C'est ainsi qu'on le voit évoquer Charette, en pleine guerre, sous les traits « d'un sybarite couvert de soie comme un courtisan de Louis XV et faisant de sa toilette une importante affaire. »

A Lenôtre revient, après trois quarts de siècle, l'honneur des rectifications nécessaires car, note-t-il « alliés ou ennemis, Charette n'eut que des adversaires. »

Passant une revue de tous les chefs de l'insurrection dans l'Ouest, depuis le colporteur Pajot (2) de Bouin, « qui dans son ignorance et sa prétention se croit le restaurateur de la Monarchie », jusqu'à Stofflet « étranger au pays, lorrain de naissance, garde-chasse de profession », il montre qu'un seul, de Couëtus, de Saint-Philbert de Grand-Lieu « est bien disposé pour le chef et d'un dévouement sûr. »

(1) Amédée de Béjarry

(2) Lenôtre écrit *Pageot*, orthographe qu'on ne retrouve nulle part en Vendée, où ce nom est très répandu.

Digitized by Google

Modeste chirurgien — et on sait qu'il s'agissait d'un barbier de village — comme Joly, ou «chef éminent, gentilhomme de grand nom comme de Bonchamps, aucun ne connaît Charette, mais sa renommée déjà grande les importune. Ils parlent de lui avec dédain, du moins d'un ton d'ironie péjorative; on l'a surnommé le *petit cadet* ». C'est qu'il n'a pas des troupes brillantes; ce sont « les chasseurs au panache en poil de bouc, puis la cohue des paysans en sabots, déguenillés, velus, cuivrés, décharnés par les privations et les guides, montés sur leurs bidets de marchands de moules, avec leurs étriers de cordes, leurs selles en peau de mouton, leur petite veste noire. Mais ils sont de terribles soldats, entraînés à toutes les fatigues; ils suivent docilement le chef prestigieux où qu'il les mène. »

Ils l'accompagneront dans la mauvaise comme dans la bonne fortune; et quand la Convention demandera la paix en promettant aux « brigands » recrus de fatigue, l'amnistie, le pardon: « Comme Charette voudra, on voudra! » répondront officiers et soldats.

Un tel mot juge un chef. Pourtant de quelles amertumes le général des Paydrets (gens du PAYs De RETZ) n'est-il pas abreuvé?...

Les rivalités entre chefs ont été, — on ne le discute plus — la cause primordiale de l'échec du mouvement royaliste et loyaliste. Charette se voyait imposer, jusqu'ici, la plus grande part de responsabilité dans les dissidences. On se plaisait à le représenter « cherchant toujours à étendre son autorité, semblant aspirer ou même prétendre à dominer toute la Vendée » (A. de Béjarry)... voulant toujours guerroyer seul, ne demandant pas de secours, mais aussi n'en portant pas aux autres divisions... ne comprenant la Vendée qu'avec une dictature militaire et n'ayant jamais obéi. » (Crétineau-Joly).

Lenôtre intervient, heureusement, bien qu'il se défende « d'entreprendre une apologie », se bornant « seulement

Digitized by Google

à exposer les faits caractéristiques et à dire autant que possible, en complète indépendance, leurs causes et leurs résultats ».

Or, si l'on prend impartialement les faits, à la suite de l'historien — et nous les avons confrontés — on en vient à constater qu'une fois de plus il apporte les rectifications utiles et justes.

Nous abordons ici un point capital. Il faut s'y arrêter:

Charette n'a pas recherché le commandement; il lui fut imposé, sous l'Orme (1) par les gens de Machecoul. Dès l'abord, il se heurte au Comité royal de cette ville et à Souchu. Cet « énigmatique personnage » qui imposait son autorité despotique par la terreur et la férocité, « jalousait déjà Charette, flairant un rival dans ce chef qui, tout le jour, s'occupe de ses hommes, de leur santé, de leur nourriture et, la nuit, vient les surprendre au poste où il les a placés, causant familièrement avec eux. »

Cette première rivalité s'éteint bientôt, à la mort de Souchu, décapité par les Bleus. D'autres vont naître.

Charette battu et fugitif se rend à Rocheservière pour essayer de « trouver, en quelque bande, à s'occuper pour la cause du Roi ». Il y est accueilli non comme un chef malheureux, mais presque comme un traître, par M. de Royrand. On le menace; on l'éconduit. Il s'en vengera en remportant, le 30 avril, la belle victoire de Legé.

Ses détracteurs sont-ils désarmés. — Non pas!

Le 5 mai, il reparaît, à Montaigu, cette fois, devant Royrand. Celui-ci l'avertit, « en termes très secs, qu'il n'eût pas à se présenter dans ses cantonnements ».

Charette se retire froissé et, deux jours après, le 7, il se venge à nouveau, de cette nouvelle injure, par un magnifique succès à Pont-James. Mais, « instruit par l'expérience,

(1) L'Orme de Charette existe encore en partie au bord d'un chemin longeant un bâtiment de la vieille Fonteclose. Malgré les précautions prises, il n'en reste plus qu'un tronçon, enfoui sous les pousses nouvelles montant des racines.

Digitized by Google

il sait bien qu'il ne doit compter sur aucun des chefs royalistes qui l'entourent. Sa fierté ne se risquera plus, dès lors, à de nouveaux affronts. Il combattra donc isolément. Sans doute, pour quelqu'expédition importante, il ne refusera pas de s'allier avec l'un ou avec l'autre »; il le démontre bientôt...

Les chefs de la grande armée: d'Elbée, Bonchamps, de Lescure, La Rochejaquelein, Cathelineau et Stofflet décident, en Conseil, l'attaque de Nantes: mais, « pour l'investir, de façon à l'isoler de tout secours extérieur, il faut avoir recours à Charette dont le territoire s'étend jusqu'aux faubourgs de la ville. Consentira-t-il à prêter son appui ? N'a-t-il pas gardé rancune de ses premières humiliantes rencontres avec la grande armée? Sans hésiter, pour Dieu et pour le Roi, il apporte son concours. Il attaque à l'heure fixée, deux heures du matin, le 29 juin, vers Pont-Rousseau. Les Angevins arrivent au combat avec huit heures de retard: ils n'ont pas pris la peine de prévenir leur camarade de ce contre-temps. « Toute la journée la bataille se prolongea sans qu'aucun indice avertisse Charette du progrès de ses alliés... On l'a placé là en comparse, comme pour l'annihiler, le priver de la gloire d'un grand succès ».

Bien plus, le soir, quand la grande armée s'éloigne, emportant Cathelineau blessé à mort, on ne signale pas ce repli au chef des Paydrets. C'est seulement tard, dans la nuit du 30, sa provision de poudre si chèrement acquise à Machecoul étant épuisée, qu'il apprend la nouvelle... par une de ses propres estafettes envoyée en éclaireur.

Il n'empêche que des historiens rejettent « sur son inertie la responsabilité de l'échec »! Aussi le Conseil supérieur des Angevins ayant désigné d'Elbée pour succéder à Cathelineau et décidé de nommer les généraux qui commanderaient les quatre divisions du Poitou, de l'Anjou, du Centre, du Bas-Poitou et du Pays de Retz, dont Charette était le chef incontesté, on jugeait bon de l'évincer et de nommer à sa place Donnissan. L'affront paraissait d'autant plus sensible

Digitized by Google

que Donnissan était tout à fait étranger au pays qu'on l'appelait à commander; lui-même en fut gêné et déclara qu'il prenait comme adjoint le Chevalier de Charette. Ce vote de méfiance fut à celui-ci profondément cruel. »

Pourtant, une fois de plus, « il dissimule son dépit, désireux de vaincre les préventions, non par des récriminations, mais par des actions d'éclat. »

D'Elbée ayant subi une véritable défaite à Luçon, « on résolut une nouvelle tentative pour laquelle toutes les forces disponibles seraient mises en action et on fit appel à Charette qui ordonna, sans tarder, un rassemblement ». Il répondit au Conseil qui lui demandait de choisir sa place dans l'ordre de bataille: « Celle qui sera le plus près de l'ennemi! »

Il l'obtint. Avec ses « Moutons noirs » il fit des prodiges; mais les royalistes devaient être vaincus encore. Comme à Nantes, « d'Elbée est en retard; Talmont a disposé ses cavaliers derrière des buissons où ils ne peuvent manœuvrer. C'est bientôt la mêlée incohérente, la fuite désordonnée; Charette et ses braves seuls s'obstinent. »

Lorsqu'Angevins et Paydrets se séparent, ils se rejettent réciproquement la responsabilité du désastre, mais c'est toujours Charette qui joue le rôle du « pelé, du galeux dont vient tout le mal. » N'est-il pas le Petit Cadet?

Plus tard, à Montaigu, à Saint-Fulgent, aux Herbiers il apporte une fois encore son concours à la cause commune. Un énorme butin est conquis. Il lui faut réclamer sa part; on la lui fait insignifiante; après bien des discussions, furieux, il se retire « avec ses cavaliers déçus et maugréants. »

On a critiqué ce départ, on en fait une cause de défaite; un des chefs de l'Anjou parla de trahison. N'est-ce pas d'une rare injustice? Comme le remarque Lenôtre: « Au vrai, il n'est pas de chef de corps qui, battu, ne trouve à son échec quelqu'excuse; les novices généraux vendéens apportaient à ces disculpations une animosité singulière et, toujours in-

Digitized by Google

criminaient celui qui n'était pas des leurs, « l'étranger », le chef des bandes indisciplinées du Pays de Retz, dont ils redoutaient le contact avec leurs dociles soldats. La chatouilleuse susceptibilité de Charette s'en révolta; cette fougueuse nature répugnait aux ménagements et à la circonspection; il lui fallait pour s'épanouir la confiance absolue et l'indépendance... Or, Charette est irrité, ruminant ses rancunes, rendu soupçonneux et mauvais, à bout de patience et de modération. »

Tout au long de la guerre, les causes de froissement se multiplieront ainsi pour Charette. Elles atteindront leur culminance avec Stofflet qui manque de finesse et d'éducation, chez qui « la griserie du succès, bien excusable, n'avait pas atténué les défauts d'un caractère sec et brutal, avec lequel il était difficile de vivre, surtout pour les gens comme il faut qu'il se plaisait à mortifier. »

Cet homme ne pouvait demeurer, sans le blesser à chaque instant, dans le voisinage d'un héros de la taille de Charette « qu'il jalousait instinctivement » et que desservait encore auprès de lui l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud, d'Angers, « miraculeusement doué pour l'intrigue, ambitieux, d'une valeur morale douteuse, trop souvent cause des discordes » (A. de Béjarry).

Et pourtant — ce sera le dernier trait — malgré toutes les avanies, lorsqu'en 1795, l'aide de camp du comte d'Artois, marquis de Rivière, refuse « de quitter Belleville sans avoir obtenu la réconciliation de Charette et de Stofflet, car, tel est le désir du prince, Charette y déféra sans résistance. »

Il semble difficile aujourd'hui, après l'avoir suivi au milieu des intrigues, des jalousies, des manques d'attention, d'accuser encore les ambitions démesurées du châtelain de Fonteclose, d'incriminer son caractère.

Enfant, lorsque son oncle et parrain, Charette de la Gascherie, conseiller au Parlement de Rennes, assure ses études au collège des Oratoriens d'Angers — la fortune de

Digitized by Google

sa famille étant médiocre et Athanase étant le dernier de dix enfants — il est dépeint « vif, franc, sensible, libéral jusqu'à la prodigalité, enjoué jusqu'à la dissipation. »

Plus tard, lorsqu'après les avoir vaincus à force d'héroïsme il sera dupé par les Républicains et reprendra le combat jusqu'à la mort, on le montrera « homme de premier mouvement, emporté, impulsif, mais ni retors, ni faux, ni roué. »

Et c'est ce pur héros qu'on pourrait effleurer du moindre soupçon, dont on pourrait mettre en doute le désintéressement? On pourrait l'accuser d'égoïsme, déplorer dans cette âme haute de bas calculs, le taxer d'ambition personnelle? — Non! Il reste le soldat que Lenôtre peut appeler en toute vérité: « le pauvre partisan vendéen qui a tout sacrifié au malheureux orphelin que la République tenait prisonnier », et qu'il ne séparait pas de sa foi religieuse.

(à suivre)

Paul DEVIGNE.

Digitized by Google

Ode à Francis ÉON

Après lecture de son Livre de Vers La Vie Continue

[Les journaux ont annoncé la mort, à Paris, à l'âge de 60 ans, de Pierre de Bouchaud, auteur de poèmes et de nombreux ouvrages de critique et d'histoire littéraire et artistique. Les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* se souviennent des vers qu'en 1915 Pierre de Bouchaud y publia en hommage à Gabriel Eon, mort pour la France. Nous donnons aujourd'hui avec plaisir cette *Ode* demeurée inédite, et dont le ton familier, à la manière du XVIe siècle, souvent s'élève].

Cher Francis, le charmant livre
Que vous m'avez envoyé,
Je tiens de votre amitié
Une source qui m'enivre.
J'aime chacun de vos vers
Elégants, fins et diserts:
Sequins d'or, non sous de cuivre.

Je suivis avec émoi
Votre Muse voyageuse
A ce nid d'enfance heureuse,
Puirajoux, l'intime toit
Dominant l'accorte combe
Où je visitai la tombe
De vos aïeux au cœur droit.

Rien ne touche plus mon âme
Que l'inéluctable amour,
Le culte entier, sans détour, —
Plus chaud, soleil, que ta flamme! —
Que, poète extasié,
Vous témoignez comme il sied
A la France, Notre-Dame!

Digitized by Google

Car Francis, vous en savez
Les délicates merveilles.
A ses terres sans pareilles
Volent vos tendres *ave:*
Ainsi Ronsard, sur sa lyre,
T'exaltait (ô saint délire!)
Vendômois, pays rêvé...

Mais de ce maître de l'Ode
Vous ne suivez pas la loi,
Car un autre, par ma foi,
Vous a passé sa méthode!
Et c'est à Jean Moréas,
Illustre fils de l'Hellas,
Que votre art pur s'inféode.

A tel point qu'en vous lisant
On trouve en plus d'une strophe
Le rythme exquis dont s'étoffe
Les vers du grand artisan
De ces *Stances* immortelles
Passant en beauté les stèles
Dans l'Attique florissant.

Los à la flore cueillie
A proximité du front!
Ses jolis plants orneront
L'herbier d'une anthologie,
Après avoir reposé
Sur la lèvre au doux baiser
De votre épouse chérie.

Mais, certes! lors plus encor
A la touchante mémoire,
A l'ineffable offertoire
De vos frères dont la Mort
Voulut faire ses victimes,
Et les Parques assassines
Tranchèrent le noble essor.

Digitized by Google

Sans eux se poursuit la vie:
Et c'est bien là ma douleur
De voir mainte jeune fleur
Joncher ton sol, ô Patrie!
Car comment se consoler
Quand Mars peut accumuler
Tant de deuils dans sa furie?

Dès lors, honte aux Francs ingrats,
Oublieux de l'héroïsme,
Murés dans leur égoïsme,
Loin des Morts portant leurs pas!
Que l'Erinnys vengeresse
Les invective et les presse
Même au-delà du trépas!

Pour moi, depuis cette guerre,
Le chagrin à mon chevet
Assidûment se complait;
C'est pourquoi, Francis, mon frère,
Avec les vers que voici
J'achève cette Ode ainsi: —
Puissent-ils vous satisfaire! —

Chers amis, morts vaillants tombés pour notre cause,
Nos cœurs fidèlement gardent le souvenir
Du sacrifice affreux qu'il fallut accomplir
Afin que l'alleu franc connût l'apothéose.

Notre respect grandit l'holocauste sacré
Des milliers de martyrs qu'exigea la victoire,
O Frères, vous formez l'immortel offertoire
Qui sera par l'honneur en tous points célébré.

Mon âme est maintenant ainsi qu'une urne immense
Où vos restes épars reposent à l'abri,
Et sur lesquels mes pleurs qui n'ont jamais tari
Depuis votre trépas s'écoulent en silence.

Digitized by Google

Cependant les regrets épargnent mon espoir
Puisque nous vous devons une France plùs belle;
Sur son front le laurier s'enlace à l'asphodèle,
Et ce clair diadème est consolant à voir,

Tandis que par le sort comme autrefois guidée,
Elle reprend sa route à côté du progrès,
Pour mener, de rechef, les peuples sans arrêts
A l'affranchissement superbe de l'Idée.

Pierre DE BOUCHAUD.

Chasselay (Rhône), le 15 Décembre 1915.

Digitized by Google

Digitized by Google

La Maison Vendéenne

Etude sur l'habitation paysanne établie d'après le questionnaire de M. A. Maumené pour le numéro spécial de la « *Vie à la Campagne* ». Décembre 1924.

Aspect. — D'une manière générale la *Maison Vendéenne* est solide, trapue et bien plantée sur le sol. Elle est comme tapie sur la terre pour se mettre à l'abri des vents d'Ouest, souvent violents, qui soufflent de l'Océan tout voisin.

Cependant on en peut compter 3 aspects différents, correspondants aux 3 régions bien distinctes que le département renferme:

Les Marais — la Plaine — et le Bocage.

Silhouette. — La silhouette de la maison est sensiblement la même dans tout le département. Il n'y a pas de découpures fantaisistes mais des lignes droites pleines et fermes. Les plans comme les façades sont rectangulaires. Les toits, le plus souvent, à 2 pentes sont couverts de tuiles creuses, dites tuiles « *canale* » ou « *italiennes* ». Elles sont rouges ou jaunes suivant la provenance des terres de fabrication. Les toits de chaume disparaissent de plus en plus même dans les Marais où ils étaient cependant la couverture rationnelle.

Couleur. — La couleur varie avec la région; elle est dépendante de la construction employée dans chacune:

a) Dans les *Marais du Nord* la pierre y est rare — les cons-

Digitized by Google

tructions sont exécutées principalement en « *pisé* » ou « *torchis* » (mélange de terre et de paille ou de roseaux hachés). Ce sont les « BOURRINES » caractéristiques du « *Pays de Monts.* »

Dans les *Marais du Sud*, la pierre est moins rare — cependant la construction en pans de bois hourdés en terre se trouve dans la partie dite « *des Huttes* » dans le *Marais mouillé.*

Les murs sont toujours crépis et le plus souvent blanchis à la chaux vive pour les protéger.

L'aspect, dans ces régions, est le blanc vif avec toits rouges, en tuiles, ou bruns, en chaume. Les volets et les ouvertures sont peints en gris, en marron, en vert ou en bleu.

Sur le ciel pur des bords de l'Océan c'est une note gaie et plaisante qui rappelle, en moins soutenus, certains aspects d'Espagne ou d'Italie.

b) Dans la *Plaine* au sol calcaire où la pierre est facile d'extraction, mais souvent salpêtreuse, les façades sont crépies au mortier de chaux et souvent blanchies. Les linteaux et les jambages des baies sont en pierre de taille, les carrières fournissant des blocs de grandes dimensions. L'aspect est blanc ou jaune clair avec toits rouges ou jaunes. Les volets et les ouvertures sont surtout peints en gris ou en marron.

La note gaie du bord de la mer s'atténue.

c) Enfin dans le *Bocage* le sol de pierres dures varie depuis le « *schiste* » lamellaire friable jusqu'aux « *granites* » les plus dures.

Ici presque plus de crépissages extérieurs, les moellons restent apparents. Les linteaux et les jambages sont généralement en briques, la pierre de taille étant trop coûteuse.

Les maisons sont grises en dessous des toits rouges ou jaunes. Les volets sont gris ou marrons.

Digitized by Google

L'aspect est plus frustre, plus sévère et moins chantant à l'œil.

Couverture. — D'une façon générale, la vraie couverture locale c'est la tuile creuse, et ceci même pour la partie Nord-Est du département, cependant peu éloignée des ardoisières.

L'ardoise n'a servi autrefois que pour les constructions importantes: églises, châteaux, etc — les toits d'ardoises que l'on rencontre à présent, comme partout, ne sont pas dans le caractère propre des constructions campagnardes vendéennes; ils sont utilisés surtout en raison de l'économie résultant de l'emploi de charpentes plus faibles.

Mais, il faut bien le reconnaître, par l'emploi de ce matériau le charme des constructions rurales disparait, comme aussi leurs qualités d'habitabilité. La couverture d'ardoise est, en effet, beaucoup plus froide ou plus chaude que la couverture de tuiles. Elle est aussi moins pittoresque dans la forme carrée. Et ceci a beaucoup d'importance pour le bon aspect de maisons dont l'architecture est plutôt primitive et simplette.

Baies. — Dans les façades les pleins dominent franchement les vides — beaucoup de façades latérales n'ont pas d'ouvertures — les baies sont toujours très petites et peu nombreuses.

Situation générale. — On rencontre tous les exemples de situation: dans les fonds, sur les coteaux ou sur les plateaux, voir même sur les « *levées* » des Marais. Toutefois la meilleure situation est choisie, autant que possible au centre des terres d'exploitation, pour que la maison et la ferme soient dans un endroit sain.

Situation dans la propriété. — Quelle que soit la disposition de la maison dans le plan d'ensemble de la propriété, l'habitation a toujours sa façade principale sur la cour. Elle est également en contact immédiat avec le jardin.

Digitized by Google

Dans les grandes et les moyennes exploitations, la maison d'habitation est isolée des dépendances; dans les petites propriétés c'est le *principe du même toît* qui domine pour abriter gens, animaux et récoltes.

Nombre d'étages. — Les maisons sont à rez-de-chaussée seulement, ou à rez-de-chaussée avec grenier (cas le plus général), ou à rez-de-chaussée avec étage et grenier, suivant l'importance de la richesse et de l'exploitation.

Dans le marais de Monts la maison n'a pas d'étage. Dans le Marais mouillé « les Huttes » sont construites à deux étages d'habitation l'un pour l'été et l'autre pour l'hiver, quand les eaux ont recouvert le pays.

Dépendances. — Les dépendances les plus communes sont: l'écurie — l'étable — la porcherie — la volaillerie — la ou les granges — et les remises à machines — toujours aussi vastes que possible.

L'importance de ces services varie suivant la valeur de l'exploitation.

Tous les cas sont représentés depuis celui du simple ouvrier agricole jusqu'aux grandes fermes appelées « *Métairies* » dans la Plaine et le Bocage, et « *Cabanes* » dans les marais.

Il existe des exploitations de 100, 200, même 300 hectares et plus. Avant la guerre on trouvait surtout dans les Marais du Sud des cheptels de 2 à 300 bêtes.

En dehors des chambres, le logis comprend toujours la salle commune ou cuisine — le four, encore en service dans les moyennes et petites exploitations — la laverie — la laiterie ou beurrerie — la cave à vins ou à légumes — et le grenier.

Dans les petites maisons la chambre se confond avec la salle commune, tout y est réuni; et il n'est pas rare de voir dans cette pièce 3 et même 4 lits.

Décor des façades. — Les façades n'ont pas d'ornements

Digitized by Google

ou les auvents des toits — les corniches les plus typiques rappellent certains procédés Espagnols ou Italiens; elles sont faites d'alternances de briques et de tuiles posées en « nid d'abeille » avec saillies successives pour arriver à la saillie totale voulue, saillie qui ne dépasse guère 30 ou 40 centimètres.

Les souches des cheminées sont très variées de formes; elles sont presque toujours couvertes de combinaisons heureuses de tuiles creuses.

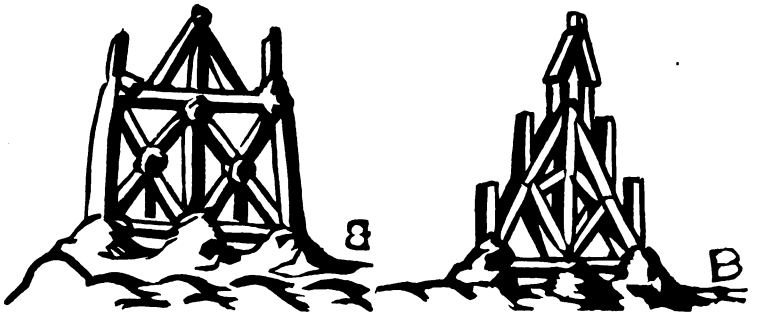

Dans quelques endroits les faîtages s'ornent de poinçons ou d'ornements en tuiles et en briques appelés « *Bouquets de mariés* » ou « *Bouquets de baptême de la maison* ». Leur forme et leur importance varient suivant que le propriétaire a plus ou moins « *bien arrosé* » sa construction. Si les maçons ont « *bien bu* » le bouquet est « *bien gros* ».

Les chéneaux-gouttières et les descentes n'existent que dans les endroits où l'eau est rare; ces accessoires servent alors à l'alimentation des citernes.

Distribution. — Si les grandes lignes des plans restent sensiblement les mêmes dans les maisons de moyenne importance et les grandes demeures, les dispositions sont cependant assez variables suivant les besoins ou les désirs de chaque famille.

Il n'en est pas de même des petites maisons rurales dont les types peuvent se rapporter à deux bien distincts:

Digitized by Google

1° la *Maison du Marais* où toutes les pièces sont en enfilade, par exemple, à droite la pièce commune avec sa grande cheminée qui sert d'âtre au four — le four fait saillie sur le pignon de droite — souvent le four est accompagné des abris pour les poules et pour les porcs.

La pièce commune communique, à gauche, avec l'étable-écurie. Il existe quelque fois un grenier au-dessus de l'étable, mais le plus souvent les fourrages sont emmagasinés en meules dans la cour.

Le toit à 2 *versants égaux* couvre tout, sauf le four couvert plus bas soit en versants parallèles, soit en auvent accolé — seule la souche de la cheminée du four fait saillie au-dessus du toît.

Dans ces maisons sans cave, les récoltes: grains — pommes de terre — oignons, etc., sont placées sous les lits ou pendus à la charpente apparente dans la salle commune.

2° Dans la *Plaine* et le *Bocage* la petite maison, au contraire, est en profondeur, c'est-à-dire double. L'étable — le poulailler et la porcherie sont en arrière de la pièce commune qui se complète alors de la laiterie ou beurrerie, et du cellier pour le vin.

Quelquefois un escalier en pierre, adossé extérieurement à l'un des pignons, donne accès au grenier; le plus souvent une simple échelle de bois portative le remplace.

Le même toit, à 2 *versants inégaux*, couvre le tout; seul le four apparaît, demi-circulaire, adossé au pignon de la salle commune.

Les petites maisons à étage, tout en étant d'un plan très simple, sont infiniment variées dans leur distribution; on y rencontre toutes les combinaisons possibles, de pièces carrées ou rectangulaires circonscrites dans le rectangle général du plan.

Restent à rez-de-chaussée, les dépendances et la salle commune qui devient alors la cuisine-salle à manger et de laquelle part l'escalier conduisant aux chambres. Si le

Digitized by Google

grenier est au même étage que les chambres son accès reste extérieur soit par l'escalier de pierre soit par l'échelle de bois.

Les chambres sont toujours placées du côté de la façade principale; celles qui sont limitées par les murs pignons sont seules pourvues d'une cheminée en pierre de pays, du genre dit « capucine ».

Intérieurs. — Dans toutes ces maisons les parois intérieures des murs des chambres, de la salle commune, de la laiterie et de l'étable sont crépies au mortier de chaux passé à la main de bois, puis blanchies au lait de chaux vive. Ce « *blanchissage* » (1) est fréquemment renouvelé pour assainir la maison.

Le sol du rez-de-chaussée est généralement en terre battue. Cependant une grosse amélioration moderne est constatée à ce sujet; dès que la situation de fortune le permet, le sol de terre de la salle commune, appelée « *la place* », est remplacé par un sol de ciment, ou par un dallage de briques ou de carreaux de terre cuite.

Fontenay-le-Comte, Octobre 1924.

Emile BOUTIN.

(1) Blanchissage et non pas blanchiment. Blanchissage est le terme usuel pour toutes les corporations du bâtiment parcequ'il implique l'idée de nettoyage comme dans le blanchissage du linge, et c'est bien dans ce sens qu'il est employé en Vendée.

E. B.

Digitized by Google

UN AQUARELLISTE POITEVIN :

Maurice DUPORTAL

Les doux marais fiévreux où sous les longues herbes germent les songes ne sont pas bien loin...

MICHELET.

M. Maurice Duportal est le peintre des marais et des eaux. Il préfère aux pays ensoleillés nos terres océaniques, dont les teintes vives et douces sont un enchantement délicat pour les yeux. Il s'attarde volontiers sur le bord des côtes bretonnes ou vendéennes, ou le long des rivières poitevines, coulées rêveuses de fraîcheur dans la plaine sèche et nue. L'été convient mal à sa sensibilité raffinée. « La Seine, disait Moréas, a ses jours vulgaires »; peut-être la nature a-t-elle pour M. Duportal ses jours vulgaires, quand elle épand de tous côtés ses verdures dans une exubérance confuse; il n'œuvre guère, en tous cas, qu'en automne et en hiver, alors que les paysages se réduisent à leurs grandes lignes, et que les formes et les couleurs s'équilibrent dans un accord austère et profond. Il peint avec prédilection le matin et le soir, au lever ou au coucher du soleil; il aime ces heures chargées de significations humaines, ces aspects indécis des choses confondues.

Elève d'Auguste Ravier, dont il est resté l'admirateur fervent, il recherche avant tout l'essentiel. « Ses bonnes choses, écloses dans une sorte de mystère, étaient beaucoup moins la copie de ce qu'il avait vu que l'expression de ce qu'il avait ressenti »: ces lignes où il parle de son maître, le définissent admirablement. Son art, intime et sensible, n'est jamais documentaire. Alors que la plupart des aquarellistes ne nous offrent guère qu'une vision extérieure, superficielle, des sites rencontrés au hasard de leurs voyages, M. Duportal revient sans cesse aux mêmes lieux; il les connaît comme l'on connaît des personnes

Digitized by Google

fréquentées tous les jours; maintes analyses précédent son interprétation si synthétique de la nature.

Sa vision, subtile et nuancée, retient les effets les plus fugitifs de la lumière, les renversements paradoxaux de valeurs, les coups de soleil chers aux Hollandais. Elle sait fixer les teintes de pastel des ciels gris perle ou violets, les atmosphères de brume, les clartés diffuses des marais. Elle prolonge les féeries mouvantes des nuages, les magnificences des couchants pavoisés. Et toujours je ne sais quelle nostalgie voilée anime, comme un frémissement de vent dans les feuillages, les lignes et les couleurs de ces aquarelles somptueuses. C'est comme une invitation au voyage. En peignant les heures « d'hyacinthe et d'or », cet ancien officier de marine, attiré sans cesse par les eaux, nous redit avec le poète:

Mon enfant, ma sœur,
Songe à la douceur
D'aller là-bas vivre ensemble...

Il nous fait sentir que le rêve est partout pour qui le porte en soi, et que le familier est riche de merveilleux.

Ainsi, M. Maurice Duportal, qui s'apparente à Ravier, et par delà Ravier à Turner, s'apparente aussi aux élégiaques, aux Samain, aux Guérin, aux Duparc. Mais qu'on ne s'y méprenne pas. Cet artiste si sensible domine sa sensibilité. Il y a de la vigueur sous cette délicatesse mélancolique. Ses interprétations d'églises, de maisons, de vieux châteaux, sont d'une incontestable solidité. Les simplifications les plus savantes, les superpositions de couleurs qui, sans nuire à la luminosité de ses aquarelles, les font parfois ressembler à des gouaches: tout cela se fond dans une spontanéité infiniment séduisante; le métier, parce qu'il est sûr, s'efface devant l'émotion.

Faire quelque chose de rien! L'expression racinienne, familière à M. Duportal, est peut-être celle qui convient le mieux à son art. Avec quelques nuages, quelques arbres ,une flaque d'eau, il compose d'inoubliables paysages. Et l'étude de sa technique, ou plutôt de ses techniques, est toujours décevante. Car un art « fait de rien », un art tout à la fois si riche et si simple, ne livre pas ses sortilèges. Car les grands artistes sont, comme les grands poètes, des magiciens.

***

Ces lignes, il faut maintenant jeter sur elles la mélancolie des éloges posthumes; Maurice Duportal n'est plus. Il est mort à Saint-

Digitized by Google

Savin-sur-Gartempe, le 16 janvier dernier. La Vendée et le Poitou viennent de perdre leur interprête le plus délicat. Qui saura traduire désormais le charme de nos rivières ou de nos côtes ? Douloureusement appauvris, nous sentons bien toute la gravité de notre perte. Et ceux qui l'ont fréquenté, regrettent en Maurice Duportal l'un des hommes les plus sympathiques qu'ils aient jamais rencontrés. Car on ne pouvait pas ne pas l'aimer. Il y avait en lui de la douceur et de la force. Sa conversation était pleine de charme, et spirituelle, et vivante. Sa culture était vaste; son intelligence, originale et prompte. Sa sensibilité vibrait à tous les arts. Duparc et Fauré lui étaient chers. Les grands sensitifs: Loti (qu'il avait connu au Sénégal), Madame de Noailles, l'enthousiasmaient. Très éclectique, il trouvait « du bon, même chez les plus fauves », mais c'est à Ravier surtout qu'allait, toujours fidèle, son admiration.

Il disparaît, comme jadis son maître, dans un silence plein de certitudes. Il ne se peut pas que l'on ne rende un jour justice à la poésie de ses aquarelles, à la justesse et à la subtibilité de sa vision, à sa technique si simple, si hardie. Il ne faisait pas beaucoup plus de cas de ses succès, m'écrivait-il plaisamment, que d'un certificat de bonne conduite. Dans la fière solitude où il vivait, il ne cherchait qu'à se dépasser. Mais s'il n'a pas obtenu toute la renommée qu'il méritait, qui ne l'envierait cependant de laisser derrière lui une œuvre assurée de rester toujours jeune, comme la terre de chez nous ?

Pierre MENANTEAU.

Digitized by Google

L'AFFAIRE DE LA PROUSTIÈRE

Documents inédits (Suite) (1)

43e K. -- Interrogatoire du Sieur Robert diacre

L'an mil-sept-cent-quatre-vingt-onze et le dix-huit juillet, sur les sept heures du matin, Nous Pierre-Simon-Célestin Regain, juge suppléant du tribunal de district des Sables d'Olonne, nous sommes transportés en La Salle des audiances du dit tribunal aux Sables à Deffault De Chambre Criminelle, où Etant, et ayant avec Nous Pierre-Jacques Biroché Greffier Du dit tribunal, Nous avons fait amener Par devant Nous En la ditte Salle Jacques-Augustin-Robert Diacre Fils du Sieur Robert dit Lézardière, Prisonnier Es Prisons du tribunal, arresté en vertuë du décret de Prise de Corps contre luy décerné Par le tribunal à la Requeste de l'accusateur Public, le neuf de ce moïs. Suivant le Procès verbal De Gobert huissier audiencier, et ses assistants, du douze de ce Mois, Duement enregistré au Bureau De cette ville Par Alisart, et Lecrouë Mis sur le Registre de la Geolle des dittes Prisons et à luy signifié avec ledit Décret, le dit jour douze de ce Mois, accusé D'avoir formé le Dimanche vingt-six jüin Dernier Dans le Cidevant Chateau De la Proustière Paroisse de Poiroux un attrouppement armé avec des intentions hostiles, Pour Exécuter le Projet Médité D'une Contre Révolution, Et Lincendie de Lhôtel de ladministration. Du district ,et de la ville des Sables. Lequel dit Robert Diacre, accusé à Eté Par Nous publiquement, et Les Portes de la ditte Salle Daudiance Etante ouvertes, interrogé ainsy qu'il suit.

Interrogé de Ses Nom, Sur Nom, age, qualité, Et Demeure.

A Dit Se Nommer Jacques-Augustin-Robert, Estre diacre, qu'il Est agé de vingt-trois ans où Environ et qu'il demeure à là Maison de la Proustière Paroisse de Poiroux.

(1) Voir 4e fascicule de 1923.

Digitized by Google

Interrogé quel jour a commencé Lattrouppement à la Maison de la Proustière.

A dit qu'il ne s'est rendu à la Proustière des Gens en armes qu'après la Nouvelle Recüe qu'il s'y rendoit une trouppe armée.

Interrogé quel jour cette Nouvelle est arrivée à la Proustière. A dit qu'on a Sû à la Proustière le dimanche Matin Sans Pouvoir Dire le quantiesme Mais à ce qu'il Croit le vingt-six juin dernier, que la trouppe Etoit partie des Sables.

Interrogé Sy au Contraire Lattrouppement armé Na pas commencé le Samedy vingt-cinq Jüin Dernier.

A dit que Non.

Interrogé qui a provoqué cet attrouppement,

A dit que S'est La Bonne Volonté des Gens qui ont appris L'intention de Ceux qui se rendoient à la Proustière.

Interrogé Pourquoi les habitants de la Proustière qui devoient Plus que Personne Par leur Education et Leurs Etats Respecter Les loix Souffroyent Chez eux un attrouppement qui y étoit sy contraire.

A dit que les Motifs de ce Rassemblement Etoit La Crainte Destre Massacrés et Pillés dans leur asile que Plusieurs Personnes qui sy etoient Refugiés y avoient Eté Recües, Parce que Les habitants de la Proustière avoient La Fierté de croire qu'on irroit Pas dans Leur asille et qu'on ne Sy permettroit Pas le Pillage et Lincendie, sans que de quelque part que ce fut on leur eut fait connoistre les motifs qui Dirigeoient contre Eux de Pareilles violences.

Représenté qu'il est impossible que ce soit la les motifs du Rassemblement Par ce que le Mal ne se présumant jamais ont ne Pouvoit Pas deviner des Effets aussy cruels.

A dit que dépuis Plus de trois mois Plusieurs avis particuliers les ayant averti de tout Costé qu'on Etoit dans Lintention De les massacrer au Premier Brüit D'une Contre Révolution, Et que l'arrivée Des Gens armés à Avrillé N'avoit fait que les Confirmer Dans cette Crainte et que Cétoit La La Seulle Cause de leur Rassemblement En armes.

Représenté Encore que Si Depuis trois Mois leurs Personnes Et Leurs Propriétés Etoient menacés il eut été Bien Plus Naturel, et Plus dans l'ordre de s'adresser à Ceux qui Etoient Faits Pour le maintenir et requérir la Force armée Pour les Protéger.

A dit qu'il N'a pas crû devoir Prendre ce Party Par ce que jusqu'au dernier moment il Na point ajouté Foye à ces menaces, que leur conduitte et la Justice de leur intention Devoit ne leur Laisser Rien à Redoutter.

Digitized by Google

Interrogé Pourquoi Ce Rassemblement Na préceddé que de quelques instants La Nouvelle de la Fuitte du Roy.

A dit que le rassemblement Na point eü Lieu avant la Nouvelle de la Fuitte du Roy, mais Bien après Puisque s'est le Samedy qu'on a reçu la Nouvelle de la Fuitte du Roy et que ce n'est que le dimanche qu'a commencé le Rassemblement

Interrogé Combien il y avoit de Gens armés à la Proustière et quels en Etoient les Chefs.

A dit qu'il ne Croit Pas qu'il y ait Eû à là Proustière au plus Deux-cents et quelques Personnes armées, que le Plus Souvent le Nombre en a été Bien moindre et que il n'y a reconnu de Chef que Sa Famille et les Gentilshommes qui sy sont réunis.

Interrogé Pourquoi Revêtu de Son Carractaire il a luy Même Pris les armes.

A dit qu'il ne les à Point Pris que Cependant il à quelques Fois porté les armes de ses Frères pour les Soulager.

Interrogé quel jour et à quel heure Lattrouppement Est Sorty de la Proustière.

A dit qu'il croit que S'est le Jeudi Sur les Neuf à dix heures du Matin.

Interrogé S'il Fesoit Partie de cet attrouppement.

A dit que oüi.

Interrogé S'il l'accompagnoit En armes.

A dit que Non.

Interrogé où Se Portoit Lattrouppement.

A dit qu'il Se Portoit sur le Chemin qui conduit aux Sables.

Interrogé si Lattrouppement Ne se rendoit Pas aux Sables.

A dit que Non.

Interrogé S'il n'étoit Pas Porteur d'un Baril de Poudre.

A dit que Oüi.

Interrogé Pourquoi et a quelle Fin, il En Etoit Nanty.

A dit que S'étoit Pour le Soustraire aux inquisiteurs qui venoient à la Proustière et le jetter hors de la Portée de leurs recherches, et afin qu'il ne devint Pas le Prétexte Dune Nouvelle Fureur.

Interrogé à quel Endroit l'attroupement a Eté congédié.

A dit qu'il a Eté congédié à une Lieü et demie où environ De la Proustière, et toujours Sur le chemin des Sables.

Interrogé Par qui cet attrouppement a été congédié Et qu'elle en a été la Cause,

A Dit qu'il ne Sait pas précisément Par qui il a Eté Congédié Mais qu'il Croit que Cest Par Son Père et les Gens qui Etoient à Cheval

Digitized by Google

Et que la Cause du Renvoy Etoit l'intention où Etoient Son Père ses Frères et les autres de Renvoyer le dit attrouppement aussitôt quils Seroient hors de la Portée des Gens qui arrivoient à la Proustière.

Interrogé Sy ce N'est Pas Plus tôt la Remise d'une lettre Par une Femme qui annonçoit une Réunion de Force considérable aux Sables.

A Dit qu'étant un des Derniers De la trouppe il navoit pû avoir connoissance Ni de la Femme ny de la Remise de la Lettre En question mais qu'il a acquis depuis la Sertitude qu'il n'y avoit Point Eû de lettre Remise.

Interrogé, Si la Femme Na pas Remis de lettre, si elle na Pas annoncé une Réunion de Force considérable aux Sables.

A dit que Dans le Moment où se dispercoit La trouppe, il croit avoir entendu dire qu'il Etoit arrivé de Nouvelles Forces aux Sables.

Interrogé Sy au moment De la Dissolution de L'attrouppement il N'Etoit pas encore Nanty du Baril de Poudre Dont il Etoit Porteur En sortant de la Proustière

A dit qu'un moment avant la dissolution De la trouppe il se deffit Du Baril de Poudre qui Par Son Poix le Gesnoit Prodigieusement.

Interrogé S'il l'abandonna Entièrement où S'il le Remit à quelqu'un de la trouppe Pour le Soulager.

A dit qu'il le Remit à un homme dont il ne se souvient pas du Nom avec la recommandation expresse De le jetter dans un Buisson où Dans un Fossé qui Etoit à Dix Pas de luy.

Interrogé de quel Costé il Dirigea Sa Marche aussytôt la dissolution De lattrouppement.

A dit vers le Chateau de la Morissière où les dames Les avoient Précédés

Interrogé En quel Nombre il Fut accompagné.

A dit qu'ils Etoient à Ce qu'il croit vingt à vingt-cinq Personnes à cheval tant Maîtres que Domestiques.

Interrogé quels Etoient les armes Dont Etoient Porteurs Les attrouppés.

A dit que quelques-uns avoient des Sabres, les autres des Epées et quelques-uns des Fusils.

Interrogé En quel Nombre Etoient les Fusils.

A dit qu'il n'en sait rien.

Interrogé du Nom de Ceux qui composoient lattrouppement.

A dit qu'il n'y a reconnu que Son Père, Ses Frères, Vaugiraud Père et Fils, Deloyne, un des Sieurs la Lïere Et un des Sieurs Laumondière.

Digitized by Google

Interrogé Sy les Cidessus Denommés ont Suivis l'attrouppement jusqu'au moment De la Dissolution.

A dit qu'il ne S'en Rappelle Pas.

Interrogé S'il est Parent, allié Serviteur oû Domestique Des Sieurs Robert Père et Fils, Vaugiraud Père et Fils, Deloyne, lalière et laumondière.

A dit qu'il est Fils et Frère des Sieurs Robert dit Lézardière et qu'il ignore s'il est Parent des autres mais qu'il n'est ny Serviteur ny Domestique d'aucun D'eux...

Lecture faite... etc...

.. ..

Nous arrêtons ici la publication des *documents inédits* du dossier Lézardière. Aussi bien notre intention n'était-elle point de donner la série entière de ces pièces d'inégale valeur, pas plus que nous ne saurions prétendre limiter à ces extraits l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour l'histoire.

Mais nous avons voulu, par cette étude, signaler, avec preuves à l'appui, une mine abondante de renseignements directs, dont l'examen attentif et minutieux s'impose à quiconque entend traiter à fond la question dite de la Proutière.

D'autre part, ce que nous avons publié peut suffire pour baser un jugement et motiver certaines conclusions (1). Voici comment.

Nous avons à faire, entre autres, à un témoin, plus que cela, à un acteur et même au principal acteur des événements qui se produisirent à la Proutière, entre le 25 et le 28 juin 1791, à savoir le baron de Poiroux, Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière. La plupart des historiens, même de ceux qui ont reproché aux fils du baron et aux gentilshommes du voisinage leurs projets perfides, leurs propos inconsidérés et leurs provocations hautaines, ont tenu à rendre hommage à sa grande intelligence, à sa modération, à sa prudence, à sa loyauté.

(1) En plus des documents publiés ci-dessus nous croyons devoir parfois faire appel à deux pièces détachées naguère du dossier K et actuellement classés à la Bibliothèque de la ville de Nantes dans la *Collection Dugast-Matifeux. (Documents relatifs à l'affaire de la Proutière)*, c'est *l'interrogatoire* (devant Math. Bréchard) de Louis-Jacques-Gilbert-Robert de Lézardière et le billet du 27 juin 1791 adressé par le baron de Lézardière au commandant des troupes qui marchaient sur la Proutière. Vérification faite, ces deux documents correspondent, le premier au n° 16, le second au n° 17 du dossier K. Quant à l'interrrogatoire de Charles-Christophe-Aimé-Robert de la Salle — qui a aussi son intérêt — il correspond au n° 14 du même dossier.

Digitized by Google

Interrogé à plusieurs reprises par ses juges (1) sur ses actes et ses paroles, ses intentions et ses principes, il a donné sur ces différents points des réponses très nettes. Ce témoignage, nous apporterons à le recueillir l'attention et l'impartialité qui conviennent, et probablement y retrouverons-nous des éléments qui contribueront à faire la lumière sur cette affaire, que les passions de l'époque — et de notre époque — ont singulièrement embrouillée.

Mais il nous semble utile de faire précéder ce témoignage de certaines observations.

D'abord, nous n'entendons pas nier qu'il ait existé, en 1791, une conspiration des nobles. Presque tous les historiens ont cité les quelques lignes où la marquise de La Rochejaquelein parle d'une *coalition* qui s'était formée en Poitou, et qui aurait pu disposer de 30.000 hommes (2). Ce passage est, en effet, assez suggestif, encore que l'auteur ne parle point des Lézardière ni de la Proutière.

D'autre part quelle importance convient-il d'attribuer à la lettre anonyme adressée à Pichard du Page par une mère de famille — ou prétendue telle — d'Angers — ou d'ailleurs — pour dénoncer les menées des Lézardière ?

Quant aux billets saisis dans la région de Luçon, aux environs du 25 juin (3) n'est-il pas permis de les interpréter autrement que le firent les autorités sablaises et de prêter l'oreille, par exemple, aux explications qu'en donnent les intéressés eux-mêmes ?...

A. D. POIRIER.

(*à suivre*)

(1) A Montaigu, le 30 juin par le juge Brunet; aux Sables, le 13 juillet par le juge Bréchard

(2) *Mémoires* chap. III.

(3) Cf. Chassin: *Préparation*. T. I, p. 365-74.

Digitized by Google

SONNETS

I

POUZAUGES

Large route aux tournants souples, harmonieux,
Tel un bras enlaçant une beauté hautaine
Tu étreins la cité qui, regardant la Plaine
Respire dans le ciel clair et silencieux !

Le vieux donjon meurtri a des airs douloureux,
Et c'est en vain hélas ! que dans l'ancien domaine
Le meneau attristé attend la châtelaine
Et l'âtre abandonné un bon feu généreux !

Le bois de la Folie a mis son bonnet vert
Sur le faîte du mont ou chante le pivert,
Et les jardins charmants ont des senteurs de miel !

L'Occident lumineux, en nappe teinte d'or
S'en va jusqu'aux confins de la mer et du ciel,
Pouzauges, c'est pour Toi que fut peint ce décor !

13 Décembre 1924.

Lucie MAYEN.

Digitized by Google

II

La Forêt Enchantée

O ! Temple harmonieux, vibrant et plein de miel,
Douce forêt d'Olonne ou tout vit et respire,
Ou la rose de dune étale son empire,
Sous l'accacia blanc tout fleuri d'irréel !

Pins joyeux qui jetez au loin le tendre appel
Auquel répond, là-bas, en une voix de rire,
Le pêcheur enivré de l'encens et la myrrhe,
Et que mouillait l'embrun, et que piquait le sel !

Image de vitrail qu'un doux matin d'avril
Me fit voir d'améthyste, d'or, et de béryl,
Et d'émaux chatoyants peints de toutes les teintes,

Tandis que des parfums et des rêves bénis
Traversaient la forêt sous les hauts térébinthes
Je voyais la beauté venir de l'Infini !

Lucie Mayen.

14 Décembre 1924.

Digitized by Google

NOS MORTS

M. ALAIN DE GOUÉ

Nous avons appris avec tristesse la mort de M. Alain de Goué, décédé subitement, en son domicile, 23, cours Blossac, aux Sables-d'Olonne, le 15 novembre, à l'âge de 80 ans.

M. Alain de Goué, gentilhomme affable et distingué, « grand chasseur devant l'Eternel », avait été l'un des champions de la venerie vendéenne, et s'était fait un renom dans le monde des disciples de Saint-Hubert bien au-delà des limites de notre vieille province. Tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier les grandes qualités du noble personnage, digne représentant d'une famille très ancienne et fort considérée dans le Bas-Poitou.

Le défunt était le fils de Louis-Adolphe de Goué (1812-1881), qui avait acheté en 1853, le domaine de la Brunière, en la commune du Givre, et de Charlotte-Lydie Avice de Mougon, décédée en 1888. Il était le frère de Mathilde-Louise-Lydie de Goué, veuve du distingué archéologue Augustin-Eugène Lelard de la Bouralière, décédée à Poitiers en 1923.

La Maison de Goué, originaire du Bas-Maine ,la tour de Goué existe encore dans la commune de Fougerolles-du-Plessis, Mayenne), s'est divisée en plusieurs branches dont quelques-unes subsistent encore, et porte d'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'azur. Le blason des de Goué se voit en verrières dans plusieurs églises de Vendée, notamment à Beaulieu-sous-la-Roche et à la Chaize-Giraud, accolé à ceux des Serventeau de la Brunière et des Mercier de Lépinay.

Le défunt que nous pleurons descendait de David de Goué, seigneur du Marchais, maintenu noble en 1668. Le château de la Brunière du Givre construit par les Bodin de la Rollandière avant 1590, et ayant appartenu à la même famille jusqu'à la fin du XVIe siècle, est passé par vente en 1853, aux de C..., descendants de David de Goué, et appartient aujourd'hui à Madame de la Mardière, née de la Bouralière.

Les obsèques de M. Alain de Goué, célébrées le jeudi 20 novembre, en l'église du Givre, ont été suivies de l'inhumation au cimetière paroissial où reposent ses nobles ascendants et collatéraux.

Nous offrons au chef d'escadron et à Madame de la Bouralière, à Madame de la Mardière, à M. et Madame de Saint-Père, au commandant d'artillerie et à Madame Gain, ses neveux et nièces, l'expression de nos respectueuses condoléances.

E. GAUVRIT.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Maisons et Meubles Vendéens, Poitevins et Saintongeais

Nous recevons sous ce titre de notre distingué confrère M. Albert Maumené, directeur de la Vie à la Campagne *la communication suivante, que nous nous faisons un devoir d'insérer.*

Je viens de lire l'appréciation un peu rapide que Monsieur Jean Guinefolle a cru devoir faire du N° extraordinaire que *Vie à la Campagne* a publié sous le titre ci-dessus. Nulle œuvre ne peut prétendre à la perfection, encore moins celle relative à un pareil sujet, sur lequel rien n'existe ou à peu près, sur lequel même encore, les amateurs, les artistes et artisans locaux sont en général imparfaitement documentés, ce qui oblige à l'étudier objectivement.

J'aimerais savoir de M. Jean Guinefolle, quelles sont les imperfections de ce travail, encore que le but de ce dernier ne soit pas définitif, mais au contraire destiné à constituer une première base et à réunir les premiers éléments d'un travail plus poussé. Ces précisions qui font défaut, nous seront précieuses à mes collaborateurs et à moi.

Albert Maumené,
Directeur de « *Vie à la Campagne* »

Digitized by Google

CHRONIQUE

A Propos d'un Procès de Canonisation. — La Famille Aymer de la Chevalerie. — L'ordonnance de Mgr l'évêque de Luçon, publiée récemment et prescrivant la recherche des écrits de la R. Mère Henriette, dans le monde Mme de la Chevalerie, à la demande du R. Père Roué, vice-postulateur de la cause de canonisation, fait honneur à notre Vendée qui, sans être le berceau de l'héroïne, n'en est pas moins la patrie adoptive de plusieurs de ses collatéraux. Le haut et le bas Poitou ne sont d'ailleurs qu'une seule et même terre, celle des saints, des héros et martyrs.

Louise-Victoire-Catherine-Henriette-Monique Aymer de la Chevalerie naquit le 11 août 1767, au château de la Chevalerie, paroisse de Saint-Georges-de-Noismé (Deux-Sèvres), diocèse de Poitiers, fille du marquis Louis-René Aymer de la Chevalerie, capitaine au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, mort prématurément en 1777, et de la marquise, née Gigon de Vezansay; elle eut pour parrain et marraine le comte de Muy, lieutenant-général des armées du roi, et la duchesse de Châtillon. A onze ans, elle fut honorée de la dignité de chanoinesse de Malte, distinction fort recherchée à laquelle était attaché le titre de comtesse, et qui était associée à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Pendant la Révolution, pour avoir caché l'abbé de Vezins, leur parent, qui périt ensuite sur l'échafaud, elle fut emprisonnée avec sa mère à Poitiers, et toutes deux n'échappèrent à la guillotine que par le 9 thermidor. Après la tourmente, Henriette de la Chevalerie se fit religieuse dans une commu-

Digitized by Google

nauté naissante, et fonda, de concert avec le R. Père Coudrin, la Congrégation du Sacré-Cœur et de l'Adoration perpétuelle, dite de Picpus, qui devint florissante. La sainte et noble fondatrice, première supérieure, est décédée en son établissement de Picpus, à Paris, le 29 novembre 1834.

Le capitaine marquis Louis-René de la Chevalerie, mort en 1777, avait laissé aussi deux fils. L'aîné, le marquis Louis de la Chevalerie (1763-1818) fut successivement page de Louis XVI, premier aide de camp du général de Condé pendant l'émigration, maréchal de camp, gouverneur de Versailles, etc... et n'a pas eu de postérité. Le cadet, Dominique-René de la Chevalerie, page de la reine Marie-Antoinette, se retira à la Guadeloupe, d'où il ne revint qu'à la Restauration. Il eut deux filles, dont l'une, en religion Mère Gabrielle, devint la troisième supérieure de la Congrégation fondée par sa tante, et un fils, Henri, qui a continué la descendance.

Le marquis Henri de la Chevalerie, conseiller général du canton de Thenezay, et maire de Lhoumois (Deux-Sèvres), qui était apparenté aux de Brandois, châtelains de la Mothe-Achard, est décédé en 1897 dans son château de la Rochefaton. Son fils le marquis Aymer de la Chevalerie, châtelain actuel de la Rochefaton, a épousé en Vendée Mlle Louvart de Pontlevoye, fille de feu M. Hugues de Pontlevoye, et de Madame, née Bailly du Pont, dont plusieurs enfants.

E. G.

Réhabilité (?) cinq siècles après. — C'est du fameux *Barbe-Bleue* de la Légende, de l'illustre maréchal Gilles de Rais qu'il s'agit.

Excelsior du 9 février raconte sous ce titre, qu'aux vacances dernières le docteur Vinchon, assistant à l'hôpital de la Pitié, se trouvant en villégiature à Machecoul se livra sur place à quelques recherches, découvrit sous le château où l'alchimiste Prélati habita avec Gilles de Rais, un filon d'or évalué depuis à deux millions d'or, et en conclut que cette veine dut être exploitée secrètement par Prélati avec Gilles de Rais. De sorte que les sacrifices de centaines d'enfants qu'on lui reprocha seraient une pure légende.

D'où la révision prochaine de son procès qui lui valut d'être brûlé en place de grève et peut-être sa réhabilitation cinq siècles après son exécution.

L'instance en révision a été confiée à Me Maurice Garçon, du barreau de Paris par le *curateur à la mémoire de Gilles de Rais.*

—Dans notre prochain numéro nous publierons un premier chapitre du volume que notre éminent collaborateur M. Emile Gabory

Digitized by Google

doit faire paraître en octobre sur *La Vie et la Mort de Gilles de Rais, dit à tort Barbe-Bleue.*

Pour le Musée de Fontenay. — Dans sa séance du 4 janvier 1925 le conseil municipal de Fontenay a autorisé l'ouverture d'un crédit de 500 francs en recettes et en dépenses, relatif à la réorganisation et à l'entretien des salles du musée, pour quoi l'Etat vient d'accorder une subvention d'égale somme.

Une autre subvention de l'Etat, celle-ci de 3.000 francs, jointe à une année de fermage de l'établissement de Pétré, va permettre, selon les propositions de la commission du legs de Mouillebert, d'acquérir pour notre musée la remarquable collection d'objets funéraires découverts par M. François Huguet, maire de Bouillé-Courdault, dans une vieille sépulture qu'il a exhumée il y a quelques années, dans l'un de ses champs, collection qui a été décrite dans la *Revue du Bas-Poitou* par MM. Charbonneau-Lassay et Vallette.

Le conseil décide d'instituer, pour assurer la meilleure gestion et le développement le plus rationnel du musée vendéen inauguré en novembre dernier dans notre ville, une commission spéciale de 12 membres.

Sont élus membres de la dite commission: MM. le Dr Marcel Baudouin, Emile Boutin, Marcel Chaigneau, le Dr Chevalier, Clouzot (de Niort), Gabriel Espierre, du Fontenioux, Gabriel Gambier, notaire honoraire, Roger Guillemet, Gustave Maingueneau, Jean Robuchon, avocat, et René Vallette.

Une Académie de Province. — On parle de la création prochaine d'une Académie de Province qui serait comme le corollaire de la Société déjà existante des *Ecrivains de Province*, dont le siège est à Bordeaux.

On nous dit également que quelques écrivains cherchent à créer sous le nom d'Ecole Poitevine ou sous tout autre vocable à trouver, un groupe d'écrivains du Poitou.

La *Revue du Bas-Poitou*, qui a déjà réalisé une partie de ce programme, est toute acquise à ce projet.

Nos Collaborateurs. — Au cours de la « *Matinée Poétique* » du 14 mars dernier, à la Comédie Française, deux poèmes de notre collaborateur Albert Hennequin, parus jadis dans nos pages (*A Mélusine* et *A mon Enfance*), ont été chaleureusement déclamés par M. Escande, sociétaire, rappelé quatre fois sur la scène par les applaudissements d'une salle comble. Une notice, parue la veille dans *Comœdia*, et signée de M. André Foulon de Vaulx, sur le poète de

Digitized by Google

La Terre Poitevine, a été lue par M. Dessonnes avant la déclamation des poèmes.

Notes d'Art. — Notre distingué compatriote, M. René Pichard du Page, conservateur adjoint de la bibliothèque de Versailles, qui est, en même temps qu'un délicat écrivain, un musicien de grand talent, vient de fonder au sein de la Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, dont il est le vice-président, une section musicale qui se propose de présenter au moyen d'auditions éclairées par un commentaire verbal, soit la musique d'un pays ou d'un temps, soit la personnalité d'un musicien, soit l'évolution d'une forme musicale.

La première séance consacrée à l'étude de la musique russe a eu lieu le 22 mars, à la salle des conférences de l'Hôtel de Ville de Versailles, avec un plein succès.

Nous en félicitons très vivement notre excellent compatriote et ami René Pichard du Page, que nous sommes très fier de compter parmi nos plus appréciés collaborateurs.

— Notre excellent ami Arthur Guéniot, achève pour le Salon prochain un groupe qui ne manquera pas d'avoir le plus grand succès et qui représente une élégante chasseresse ralentissant les bonds de deux magnifiques chiens.

L'éminent artiste prépare également pour le Canada un autre groupe important « Missionnaire et pionnier. »

— Mademoiselle Jane Giraudeau, de Saint-Florent-des-Bois, a exposé au *Salon des Femmes Peintres et Sculpteurs* à Paris, deux forts jolies et harmonieuses toiles, l'une représente un intérieur de salon, l'autre des enfants assis au soleil. Les deux font le plus grand honneur à la jeune artiste que nous félicitons très vivement.

— Arrêté dans sa production artistique depuis plusieurs mois, par suite de fatigue professionnelle, et depuis peu de retour en convalescence, le bon graveur Marcel Fleury vient de reprendre son burin pour continuer son importante série d'eaux-fortes nouvelles sur La Rochelle, pour laquelle, l'été dernier, il avait réuni sur nature 50 premiers dessins originaux

La Rétrospective de Rochebrune. — Du 15 au 30 avril aura lieu au Musée de Fontenay une exposition rétrospective des œuvres de M. O. de Rochebrune, l'éminent aquafortiste Vendéen.

A l'issue de cette exposition, une double conférence sera donnée au théâtre de Fontenay par MM. Vallette et Boutin sur la vie de l'illustre graveur et sur son œuvre.

Digitized by Google

Découvertes archéologiques. — Notre savant collaborateur M. le Dr Marcel Baudouin a découvert à Saint-Gilles-sur-Vie un puits funéraire où il a rencontré quatre vases intacts très anciens qu'il croit pouvoir attribuer d'une façon certaine au type phénicien.

— La remarquable collection d'objets anciens de M. Poissonnet, maire de la Mothe-Achard, vient de s'enrichir de deux poteries dont la forme remonte à plusieurs siècles, et trouvées en terre, sous les ruines de l'ancien couvent de Saint-François-d'Olonne; d'un dé à coudre, de forme ancienne, ayant évidemment servi aux vieux moines Cordeliers d'Olonne, trouvé dans l'ancienne enceinte du couvent, et d'une nouvelle hache de cuivre qui fut rencontrée, il y a quelque dix ans, sur la terre du Pin-Macé, dans le voisinage du bourg. Cette hache étant passée en plusieurs mains, est arrivée mutilée à la collection de M. Poissonnet.

Nos Savants — Nous apprenons que la splendide collection géologique du savant naturaliste Clément Chartron, de Luçon, vient d'être acquise par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Elle ira enrichir les salles de la Paléontologie régionale de notre grand établissement. De la sorte, comme nous le disions à la mort de ce modeste homme de science, les efforts et les travaux de toute sa vie ne seront pas perdus pour notre pays !... Cette collection, purement vendéenne et très locale, sera l'un de nos plus beaux fleurons dans la capitale. Il faut se féliciter à tous points de vue, de cette solution, qui fera connaître aux savants étrangers, un provincial, trop peu apprécié jusqu'à présent sur son propre terrain. En France, il est souvent nécessaire de mourir pour passer à la postérité...

La Destruction des Buttes d'Huîtres continue. — Malgré la décision de la Commission des Sites de la Vendée, malgré l'appui du Ministère des Beaux-Arts, qui demande qu'on arrête les frais... de destruction, on continue à broyer des huîtres « antiques » à Saint-Michel-en-l'Herm, pour alimenter les poules modernes.

Comment se fait-il que des ordres n'aient pas été donnés par les autorités compétentes ? Comment se fait-il que l'exploitation s'accélère ?

Les Conférences Fontenaisiennes. — Depuis notre dernier numéro, plusieurs conférences très applaudies ont eu lieu au théâtre de Fontenay. Citons notamment celle de notre confrère Jean Robuchon sur Gilles de Rais; celle de M. Maurice Loiseau sur Charette; celle de M Pierre de Lacoste sur la chanson Française et celle de Madame Jeanne d'Ivray sur l'Egypte.

Digitized by Google

Sociétés Savantes — A la séance de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, du 19 mars 1925, notre érudit collaborateur M. Rambaud a entretenu la docte assemblée des audiences et des attributions de l'ancienne juridiction consulaire de Poitiers, dont le ressort s'étendait jusques aux côtes du Bas-Poitou.

— A la séance du 9 mars 1925 de l'*Académie des Belles Lettres et Arts* de La Rochelle, notre distinguée collaboratrice Mlle Charlotte Roy a lu « *A l'Ombre du Cloître*, un poème d'une parfaite facture.

Courrier Musical. — Le 18 janvier dernier a eu lieu au théâtre de Fontenay, le concert annuel offert par l'Orphéon à ses membres honoraire, avec le précieux concours de Mademoiselle Hélène Grenon, le sympathique professeur de musique de Fontenay-le-Comte.

Une Soirée Vendéenne au « Caméléon » de Paris. — Le 17 janvier sous la présidence de notre ami le Comte du Chaffault, M. le docteur Chevallereau, président des Vendéens de Paris a fait une remarquable conférence sur les *Poètes de la Vendée*, et en sa qualité de président du Comité d'Initiative de Tourisme de Fontenay et du Bas-Poitou, célébra en même temps, le charme particulier des trois parties distinctes de notre terre vendéenne: Bocage, Plaine et Marais.

Puis successivement les heureux auditeurs eurent la bonne fortune de pouvoir applaudir Madame Renouard, dans la chanson de *Monsieur de Charette*, Mme Jacques Chevallereau, dans trois chansons de chez nous: *En passant par un échalier*, *A la Pêche des Moules* et *La veuve;* Madame Mayen, notre très distinguée collaboratrice, dans ses jolis sonnets *Pouzauges*, *Le Loup Pendu*, *La Chapelle des Alouettes* et *La Forêt d'Olonne;* puis Mesdemoiselles Bunlet, Faugeron et enfin Madame Caristie Martel l'admirable muse des armées, — sans oublier du côté des hommes, MM. Renouard, Mathé et Balquet, des fervents de la *Mojette*, qui eurent de même un très vif succès.

Au « Dîner de Poitou », dernier, on a également beaucoup applaudi Madame Caristie Martel, qui a récité avec le plus grand art de délicieuses poésies, et Madame Jacques Chevallereau, qui a chanté avec âme « *Les Rives du Clain* », du regretté chansonnier poitevin Ernest Chebroux.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

MARIAGES

— Le 7 octobre 1924, a été célébré en l'église Cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, le mariage de M. René CESBRON, conseiller de Préfecture, Médaillé Militaire et Croix de Guerre avec palme, avec Mademoiselle May LAGIER.

— Le 5 janvier 1925, a été célébré dans la plus stricte intimité, en l'église de Montagny-les-Beaune, le mariage de M. Charles RHONÉ, licencié en droit, décoré de la Croix de Guerre, avec Mademoiselle Yvonne de GOUVENAIN.

— Le 17 février 1925, a été célébré en l'église cathédrale de Poitiers, le mariage de Mademoiselle PALUSTRE de MONTIFAUT, avec M. le comte Gabriel de LOZÉ.

— Le 18 février, a été célébré en l'église cathédrale de La Rochelle, le mariage de Mademoiselle Geneviève BRUNET de SAIRIGNÉ, fille du Baron de Sairigné, décédé, et de Madame, née Duchaîne, avec le capitaine Henri COTTEZ, de l'aviation marocaine, chevalier de la Légion d'honneur.

Les témoins étaient pour la mariée: M. Joseph Duchaîne son oncle et M. Guy Brunet de la Grange, avocat, son cousin; pour le marié le colonel Cheutin, sous-directeur de l'aviation et le Docteur Chavin son oncle.

La messe a été dite par M. l'abbé de Courten, directeur de l'Ecole Fénelon.

Monseigneur l'évêque, avant de bénir l'union a prononcé une délicate allocution dans laquelle il a fait un éloge mérité des fiancés et de leurs familles rappelant notamment que le général de division Cottez, Grand Officier de la Légion d'honneur, père du capitaine, avait été adjoint au Maréchal Lyautey et comme tel avait commandé par intérim les forces françaises au Maroc.

La quête a été faite par M. E. Duchaîne et Mademoiselle E. Chavin, le lieutenant Dupuis et Mademoiselle R. Duchaîne; M. Pierre Chavin et Mademoiselle H. Duchaîne; M. René Fresneau et Mademoiselle M.-A de Sairigné; M. J. de Sairigné et Mademoiselle F. Duchaîne; M. G. de Sairigné et Mademoiselle A. Duchaîne.

Digitized by Google

— Le 9 mars a été célébré à Versailles, le mariage de M. François de KERVENOAËL, fils aîné du colonel de Kervenoaël et neveu du comte de Kervenoaël ,député de la Vendée, avec Mademoiselle du HAMEL de CAUCHY.

— Le 15 avril sera célébré en l'église de Champ-Saint-Père, le mariage de Mademoiselle Germaine POIRAUD, fille de Madame Poiraud, directrice de l'école publique et de feu Moïse Poiraud, notre excellent et regretté collaborateur qui a laissé dans le monde des Lettres Vendéennes un impérissable souvenir sous le pseudonyme de *Jehan de la Chesnaye*.

Mademoiselle Poiraud doit épouser M. Jean ROBIN, dessinateur aux chemins de fer de l'Etat.

— A cette même date du 15 avril doivent être célébrés à Bordeaux, en l'église Notre-Dame, le mariage de M. Bernard MARSAC, fils de notre excellent confrère et ami Emile Marsac, directeur de *La Vendée*, avec Mademoiselle Marguerite HOURDILLÉ; et à Nantes en l'église Saint-Similien, celui de Mademoiselle Denyse MANGOU, fille de M. Léo Mangou, chevalier de la Légion d'honneur et de Madame, née Audé, avec M. Henry PARTIOT, lieutenant d'infanterie coloniale, instructeur à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, Croix de Guerre des T.O.E.

NAISSANCES

M. et Madame Alexis LORY nous font part de la naissance de leur fille Marie-Yvonne, 2 mars 1925.

— Le vicomte et la vicomtesse Pierre de CHABOT sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Charles.

— Madame la vicomtesse de KERVENOAËL, née de la Guère, belle-fille du très sympathique député de la Vendée, a mis heureusement au monde une fille qui a reçu au baptême le nom de Marie-Thérèse

— La comtesse de LAMBILLY, née Lespinay, a donné le jour à une fille qui a reçu le prénom de Marie.

— Le baron et la baronne Raymond de LAROCQUE-LATOUR sont heureux de faire part de la naissance de leur quatrième fils, Antoine.

— Madame Jean ROBUCHON, femme de notre sympathique confrère du Barreau de Fontenay a donné le jour à une fille qui a été baptisée sous les noms de Francette-Marthe.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Madame Charles de la BRUNIÈRE, née de Boussineau, décédée le 8 janvier 1925, en son château de l'Espiardière, commune de Touvois (Loire-Inférieure), âgée de 69 ans.

— Madame la baronne F. de LAUZON, née de Pontlevoye, décédée au couvent des Ursulines des Sables d'Olonne, le 12 janvier 1925, à l'âge de 67 ans.

— Mademoiselle Odette de MONTILLET de GRENAUD, fille du commandant et de la vicomtesse de Montillet de Grenaud, rappelée à Dieu le 16 janvier 1925, à l'âge de 5 ans, et dont l'inhumation a eu lieu à Bournezeau (Vendée), le 20 janvier, après une cérémonie religieuse qui eut lieu à Nantes, le 19.

— Madame Gildas GRELIER, née Eugénie-Sophie-Madeleine Laveau, bienfaitrice insigne de toutes les œuvres catholiques, pieusement décédée à Challans, le 25 janvier 1925, dans sa 70e année.

Elle était la mère de notre distingué collaborateur M. l'abbé Charles Grelier, que nous assurons en cette douloureuse circonstance de nos plus sincères condoléances

— La Révérende Mère Marie-Gabrielle DES COURTIS DE LA GROYE, en religion, Mère Marie Béatrix de l'Enfant Jésus, décédée au carmel de Poitiers, dans sa 82e année, fin janvier 1925.

—M. l'abbé Adolphe MICHAUD, ancien curé d'Ardelay, décédé pieusement à la maison de retraite de la Passion, à Pouzauges, le 2 février 1925, dans sa 80e année.

—M. Théophile CONSTANTIN, père du conseiller général, décédé à Fontenay-le-Comte, le 22 février, dans sa 85e année.

Digitized by Google

— Le R. P. Henri LORIEAU, missionnaire de la congrégation de Chavagnes, originaire des Essarts, pieusement décédé aux Antilles, en février 1925, à l'âge de 57 ans.

— M. Hugues BARRAU, receveur de l'enregistrement, décédé à Challans, le 10 mars 1925, à l'âge de 29 ans, après une longue maladie, qui hélas ne pardonne pas.

Hugues Barrau, en dehors de ses occupations administratives était un poète charmant, sensible et original.

Nous adressons à sa famille désolée et particulièrement à son père, notre vieil ami et cher collaborateur nos plus affectueuses condoléances.

— M. le chanoine Julien HUET, ancien curé-doyen de Maillezais, ancien directeur des *Chroniques Paroissiales*, prêtre d'une haute piété et écrivain d'une grande érudition, décédé à Chantonnay, le 14 mars 1925, dans sa 68e année.

— M. Frédéric CLÉNET, décédé à la Chaize-le-Vicomte, le 14 mars 1925, à l'âge de 73 ans.

Ancien engagé aux Volontaires de Cathelineau en 1870, M. Frédéric Clénet était en même temps qu'un ardent patriote un catholique fervent et un royaliste fidèle.

Nous prions sa famille et tout particulièrement notre excellent collaborateur et ami Basile Clénet de trouver ici l'expression de nos plus douloureuses condoléances et de nos très vives sympathies.

— M. l'abbé Just DRENEAU, ancien curé de Fontaines, prêtre habitué, décédé à Chavagnes-en-Paillers, le 25 mars 1925.

— La marquise de FRAYSSEIX-BONNIN, née d'Hautpoul, belle-sœur de notre regretté ami et collaborateur Alexandre Bonnin de Fraysseix, décédée à Chevreuse.

Nos sincères condoléances à toutes les familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Vieux Logis et Vieux Meubles Vendéens. — Dans son remarquable numéro de Noël, la *Vie à la Campagne* a reproduit fort joliment, le *Logis de Beauregard* de notre directeur, et quantité de maisons caractéristiques et de huttes des marais du Langon, du Poiré-sur-Velluire, de Croix-de-Vie, de Saint-Jean-de-Monts et de Challans, ainsi qu'une foule de meubles anciens et curieux, appartenant au docteur Gourmaud, à M. Batiot, du Langon; à M. Vallette, de Saint-Germain L'Aiguiller; à Madame la baronne Taylor, de Saint-Hilaire-de-Loulay; au docteur Lœvenhard, de Mouilleron-en-Pareds; au comte Henry de Rochebrune, de la Chapelle-Thémer; à M. Taffery, de Fontenay; au Docteur Guibert, de La Roche-sur-Yon; au Docteur Robert, de Soullans; à M. Troussier, de Noirmoutier; au Docteur Baudouin, de Croix-de-Vie, etc., etc.

Véritable exposition d'art populaire ancien, d'un haut intérêt rétrospectif.

Ce magazine d'un exceptionnel intérêt et que nous recommandons d'une façon toute spéciale à nos lecteurs, se vend 7 francs, à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

— L'érudit et infatigable travailleur qu'est notre excellent collaborateur M. Emile Gabory va après son précieux volume sur la *Révolution et la Vendée*, nous donner prochainement un nouvel ouvrage d'un attachant intérêt: *La Vie et la mort de Gilles de Rais, dit à tort Barbe-Bleue.*

— Notre distingué collaborateur et ami, Edmond Béraud, ancien rédacteur à la *Gazette de France*, ancien directeur de la *Revue de l'Ouest*, et vice-président de la *Presse Monarchique* départementale, vient de publier dans la *Gazette d'Aunis* sous ce titre *Le Souvenir d'un journaliste Rochelais*, l'histoire de quarante années durant lesquelles sa vaillante plume a indéfectiblement lutté pour les grandes et nobles causes qui sont aussi les nôtres.

— Edmond Béraud, a de même écrit pour le 5e volume des *Chroni-*

Digitized by Google

ques du Bas-Poitou, qui vient de paraître (1) une délicieuse Préface, dont nous tenons à lui renouveler ici notre plus affectueuse gratitude.

— Notre ami, M. Auguste Mailloux, qui est un écrivain de talent, en même temps que le très dévoué inspecteur de l'Assistance publique en Vendée, vient de publier (Paris, Maurice Mendel), une très remarquable étude-conférence sur *la Crise de la Natalité. — Ses Causes et ses Remèdes.*

— Avec un intérêt toujours soutenu, notre érudit collaborateur, M. Louis Charbonneau-Lassay, continue dans *Regnabit* ses très curieuses études d'iconographie sur le Sacré-Cœur, qui n'ont pour nous qu'un défaut, c'est de nous priver trop souvent de sa précieuse collaboration.

— Sous le titre « *Aux Cimetières français de Berlin* », M. Ludovic Naudeau a consacré un article (reproduit par le *Phare*, de Nantes du 16 mars 1925), aux huguenots d'origine française enterrés dans les cimetières de Berlin, et parmi ces noms nous relevons les suivants appartenant vraisemblablement au Poitou: Baudouin, Bertrand, Vallette, Villeneuve, Charrier, d'Hargues, de la Garde, Arnaud.

— M. L. Troussier pour lequel l'histoire de son île n'a pas de secret, publie dans la *Dépêche Vendéenne* de très intéressantes *Ephémérides Noirmoutrines*, que nous espérons voir un jour réunies en volume.

— Dans le *Bulletin Evangélique* de Saintes, du 1er Octobre 1925:
Les Réfugiés des environs de Mouchamps après la Révocation de l'Edit de Nantes, de M. B. Sarrazin.

R. DE THIVERÇAY.

(1) A Fontenay, chez M. Pajot, libraire et aux Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou;* à La Roche-sur-Yon, chez M. Grillard, imprimeur et chez M. Baudry, libraire

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD, *P et O. LUSSAUD Frères*, Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

La Chanson du Bon Temps

Souvenirs Poitevins

I

Le Poitou, pays d'histoire et d'art — Le prieuré et l'église d'Availles — Le décor des vieilles portes, des ruines médiévales, des abbayes et des châteaux — Petites villes oubliées; donjons et chapelles.

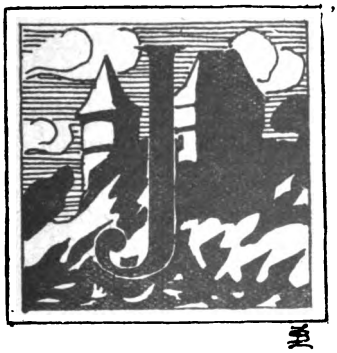

J'ENTENDIS les voix du passé chanter secrètement à mon oreille par une après-midi d'été où nous étions partis, mon ami Pierre et moi, visiter le prieuré d'Availles. Après de nombreux détours à travers des sentiers perdus, nous l'avions découvert au fond d'un pacage, dans un bouquet d'arbres, près d'un ruisseau. Notre trouvaille était composée d'un pignon d'église où s'ouvrait une fenêtre, et d'un portail d'habitation, vermoulu dans son arcade fracassée. Il régnait là un silence complet, soit que les maîtres et les animaux fussent aux champs, soit que ces ruines aient vu disparaître leurs propriétaires. L'église, très som-

Digitized by Google

bre, aurait pris, dans une aquarelle, le ton brun velouté de l'encre de Chine; la grande porte, de patine plus claire, était grise, soulignée de reliefs vigoureux. Les acacias et les noyers faisaient à ces vénérables pierres une ceinture aux reflets mouvants. Cette fenêtre se composait d'un cintre encadré par un double cordon de moulures, reposant de chaque côté sur une colonnette prise dans la muraille. Une corniche, soutenue par six modillons, lui servait de base. Deux contreforts plats limitaient la paroi triangulaire. Le porche voisin était fait d'un arc surbaissé, serti d'une dentelle à jour s'élevant en accolade, garnie de choux frisés, jusqu'au panache terminal. Dans le compartiment du milieu, des armoiries mutilées entre deux anges. En haut, deux rectangles encadrant d'autres écussons où subsistent des fleurs de lys. Quelques jambages à demi-rongés s'élèvent de chaque côté de l'entrée. Le petit sanctuaire et ses pierres noircies évoque une pensée très lointaine, encore soumise à l'influence orientale, muette et fermée, harmonieuse cependant, depuis la courbe parfaite jusqu'aux chapiteaux effeuillés par le temps. Avec la baie voisine, la conception s'éclaircit. Cette large ouverture annonce la sécurité; le bandeau festonné parle d'élégance et les blasons de hiérarchie. Tout y est tempéré de grâce discrète: l'esprit français a passé par là. Il maintient encore les formes des vieux oratoires, mais il repousse l'emprise étrangère, ayant trouvé sa formule sur son propre sol, dans son génie insoupçonné. Quel réveil, après la léthargie romane, mais trop court, et qui va s'allanguir dans l'italianisme et la froideur classique!

***

Bien souvent depuis, la chanson d'autrefois vint murmurer dans les verts chemins où, légers de soucis, nos vingt ans émerveillés commençaient à découvrir un coin du vaste monde et à distinguer un visage éternel derrière les châteaux et les églises. J'ai gardé, de ce Poitou légendaire, l'image de

Digitized by Google

ses plaines plantées de noyers, ceintes de petits murs croulants, de ses villes médiévales entrevues par la fenêtre du wagon, paysages rapides et résumés comme le panneau d'un vitrail. La porte démantelée de Loudun ouvre, entre deux bastions moussus, son cintre béant. Une perspective de rue caillouteuse fuit le long des maisons accroupies près de l'église du Martray, aux pignons aigus, percés de flamboyants meneaux. On passe au pied d'une colline couverte de pans de murs qui dressent sur l'horizon la silhouette féodale de Chauvigny, hérissée autour du cube de son fabuleux donjon. Quelquefois, la ville, éloignée de la gare, comme Montmorillon, se groupe autour de sa flèche blanche, face au vieux quartier, qui mire dans la rivière des maisons suspendues et son pont à créneaux. Cette campagne, aux ondulations moyennes, est riche de souvenirs et de vestiges. On y voit des tours de la Renaissance à Châtellerault et à Toufou dont la coupole d'ardoise s'accompagne de cheminées incrustées au bout d'un jardin à balustres. Il y reste les débris solitaires de la tour aux Cognons, près du cimetière mérovingien de Civaux, ou dressés comme la sentinelle de la Côte au Chat, seule connue des pêcheurs attentifs aux bonds de la truite. Ce sont les salles de Mortemer, aux profondes embrasures, communiquant avec la paroisse, ancien oratoire seigneurial; les courtines et casemates du castel de Bressuire, envahies par la verdure, et qu'étouffent les arbres grandissants. Vous y trouverez des vieux murs si bien enfouis dans le lierre et la légende, comme ceux de Pouzauges, qu'on n'en peut plus compter les siècles et qu'il faut deviner le château de Gilles de Retz à un assemblage de pierres brutes équilibré en voûte. Résidences d'évêques et de grands seigneurs doublées dans le miroir des douves. Petites villes oubliées comme Melle et Parthenay riches en pierres festonnées derrière des pans de murailles rousses et fleuries. Ce sont de hauts clochers, terminés en coupole, églises au chevet droit de Tiffauges et de Vouvant pointant dans le Bocage d'où l'on soupçonne au temps clair la grise étendue de l'Océan. Voici des bourgades

Digitized by Google

blanches et rouges sous la tuile et le lait de chaux, appesanties de chaleur et de silence dans les méandres du Marais. Places rectangulaires de Richelieu, rues rectilignes de La Roche-sur-Yon, créés par une volonté souveraine. La Sèvre lente, encombrée de roseaux, brise l'image des tours de Niort où naquit la future épouse d'un poète et d'un roi. Le cloître de Luçon, aux ogives aiguës, se recueille à l'ombre de la cathédrale où erre encore le souvenir du redoutable cardinal-ministre. Une des longues façades à pilastres du Givre apparaît, précédé de deux gros colombiers, d'où l'on aperçoit sous un ciel blanchâcre, la mer immobile comme un métal figé. Les cours d'Oiron, entourées de portiques aux effigies d'empereurs, aboutissant au grand degré où s'inscrit la devise des Gouffier dont la répétition conduit à des chambres presque royales. Plongeant ses assises dans le ravin, la façade de Thouars, berceau des La Trémouille, déploie sa noble ordonnance, copiée sur les « Tuileries » du roi. Voici les donjons de Coussay, de Moncontour posés sur les coteaux, sombres ou éclatants suivant l'heure; des bourgs déchus comme Mirebeau dont il ne reste que des ruelles concentriques; des manoirs aux toits bas dans le fond des futaies où sonne encore la trompe de chasse, dont les pièces ignorées sont tendues de tapisseries héréditaires. Lanternes des morts d'Antigny et de Gencay qui, près des sépultures, au bord des routes, dressent leur colonne creuse au-dessus d'un autel. Majestueuses abbayes désaffectées comme Saint-Savin, datant des princes commendataires, nobles sous les lucarnes en œil de bœuf de leurs toits mansardés. Domaines désolés derrière la statue en morceaux du seigneur de la Roche-du-Maine, chevauchant entre des tours fendues et des machicoulis arrachés. Que de chefs-d'œuvres inconnus, que de points d'histoire et de figures révélés à notre curiosité au fil de l'heure, au hasard des rencontres!

***

Digitized by Google

Les églises ne sont pas moins attachantes. Celle de Saint-Jouin-de-Marnes, célèbre monastère déchu, offre à de trop rares paroissiens des nefs immenses et des stalles vides. Notre-Dame de Montmorillon ouvre au-dessus des eaux de la Gartempe, sa crypte couverte de peintures. Quelques-unes lancent vers les nues des flèches épineuses et percées à jour. Lusignan, sur une façade du XIIe siècle, étale un portail flamboyant, et Saint-Médard, de Thouars, a largement ouvert ses fenêtres en renforçant le système des voûtes. On découvre de charmantes églises de campagne dont les archivoltes, comme à Villesalem, reposent sur des baies, envahies d'orties, d'une profusion d'ornements inattendue. Voici, à Ménigoutte, une chapelle, vrai reliquaire, contemporaine de Jeanne d'Arc. Il reste des collégiales de châteaux, fragiles comme des ivoires au-dessus des courtines, des sanctuaires en rotonde comme des mosquées. On y découvre des tombeaux édifiés à la mémoire de chefs illustres comme l'amiral de Bonnivet, le plus souvent l'effigie anonyme d'un chevalier ou d'une dame sous d'obscurs enfeux entre des colonnes d'abside. Au fond du village le plus reculé on est sûr de découvrir une muraille en demi-lune, au toit bas sous des modillons grimaçants, ou un portail sans tympan encadré de voussures concentriques.

C'est ici le pays du plein cintre, de l'art des XIe et XIIe siècles dont la floraison s'accomplit autour d'Eléonore d'Aquitaine.

II

La promenade en Gâtine, Plaine et Bocage — Petits incidents de route: le taureau surpris; les chiens vigilants; le châtelain qu'on dérange — L'hospitalité du presbytère; la méprise du Doyen — Un répertoire d'église romanes.

Mon camarade élevé en ville, ignorait tout des paysans et manquait d'aplomb en face des animaux. En allant voir un

Digitized by Google

beau pavillon crénelé près de La Roche-Clermault où s'attache, je ne sais plus comment, le souvenir de la Grande Mademoiselle, nous tombâmes dans un carrefour où s'ébrouait un troupeau de vaches autour de son taureau. Elles allaient boire à une grande auge de l'autre côté de la route. Il s'agissait de traverser au milieu des bêtes paisibles qui se déplaçaient nonchalamment sur notre passage. Le taureau nous avait vus, ou sentis. Il s'arrêta de boire et se retourna en soufflant. Pierre pâlit et pressa le pas, malgré mon conseil. Moi-même, je sentis une petite sueur froide le long du dos. Nous marchions l'un derrière l'autre, silencieux, sans tourner la tête, sentant l'animal immobile et troublé qui nous suivait de l'œil. Un geste, un cri, je ne sais ce qui se serait passé. Nous filions ainsi devant les muffles encornés et, la dernière génisse disparue, nous jetâmes un regard furtif par dessus l'épaule: le taureau s'était remis à boire.

Ce même jour, nous abordions le seuil de la cour d'honneur d'une belle résidence, non loin des Trois-Moutiers, riche en portraits du XVIIe siècle. La grille était ouverte et nous nous disposions à la franchir quand deux énormes Terre-Neuve bondirent en aboyant comme un tonnerre. Nous demeurâmes changés en statues. Avancer était impossible, et battre en retraite, dangereux. Personne en vue. Les bons gardiens, assis sur leur train de derrière, paraissaient en dispositions défensives, décidés à nous interdire toute manœuvre. Le temps semblait long; les chiens, à chaque coup de gueule faisaient retentir les échos et troublaient seuls le silence. Enfin, un bruit de savates se fit entendre, avec un pas trainant, celui du vieux portier en tablier bleu et bonnet grec, qui se mit à rire, en nous voyant interdits en face de ses pensionnaires. Il passa entre eux, les prit par le collier et les renferma dans la cuisine. Mon ami respira.

***

Mais s'il se troublait devant les bêtes aboyantes et beuglantes, il déployait une ruse et un acharnement dignes de

Digitized by Google

réussite en présence d'une difficulté d'ordre diplomatique. Un soir de juin, nous descendions de carriole devant un chalet qui commande l'entrée des jardins, parure splendide d'un château aux murailles blondes, posé comme un joyau historique et monumental aux limites de l'Anjou. Depuis l'aube, nous parcourions ces marches poitevines à travers la frontière capricieuse des routes et des cours d'eau. Nous avions logé un moment notre grand fleuve français à l'entour de la ruine illustrée par un fameux roman d'estoc et de taille. Et même, montés sur un bac avec tout notre équipage, nous contemplions la rive semée d'églises et de villas, pendant que notre cocher maintenait son cheval qui dansait sur les planches mobiles, au milieu des vagues miroitantes. La journée se termina par un crochet qui nous ramenait en arrière, devant le château, dernier article de notre programme. Le concierge nous toisa et répondit à notre question qu'il était bien tard pour visiter; on allait se mettre à table et nous serions probablement éconduits. Sur notre insistance, il consentit à entrebailler le portail et pour nous annoncer, tira sur un cordon qui frémit dans la muraille de lierre jusqu'au bâtiment principal. Nous étions dans la place. Une allée montait le long de la tapisserie des pivoines multicolores bordée du taffetas cramoisi et mordoré des coléus. Elle nous conduisit jusqu'au parterre à la française où chantait toute la gloire des roses. Le château, en fer à cheval, faisait à ce tapis chatoyant un cadre magnifique, avec ses tours saillantes, ses échauguettes, ses pignons à crochets. Une vieille dame, abritée sous son chapeau de paille, cueillait des fleurs qu'elle déposait dans la corbeille tendue par une fillette en mousseline claire. A notre vue, elles arrêtèrent leur récolte et disparurent. Je me trouvais indiscret, mais Pierre alla de l'avant vers l'entrée principale. Un jeune valet de chambre, en habit et cravate blanche, s'avança vers nous. Il avait une vingtaine d'années et son teint brun, un air ouvert, l'accent traînard et des gestes une peu gauches sous la livrée annonçaient un gars du pays entrain de se

Digitized by Google

former. Mon guide lui adressa quelques phrases pathétiques: venus exprès de très loin, nous désirions seulement jeter un coup d'œil sur les pièces de réceptions, notre visite ne devant durer qu'un court instant; le concierge nous ayant permis d'arriver jusqu'ici, il nous serait bien pénible de repartir sans succès. Le brave garçon écoutait, perplexe; il répondit enfin: « c'est qu'il va falloir servir!... la cloche a déjà sonné... je ne sais comment faire... je vas demander! » Et il disparut dans le vestibule dont il laissa les portes ouvertes. Pierre pénétra derrière lui sans que je puisse le retenir. Nous nous trouvions dans un hall, dont les baies, garnies de tentures, dissimulaient les autres pièces, et comme deux humbles solliciteurs, nous attendions le retour du valet.

Tout à coup retentit près de nous, de l'autre côté de la draperie, un énergique juron, envoyé à pleine voix et sentant son régiment de cavalerie, en même temps qu'avec un bruit de journal qu'on froisse, une voix irritée s'écriait: «Mais il n'y a donc pas moyen d'être tranquille une minute dans cette maison? » On n'entendait pas la réponse de l'interlocuteur qui devait murmurer à notre intention. La voix reprit: « ce n'est pas le moment!... ils n'avaient qu'à venir plus tôt... on ne dérange pas ainsi tout le monde à une heure pareille! » Nous échangeâmes un regard piteux sous un grand miroir en face d'un bahut dont les cariatides, vêtues à l'antique, étaient des allégoires des sciences et des arts. De magnifiques verdures se déployaient sur les parois et des plantes de serre montaient dans le renfoncement des fenêtres. Le châtelain, un peu calmé, continuait: « Quels sont ces gens-là... voyons... des étudiants... Poitiers... Et où sont-ils?... comment! vous les avez laissés entrer? Quel toupet!... Ils attendent! Mais c'est inouï de poursuivre les habitants jusque chez eux!.. Alors, puisqu'ils sont là, conduisez-les à la galerie, à la chambre du roi, et vivement!... Je vous donne cinq minutes, et dites en passant au maître d'hôtel d'attendre. C'est insensé! » Le jeune homme reparut sous le rideau; il soupira comme pour dire: « çà été dur! »

Digitized by Google

et nous précéda le long du solennel escalier. Pierre triomphait et se retournant vers moi, il chuchotta: « vous voyez qu'avec de la patience et un peu d'aplomb, on pénètre partout. Ce brave garçon nous a bien aidés; il y a son intérêt; je ne l'oublierai pas! »

***

Mais où il était le plus à l'aise, c'était devant une de ces églises si nombreuses en Poitou, où la pierre fleurit encore sur un chapiteau fracassé. Immobiles devant la façade d'une antique abbatiale, nous scrutions du regard la ciselure des fenêtres et la passementerie des piliers. Une végétation étrange s'épanouit sur les arcades, mêlée à des animaux plus singuliers encore, lions, chevaux, volatiles affrontés dont les corps symétriques semblent venir d'une tenture assyrienne. Un homme montre sur les débris d'un destrier sa tête en morceaux dans le casque et un bras pris dans la cotte de mailles. La première messe vient de finir et les villageoises parcourent la place. Elles ont des silhouettes presque monastiques sous l'ample cape. Quelques-unes, coiffées du haut bonnet cerclé de velours, évasé près des oreilles, font penser à nos reines douairières, Louise de Savoie, Catherine, Jeanne d'Albret.

Nous entrons sous la haute voûte partagée en losanges par des nervures qui enjambent les travées. M. le curé semble fort affairé dans la décoration du maître autel. Pierre connaît tous les ecclésiastiques du diocèse qui possèdent la moindre pierre sculptée. L'abordage s'impose; l'invitation va suivre. Il n'est d'ailleurs pas en reste à Poitiers où la table et le cabinet de son père sont largement offerts au clergé. Et d'ailleurs notre visite est une fête pour l'hôte présumé, dans la monotonie ambiante. Ce disant, il me laisse sous la tribune, louvoie entre les bancs et double le cap du confessionnal dans la direction de la balustrade où s'appuie

Digitized by Google

le prêtre. Et alors, c'est une mimique expressive: salut copieux de l'arrivant, profonde inclinaison du pasteur, dont la physionomie interrogative s'éclaire brusquement. Après un colloque animé, deux doigts se posent sur la manche du visiteur qui se défend et résiste mollement. Bientôt je suis désigné du menton, là-bas, sous la corde des cloches. M. le curé suit de l'œil. Sur un signe je m'avance. Présentation. Le doyen a une bonne figure paterne et s'exprime avec une joviale rondeur. Je le félicite d'occuper un si bel édifice. Hélas! il n'est pas complet et le titulaire se désole: la nef est de plusieurs époques; la voûte plantagenet jure entre deux collatéraux en quart de cercle et un transept en berceau; les boiseries sont du XVIIe siècle et les échauguettes du chemin de ronde datent de la bataille de Moncontour. « Mais nous sommes monument historique, soupire le bon abbé, condamnés à ne pouvoir déplacer une brique; c'est la rançon de la gloire! » Et, changeant de ton: « J'espère que vous voudrez bien, cher Monsieur, accompagner votre camarade au presbytère et partager notre modeste déjeuner. Vous voyez, mon bon ami, que vous n'avez plus aucun motif de refus. Ce sera simplement le poulet dominical, précédé d'une omelette. Nous nous mettrons à table après la grand messe avec le dernier coup d'angelus. » Et il disparut dans la sacristie d'où bientôt un enfant de chœur s'échappa en estafette vers la cure.

Combien de fois se renouvela cette petite scène? Que de jolies résidences concordataires nous furent ainsi ouvertes! Sur le seuil, une mère en cheveux blancs sous le bonnet tuyauté, une sœur, vieille demoiselle timide, nous font la révérence. Des fleurs partout. Une salle à manger où deux portraits se font face: le pape Léon XIII, et l'évêque Pie, gloire diocésaine. Quelque chose de doux et de grave dans les rideaux de percale, la nappe damassée, le couvert strict, une phrase murmurée avec le geste qui bénit. L'amphytrion nous place à ses côtés après s'être enquis du plus âgé pour

Digitized by Google

lui donner protocolairement la droite. Il déploie sa serviette, pousse un soupir d'aise et demande des nouvelles de la ville et de Monseigneur. Son voisin, qui a un pied au secrétariat de l'évêché n'est pas en peine de répondre. Le repas s'achève sur les nouvelles de la *Semaine Religieuse* et les menus potins des paroisses. Le café arrive à point. L'abbé ouvre un placard et dépose sur la table une bouteille poudreuse pleine d'un liquide incolore. Il remplit les petits verres; on trinque, « vous m'en direz des... » Je pense à l'élixir du père Gaucher, que Truffier, venu de la Comédie Française, nous a révélé à une soirée de contrat. Mais quoi! la liqueur n'accuse aucun goût, plutôt je ne sais quel relent fade, et presque saumâtre. Nous nous regardons inquiets. Notre hôte boit à son tour. « Miséricorde! que la Sainte Vierge me pardonne! mes pauvres enfants, je me suis trompé de bouteille... c'est de l'eau de Lourdes!... Mais erreur n'est pas compte! » Et il apporte un autre flacon avec des verres vides. Cette fois, il coule comme un sirop transparent, d'un goût très prononcé, nouveau, agréable, un peu étrange, quelque chose de jamais bu. Le doyen s'amuse de notre embarras. Quelles fleurs, quels fruits, quels ingrédients ont pu donner ce corps, cet arôme que ne présentent pas les « crèmes » les plus réputées? Cela se fabrique dans certains couvents des Deux-Sèvres avec de la viande, oui! de la viande, distillée, traitée, condensée, méconnaissable, donnant ce bouquet merveilleux. Et le bon curé ajoute: « Dire que les cannibales trouvent peut-être le même goût à notre pauvre chair martyrisée! » Et de rire! « Mais vous voulez prendre le train? Le sacristain a une bonne jument et la voiture qui me sert à visiter les malades. Il va atteler, et aura le temps de revenir pour les vêpres ».

***

Nous voici sur la route, après une séparation cordiale et promesse de retour. Nous longeons un affluent du Thouet bordé de peupliers, traversant un petit bourg aux maisons

Digitized by Google

grises de vétusté. Sur un fronton aux angles arrondis, on distingue un écu chargé des alérions de La Trémouille, non loin d'une façade aux pans de bois derrière laquelle une tradition place le berceau de Voltaire. Au bord du village un immense château comme en construisaient sous Louis XIII des architectes hantés par le souvenir du Louvre et de Saint-Germain: hauts pavillons d'ardoise où les combles alignent leurs lucarnes classiques; fenêtres démesurées qui, par leurs vitres glauques versent dans des salles désertes le jour tamisé par les ormes qui remplissent les anciennes douves. Le lierre qui monte à l'assaut des corniches a déjà recouvert les armes du cardinal, grand seigneur et homme de guerre, qui construisit pour une nièce qu'il protégeait cet édifice reproduisant son initiale.

La « jardinière » parcourt les routes paisibles traversées par des files d'oies. Notre cocher en blouse désigne du bout de son fouet les paroisses et les métairies. Bientôt s'annoncent les premières maisons d'Airvault. La voiture s'arrête puis le sacristain tourne bride, nous souhaite une excellente continuation, empoche son pourboire, et s'en va dans un bruit de ferraille. L'église apparaît.

Je n'ai jamais pu me blaser sur la joie muette et profonde que procure l'analyse de ces monuments inconnus, d'en rechercher l'âge et l'origine à travers leur structure et d'y reconnaître, dans des fragments funéraires ou des restes de cloître, les signes d'un voisinage seigneurial ou de la puissance monastique. Toujours, en Poitou, on retrouve la triple ordonnance du pignon occidental avec cette richesse de reliquaire. A l'étage, c'est la répétition des baies inférieures, avec une grande fenêtre médiane. Des contreforts cylindriques sont renforcés en faisceaux pour soutenir aux extrémités des clochetons en poivrière, imités de Notre-Dame-la-Grande qui dresse sur le point culminant de Poitiers, sa paroi de coffret et ses cônes de pagode. Le vaisseau noyé d'ombre, dans la futaie des colonnes, a gardé son mystère.

Digitized by Google

Une odeur de cire, d'encens, et de cave, jamais sentie depuis, flotte dans les étroits couloirs, entre les fûts de la clairière centrale. Au fond de quelque chapelle obscure, dans l'alcôve d'un enfeu, gît une statue méconnaissable où on devine des restes d'armures ou d'ornements sacerdotaux, avec le geste suppliant des mains mutilées.

Ces églises de l'Ouest, ma mémoire les a conservées intactes dans leur aspect énigmatique. Elles demeurent seules de leur âge au centre de la bourgade. Chaque matin le soleil pénètre dans leurs ténèbres d'hypogée. Il s'attarde à son déclin sur les pierres jaunies de Melle, d'Aulnay, où les vertus combattantes se courbent dans les archivoltes, de Notre-Dame de la Couldre aux volatiles étranges, à mesure qu'il descent vers l'océan, découvrant dans la Plaine, la Gâtine et le Bocage leurs façades parallèles. Elles ont vu disparaître les anciens comtes, les Guillaume Larchevêque, les Geoffroy la Grand'Dent, aux noms fabuleux. Les rois anglais, jaloux de leur possession, les abandonnent peu à peu en rentrant dans leur île. On a bâti près d'elles des sanctuaires où triomphe l'audacieuse formule ogivale. Des royaumes ont croulé; les révolutions jonchèrent le sol de ruines. Elles sont toujours debout, ces aïeules vénérables, asiles des plus intimes puissances spirituelles, parure et orgueil de cette province où elles constituent le répertoire le plus complet d'architecture romane.

Robert DELAGRANGE.

(à suivre)

Digitized by Google

Mémoires de la Belle Vendéenne

(Suite)

Lorsque nous fûmes rendues, en attendant Monsieur Tison, on nous dépouilla de nos amazones et de nos boucles d'oreilles, et ce fut en cet état que nous parûmes devant notre juge; nous lui inspirâmes une grande pitié, car c'était un noble cœur.

Lorsque nous fûmes seules avec lui, il nous demanda nos noms; nous ne feignîmes point; je lui dis que j'étais sœur du général de Sapinaud et de cinq émigrés, et ma cousine Vendéenne aussi. Ce bon et excellent homme, républicain de conviction et dont le souvenir m'est encore si doux, nous recommanda le silence le plus absolu sur notre nom, notre pays, ajoutant: « Il me deviendrait impossible de vous sauver si vous étiez connues. » Voyant notre dénuement, les soldats nous ayant dépouillées, il nous emmena chez lui, et, avec une délicatesse qui doublait le prix de ses bienfaits, il nous apporta, dans la chambre qu'il nous assigna, une malle pleine d'effets qui avaient appartenu à sa femme qu'il venait de perdre. Nous pûmes nous vêtir, et pendant deux mois que nous vécûmes chez lui, nous aurions oublié nos maux, si nous avions été rassurées sur le sort des nôtres. Le souvenir de mon

Digitized by Google

père, me tendant les bras, lors de notre séparation, dans les rues du Mans, de mes sœurs dont j'ignorais la destinée, empoisonnait mes jours. Du reste, cette situation pénible ne pouvait durer au milieu de la tourmente révolutionnaire. Monsieur Tison reçut l'ordre de faire conduire au département tous les réfugiés vendéens qui se trouvaient dans son canton. Le digne homme vint, les larmes aux yeux, nous annoncer cette fatale nouvelle. Il nous fallut partir pour aller habiter la prison du Mans! Monsieur Tison nous consola en nous promettant de veiller sur nous. En effet, il nous fit placer derrière deux gendarmes à cheval, disant que nous étions trop faibles pour aller à pied. Sans cette précaution, nous étions perdues; à un passage de rivière, les femmes qui marchaient trop lentement furent fusillées. Monsieur Tison, ayant dit aux gendarmes que nous étions prisonnières d'importance afin de masquer son bon vouloir, nous n'éprouvâmes point de mauvais traitements. De temps en temps, nous voyions au bout d'une pique un pain que notre bon ange nous faisait parvenir par la voie des gendarmes qui nous accompagnaient. Honneur et reconnaissance à la mémoire de cet homme qui fut pour nous le frère le plus dévoué, l'ami le plus respectueux. Nous arrivâmes et furent écrouées à la prison du Mans (1) avec 6 à 700 prisonnières. C'était la Mort!...

(1) Extrait de « Les Martyrs du Maine », de l'abbé Perrin, 1884, Chailland, à Laval, et Leguicheux-Galienne, au Mans.

Après la déroute du Mans (12 décembre 1793), tous les fugitifs qui furent pris aux environs de la ville et qui ne furent pas massacrés sur le champ, furent ramenés au Mans et enfermés, les hommes à la Mission, les femmes à l'Oratoire, et les enfants dans l'église et le presbytère de Sainte-Croix.

Lorsque la Mort eut dépeuplé les prisons, les femmes vendéennes furent transférées de l'Oratoire dans les bâtiments de la Mission, où les hommes étaient déjà. Mais bientôt tout ce qui restait de ceux-ci fut livré à une commission révolutionnaire qui les extermina jusqu'au dernier. Ils subirent leur sort à Pontlieue dans l'endroit même où étaient auparavant les fourches patibulaires. Là, on en fusillait 30 à 40 à la fois sur le bord de leurs fosses, et souvent ils étaient obligés d'attendre pendant une heure le moment de leur supplice.

Digitized by Google

Mais Dieu veillait sur nous! Ma cousine et moi, qui avions été entassées dans une église, servant de prison, nous avions été étendues sur de la paille réduite presque en poussière par la masse des malheureux qui s'étaient succédés en ce triste lieu; nous attendions presque avec indifférence le sort de nos devanciers: la mort. Au Mans, nous ne fûmes guère mieux logés: c'était un ancien couvent.

Je n'entreprendrai pas de vous peindre toutes les scènes d'horreurs dont nous fûmes témoins dans ce lieu de désolation, où nous fûmes assiégées par toutes les souffrances physiques et morales. Un seul trait pourra vous en donner l'idée: les malheureuses femmes qui mourraient au 1er et 2e étages étaient jetées sur notre terrasse sans vêtements... et là ces pauvres corps restaient sans sépulture jusqu'à ce que l'infection ou la pitié fit disparaître ces restes affreux. L'esprit se refuse à croire de telles horreurs!

Le jour même de notre arrivée, une malheureuse mère qu'on avait séparée de son enfant qu'elle allaitait, Madame de Chevigné, née du Chaffault (1) succomba à sa douleur. Rien ne put attendrir ces monstres, ni prières, ni une somme d'argent considérable qu'ils prirent, mais sans lui rendre son enfant nouveau-né!

Tous les jours, c'étaient des horreurs nouvelles.

Un jour, Monsieur Tison (qui nous avait suivi au Mans), vint nous voir dans notre prison et nous apprit qu'il avait vu nos noms sur la fatale liste, sans jugement: nous devions être fusillées dans deux jours.

Il nous demanda si nous avions remarqué quelques gardiens ou gens de service qui eut l'air moins dur et qui put nous faire espérer la possibilité d'en obtenir un service. Je lui dis que le jour même, j'avais entendu un de nos gardes

(1) Marie-Henriette-Pélagie du Chaffault, fille de Sylvestre-François comte du Chaffault et de Marie-Françoise-Renée Marin de la Guignardière, épouse de Louis-Antoine-Augustin, comte de Chevigné, fils de Joseph-Christophe-Alexandre, chevalier, seigneur de la Grassière et de Louise Thomasset, dame des Bédoutières (les Brouzils).

Digitized by Google

parler des bontés que mon frère aîné avait eues pour lui pendant qu'il était prisonnier dans Mortagne, et il disait qu'il serait heureux de lui rendre service s'il se trouvait à même Monsieur Tison fut trouver ce bon jeune homme et lui offrit 10.000 francs s'il voulait nous faire évader, sans s'occuper si un jour nous pourrions le lui rendre.

Tout était convenu, et le soir même on devait nous apporter des déguisements, mais le sort voulut que ce soldat fut emmené en expédition loin de la prison le jour choisi pour notre délivrance. Quelle nuit, Grand Dieu, nous passâmes en voyant cette planche de salut nous échapper... Le lendemain notre bon juge de paix vint voir pourquoi nous n'étions pas sorties, comme la chose avait été convenue. Il nous avait attendu une partie de la nuit à un endroit indiqué par lui.

Nous lui dîmes notre misère; il était au désespoir. Nous lui apprîmes que de nos parents, les Sapinaud de Bois-Huguet, habitaient le Mans. (C'était la famille de l'auteur de la traduction de l'Imitation en vers français) (1).

Il fut aussitôt les trouver et les instruisit de notre présence dans les prisons, du danger qui nous menaçait et de son peu de succès pour nous sauver. De suite, nos bons parents imaginèrent un moyen d'évasion qui consistait à nous faire enfermer dans le jardin (après la promenade), puis à escalader un mur de 6 pieds environ qui donnait sur un étang à demi desséché.

De suite, Monsieur Tison vint nous instruire, et il était temps, car le lendemain devait être notre dernier jour; pour

(1) L'auteur de la traduction des psaumes en vers est Jules-René-Prosper-Félicité de Sapinaud de Boishuguet, fils de René-Prosper, chevalier, seigneur de Boishuguet, et de Jeanne-Ambroise-Michelle-Marie Talour de la Carterie. Né le 13 décembre 1766, il avait épousé le 28 mars 1791, à la chapelle d'Aligné (Sarthe), Françoise-Michelle-Flore Richard de Beauchamp, fille de Toussaint-Auguste, écuyer, seigneur de Beauchamp, et de Jeanne-Elisabeth de la Chevière. Il devait mourir à Angers, le 26 février 1844.

Jules-René-Prosper-Félicité de Sapinaud avait émigré peu après son mariage. C'est sans doute de sa femme qu'il s'agit ici.

Digitized by Google

nous faire comprendre l'importance de notre évasion, Monsieur Tison nous dit: « Dussiez-vous vous casser bras et jambes, il faut fuir. »

Nous fîmes donc tout ce qui avait été convenu; peindre notre frayeur et notre émotion en nous voyant dans le jardin, nos craintes qu'on s'aperçut trop tôt de notre fuite, nos battements de cœur quand nous entendîmes le signal convenu, tout cela est indicible. Dieu eut pitié de nous: il nous donna la force de supporter ces angoisses l'une après l'autre.

La nuit venue, à l'heure indiquée, nous escaladâmes le petit mur derrière lequel nous attendait le brave domestique qui exposait sa tête pour sauver les nôtres. Là, s'éleva un combat de générosité entre Mademoiselle Robert et moi; mais le temps pressait, notre sauveur fit taire notre lutte d'amitié en nous rappelant le danger; je ne sais plus qui céda, j'étais si impressionnée! Le domestique de ma cousine nous reçut sur ses épaules comme on porte de jeunes enfants, et avec un dévouement sans bornes nous fit franchir tous les obstacles. Monsieur Tison nous attendait sur l'autre bord de l'étang; nous mîmes une large cocarde tricolore à nos bonnets, puis nous étant donné le bras, nous passâmes bravement devant plusieurs postes, répondant au « Qui vive »: Citoyens et Citoyennes.

Nous arrivâmes chez nos bons parents qui étaient dans de mortelles angoisses; les forces leur manquèrent en nous voyant; une de ces dames entre autres, Madame de Vauguyon (1), perdit entièrement connaissance.

Nous restâmes quelques jours cachées chez eux, mais on pensa avec raison que ce serait le premier lieu où l'on viendrait nous chercher.

On nous confia donc à une ancienne femme de chambre de la famille (qui lui était restée très dévouée), dont le mari était sans-culotte enragé. Qu'on juge de notre position et de

(1) Elisabeth-Rose Richard de Beauchamp, sœur de Madame de Sapinaud de Boishuguet, et épouse de Aimé-Joseph-Daniel de Vauguyon.

Digitized by Google

celle de cette pauvre femme, elle nous avait mises dans un faux grenier où son mari n'était jamais monté; il ne fallait pas bouger de peur qu'il ne nous entendit et ce n'était que lorsqu'il était sorti que nous pouvions changer de place. La nuit, la pauvre femme nous passait un panier de provisions par la fenêtre. Nous supportâmes ce nouveau martyre pendant une quinzaine de jours; alors on pensa que les recherches devait avoir cessé, et on prit le parti de nous obtenir des passe-ports pour nous envoyer à Chartres. Ce fut Madame de Vauguyon qui nous y conduisit. Nous nous étions habillées en ouvrières et on nous adressa à Madame Jarlan, républicaine forcenée. Je pris le nom de Madeleine Tardy, et ma cousine, celui de Jeannette Tardy, et nous demeurâmes dix-huit mois comme ouvrières.

Là encore nous devions ressentir les effets de la Divine Providence. En entrant au District pour faire viser nos passeports, nous fûmes reçues par un membre du Tribunal révolutionnaire, qui me cria d'une voix à faire trembler: « Ferme la porte. » Très timide de caractère, je rougis et me déconcertai de telle sorte que, si nous avions eu à faire à un méchant homme, nous étions perdues.

Le membre du Comité révolutionnaire, qui nous avait reçues à notre arrivée à Chartres, était coiffeur de Monsieur de Nanteuil, alors à la tête des Messageries Générales. Cet homme raconta à Monsieur de Nanteuil qu'il avait vu à son bureau deux jeunes personnes qui se disaient lingères, mais qu'il était persuadé que c'était des demoiselles déguisées et qu'il était fort heureux pour elles qu'il eut été seul, car devant des confrères il n'aurait pu les laisser aller sans leur faire des questions qui les auraient perdues.

Monsieur de Nanteuil, homme de cœur parfait, dit à son coiffeur de lui envoyer ces jeunes ouvrières, qu'il leur donnerait de l'ouvrage. Madame de Nanteuil reconnut au bout de peu de temps ce que nous étions et finit par nous faire avouer nos noms. Elle avait fui la capitale à la Terreur et

Digitized by Google

eut pour nous mille bontés, mais il fallait, et pour elle, et pour nous, paraître toujours des ouvrières (1).

(1) C'est de Paris que Sophie écrivit à la citoyenne Sapinaud », à Saintes, département de Charente-Inférieure. (La Citoyenne Sapinaud est Marie-Bénigne-Suzanne-Louise le Berthon, épouse de Louis-Casimir de Sapinaud, frère de Sophie).

J'ai reçu votre aimable lettre, sœur; elle m'a été remise par l'honnête citoyen qui a été assez heureux pour vous être utile. Vous devez vous faire facilement idée de la joie qu'elle m'a causée, n'étant assurée de votre existence depuis mon séjour dans cette ville. Votre charmante épitre est venue bien à propos, chère petite sœur, car après tous les malheurs qui m'ont poursuivi depuis cinq ans, il me faut de fortes preuves pour croire qu'il me reste encore des êtres auxquels je suis vraiment attachée, et faits pour partager et adoucir ma trop juste douleur. Enfin, chère bonne amie, votre souvenir a fait une réalité de ce qui n'avait été jusqu'ici qu'une incertitude dans laquelle je me complaisais pour faire diversion à mes maux.

Je voudrais pouvoir satisfaire au désir que vous avez d'être instruite des nouvelles de mon pays; je n'ai rien su que par les papiers publics. Cependant un de mes parents m'écrit de Nantes et me dit avoir vu mon frère qui l'a chargé de m'engager de l'aller rejoindre pour rentrer dans le pays; mais comme je ne vois rien de clair, j'attends avant de prendre ce parti. Si j'étais auprès de vous, je vous dirais les raisons qui me font différer mon retour; je crois que vous m'approuveriez; je ne puis vous donner les détails des événements qui me sont arrivés, chère bonne Amie, ils sont trop multipliés pour l'entreprendre. Vous saurez seulement que je dois mon existence à des êtres assez généreux pour ne pas craindre d'exposer la leur en venant me sauver de la prison au moment où j'étais condamnée à être guillotinée. Ils ont vaincu tous les obstacles qui semblaient s'opposer à la réussite de cette entreprise et ont traversé d'énormes fossés remplis d'eau pour venir me chercher. Une Providence depuis ce temps a veillé sur mes jours et m'a fait au hasard choisir une contrée où j'ai été tranquille, toutefois avec le titre d'ouvrière, état que j'ai exercé publiquement depuis quinze mois et m'a sauvée de toutes perquisitions.

Adieu, chère bonne Amie, je ne puis vous en dire plus long pour le moment, ayant quelques affaires à terminer et quittant cette ville aux premiers jours; je me propose d'avoir souvent cette jouissance, lorsque je serai à Chartres, ville que j'occupe depuis 14 mois. Si vous me faites le plaisir de m'écrire, ce que je désire infiniment, vous voudrez bien adresser à la Citoyenne le Faverie, rue de la Visitation, à Chartres. Soyez persuadée de toute ma tendresse pour vous, chère petite sœur, de sentiments qui ne peuvent s'altérer puisque c'est vous qui me les inspirez. Je suis bien reconnaissante du souvenir des vôtres; veuillez, je vous prie, faire mention de moi auprès d'eux; j'ai fait part à mes compagnes des choses honnêtes dont vous m'avez

Digitized by Google

Après quinze mois dans cette position, la mort de Robespierre vint nous rassurer un peu (juillet 1794). Madame de Nanteuil, partant pour Paris, fit tant d'insistance qu'elle nous emmena et que nous restâmes deux mois chez elle.

La sœur la plus tendre n'aurait pas été meilleure pour nous, mais lorsque la guerre de Vendée se fut un peu calmée, après la pacification de la Jaunaye (17 février 1795), nous ne pûmes résister au besoin de rechercher le reste de notre famille.

Malgré les instances de notre bonne et vertueuse amie, qui, sachant mon avenir fort incertain, fut jusqu'à me dire que n'ayant point d'enfant, je serai sa fille et que sa fortune serait à moi, rien ne put me décider: je voulais revoir mes frères et mes sœurs et pleurer avec eux notre bien-aimé père, dont j'avais appris la fin tragique à Chartres. Nous revinmes donc à la Rairie (1), où je retrouvais ma sœur cadette et les débris de ma famille.

chargée pour elle; elles vous en remercie et vous prie d'en agréer autant.

(Archives Sapinaud-Joannis, cote 364).

(1) De la Rairie, le 8 septembre 1795, Sophie écrit à la « Citoyenne le Berthon », Grande Rue, à Sainte. (Voir note 1, page précédente).

Qu'il m'en a coûté, chère petite sœur, de garder avec vous un aussi long silence; il m'a été impossible de l'interrompre avant ce temps; j'ai saisi avec bien du plaisir l'occasion de vous assurer de ma tendresse; je ne puis vous peindre le plaisir que j'aurais à vous en assurer de vive voix. Que ne puis-je être au moment de cette jouissance! Je suis sure que vous partagerez ce sentiment. J'ai reçu des nouvelles des personnes qui vous intéressent; elles se portent bien.

Hélas! ma chère amie, cette joie a été vite troublée par la nouvelle de la mort du plus jeune de mes frères; il est péri d'une manière affreuse. Je ne puis, chère petite sœur, vous en faire le détail; je suis sûre qu'ils affligeraient votre cœur sensible, très persuadée de votre amitié pour nous tous. Fallait-il, chère Amie, qu'un événement aussi cruel nous fut reservé. Combien il réveille l'idée du malheur de la perte du meilleur et du plus tendre des pères. Je ne puis m'en consoler, aimable sœur, le temps ne peut affaiblir la douleur que j'en ressens. Qui mieux que vous peut se faire une idée de notre position. Je ne puis vous donner de détails sur la position de notre pays. Qu'il est cruel, chère Amie, d'être au théâtre de la guerre, mais

Digitized by Google

(Suivent cinq pages relatives à l'existence dramatique d'Aimée et de Charlotte de Sapinaud; on les retrouvera à la biographie de celles-ci, voir chapitre II).

(A suivre.)

NOTE DE LA D. — M. Jean de Joannis, 9, rue de la Marne, Poitiers, travaillant en ce moment à l'établissement de la généalogie de la famille de Sapinaud, serait infiniment reconnaissant à toutes personnes qui voudraient bien lui communiquer des renseignements sur cette famille, ses alliances et ses fiefs, avec autorisation de les publier dans le travail en question

hélas! c'est un mal sans remède. Je n'ai pas su de vos nouvelles depuis la lettre que j'ai reçu de vous à Paris. Jugez de l'impatience où je suis d'en recevoir. J'écris à Mademoiselle (illisible) à Fontenay, pour qu'elle vous donne mon adresse pour pouvoir recevoir vos lettres. Ne négligez pas, je vous en supplie, chère petite sœur, de me donner cette consolation. Parlez-moi, lorsque vous m'écrirez, de tout ce qui vous touche, du petit cousin. Qu'est devenu le grand Monsieur qui veut le chercher ici ?

Adieu, chère petite sœur, croyez à l'attachement bien véritable que vous a voué pour la vie votre sœur et amie... Sophie.

Lolotte vous embrasse bien tendrement. Mille choses honnêtes à tous les vôtres. La pauvre Aimée est toujours à Lorient.

(Archives Sapinaud-Joannis, cote 364).

Digitized by Google

Montreuil et ses Seigneurs

(*Suite*)

1re Branche

II. — Jean, sr de la Bressaire (Paroisse de Foussais) et de Montreuil, conseiller du roi, juge et magistrat au siège royal et sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, maire et capitaine de la ville.

En 1626, d'après les notes de M. Aillery, Jean prenait le titre de seigneur de la Bressaire et de Montreuil.

Cette année-là (1626) remet dans tous les mémoires l'épisode connue d'une exhumation bruyante, s'il en fut, l'exhumation de Jacques Bertrand, seigneur de Saint-Fulgent et du Châtenay (en Saint-Denis-la-Chevasse). De par la volonté de son beau-frère, Durcot de la Roussière, (en Saint-Denis), ce protestant fut enterré en pleine église de Saint-Denis-la-Chevasse. De là une plainte, à laquelle inévitablement le Parlement fit droit (18 novembre 1626).

Or Jean Brunet, pour lors lieutenant civil et criminel à Fontenay, fut l'homme à qui l'on confia le soin délicat de faire exécuter l'arrêt. Dès le 30 novembre (les historiens ont dit comment) (2) il y pourvoyait de maîtresse manière.

Dans l'arrêt du Parlement (13 février 1627) portant règlement entre les lieutenants criminels, assesseurs et conseillers

(1) Pouillé de Luçon, p. 181, note.

(2) Biblioth. de Niort. — De la Fontenelle, carton 28; et L. Brochet, loc. cit. II, 323-325.

Digitized by Google

au siège royal et sénéchaussée de Fontenay, Jean Brunet, conseiller du Roi au dit siège, figure comme demandeur en réglement pour que défense soit faite aux défendeurs de ne les troubler en l'exercice et fonction de leurs charges (1).

C'est lui qui installe à Saint-Maixent, dans son office de conseiller au siège, Michel Le Riche (23 juillet 1627).

Le 15 juillet de l'année suivante (1628), les magistrats de la sénéchaussée fontenaisienne déclarent, par un acte en forme, ne pas s'opposer à la réunion d'une charge de conseiller à l'office d'avocat du Roi. Jean Brunet y est dit « faisant et représentant le corps de justice du dit siège. » (2).

On le voit, toujours désigné « *noble homme et conseiller du Roy* », assister à la sépulture du jeune Louis Fradet, fils de noble homme François, seigneur de Cherzay, maire et capitaine de Fontenay et de Demoiselle Jeanne Besly (17 avril 1633) (3); — au mariage de honorable homme Jean Clément, seigneur de la Mazourie avec Demoiselle Madeleine Brunet (14 juillet 1637) (4).

***

Lorsqu'il fut question de fonder un collège, que tiendraient les jésuites à Fontenay, le corps de la ville eut préalablement à y consentir. Jean Brunet ne s'esquiva point (24 avril 1635) (5).

Il fit même plus que cela..., dix ans plus tard.

« Par devant nous soussignés notaires et tabellions royaux « à Fontenay -le-Comte ont été présents en leur personne

(1) Mairie de Fontenay. — Arch. hist. de Fontenay, III, 445.

(2) Id. — Id., p. 577.

(3) Greffe de Fontenay.

(4) Id. — Dans l'acte de partage qu'ils dressaient pour les Bastards, de Doux, les notaires d'Oulmes, Jacques Bolleau et Anthoyne Martin en viennent à propos de confrontations d'immeubles, à mentionner la terre de « noble h^e Me Jehan Brunet ». (13 octobre 1653).

(5) Mairie de Fontenay. — Arch. hist., IV, 71.

Digitized by Google

« établis nobles hommes M^tre^ Jean Brunet, seigneur de la « Bressaire, conseiller du Roi et juge magistrat au siège « royal de la sénéchaussée de Fontenay, y demeurant et « M^tre^ Jean Brunet, son fils, novice en l'abbaye de Nieœil sur « l'Otise.

« Lequel dit Brunet, novice prétendant droit au prieuré « simple des Deffens (1), sur l'avis que son dit père et lui « ont eu que M. le Révérend Abbé et M^re^ les vénérables Re- « ligieux de ladite abbaye requéraient et poursuivaient, par « devant Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque et « seigneur de Maillezais, l'union du prieuré simple des « Deffens, dépendant de ladite abbaye, au collège des Révé- « rends Pères Jésuites dudit Fontenay, à la charge d'ensei- « gner et que *de cette union il en proviendra un grand bien* « *et utilité au public pour l'instruction de la jeunesse*, a « ledit Brunet novice, par l'avis et consentement de son « dit père, consenti et consent ladite union au dit collège et « en tent que besoin est ou serait, s'est démis et a résigné « purement et simplement soit ès mains dudit seigneur « Evêque ou dudit sieur Abbé tout le droit, qui celui Brunet « novice avait ou prétendait et pourrait avoir ou prétendre « dans ledit prieuré et pour faire ladite résignation et dé- « mission et prêter ledit consentement soit devant ledit sei- « gneur Evêque ou ledit Abbé que partout ailleurs où besoin « sera, a fait et constitué son procureur irrévocable le por- « teur des présentes, auquel il a donné plein pouvoir de ce « faire, ensemble toutes les autres choses que besoin sera « pour la validité de ladite union, à laquelle il a promis « ne contrevenir sur sa foi, serment, honneur et conscience « et d'avoir pour agréable, ferme et stable ladite union et « tout ce qui sera fait par son dit procureur, sans qu'il puisse « déroger, ni contrevenir, dont, à sa requête, il a été jugé « etc., etc...

(1) Le prieuré de Saint-Nicolas des Deffens est en Saint-Cyr des Gâts (Pouillé de Luçon, p. 177)

Digitized by Google

« Fait et passé audit Fontenay, en la maison dudit sei-
« gneur Brunet père le dix neuvième jour du mois d'octobre
« l'an mil six cent quarante cinq. — J. Brunet, Jean Brunet,
« Bonnet not^re, Benesteau not^re. » (1).

⁂

C'est au seigneur de la Bressaire que Louis XIII, par lettres patentes du 14 juin 1642, commit le soin de rendre effective, dans l'étendue des évêchés de Maillezais et de Luçon, sa déclaration du 13 juin 1641. Cette déclaration, qui visait les « acquéreurs, possesseurs et détenteurs des biens aliénés par les ecclésiastiques », les taxait au huitième denier du prix de leur acquisition (2).

La bibliothèque de Nantes (3) possède un procès-verbal de l'assemblée des échevins de Fontenay, tenue le 25 mai 1650. Il est du temps où Jean Brunet était maire et capitaine de la ville, ville qu'il avait eu, le mois d'auparavant, la gloire de défendre contre les protestants du marquis de Jarzay (3 avril).

Ce dont Louis XIV, par lettre du 9 novembre 1651, lui marqua « *tout le plaisir qu'il a éprouvé et tout le gré qu'il a* » (4).

En avril 1663, l'âge pressait: M. de Montreuil n'était plus dit que « conseiller ancien et honoraire » (5).

Quelques années encore et le seigneur de la Bressaire s'éteint. « Le 21 dudit mois de février 1670 a été enterré à « Montreuil, après le service fait dans cette église, noble « homme M. Jean Brunet, seigneur haut justicier dudit lieu « de Monstreuil, conseiller honoraire au siège royal de cette

(1) Arch. dép. Charente-Inférieure, G, 47.

(2) Arch. dép., Vendée, E, 16.

(3) Collection Dugast-Matifeux: Catal. II, p. 99, liasse 209.

(4) Beauchet-Filleau, loc. cit., II, 54.

(5) Greffe de Fontenay. — Registres de N.-D. de Fontenay.

Digitized by Google

« ville et eschevin du corps et maison commune de cette dite « ville, âgé de soixante huit ans, décédé en sa maison en cette « ville, le jour d'hier sur les cinq heures du matin, après « avoir reçu depuis huit à dix jours en ça, durant sa maladie, « les saints Sacrements de l'Eglise » (1).

Un peu auparavant, n'avait-il pas eu la malchance d'être condamné à 1500 livres par le rigide Colbert pour s'être approprié, apparemment sans droit, le titre d'écuyer (2)?...

Il paraît avoir contracté deux alliances successives: la première, — qui est certaine, — avec Demoiselle Marie Jolly, que l'on croit être des Jolly de Saint-Picq (en Doix); la seconde avec Demoiselle Marie Babin (3).

Jean eut pour enfants: 1° Jean, religieux de l'ordre et chanoine régulier de Saint-Augustin, de l'abbaye de Nieul, prieur-curé de Montreuil-sur-Mer; — 2° Marie, épouse en premières noces (23 juillet 1646), du protestant converti André Garipault, écuyer, seigneur de la Ménaudière et de Leigne (4), — en secondes noces, de Jacques de Granzay écuyer, seigneur de la Groichère et de Marigny (5); — 3° Jacques, qui suit; — 4° Gabriel II, qui succède à Jacques; — 5° Suzanne, avec qui se maria Pierre Constant écuyer, seigneur de Mavault (22 juillet 1656) (6).

***

III. — Jacques Brunet écuyer, seigneur de Montreuil et de la Socelière, conseiller du Roi, juge magistrat civil et cri-

(1) Id. — Id.

(2) Etat du Poitou, p. 499.

(3) Toujours est-il qu'au baptême de Marie-Anne Brunet, fille de Jacques et de Elizabeth Bernard Marie Babin, qui est la marraine, est dite « *aïeule paternelle* » de l'enfant, 8 sept. 1634 (Greffe de Fontenay. — Registres de N.-D.)

(4) Beauchet-Filleau, loc. cit., II. 54 et III 699.

(5) Id. — Id., IV, 370.

(6) Id. — Id., II, 54 et III, 596.

Digitized by Google

minel au siège, ressort et sénéchaussée de Fontenay, maire et capitaine de la dite ville.

Jacques Brunet parait la première fois avec ses qualificatifs de « escuyer, seigneur de Montreuil » dans l'acte de vente du Linaud. (31 décembre 1662).

L' « escuier de la grande écurie du Roy », qu'était Jacques Coustant, ne fit point, au Linaud, de très brillantes affaires. Tant s'en faut! Il trouva, dans l'espace de dix-sept ans, le moyen d'emprunter, en neuf fois, la somme de 15.855 livres dans laquelle nous relevons, établie par acte du 17 juin 1660, la créance de Jacques Brunet. Elle montait à 2.500 livres (1).

Le remboursement de son prêt n'était pas fait qu'il épousa (contrat du 6 juin 1662) Elisabeth Bernard, d'Auzay, fille de Jacques, receveur des décimes de Maillezais et de La Rochelle, et de Jeanne Lebascle.

L'année suivante (mars 1663) les trois frères, Jacques seigneur de Montreuil, Gabriel seigneur de la Bobine et Jean curé de Montreuil, qui ont un greffier commun (2), perçoivent, chacun pour sa part, les droits de lods et ventes.

Dès ce moment, Jacques est inscrit « noble homme », de même que, de 1669 à 1694, on le tient pour « seigneur de Montreuil et de la Socelière. »

***

La charge pacifiante et stable de magistrat, que son père lui passa le 19 mai 1654, le prédisposait sans doute à vouloir, par contraste, d'un foyer quelque peu tapageur et égayé?... A cet égard, la providence le combla en lui donnant neuf enfants, dont huit — les huit premiers que nous citons —

(1) Arch. dép. Vendée, E.

(2) La minime importance des redevances ou des droits à percevoir au nom du seigneur de Montreuil ne l'obligeait point à posséder à part lui, des officiers, ni des gérants. Le métayer de la Court, si peu lettré qu'il fut, suffisait à libeller les quittances et à les signer. C'est ce que fit notamment le fermier, — Mtre Jean Goulet, — le 5 octobre 1732 (Arch. partic.)

Digitized by Google

furent baptisés à Notre-Dame de Fontenay: 1° Jeanne-Elisabeth, le 11 avril 1663, qu'épousa (21 octobre 1683) Blaise d'Aitz éc. seigneur du Château d'Aitz et d'Epannes; — 2° Marie-Anne, le 8 septembre 1664, religieuse; — 3° Jean-Jacques, le 12 août 1665, mort au bout de deux ans et trois mois (novembre 1667); — 4° Marie, le 25 septembre 1666, religieuse; — 5° André-Venant, le 5 octobre 1667; — 6° Charles, le 6 avril 1669; — 7° Anne, le 8 janvier 1675, religieuse; — 8° Elisabeth, fin janvier 1678, épouse (16 août 1694) de Me Calixte Foucher, chev. seigneur de Ligné et de Belchaussée, de la paroisse de Saint-Gervais — diocèse de Luçon (1); — 9° Jacques-François, dont nous ignorons la date de naissance, mais que nous savons s'être marié, étant éc. seigneur de la Socelière, avec Demoiselle Marie-Hélène Collin, de Fontenay, fille de N... et Demoiselle Marie Brancheu (8 novembre 1698).

Nos registres de catholicité témoignent qu'à tout le moins une fois Elisabeth Bernard accepta de venir à Montreuil. Ce fut pour y être la marraine de Jean Cybard, fils de honorable homme Nicolas (13 septembre 1663).

Quant au seigneur de Montreuil, la ville de Fontenay l'avait, semble-t-il, absolument accaparé.

Aussi, en janvier 1678, l'y trouvons-nous maire et capitaine; de même qu'à trois ans de là (6 avril 1681), son nom se lit sur les registres de la pieuse confrérie, que le curé de Notre-Dame instituait ce jour-là même (2).

***

Jacques Brunet reçut des lettres de noblesse en exécution de l'Edit de mars 1696.

(1) Calixte Foucher, esc. sgr de Ligny portait: de sable à un lion d'argent. — Arrrêt du 2 juillet 1700 (Passier, Recueil officiel, II, 9).

(2) Les Confrères de la Charité, d'après l'arrêté pris en assemblée générale du 25 décembre 1681 par Me Jean Piot, curé fondateur, s'engageaient à verser, au profit des pauvres, 24 sols par mois (Mairie de Fontenay. — Arch. hist. IV, 301-304).

Digitized by Google

D'avoir à dire l'époque indiscutable, où le premier des Brunets de Montreuil fût anobli, serait pour l'archéologue la plus ardue, si ce n'était la plus divertissante des tâches. Beauchet-Filleau (1) se retranche derrière une tradition de la famille pour reporter à décembre 1338 cette honorifique distinction, que l'Etat du Poitou (2), par contre, lui dénie, même en 1670. De son côté, Carré de Busserolle (3) écrit que les Brunets, seigneurs de Montreuil, Sérigné, Tryé, Broue, la Salle et autres lieux, reçurent confirmation de noblesse en 1667 et qu'ils acquirent, trente ans au-delà, un second anoblissement. De cet anoblissement Gourdon de Genouillac (4) parle encore, lorsqu'il relate les lettres patentes adressées de Versailles en avril 1698 aux deux frères, Jacques et Gabriel Brunet.

Et c'est alors aussi que Charles d'Hozier, d'héraldique mémoire (5), désigne aux Brunets, le blason qu'ils devront dans la suite adopter.

Quoiqu'il en soit, — et nul n'en disconvient, — quand Louis XIV se vit contraint, sous la pression de la ligue d'Augsbourg, d'accroître les ressources du trésor et qu'il fixa, dans ce but, à 500 le nombre des nouveaux anoblis, les Brunets, qui avaient de l'or et de justes prétentions, firent le geste nécessaire (6).

(1) Loc. cit., II, 52.

(2) Pages 499, 500.

(3) Catal, de Familles nobles du Poitou en 1789, p. 66.

(4) Dictionnaire des anoblis, p. 66.

(5) Armorial général du Poitou, par Passier, I, 400, 430, 460; et Beauchet-Filleau, loc. cit., II, 52 et 55. — Le blason des Brunets porte: « d'azur à une tour d'or en abime, à deux étoiles d'argent posées au chef et au croissant d'argent posé en pointe. »

(6) La quittance des finances de 6000 livres, payées le 9 nov. 1698 par Jacques Brunet, s[r] de Montreuil et de la Socelière, fut enregistrée le 26 du même mois au contrôle général des Finances. A cause d'un défaut de forme, il obtint en retour double lettres patentes: en Février 1697 et Avril 1698 (Arch. hist. du Poitou, XXII, p. 31-33).

Digitized by Google

***

Diverses infortunes, telles qu'il sied à notre vie passagère d'en compter, troublèrent, à heure dite, la quiétude du seigneur et de la Dᵉ de Montreuil.

La première en date fut un procès, procès familial, dont l'issue ne nous est pas donnée, mais dont la préface peut s'énoncer ainsi:

Jacques Bernard et Jeanne Le Bascle n'avaient eu que deux filles: Elisabeth, dame de Montreuil; — et Anne (alias Marie-Anne), qu'épousa Mᵉ Jean Mascaud, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et son lieutenant général criminel à Fontenay.

Or, Jeanne Le Bascle et, après elle, Jacques Bernard (1), étant morts, Mᵉ Pierre Guillon, notaire d'Oulmes et Mᵗʳᵉ François Ferron, notaire en la chastellenie de la Socelière (Payré sur Vendée) furent, en qualité d'experts visiteurs et estimateurs, appelés à composer les deux lots de la succession. Ce qui permit à Jean Mascaud de recueillir le bien que ses beaux-parents lui laissaient à l'Hermenault, à Pouillé et au Poiré, pendant que, pour le même total de 13.600 livres, Jacques Brunet se voyait loti de la maison d'Auzay, « ou le dit Bernard est décédé », avec la borderie et la métairie qui l'avoisinent, de la métairie de Vallombreuze (paroisse du Langon), de huit journaux de vigne en Auzay et de quelques rentes.

Ceci se passait le 14 mai 1672. Mais ce n'était qu'un début, et ce devait être le point de départ d'un litige en règle.

Demoiselle Jeanne Macaud, la fille de Mᵉ Jean (2), se fit fort, en effet, d'obtenir du Roi la cassation du partage, accepté par son père. Le sieur Martineau, son mari, ne l'y encourageait pourtant guère, si peu qu'il refusa formelle-

(1) Son testament qu'il fit à 74 ans, date du 14 juillet 1671. (Arch. dép. Vendée, E.)

(2) Dˡˡᵉ Anne Bernard, son épouse, était morte dès avant Juillet 1671. (Id.)

Digitized by Google

ment de l'aider et qu'elle dut prendre pour curateur aux causes M^tre François Colin, advocat de Fontenay.

Quels étaient donc ses arguments et ses griefs? Dans sa requête, Jeanne, prétendit que « ledit sieur Brunet et sa dite femme avaient profité de sa minorité »; — que Jean Macaud, son père, avait eu la main comme forcée; — que le rôle des experts s'était réduit à enregistrer, sans plus, l'estimation déjà « faite par ledit sieur Brunet seul qui 'au- « roit lui-même fait les deux lots... et en conséquence se « serait approprié de telles parties et portions ès dits biens « que bon luy auroit semblé et des meilleurs, n'ayant « laissé à ladite Damoiselle exposante et à sondit frère [René « Macaud, baptisé le 17 juillet 1663, filleul de Madame de Montreuil] que le plus mauvais. »

Après un acte d'accusation si peu tendre, on devine l'âpreté, le zèle, que la terrible nièce de Jacques Brunet dut employer à la revendication de ses droits hypothétiquement lésés.

Les lettres de la Chancellerie, qui l'autorisaient à poursuivre, furent, en tout cas, données « à Paris, l'an de grâce 1675 »(1).

***

Des préoccupations d'un même ordre mirent aux prises, vingt-cinq ans plus tard, la veuve de Jacques Brunet et l'un de ses gendres, le seigneur du Château d'Aitz.

Le conflit vint, cette fois, de ce que, au contrat de mariage de leurs trois enfants, qu'ils dotaient (2) d'ailleurs assez richement, le seigneur de Montreuil et sa Dame « assuraient « auxdits futurs la somme de *10.000 fr. à prendre dans « leurs successions après le décès du premier d'eux* »; mais « *sans* que lesdits futurs conjoints pussent exiger ladite « somme pour le total, ni pour partie, contre l'un ni

(1) Arch. dép. Vendée, E.

(2) Françoise Elisabeth Brunet, par exemple, apportait à Calixte Foucher, son époux, une dot de 30.000 livres, payable en deux conjointements, tant en deniers qu'en rentes et domaines.

Digitized by Google

« contre l'autre, ni pareillement *rien prétendre de* succes-
« sion de *leurs frères et sœurs*, qui pourroient eschoir pen-
« dant le vivant desdits sieur et Damoiselle de Mon-
« treuil, dont ils jouyront comme dessus pendant leur vie,
« aux charges de conserver » à leurs enfants ainsi mariés
« les parts et portions qui leur pouroient en apartenir. »

Le double cas, qu'entrevoyait cette clause, se présenta justement, quand, à vingt-quatre mois d'intervalle, Me Jacques Brunet mourut, lui et sa fille, la Dame Foucher, qui n'avait que vingt-deux ans et qui était veuve.

De plus, — et peut-être cette circonstance enflamma-t-elle outre mesure la passion qui prévaut en pareille matière — Dame Elisabeth Bernard, veuve du seigneur de Montreuil, s'était au bout de sept mois (28 juin 1699) remariée avec haut et puissant Mre Louis Regnault, chev. seigneur de la Barre de Saint-Juire.

Blaise d'Aitz en prit sujet pour charger à fond sa belle mère et pour l'accuser de favoriser son second mari.

Mais, en bonne défenderesse, Dame Elisabeth répliqua, sans se démonter, que le seigneur de la Barre, « étant un « gentilhomme distingué en la province et âgé, qui a de « gros biens, à qui elle n'a fait aucun avantage si ce n'est « que, son mari s'étant retiré dans une communauté de « Saint-François, elle lui a promis, sa vie durant, une pen-« sion de 400 livres », le bénéfice en reviendrait plutôt aux héritiers Brunets.

Finalement, Dame Elisabeth, en faveur de qui le siège de Fontenay rendait sentence le 27 août 1700, obtint, pensons-nous, l'annulation de l'appel, que des enfants mal conseillés avaient sollicité contre elle (1).

⁂

Les registres de Notre-Dame de Fontenay (2), qui nous la

(1) Arch. dép. Vendée, E.

(2) Greffe de Fontenay-le-Comte

Digitized by Google

montrent marraine de son petit-fils, Charles-Venant Brunet, le 16 septembre 1705, nous signalent également que Jacques Brunet, son époux, fût présent aux mariages de sa cousine germaine Marie-Anne Brunet de Broue avec Pierre Marois, de la Roche-Biraud (21 janvier 1675); — et de son neveu, Jean Garipaud avec Elizabeth des Francs (3 février 1681); aux sépultures d'Ignace, Louis, Jacques des Francs (6 juin 1681); — de son propre frère, Jean Brunet, curé de Montreuil (29 mars 1694); — de Damoiselle Renée Priouzeau, fille vertueuse de 50 ans, qui, « dès les premières années de sa vie, s'était attachée à la dévotion et au service de Dieu » (20 juillet 1694); — de son petit-fils enfin, Calixte-François Foucher, âgé de six mois à peine (27 janvier 1696).

Au cours de 1693, Jacques Brunet fit un accord avec Louis d'Ellenne, éc. seigneur de la Fuye et de la Vergne (Saint-Etienne des Loges), qui lui céda la métairie de la Grande Saunerie (1), en Benet.

Le 26 novembre 1698, une quinzaine de jours après le mariage de Me Jacques-François Brunet, son fils, — mariage où, du reste, il ne parut point, — on inhumait à Notre-Dame de Fontenay, « sous le banc de M. Morel le prévost, où sont « les ancêtres de Mademoiselle de la Bressaire, Mre Jacques « Brunet, éc. seigneur de la Socelière, âgé de 69 ans, en « présence de M. Chateaudaix, son gendre, de Me de Mon- « treuil-Bobine, son frère. C'était (nous copions l'acte) un « juge très éclairé et très intègre, échevin de la ville très « zélé pour la patrie et pour le bien public, paroissien très « assidu aux offices et plein de respect et d'affection pour « les prêtres » (2).

(*à suivre*)

Abbé GAILLARD.
Curé de Montreuil.

(1) Beauchet-Filleau, loc. cit., III, 272.

(2) Greffe de Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

CHARETTE

(Suite et fin)

Nous abordons un problème délicat en évoquant Louis XVII; nous entrons au profond de l'âme de Charette.

Qu'il ait été un soldat d'une bravoure sans égale, toute sa campagne n'en est qu'un exemple! Qu'il ait été un chef, dans toute la force du mot, sachant concevoir un plan, s'y tenir et le réaliser par l'enthousiasme d'hommes soumis; qu'il ait émerveillé et inquiété Hoche, par sa tactique audacieuse; qu'il ait conquis l'admiration du monde et forcé l'estime de ses ennemis même, on l'a dit et répété à toutes les pages consacrées à la Vendée! Lenôtre y ajoute pourtant lorsqu'il écrit: « Tandis que les représentants du peuple perdaient leur temps en vaines manifestations oratoires, tandis que les généraux de la République occupaient le leur à se débattre contre les meilleurs patriotes vendéens..., bien tranquille à son cantonnement de la Brésillière il s'employait à organiser l'administration du territoire qu'il commandait au nom du Roi. »

Il crée des sièges de justice, il règle les questions financières « et toute cette législation est datée de l'an deuxième du règne de Louis XVII, roi de France et de Navarre, pauvre

Digitized by Google

enfant ignorant, au fond de sa prison, qu'il eût quelque part dans le monde des partisans ». On ne connaissait pas Charette administrateur; il n'est pas étonnant, pourtant, qu'il se soit formé, se trouvant en si rude école, à cette science difficile...

Les *Colonnes Infernales* ont déferlé sur le Bas-Poitou. Un Député de la Vendée, Fayau, a fait « sentir un petit frisson à l'Assemblée, pourtant habituée à entendre sans broncher les motions les plus effarantes, en déclarant à la tribune, le 6 novembre 1793: « On n'a point assez incendié dans la Vendée. La première mesure à prendre est de lui envoyer une armée incendiaire; il faut que, pendant un an, nul homme, nul animal ne trouve sa subsistance sur ce sol ». Grignon a opéré, en protestant: « Mes soldats cassent leurs armes, en tuant à coup de baïonnette, ne vaudrait-il pas mieux tuer à coup de fusil? C'est plutôt fait. » Tureau a rassemblé 30.000 hommes pour cerner Charette, avec l'ordre « de tuer, d'incendier, de détruire tout, de l'isoler sur le sol nu du pays dévasté, et de le forcer à merci. » Haxo a joué à cache-cache avec les Paydrets qui se rient de ses embuscades et évitent ses pièges. Marceau et Kléber, le renégat Lachenay et l'alcoolique Huché sont entrés dans la partie; Charette défie toujours les bleus. Il les bat quand il peut; il leur échappe quand ils le croient pris.

« La République pourtant ne s'avoue pas vaincue; mais elle vient à récipiscence, et confesse qu'elle a fait fausse route ». Elle a recours aux flatteries, à la douceur; aux énergumènes et aux fous succède une mission qui promet le pardon et renie les dévastateurs. Mais « les Royalistes si souvent trompés ne pouvaient plus croire à la parole des Républicains. Ils exigeaient des actes; il n'en restait pas moins qu'on avait « causé », symptôme encourageant pour qui désirait la fin des hostilités ».

Ici se place ce que l'auteur appelle l'énigme de la pacification. Est-ce encore une énigme?

Digitized by Google

« Les récentes victoires de Charette grandissaient extraordinairement son prestige et son indiscutable prépondérance n'était plus jalousée que par Stofflet », mais les Républicains, ignorant tout des discordes, « résolurent de traiter avec le général et d'obtenir la paix à tout prix ». Le plus urgent était de découvrir sa retraite et de le pressentir adroitement. Madame Gasnier de l'Espinay qui hébergeait en même temps, dans son hôtel de Nantes, et Marie-Anne de Charette et les représentants du peuple que la « citoyenne tutoyait sans vergogne en leur servant d'excellent café sur de belles nappes brodées de fleurs de lis », se chargea de cette mission.

Ruelle accepte de traiter d'égal à égal avec Charette. Il met en liberté la veuve de Bonchamps. Il accorde tout ce qui lui est demandé et, après bien des péripéties, le 12 février, peut s'ouvrir la conférence de la Jaunaie, où les bleus feront, devant le vendéen, figure de vaincus très obséquieux.

Lorsque le général paraît, ils restent muets. Ils ont enfin en face d'eux « ce champion du grand passé par eux détruit, ce brigand si rabaissé qui les oblige à demander merci. »

Entouré de ses seconds, de Fleuriot, de la Fleuriaye, Sapinaud, de Couëtus, de Béjarry, de l'Espinay, de Bruc et de ses commissaires, Baudry d'Asson et Auvynet, il parle le premier et pose les conditions de la Vendée: « Libre exercice du culte catholique exercé par des prêtres insermentés; l'amnistie étendue aux émigrés; formation d'un département comprenant le territoire insurgé, qui serait, pendant dix ans, exempt de toute contribution; distribution d'indemnités aux paysans dont les propriétés ont été dévastées, moyennant quoi la Vendée s'engageait à observer vis-à-vis de la République, la plus grande neutralité. »

« Dans ce premier entretien, *pas un mot du malheureux petit Roi* ENJEU DE LA GUERRE. Cette singulière réticence est à signaler », dit Lenôtre. Le 18 février 1795, Charette était de retour à Belleville-sur-Vie, son quartier général, et les

Digitized by Google

faits, à cette date, peuvent paraître déconcertants: « Charette s'est rallié à la République, se prêtant à toute les concessions de pure forme. Il a eu si peur de manquer son but qu'il fut, dans les concessions, plus loin que ses adversaires ne l'exigeaient... C'est là, le fait d'un vaincu traitant sous la botte d'un vainqueur; pourtant c'est lui le victorieux: il a déposé les armes sur trois actions d'éclat que la République n'a pu revancher. C'est donc la Convention qui est aux abois, c'est Charette qui se soumet. Pourquoi? A-t-il peur? »

Il sait, il sent si bien qu'autour de lui ces questions se posent qu'il interroge à son tour: « Croyez-vous donc, Messieurs, que je sois devenu Républicain depuis hier? »

S'il a signé, c'est qu'il eut « des raisons majeures qu'il ne peut divulguer ».

Ces raisons, il ne les livrera pas même à Madame de Monsorbier, la seule femme, « qui eut sur lui quelqu'influence. » Et Charette est de plus en plus préoccupé, à mesure que les jours passent!

Son « secret » en est cause: « *On approchait du mois de juin, époque convenue avec Ruelle pour la remise aux Vendéens du petit Roi prisonnier.* »

Dans tout ce qui s'est passé à la Jaunaie, rien ne ressemble à Charette, au Charette de la guerre. C'est qu'il est entré dans la voie de la diplomatie et de la politique; or, il n'est ni retors, ni roué, on l'a dit. La Vendée n'a pas fourni d'ailleurs que cet exemple d'un homme courageux jusqu'à la témérité dans la conduite de la guerre et qui ne sut pas faire la paix!...

Napoléon, lui-même, dit « comprendre difficilement comment Charette et les autres signataires de l'acte de la Jaunaie ont pu croire un seul instant qu'il serait de bonne foi exécuté par le gouvernement républicain ». *Mémoires* (Tome VI, p. 278).

Charette, « le sauvage, lui qui ne sait que se battre, lui

Digitized by Google

qui sur ses contemporains retarde de deux années qui valent un demi-siècle, il ne se sent pas de force à lutter d'habileté et de ruse diplomatique avec ces conventionnels que trente mois de parlementarisme, d'intrigues, d'équivoques, d'évolutions, ont formé à l'art subtil des restrictions mentales et de la sophistique. En somme, qu'a-t-il reçu en échange de ses concessions? Quelques promesses orales de Ruelle; mais si Ruelle se trompe, s'il est désavoué par le Comité de Salut Public? Quel gage restera-t-il à Charette de cette sollicitation?

« Quelque surprenante que paraisse cette constatation, il y avait une sorte de candeur chez Charette, comme chez beaucoup d'hommes de l'Ancien Régime qui, ainsi que lui, s'étaient attardés aux chevaleries d'autrefois, tandis que leurs adversaires mûrissaient vite dans le brutal tourbillon révolutionnaire. Il suffisait que Ruelle, en lui faisant entrevoir la possession de l'enfant royal exigeât de lui le serment sur l'honneur de n'en jamais souffler mot à personne, pour que le paladin vendéen, n'apercevant point le danger d'un pareil engagement, jurât de garder le silence absolu. »

Le 8 Juin, Charette avait un ultime entretien avec Ruelle, « espérant de lui une confirmation décisive des propositions secrètes de la Jaunaie ».

A cette même heure mourait, dans son cachot, le petit prisonnier du Temple!....

Charette, vainqueur par les armes, était joué sur le terrain de la politique et de ses ténébreuses complications.

Du moins, à défaut du petit Roi, le Prince d'Artois va-t-il débarquer sur la terre de Vendée? On l'annonce. Il va venir. Il est en vue des côtes. Il a touché terre à l'Ile d'Yeu. Il fait porter au Général, par le marquis de Rivière, le « grand cordon de Saint-Louis, faveur méritée, mais que Charette accepta assez froidement, déclarant qu'il porterait cet insigne seulement quand son armée et ses officiers auraient reçu les récompenses qu'ils étaient en droit d'espé-

Digitized by Google

rer. Rivière le pressait de désigner ceux de ses lieutenants qu'il jugeait dignes de la croix; il répliqua qu'il serait temps d'y penser quand le Roi ou Monsieur, seraient arrivés en Vendée. »

Ils ne vinrent pas!...

⁂

Les Anglais, non plus, ne vinrent pas, mais pour une raison différente: il ne le voulut pas.

Sans doute, il est une catégorie de Français aussi peu renseignés que fort prétentieux, animés de l'esprit de parti, cette monstruosité intellectuelle, pour déclarer: La Vendée ne subsista qu'avec le concours de l'étranger. Ces « primaires » se plaisent à représenter Charette comme un suppôt de la perfide Albion.

Or, nul ne fut jamais plus ennemi de l'Angleterre que le chef des Paydrets. Sur ce terrain encore, Lenôtre lave son héros de tout reproche. « En sa qualité d'ancien officier de marine, écrit-il, Charette n'aimait pas les Anglais; d'ailleurs ceux-ci se montraient exigeants. » Ce n'est pourtant pas dans leur nature!...

Ils exigeaient la « libre disposition d'un port pour effectuer leur débarquement », les bons apôtres!

Ils subirent un refus: « Ce n'est pas avec des forces étrangères que nous devons combattre, dit Charette. C'est une question de Français à Français qu'il faut vider. Un seul étranger dans nos rangs perdrait notre cause ». Mais, « pourquoi l'émigration si puissante et si nombreuse à Londres, l'abandonne-t-elle, sans encouragement et sans appui? » C'est qu'elle subit l'influence anglaise; il le sent et il a pris soin d'écrire au Comte d'Artois « de se méfier des éternels ennemis de la France ».

Ne voyant plus sur qui compter désormais, les Républicains ayant jeté le masque en reniant leurs engagements de la Jaunaie, les Princes paraissant toujours hésiter, le

Digitized by Google

héros se redresse en face des ennemis. Le 23 Juillet 1795, il renouvelle avec force, par une déclaration aux Membres du Comité de Salut Public, «le serment à jamais irréfragable « de ne déposer les armes que lorsque l'héritier présomp- « tif de la Couronne de France sera sur le trône de ses pères, « que lorsque la religion catholique sera reconnue et fidè- « lement protégée ».

A ce moment, le nom du Chevalier retentit dans toute l'Europe et « l'Angleterre, si pratique, jugeait elle-même le temps venu de compter avec lui ». Un émissaire le rencontre à Saint-Philbert de Grandlieu, qui offre de la part du cabinet britannique « des traites d'une valeur considé rable négociables à Nantes. » Charette refuse; pas d'or anglais; il demande seulement des armes et un Prince de la Maison de France, avec deux mille hommes de troupes françaises. »

Et il ne démordra pas de cette attitude: quand le soir du 9 Août, huit navires anglais croisent en vue de Saint-Jean-de-Monts et débarquent des munitions, des armements, des harnachements et des souliers, « pour ne rien devoir aux Anglais, il les paye d'un opulent chargement de blé », mais « il était entendu qu'aucun Anglais ne prendra pied sur la terre de France ».

Pas plus qu'il n'a menti, à la façon des Conventionnels, Charette n'a accepté le concours de l'étranger qui eût permis le succès de sa noble cause. Il est resté patriote avant tout et par dessus tout. C'est ce caractère qui fait si attachante, si poignante, sa figure de partisan.

***

Les grandes lignes du portrait brossé par Lenôtre apparaissent. On y voit le héros de trente-deux ans dressant sa « taille avantageuse, cinq pieds cinq pouces. Mince, très vif, singulièrement leste et agile, il porte haut sa tête énergique, au front superbe, aux lèvres fines, au menton proé-

Digitized by Google

minent et volontaire. Des favoris blonds, taillés très courts, descendaient sur ses joues maigres. Le regard ordinairement enjoué et malicieux, se faisait à volonté si sévère et si pénétrant qu'on avait peine à le soutenir. » Ce physique s'adapte bien au portrait moral qui s'est montré au long de cette modeste étude: « Bravoure insolente, ténacité chevaleresque, impatience de la gloire, désir de plaire, de fasciner... »

Désir de plaire! — Il plût. Il fut un fascinateur, entraînant dans sa magnifique querelle, à force de courage et d'entrain, ses paysans admirables, suscitant des dévouements, comme celui de l'allemand Pfeiffer, égaré parmi les Vendéens, « sombre figure assez inquiétante, non point valet de chambre, ce rôle intime était tenu par un fidèle domestique appelé Bossard, mais comme esclave; moins encore, comme dogue, obéissant silencieusement au moindre signe».

Il plaisait, il fascinait aussi par son élégance et sa galanterie. On est alors « à la cour de Legé », au « quartier général de Belleville », ce qui fournit au tableau de Lenôtre la légèreté d'atmosphère, la finesse de coloris, faisant un chef-d'œuvre de son ouvrage. Il ne condamne pas, en bloc, comme le firent tant d'auteurs, en accusant les mœurs de Charette, par l'évocation de jolies dames, conquises au charme du jeune époux d'une vieille femme, peut-être un peu trop tracassière et qui semble l'ignorer.

Certes la galanterie raffinée de Charette tranche singulièrement sur la vie austère des autres chefs de la Vendée. « Il n'a pas la pureté de mœurs de Lescure, l'abandon chevaleresque de la Rochejaquelin, la sainte réputation de Cathelineau » (Crétineau-Joly).

Mais on a exagéré, comme à plaisir, sur ce chapitre. Lenôtre ne discute pas; il note simplement que parfois on menait joyeuse vie à Legé, comme Bittard des Portes indique que cette ville était « une halte de repos et de plaisir ».

La première femme qui vient demander asile à Charette,

Digitized by Google

c'est sa voisine du Puy-Rousseau, « la châtelaine au profil de médaille, au charme étrange et dominateur, Madame de la Rochefoucauld, qui avait jadis, en proclamant Louis XVII en sa paroisse de la Garnache, remplacé son mari parti pour l'émigration. » (G. Gautherot). Ce fut ensuite Madame de Bulkeley, « fameuse plus encore par son entrain héroïque que par sa beauté. » D'autres et d'autres vinrent, attirées, disent les critiques du héros, par sa réputation de galanterie. Pourtant, écrit Lenôtre, « il est bien certain que l'installation à demeure de Mademoiselle de Charette au quartier général de Legé est une garantie qu'on y respectait les plus strictes convenances ». Et il ajoute, répondant aux historiens qui, pour le besoin de leur cause représentent Charette comme un débauché vulgaire: « Croit-on que Madame Suzanne de la Rochefoucauld, cousine de la châtelaine de Puy-Rousseau, et qui fut aussi l'une des familières du quartier général, eût souffert la moindre dérogation à la bienséance et au bon ton? Elle avait soixante-dix ans. »

Suspectera-t-on Madame du Fief que l'on voit, au combat de la Bésillière, galopant à côté de Charette, à la tête des cavaliers, « déchargeant son pistolet sur les ennemis qui jettent leurs armes pour mieux courir » et aidant à capturer 24 voitures de blé et 120 bœufs? Elle vengeait « son enfant coupé en morceaux par les assassins des colonnes infernales ». (G. Gautherot).

Ce ne sont pas seulement de nobles dames, comme Mesdames de Monsorbier et de Voyneau, les héroïnes de Saint-Martin-des-Noyers, comme Mesdemoiselles de la Rochette, Céleste et Sophie de Couëtus, qui font le coup de feu dans la malheureuse affaire de la Bégaudière et en sortent horriblement blessées, ce ne sont pas seulement de nobles dames qui entourent Charette, mais aussi toutes les malheureuses dont il est le défenseur et parmi lesquelles « se rencontrera toujours quelqu'humble femme pour s'employer à le servir, même au péril de ses jours »: une Madeleine Tournant, une Marie Lourdais, la pauvre épicière de la Gaubretière.

Digitized by Google

Il y eut des fêtes à Legé! Elles étaient suivies d'âpres combats. Ici comme là, la prétendue « cour » de Charette avait son rôle. On l'a trop oublié.

Crétineau-Joly a dit que « le camp de Legé n'avait rien d'austère, rien de religieux ». On peut regretter, mais on peut répondre aussi: c'était un camp!

Une fois de plus l'ouvrage que nous suivons apporte des rectifications qui se doivent: on s'en félicite, on l'en félicite. On ne peut laisser dire, en effet, que « plongé dans l'ivresse des sens qu'il est heureux de partager, Charette oublie les combats ». (Crétineau-Joly). Ils sont sa constante pensée. Aussi ne fallut-il rien moins pour l'abattre, lui, le dernier combattant de la Vendée, que le mensonge et que la trahison.

Bassement trompé par les républicains, il est abandonné par ses plus fidèles lieutenants, découragés. Dans le Bois de Grammont, près de Legé, le 22 février, il reste avec son domestique, Bossard, avec son dogue, Pfeiffer, avec « Madeleine Tournant, la petite paysanne qui court à sa suite, nu-pieds, partout où elle peut le joindre ». Il rassemble, une dernière fois, quelques paysans; il leur parle: « Nous « sommes trahis, vendus; il ne vous reste d'espoir que de « vous perdre dans la foule; qu'aucune considération ne « vous arrête. Pour moi, lié par mon serment à mon Roi, « je ne puis quitter mon poste sans son ordre et ma religion « me prescrit d'attendre ma destinée... Je me défendrai en « soldat et mourrai en chrétien ».

Hoche a ordonné: « Quel que soit le temps qu'il fasse, ne laissez pas respirer votre proie ». Pour s'emparer du fugitif Travot « fait revêtir à bon nombre de ses soldats des vêtements de vendéens pris ou tués... » Ils se disent tout dévoués à M. de Charette et s'ils le cherchent c'est pour se rallier à lui. Honte!

Pour seuls partisans, il reste au chef Vendéen une cin-

Digitized by Google

quantaine de déserteurs, comme lui sans asile, quelques femmes et des enfants qui lui servent d'éclaireurs. »

La Vendée est vaincue.

Le 23 mars, c'était la Chabotterie; six jours après, la Place Viarmes, le corps du héros jeté dans la fosse commune où ses restes « sont encore, confondus avec tant d'autres, dans quelque jardin de faubourg, au bord du chemin de Rennes, on ne sait où. »

Même mort, Charette inspire encore de la terreur à la Révolution triomphante. Elle eût voulu effacer jusqu'à son souvenir. Mais l'Histoire veille toujours et, avec elle, la Justice. Par la plume de Lenôtre elles rendent un arrêt auquel nul ne peut refuser d'applaudir. « A quelque parti qu'on appartienne, une si héroïque opiniâtreté commande l'admiration: les historiens qui, à l'aide de documents hostiles, s'évertuent à dénigrer Charette, à le rabaisser au rang d'un aventurier maladroit, vaniteux, sanguinaire et usé par la débauche, salissent une page, belle malgré tout, de nos annales; car, pour l'honneur de notre pays, il fallait que la Terreur n'y put régner sans protestation et révolte, Charette mieux que tout autre personnifie ce soulèvement, d'autant plus méritoire qu'il le savait d'avance voué à l'insuccès. Malgré des efforts inouïs, des miracles d'improvisation et d'énergie, malgré trois ans de luttes prodigieuses, ainsi qu'il le prévoyait, il a perdu; il n'hésite pas, il paye, ses détracteurs peuvent s'acharner; un « Brigand » de cette trempe fait bonne figure dans notre glorieuse histoire .»

Paul Devigne.

24 Janvier 1925.

Digitized by Google

ÉCRIN POÉTIQUE

LE PASSAGE DE L'ERRANT

LÉGENDE DAUPHINOISE

Il avance, pieds nus, les yeux lourds de tristesse
Sur la grève du lac; il franchit les remparts,
Mais la ville bientôt, le mêlant aux traînards,
A tous les indigents, le chasse avec rudesse.

Alors il porte au loin sa profonde détresse,
Au sommet du hameau où les feux montagnards
S'allument aux foyers; et quand de purs regards
L'attirent sur le seuil, son front bas se redresse.

« O ciel! Souvenez-vous de la miche de pain
Offerte près du feu par la pieuse main,
Et vengeance sur Ars, ville au cœur implacable! »

Le sol crève! Chaos! Mystère au fond du lac!
Et la bonne maison est seule près du bac!
Où, nimbé d'or, passa l'Errant impitoyable.

S. BOUTET-LAGRÉE.

Digitized by Google

LA SUNAMITE

(IIe Livre des Rois).

Devant son enfant mort, la femme Sunamite
Secourable au passant, fidèle à son devoir,
Se souvient du Prophète et maudit le pouvoir
Qui féconda ses flancs pour bénir son mérite.

Sous le brûlant soleil, quand plus rien ne palpite,
Vers le Carmel pierreux, le front voilé de noir,
Elle va sur sa mule, en proie au désespoir,
Jeter son anathème au très pieux Ermite.

« Seigneur! Seigneur! Voyez, je suis en votre asile
Soumise à votre arrêt, car mon âme est docile,
Mais je pleure mon fils que m'a pris l'Eternel! »

Le Prophète la suit: sur le mort il se couche,
Lui ranime la chair en lui baisant la bouche,
Puis le rend à sa mère et retourne au Carmel.

S. Boutet-Lacrée.

Digitized by Google

La Vendée au Salon

L'Exposition des arts décoratifs ayant, cette année, accaparé le Grand-Palais, l'installation des salons de peinture s'est faite aux Tuileries, dans des baraquements provisoires qui ont nécessité la réduction des envois, mais qui, par compensation, offrent un très bel éclairage des galeries et mettent en excellente valeur les œuvres exposées.

La *Nationale* présente, de M. Vauthrin, une claire marine, *Les bateaux sardiniers des Sables d'Olonne*, toute frémissante de soleil, et c'est là l'unique sujet inspiré par notre pays. Mais qu'il nous soit permis de rendre ici un affectueux hommage à notre compatriote, M. Eugène Raguet, secrétaire général de la Société, et qui, après plus d'un quart de siècle de bons services, a pris sa retraite et s'est retiré aux Sables, où le suivront les vœux et les souvenirs de ses nombreux amis. La Nationale doit beaucoup à M. Raguet, esprit hardi et novateur, mais en même temps pondéré et sage, apprécié et aimé des artistes, des amateurs éclairés, des collectionneurs, pour lesquels il fut toujours un guide et un conseiller désintéressé, docte et sûr.

***

Aux *Artistes Français*, M. Callot expose une bonne toile, le *Soleil après l'orage, à l'île d'Yeu*, dont les falaises vigoureusement découpées sous un ciel encore verdâtre, laissent l'impression d'une marine d'Espagne — Mademoiselle Colin Lefrancq nous rafraîchit, par contre, avec des *Laveuses sur la Sèvre*, bien nature et pittoresquement traduites.

Et M. *Haudeville*, bon observateur, humoriste piquant, a peint un *Matin de Marché au Marais vendéen*, d'un bien amusant caractère: les trois vieux maraîchins, les deux maraîchines, qui, vent debout, portent et tirent leurs petites voiturettes, leurs paniers de canards dépaysés et inquiets, représentent des types parfaits, dans leurs allures, leurs visages, leurs costumes, des paysans de Soullans, de Saint-Jean-de-Monts, ou de Saint-Hilaire-de-Riez, avant l'invasion barbare

Digitized by Google

du vêtement dit moderne, qui assimile aujourd'hui, aux yeux surpris et désillusionnés, les fils de ces chouans si caractéristiques, si originaux, aux ignobles chercheurs de mégots de quelque Montparno, de quelque place Maubert.

Les *Vieux coins de Chartres* continuent à trouver un poétique interprète dans la personne de notre compatriote, M. Chatry, des Clouzeaux. — Enfin, M. Rousseau-Decelle, dont l'éloge ici serait banal puisque ses œuvres sont connues et goûtées de tous, M. Rousseau-Decelle, l'auteur du célèbre tryptique de la Vendée, présente *Dans la Vague*, sous une lumière diffuse et tendre, où se confondent les couleurs les plus diaphanes et raffinées, trois petits enfants, vrai poème de charme délicat, de fraîcheur et de grâce puérile.

⁂

A la gravure, nous rencontrons une belle eau-forte de M. Marcel Fleury, de Nalliers, le *Portrait du Dr Tholin, d'après le tableau de Rembrandt:* cette planche réunit et met en valeur les rares qualités de puissance de notre compatriote, qui a consacré, comme on le sait, une partie de son œuvre important et divers au vieux-Poitiers, aux sites et monuments des Sables-d'Olonne et de La Rochelle, à nos aimables logis de l'Ouest en même temps qu'aux hôtels pittoresques de l'ancien Paris.

⁂

Mlle Michèle Barbeau, de la Roche-sur-Yon, a modelé, sous l'appellation de *Jeunesse*, un visage d'enfant d'une simple et touchante naïveté. — Et M. Nicot sculpta dans un granit dur et chaud une *Vendée*, buste de femme portant la coiffe des Herbiers, un peu modifiée par l'artiste, qui l'a sensiblement réduite en comparaison des vastes *bonnets ronds* à dentelles portés par les aïeules, mais en lui maintenant son caractère hiératique dû, prétendent certains chercheurs, à une origine égyptienne.

Notre courte visite se terminera sur l'une des meilleures œuvres du Salon, la *Maîtrise*, ou *Chasseresse*, de M. Arthur Guéniot, dont nous n'avons plus à faire ici valoir le talent à la fois si souple, si mesuré et si ferme. Il a su donner à la déesse qui en un geste de résistance énergique retient un limier fou d'ardeur et de violence, une majesté toute olympienne dans l'expression du visage et la puissance des muscles bandés par l'effort: et c'est précisément cette opposition entre la matière et l'esprit, sans parler de la fermeté

Digitized by Google

du mouvement et de l'énergie des attitudes, qui fait de ce groupe l'un des plus remarqués des visiteurs.

En Vendée, en Bretagne, dans le Nord ou le Centre, à Paris, les monuments signés de notre compatriote sont nombreux: sa réputation a traversé le « fossé », comme disent les Américains, et en ce moment même il exécute pour le Canada une grande œuvre, « Missionnaires et pionniers », destinée à glorifier le souvenir des équipes chrétiennes qui déboisèrent les premières forêts vierges pour créer cet immense empire, aujourd'hui une des plus fécondes terres à blé de l'univers.

Et le jury du Salon de 1925 a voulu consacrer une carrière déjà longue, un labeur qui ne s'est jamais lassé, en attribuant à M Arthur Guéniot, pour sa *Chasseresse*, la médaille d'argent, distinction dont tous ses amis sont heureux de le féliciter.

L. DE LA CHANONIE.

Digitized by Google

A Propos des Récents Désastres Maritimes

La Fondation de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés

D'après des documents inédits

« Autre part on vous demande pour vos frères du pain, des vêtements, un asile; ici, à la Société de Sauvetage, c'est la vie même qui est en jeu. »

(Lettre pastorale du Cardinal de Bonnechose, Archevêque de Rouen 1865).

Et au lendemain des désastres qui, cette année, se sont abattus sur nos côtes, on avait dit aux sauveteurs dont les canots venaient de se livrer à la mer en furie pour secourir naufragés ou navires en perdition: qui a créé votre œuvre admirable? Bien peu auraient pu répondre, pas un peut-être.

Ce que les rudes gars de la mer ignorent, à plus forte

Digitized by Google

raison, l'ignore le public en général. A la rigueur, on sait que la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés date d'il y a une soixantaine d'années, mais personne ou presque personne ne connaît aujourd'hui le nom de celui qui l'a fondée, dans quelles circonstances elle naquit, et à la suite de quelles difficultés.

Et quand, l'été, les touristes voient dans un de nos ports l'abri du canot de sauvetage, quand on leur raconte qu'au milieu de la tempête qui fait rage, les marins du petit canot, scrutant l'horizon, bondissent à la moindre alerte, sans souci du danger ou de la mort, ils se demandent qui a pris l'initiative de cette magnifique institution, vers qui doit monter la reconnaissance des populations maritimes.

Oui, qui a créé l'œuvre de sauvetage des naufragés? Car il faut l'apprendre ou le rappeler à une génération oublieuse. Qui? Ecoutez le Comte Nadaud de Buffon, président des Sauveteurs bretons, proclamant, en 1880, sur la tombe de Gudin la reconnaissance dûe par les marins au peintre illustre de la *Vague*, de la *Détresse*, du *Naufrage*, de l'*Incendie du Kent:*

« Vous avez entendu la voix de la religion; on vous a montré devant cette tombe l'art en deuil. Aux côtés de l'art, voici également en deuil la Charité.

« Sa principale fondation, c'est celle de la Société centrale de Sauvetage des naufragés.

« L'histoire de cette fondation est touchante. Gudin revenait d'Angleterre avec un frère aîné qu'il adorait. En vue des côtes de France, le paquebot fut assailli par une tempête, et dans la tourmente, le frère de Gudin fut emporté. Gudin se jette à son secours, mais son courage, son dévouement et ses efforts sont inutiles; on le ramena seul sur le pont, épuisé et mourant.

« Chez une âme comme la sienne, la douleur est féconde, Gudin songea alors aux services que rendraient sur nos côtes des postes de secours, et à l'exemple du *Life-boat* anglais, il conçut la pensée de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés.

« Comme tous ceux qui ont fondé quelque chose, il a eu à combattre. Il lui a fallu lutter contre l'incrédulité, l'indifférence, le

Digitized by Google

mauvais vouloir, la malveillance, la routine, la jalousie: il ne s'est pas découragé. Un jour, le duc de Persigny s'imagina voir dans l'œuvre de Gudin une pensée politique et y mit opposition.

« Néfaste politique qui, aujourd'hui comme alors, sous la République comme sous l'empire, prétend entraver le bien au nom de la sécurité de l'Etat !

« Mais le caractère de Gudin était de forte trempe, et cette puissante société qui assure chaque jour le salut d'un si grand nombre de personnes et de navires représente le legs de Gudin à l'humanité. »

Gudin n'était pas seulement poursuivi par le souvenir de la mort de son frère; ses études de l'Océan l'avaient encore initié à tous les drames de la tempête, et comme il avait le cœur généreux, l'âme charitable il avait compris qu'une grande nation maritime doit chercher à atténuer les catastrophes de la mer; car l'œuvre de sauvetage a un double caractère: c'est une œuvre d'assistance, mais c'est aussi le complément d'un grand service public. En effet, la France baignée par trois mers, avec un développement de côtes de plus de 2.400 kilomètres, avec une population de vingt-quatre départements qui vit des choses de la mer, avec ses 170.000 inscrits, ses 400 ports de commerce, son trafic par les voies maritimes d'environ vingt millions de tonnes, un mouvement de navigation représentée par 300.000 navires et 1.500.000 marins, la France est une puissance maritime, et la société de sauvetage assure aux intérêts maritimes sécurité et protection.

Le 21 Juin 1853, Gudin adressait à un certain nombre de ses amis et à diverses personnalités éminentes un appel ainsi conçu:

« *Paris, le 21 juin 1853.*

M

« Un document officiel publié récemment dans le *Moniteur* a fait connaître que le nombre des naufragés s'est élevé au chiffre énorme de 742 dans la seule année de 1852. Par ce fait douloureux pour l'humanité, on peut juger du nombre considérable de marins qui périssent chaque année sur l'immense étendue des rivages de la

Digitized by Google

mer. Ils périssent ainsi souvent même à l'entrée des ports, sous les yeux des populations impuissantes à les secourir.

« En Angleterre, une Société de Sauvetage placée sous le patronage de S. M. la Reine, présidée activement par le duc de Northumberland et réunissant les plus grands noms du pays s'occupe sans relache de répandre le plus possible sur les côtes tous les appareils de sauvetage, au moyen de souscriptions volontaires.

« A côté de cet état de choses si honorable pour la nation anglaise, que voyons nous sur le littoral de la France ? Il est triste de l'avouer, mais presque tout y est à faire.

« Convaincu des services qu'une Société de Sauvetage rendrait à nos marins, et ayant eu à déplorer par une expérience personnelle bien douloureuse le manque de moyens d'établir, en cas de naufrage, une communication avec la terre, j'ai résolu de faire un appel à mes amis et aux personnes sympathiques au sort des marins. Je propose donc de former une souscription volontaire dont le produit sera employé à répartir des appareils de sauvetage sur les points les plus dangereux des côtes.

« J'espère, Monsieur, que vous partagerez mes sentiments et que vous voudrez bien soutenir cette entreprise éminement utile et honorable.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Th. GUDIN,
Peintre de la Marine,
Château de Beaujon, Paris.

Cet appel fut entendu, et après de nombreuses réunions en son hôtel de Beaujon où furent jetées les bases de la société et élaborés les statuts, Gudin demanda à l'amiral Rigault de Genouilly d'accepter la présidence, avec un comité composé de plusieurs amis personnels, le Prince de Beauveau, le prince de Monléart, le marquis de Mézy, le marquis de Béthisy, le duc de Clermont-Tonnerre, le général Renault, le contre-amiral La Roncière le Nourry, Mgr Coquereau, aumônier en chef de la flotte, le capitaine de vaisseau de Montaignac, l'abbé Moigno, M. Hyde de Neuville, le comte de Montesquiou, et d'autres hautes personnalités, le duc de Bassano, grand chambellan de l'Empereur, M. Dariste, sénateur, le contre-amiral Moulac, M. James de Rothschild, etc.

Digitized by Google

Mais quelques jours après, Gudin recevait du secrétaire général de la Société, chargé d'obtenir l'agrément du Ministère de l'Intérieur la lettre suivante:

« Monsieur le Baron,

« J'ai eu l'honneur de voir M. le Préfet de police, et je n'ai que de mauvaises nouvelles à vous donner. Il pense que le gouvernement ne peut pas permettre la formation d'une Société composée d'hommes haut placés, exerçant son action dans toute la France, en dehors de l'action du gouvernement.

« Selon M. le Préfet de police, il y aurait des noms significatifs, et ces personnes là *travailleraient*, tandis que les autres ne seraient que de nom. Sur mon observation que le gouvernement aurait toujours le pouvoir de briser une société qui serait hostile, ou qui contrarierait ses vues, il répondit: Oh! il y a tendance à cela!

« Mais ce que je crois ne serait pas au pouvoir du gouvernement, ce serait d'empêcher le déplorable effet que produirait le refus d'organiser une institution, dont tant de personnes haut placées connaissent déjà le but si philantropique. Que dirait entre autres l'ambassadeur d'Angleterre? Je souhaite que M. le Préfet de police pèse ces raisons et ne se crée pas des difficultés absolument imaginaires, mais il me semble irréductible.

Veuillez...

DELVIGNE,
Secrétaire général. »

Certains noms du comité avaient paru suspects à M. Piétri. Où il n'y avait qu'une Société philanthropique, il crut voir une association d'un caractère politique et le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, refusa d'approuver le projet de création.

Ces craintes étaient d'autant plus chimériques et ridicules que Gudin avait mis dans le comité le duc de Bassano, lui-même, grand chambellan de l'empereur, et qu'à l'heure même où M. Piétri voyait des conspirations partout, Gudin recevait l'assentiment et les encouragements du Ministre de la Marine, dans une lettre lui disant: « Vous ne devez pas douter que toutes mes sympathies ne soient acquises à l'homme de cœur qui a eu la pensée de rechercher les

Digitized by Google

moyens de diminuer quelques uns des dangers si nombreux auxquels les marins sont journellement exposés. Je suis donc heureux de m'associer à vos efforts et je vous prie de vouloir bien m'inscrire, à cet effet, parmi les membres fondateurs d'une Société appelée à rendre de si grands services à la population maritime ».

Personne du reste n'ignorait les relations amicales qui existaient entre Napoléon III et Gudin et qui excluaient de la part de Gudin toute arrière-pensée politique (1).

Dix ans se passèrent. En 1864, M. Piétri n'était plus préfet de police, ni Persigny ministre. Le ministre de l'Intérieur M. Boudet donna son plein assentiment aux statuts

(1) Le baron Gudin uniquement consacré à son art n'appartint à aucun parti, et, sous tous les régimes fut l'ami des princes.

A Dieppe, la duchesse de Berry l'emmenait dans ses promenades en mer et aimait à dessiner à côté de lui.

Lors de la mort de Gudin, le comte de Vanssay, au nom du comte de Chambord, écrivait à sa veuve: « Que de fois Monseigneur n'a-t-il pas entendu Madame la duchesse de Berry rappeler le temps où elle se plaisait à rencontrer M. Gudin sur cette plage de Dieppe qui la voyait revenir chaque année. »

Le roi Louis Philippe avait été l'ami intime de Gudin, il lui avait réservé un appartement particulier au château d'Eu. Après 48, Gudin suivit le roi détrôné en Angleterre et lui offrit l'hospitalité en Ecosse, chez son beau-père, lord James Hay, et Louis Philippe le remercia en ces termes: « Je n'attendais pas moins d'une si vieille amitié. »

Malgré son attachement à Louis Philippe, et tout en gardant au fond du cœur le souvenir des princes d'Orléans pour lesquels il eut toujours une réelle prédilection, Gudin trouva chez Napoléon III une amitié reconnaissante.

Lors de son évasion de la prison d'Ham, le prince Louis Napoléon s'était réfugié à Londres ou se trouvait alors Gudin qui s'entremit pour éviter l'extradition. Le prince Louis Napoléon lui écrivit à ce sujet: « Non seulement j'honore en vous l'artiste illustre qui ajoute une gloire de plus à notre patrie; mais j'aime et j'estime l'homme généreux et indépendant qui m'a tendu une main amie dès mon arrivée sur cette terre étrangère. Je n'oublierai jamais les marques d'affection et d'intérêt que j'ai reçues de vous alors que j'étais fugitif, et votre souvenir me sera toujours cher. »

L'Empereur alla souvent visiter Gudin dans son atelier de Beaujon.

(Voir *Souvenirs du baron Gudin*, peintre de la marine 1820-1870, publiés par Edmond Béraud 1921. Chez Plon-Nourrit, Editeurs)

Digitized by Google

de la Société dont le siège fut fixé chez le Baron Gudin, château Beaujon.

Voici les documents inédits établissant l'origine de cette fondation.

MINISTÈRE DE LA MARINE
ET DES COLONIES

« *Paris, le 11 mai 1864.*

« Monsieur, je m'empresse de vous faire connaître que je transmets aujourd'hui même à M. le Ministre de l'Intérieur, la lettre que vous m'avez adressée pour me faire part du projet que vous aviez conçu, en 1853, de fonder une Société Centrale de Sauvetage et des obstacles que vous avez rencontrés dans la mise à exécution de ce projet.

« Les sympathies de mon département vous sont acquises, Monsieur et je le fais savoir à mon collègue, en le priant de vous faciliter, s'il est possible, l'accomplissement de la mission que vous vous êtes donnée et au succès de laquelle j'attacherai le plus grand prix. Quelle que soit l'issue de votre démarche et de ma recommandation, je tiens à vous féliciter de l'initiative que vous avez prise dans cette circonstance.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine et des Colonies,
DE CHASSELOUP-LAUBAT.

A M. Gudin, peintre du département de la marine, château Beaujon, rue Balzac. »

***

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

« *Paris, le 12 août 1864.*

Monsieur le Comte et cher Collègue,

« Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, en l'appuyant de votre recommandation, une pétition adressée par M. Gudin, à l'effet d'obtenir l'autorisation de constituer légalement une Association projetée sous la dénomination de Société Centrale de Sauvetage des Naufragés. Je m'empresse d'informer votre Excellence que, par

Digitized by Google

décision du 3 août courant, j'ai accordé à M. Gudin l'autorisation dont il a besoin pour fonder cette Société.

Agréez...

Le Ministre de l'Intérieur,
BOUDET.

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

⁂

CABINET DU PRÉFET DE POLICE

« *Paris, le 12 août 1864.*

« Nous Préfet de Police,

Vu la décision en date du 3 août courant par laquelle son Excellence le Ministre de l'Intérieur a autorisé M. Gudin à instituer légalement l'Association projetée sous la dénomination de Société Centrale de Sauvetage,

« Vu l'article 291 du Code pénal,

« Arrêtons ce qui suit:

La Société Centrale de Sauvetage des Naufragés est autorisée à se constituer aux conditions suivantes....

Le Préfet de Police,
BOITELLE. »

⁂

MINISTÈRE DE LA MARINE
ET DES COLONIES

« Monsieur, S. E. le Ministre de l'Intérieur, m'a fait connaître qu'il vous avait accordé l'autorisation qui vous était nécessaire pour constituer la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés.

Je suis heureux, Monsieur, d'avoir pu contribuer à lever les obstacles que vous aviez rencontrés jusqu'ici pour donner cours à vos généreuses intentions, et j'espère que vous parviendrez à organiser sur nos côtes des moyens de sauvetage vraiment efficaces qui préviendront bien des désastres. Vous pouvez être assuré que mon département prêtera toujours à la Société que vous allez fonder son concours le plus entier.

Recevez...

Le Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine et des Colonies
DE CHASSELOUP-LAUBAT.

A M. Gudin, peintre de la Marine. »

Digitized by Google

La Société avait donc le droit de vivre. Il s'agissait de la faire vivre. Gudin adressa aux anciens adhérents la lettre suivante:

CHATEAU DE BEAUJON

16 novembre 1864.

« Monsieur,

Leurs Excellences les Ministres de la Marine et de l'Intérieur, comprenant toute la portée de l'institution que nous avions fondée, il y a dix ans, ont donné leur plein assentiment et l'autorisation complète à notre Société de Sauvetage, en me chargeant d'en compléter l'organisation.

« Je suis certain que les années qui se sont écoulées n'ont pas refroidi votre zèle, et j'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion des membres du comité dont vous faites partie, qui aura lieu, le 21 novembre, à 2 heures, en ma demeure, château Beaujon, siège de la Société.

Je vous prie...

GUDIN. »

Le Bureau du Comité fut ainsi composé:

Président: Vice Amiral Baron Rigault de Genouilly.

Vice-Présidents: Le Cardinal de Bonnechose, Archevêque de Rouen.
Baron Th. Gudin, peintre de la Marine.
Duc de Bassano, grand chambellan de S. M. l'Empereur.
Duc de Clermont-Tonnerre.

Et l'amiral Rigault de Genouilly accepta en ces termes par une lettre adressée à Gudin:

Paris, 16 février 1865.

« Monsieur,

J'accepte très volontiers l'honneur que le Comité de la Société a bien voulu me faire, en me choisissant comme Président. Tous mes efforts sont acquis à cette œuvre dont la fondation doit vous assurer la gratitude de tous les marins.

« Permettez moi, Monsieur, de joindre à l'assurance des sentiments de haute considération que j'ai l'honneur de vous offrir tous mes remerciements.

Amiral RIGAULT DE GENOUILLY.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, l'amiral président priait le Baron Gudin de lui remettre pour figurer dans les archives de la Société les différentes pièces se rattachant à sa fondation, et Gudin lui répondit dans une lettre dont j'ai la copie sous les yeux:

« Ce sont, mon cher Président, des lettres d'un caractère personnel, à moi adressées par les Ministres, par vous-mêmes, par mes amis et un grand nombre de personnages étrangers qui s'étaient associés à mon idée, entre autres Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre. Je vous demande si mes archives n'ont pas quelque droit à ces documents que les miens désirent conserver comme souvenirs de famille et si les copies que je vous ai adressées ne suffiraient pas. »

L'amiral n'insista pas, et c'est ainsi que, gendre de Gudin, j'ai en mains les pièces qu'il m'est particulièrement agréable de publier, pour la première fois, dans la *Revue du Bas-Poitou*, non loin des côtes vendéennes.

La Société de sauvetage fut reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 19 novembre 1865, et sa fondation fut annoncée aux autorités maritimes et civiles par les ministres de la marine, de l'Intérieur et du Commerce, leur prescrivant de « faciliter l'action de la Société entre les mains de laquelle se trouve désormais le sauvetage maritime »

Depuis 1865, la Société de Sauvetage a eu sept présidents: les *amiraux Rigault de Genouilly, de La Roncière Le Nourry, de Montaignac, Jurien de la Gravière, Lafont, Duperré et Touchard.*

A l'heure actuelle, elle possède 108 stations de canots de sauvetage, 422 postes d'engins de sauvetage, et depuis sa fondation ELLE A SAUVÉ 1.725 NAVIRES EN PERDITION ET 20.325 VIES HUMAINES.

Voilà le legs de Gudin à l'humanité. Le grand écrivain Armand de Pontmartin a pu dire de lui: « Théodore Gudin n'a pas été seulement le plus illustre de nos peintres de marine. Cette mer qu'il a passionnément aimée et admirable-

Digitized by Google

ment peinte était devenue pour lui comme une seconde patrie à laquelle il se dévouait, une seconde famille dont il aurait voulu atténuer les fautes. Il n'a cessé de poursuivre dans ce sens une œuvre de salut qui doit figurer parmi ses titres de gloire, car la Société française de Sauvetage des Naufragés met une harmonie de plus dans cette vie si utile, si laborieuse et si brillante. Le nom de Gudin vivra tant qu'on ne se lassera pas de contempler la mer, de l'admirer, de la craindre, car nul n'a su mieux peindre ses beautés, conjurer ses dangers, réparer ses méfaits et sauver ses victimes ».

Edmond BÉRAUD.

Digitized by Google

TABLEAUTINS CHAMPÊTRES

Dans l'Eté Provençal

PLUIE AU MATIN

A Madame la Comtesse Jean de Clarens, hommage respectueux en souvenir des heureux jours vécus à Beauregard.

Je me suis éveillé content de voir la pluie
Baigner confusément les choses d'alentour;
Tel notre jardinier que trop de sec ennuie,
Gaiement je viens d'ouvrir l'ogive de ma tour:

On ne sent pas un souffle échappé de la brise;
Des nuages légers, sur les coteaux lointains,
Traînent le voile flou de leur écharpe grise
Qui semble s'accrocher aux pointes des sapins.

Et il pleut doucement, si doucement qu'à peine
On n'entend l'eau tomber des gouttières en bas,
Et que, sur la terrasse, à l'abri du grand chêne,
Tous les chiens rassemblés ne la reçoivent pas.

Avec elle la pluie apporte le silence
Epandu sur les prés déserts et sur les champs,
Et jusque dans les bois où le peuple ailé lance
D'ordinaire au matin ses appels et ses chants.

Digitized by Google

Seul, troublant les échos de sa voix claire, un merle,
Ragaillardi par l'onde en cette aube d'été,
Dans les taillis touffus qu'une rosée emperle,
Module les accords de son timbre fluté.

... Et vers la ferme aussi règne un calme ineffable:
Le jardinier muet contemple ses vergers;
On n'entend même plus à l'entour de l'étable
Les cloches du troupeau ni le pas des bergers.

Les hommes, attablés dans la cuisine basse,
Prolongent leur repas et profitent du temps,
Car chacun, attendant que le brouillard s'efface,
Se réjouit en soi d'y rester plus longtemps.

Sous les buis odorants et les touffes de roses,
Dont la fleur rouge exhale un frais parfum mouillé,
Les poules et les coqs ont des mines moroses
En nettoyant du bec leur plumage souillé.

... Mais tout à coup le vent, balayant les nuages,
Découvre au ciel plus pur un lumineux rayon,
Qui réveille, en séchant les humides feuillages,
L'orchestre aux mille voix de la belle saison.

Le signal est donné. Tout à la fois s'anime,
Et les bruits de la cour couvrent les chants du bois,
Tandis qu'au potager le jardinier estime
Qu'il n'a pas assez plû pour ses carrés de pois.

.....

Et moi, seul dans ma tour, assis à la fenêtre,
Humant l'air rafraîchi du matin irrisé,
Je subis la gaieté de ce réveil champêtre,
Inconsciemment heureux et doucement grisé.

Beauregard-Mons (Var).

Digitized by Google

II

APRÈS-MIDI

A mon bon ami, M. Emile Lejard.

La route ensoleillée est sans fin et déserte;
Et dans la cour du mas les chiens sont endormis;
Les contrevents sont clos, et la porte entr'ouverte
Laisse entrer un rayon dans l'ombre du logis.

Près du vieux puits de pierre, en sa rustique cage
Qu'on a posée au frais sur le tronc d'un mûrier
Un merle apprivoisé lisse son noir plumage
Sous l'œil inquiet du chat qui le voit du grenier.

Dans le vaste hangar où les brebis cantonnent,
S'élève, transparente entre les hauts murs blancs
Une poussière d'or où les mouches bourdonnent
Autour des vieux béliers et des agneaux tremblants.

Mais, délaissant l'étable et fuyant vers les yeuses,
Sous l'ombrage fleuri de lavande et de thym,
Le troupeau délicat des chèvres belliqueuses
Préfère l'herbe rase aux poudres du crottin.

Au bois sec et pierreux tout est calme ou repose;
Et la brise, en passant sur les genets épais
Dont la floraison jaune est maintenant éclose,
Embaume doucement l'immense et chaude paix.

Sur les rochers brûlants meurent des plantes frêles
Où des perdreaux, à l'aise étendus au soleil,
Ouvrent heureusement la longueur de leurs ailes
Et se laissent aller sans craintes au sommeil.

Parmi les oliviers, dont les feuillages pâles
Font scintiller parfois des paillettes d'argent,
L'essaim tumultueux des bruyantes cigales
Chante la clarté blonde et le soleil ardent.

Digitized by Google

Tandis que par endroits, montant des charbonnières
La fumée en tournant s'élève vers les cieux,
Plus haut, le cercle bleu des collines altières
Ferme le paysage aux contours gracieux.

. . . . . .

Oublieux des cités et des rumeurs humaines,
Sous les rameaux légers des cytises en fleurs,
Le berger, reposant au loin des foules vaines,
Savoure l'ombre en paix et croit à son bonheur.

Environs de Grasse.

III

ORAGE DANS LE SOIR

A Mesdames Blondet, mes bonnes tantes de fortune dont l'aimable et pimpant trio a charmé mon souvenir.

Voici l'heure charmeuse où le soleil décline
L'heure bleue ou l'on aime être seul et s'asseoir
Sous les figuiers noueux, au pied de la colline,
Pour oublier la vie et s'enivrer du soir.

Autour de moi déjà l'ombre devient errante,
Confondant prés et bois sous son manteau de nuit,
Tandis qu'au lointain vague une clarté mourante
Empourpre l'horizon d'un trait rose qui fuit.

Des champs de fleurs s'exhale une puissante haleine,
Et l'air est imprégné de l'odeur des jasmins,
Dont les nombreux sillons cultivés dans la plaine
Font de grands carrés blancs entre les noirs chemins.

Sur les humides bords du long canal paisible
Où l'eau s'écoule claire en chantant doucement,
Des insectes, prenant leur essor invisible,
Font entendre parfois un sourd bourdonnement

Digitized by Google

Mais voilà qu'au ciel mauve où s'allume une étoile
Un gros nuage gris se dessine incertain
Puis, déployant bientôt les ombres de son voile,
Change en sombres couleurs les roses du lointain.

Alors le vent s'élève et gonfle la ramure
Qui heurtée en tous sens bouleverse le bois
Jusqu'à l'instant subit où les branches obscures
Au choc des gouttes d'eau crépitent à la fois.

Craignant l'onde. et semblant, sous la pluie, en déroute,
Tout le long du sentier où roulent des cailloux,
Les troupeaux attardés précipitent leur route
Terrifiés soudain du céleste courroux.

Au fertile jardin où jusqu'à la nuit close
Il vient allègrement travailler chaque soir,
Un paysan, surpris dans les fleurs qu'il arrose,
S'empresse de laisser l'inutile arrosoir.

....

Et quand l'orage enfin, par delà la montagne,
Disperse en s'éloignant ses échos affaiblis,
Le temps redevient pur et la verte campagne
Respire l'âcre odeur dont les airs sont remplis.

Dans un calme plus frais le jour d'été s'achève
Et le ciel s'illumine alors que tout s'endort
Et qu'un phare là-bas, sur la lointaine grève,
Mêle sa clarté vive aux scintillements d'or.

Le Cavaroux-Callian (Var).

Marcel BERTRAND

Digitized by Google

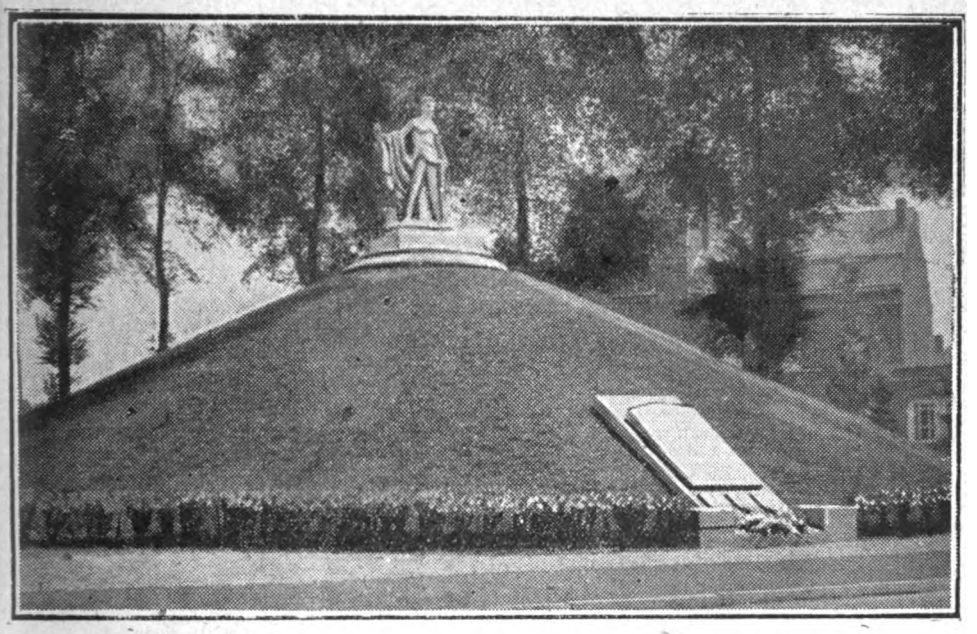

(Cliché du *Phare*)

Le Monument aux Vendéens de Tournai

L'inauguration de ce monument a eu lieu à Tournai (Belgique), le 21 Juin dernier. Voici le « Géant Vendéen » dressé sur le tumulus, renfermant les restes des héros, que clôt une pierre de granit portant cette inscription :

Aux Territoriaux de la Vendée des 2e et 3e bataillons des 83e et 84e R. I.

Pour la Civilisation et le Droit menacés, ils renouvelèrent ici, le 24 août 1914, l'un des légendaires exploits qui, dans l'Histoire, méritèrent aux Vendéens, leurs ancêtres, le titre de « Géants des Combats ».

Passant, découvre-toi, incline-toi. Sous ce tertre, 53 des leurs reposent.

CHRONIQUE

A la Mémoire de Raymond J. de Fontaines. — Le 14 mai dernier, les Anciens Combattants de la commune de Bourneau s'étaient rassemblés au château de M. le Sénateur de Fontaines, et après y avoir salué l'image de son héroïque fils, mort pour la France à Thiaumont près Verdun, ils s'étaient rendus en cortège à l'église où

Digitized by Google

allait être célébré un service en l'honneur des glorieux morts de la paroisse.

Prosper Métay un — vaillant — celui-là même qui le premier alla courageusement après la catastrophe repérer le poste 118 où Raymond J. de Fontaines fut enseveli, portait en tête du cortège le drapeau tricolore.

Une belle palme de bronze offerte par ses camarades de la guerre, une magnifique couronne don de M. et Mme Raymond de Fontaines aux Enfants de Bourneau morts pour la Patrie, et une fort jolie croix de lilas donnée par Mme la baronne de Saint-Marc étaient également portées par d'autres anciens combattants.

Suivant les désirs du jeune héros, dont on ne glorifiera jamais assez la grandeur d'âme, l'église était simplement ornée de quelques faisceaux de drapeaux tricolores, mais toute la commune de Bourneau était présente et avait tenu, ainsi que de nombreux parents et amis, à venir témoigner une fois de plus sa profonde et affectueuse sympathie à la famille de Fontaines.

Le service fut présidé par M. l'abbé Robin, supérieur de l'Institution Saint-Joseph de Fontenay où Raymond de Fontaines commença ses études, et ancien maître des Etudes du Collège de la rue Franklin à Paris où il les termina. La messe fut célébrée par M. l'abbé Aimé Bertrand curé de la Caillère et intime ami de la famille.

Remarqué dans les stalles du chœur M. l'archiprêtre de N.-D. de Fontenay, M. le curé doyen de Saint-Hilaire-des-Loges, MM. les curés de Foussais et de Bourneau.

A l'issue du service eut lieu la bénédiction des plaques commémoratives que M. et Mme de Fontaines ont fait placer dans la jolie chapelle XVIe siècle restaurée par les soins intelligents de Mme Möller.

La plaque centrale porte l'inscription suivante:

A LA MÉMOIRE DE RAYMOND-JOSEPH DE FONTAINES
MARÉCHAL DES LOGIS AU 1er DRAGONS
AGENT DE LIAISON VOLONTAIRE AU 293e R. I.
MORT POUR LA FRANCE A THIAUMONT PRÈS VERDUN
LE 1er JUIN 1916.

Sur les deux autres plaques sont gravés les noms des 48 morts de Bourneau.

C'est après la bénédiction des plaques que M. l'abbé Citeau, curé de Bourneau, donna lecture au milieu du plus impressionnant silence de cette admirable lettre testamentaire du jeune martyr de

Digitized by Google

Thiaumont qui dès février 1914, soit plusieurs mois avant la guerre, avait le pressentiment de la mort prématurée qui devait le frapper.

« Je désire être enterré dans le cimetière de Bourneau, et je demande que l'on plante un cyprès à la tête de ma tombe, que je veux très simple, semblable autant que possible à celle des paysans enterrés autour de moi. Je demande un cercueil en bois blanc, tout ce qui se fait de plus simple, et un enterrement de 3e classe. Aucune décoration dans l'église. Je demande seulement que l'on sonne le plus longtemps possible les cloches que j'aimais tant. Je demande instamment que mon corps soit porté de la maison au cimetière par des hommes ou des jeunes gens de ma chère commune de Bourneau; qu'une simple pierre soit plantée en terre au pied de ma tombe à l'intention de ceux qui désireraient venir s'y agenouiller et prier pour le repos de mon âme.

« Je désire que les frais d'enterrement soient payés comme si mes obsèques étaient de 1re classe et qu'en souvenir de moi et pour le repos de mon âme, mes parents fassent du bien aux pauvres, dont je sollicite ardemment les prières ».

M. le Curé termina la lecture de cette émouvante page qui avait mis des larmes aux yeux de tous les assistants en rappelant la dernière strophe d'un poème que Raymond J. de Fontaines avait écrit bien avant la guerre et que précédemment nous avons publié:

« Habitants de Bourneau, quand vous suivrez l'allée
Qui mène en serpentant jusqu'à ce mausolée
Arrêtez vos pas un instant.
Posant vos deux genoux sur cette froide pierre
Par grâce, une courte prière
Pour celui qui vous aimait tant ! »

Hélas ! malgré les nombreuses et patientes recherches des siens, il a été impossible de retrouver les précieux restes de Raymond J. de Fontaines, mais si la première partie des désirs qu'il exprimait n'a pu se réaliser, s'il n'est pas venu dormir son dernier sommeil dans la terre de Bourneau, son souvenir y sera pieusement et fidèlement gardé et les prières de ceux qui lui rendaient affection pour affection ne lui feront jamais défaut.

Nos Artistes. — Au cours d'un récent séjour à Paris, nous avons eu le très grand plaisir d'admirer dans l'atelier de notre éminent ami Arthur Guéniot, le magnifique groupe qu'il destine au Canada: *Missionnaire et Planteur*, et dont nous avons le ferme espoir de pu-

Digitized by Google

blier un jour la fidèle image dans cette Revue, pour la plus grande satisfaction de ses lecteurs.

— L'excellent peintre Yonnais André Astoul, dont la maladie avait durant de longs mois immobilisé l'habile pinceau, a recommencé son talentueux labeur et a successivement brossé avec un plein succès le portrait du R. P. Baudouin, le pieux fondateur des Ursulines de Chavagnes et ceux de M. et de Mme de Moussac, de la Garnache.

— Bien qu'encore incomplètement revenu lui aussi à la santé, le bon et laborieux artiste qu'est notre ami Marcel Fleury a repris également son burin, pour la plus grande gloire des Monuments Anciens de La Rochelle, dont ses précieux cuivres vont immortaliser la beauté architecturale.

Découverte Numismatique. — Une assez importante découverte de monnaies d'or et d'argent a été faite à Saint-Michel-en-l'Herm. Les monnaies d'or se composent de pièces d'Henri III, de Charles IX, de François Ier et de deux pièces Espagnole et Portugaise. Les monnaies d'argent, très rongées, appartiennent à l'époque d'Henri III et sont au nombre de neuf. Les autres sont espagnoles.

Notre savant ami M. Roy a de même acquis d'autres pièces en or très belles dont des écus de Louis XI, Louis XII, LouisXIII et François Ier qui ont été trouvés au même lieu en perforant un puits.

Dans les déblais de ce puits, on a également relevé une obole très bien conservée de Richard, duc d'Aquitaine, qui est entrée dans la même collection.

Monuments Historiques. — Viennent d'être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du département de la Vendée:

1. Noirmoutier: Ancien Château.

2. Bois-de-Céné: Ruines de l'Eglise et des deux bâtiments du XIIe siècle de l'Abbaye de l'Ile-Chauvet.

3. La Garnache: Trois tours de l'ancien château.

Le Monument des Morts de la Guerre de Fontenay. — Le 19 avril a eu lieu sur l'esplanade du Port, à Fontenay, et en présence de toutes les autorités religieuses, civiles et militaires de la ville, l'inauguration du Monument des Morts de la Guerre 1914-1918, œuvre du statuaire Bouchard.

La cérémonie s'est déroulée dans une impressionnante simplicité et avec tout le recueillement et le respect qui convenait au souvenir des héros-martyrs de la Grande Guerre.

Digitized by Google

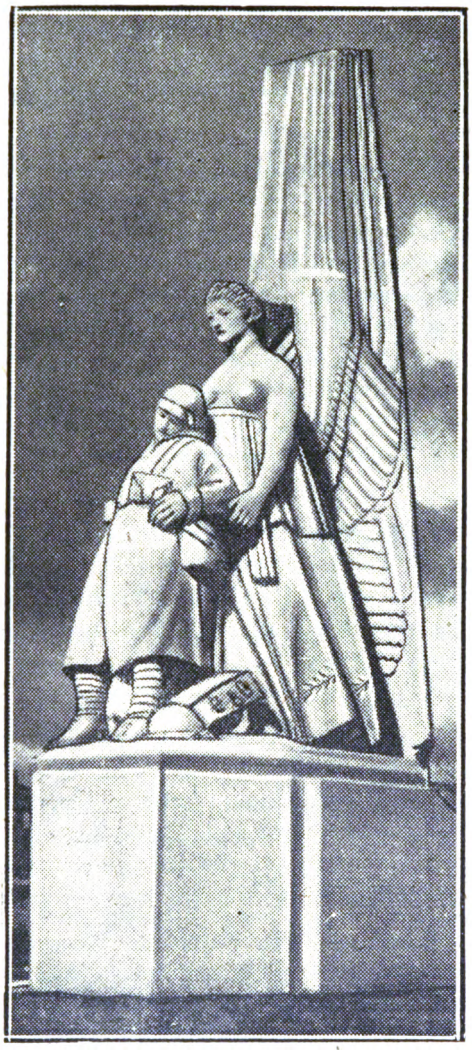

LE MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE
DE FONTENAY-LE-COMTE
Œuvre du Statuaire BOUCHARD
(Cliché du *Phare*).

Digitized by Google

M. Roger Guillemet, maire, au nom de la ville, et M. Labarthe, sous-préfet, au nom du Gouvernement, ont fait en termes les plus élevés et de la plus patriotique éloquence, l'éloge de nos glorieux morts.

Chez les « Amis de Pascal ». — Les amis de Pascal ont célébré le 16 juin, dans les salons de M. le Comte de Rohan-Chabot, la clôture annuelle de leurs travaux, sous la présidence de M. Paul Bourget.

Au cours de cette brillante réunion, notre jeune et très distingué compatriote M. Jacques de Maupeou, secrétaire, a donné lecture du récit de la visite que les amis de Pascal ont faite à la Ferté-Milon, où l'admirable curé, M. le chanoine Devigne, protecteur de la cité au péril de sa vie, durant l'invasion allemande, entretient avec un zèle magnifique le souvenir de Racine et des vertueux Messieurs de Port-Royal, qui furent les hôtes de sa famille vers le temps de sa naissance.

Distinctions Méritées. — Nous sommes très heureux d'apprendre que S. S. Pie XI, a daigné conférer à Madame Paul le Roux, la décoration *Pro ecclesia et Pontifice*, en reconnaissance des signalés services rendus par elle à l'Œuvre de l'Union de l'Ouest et à celle des Orphelins de la Guerre.

Nous l'en félicitons à nouveau de tout cœur.

— M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, et président de la Société de la très importante usine de Tubize, dont il est le fondateur, vient d'être créé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Nous présentons à notre excellent député nos plus vives félicitations pour cette distinction qui l'honore hautement et qui honore, en même temps, la Vendée qu'il représente avec tant de dévouement.

Nos Compatriotes. — La Société des Gens de Lettres et le Comité d'Entente-Franco-Belge, dont notre compatriote et ami M. J. Aulneau, conseiller-référendaire à la Cour des Comptes, est secrétaire, ont offert, en juin dernier, une très belle réception dans le magnifique hôtel de Rothschild à Sa Majesté la Reine des Belges et aux littérateurs belges. A cette occasion, M. J. Aulneau a eu une longue conversation avec la Reine des Belges qui entretenait des relations particulièrement suivies avec M. Paul Deschanel, né en Belgique, et fondateur du Comité.

— Ajoutons, en l'en félicitant, que M. J. Aulneau, vient d'être élu vice-président et délégué général de la Fédération des Sociétés de Retraites de France que présidait M. Paul Deschanel et à la tête de

Digitized by Google

laquelle est aujourd'hui M. Raoul Péret, ancien président de la Chambre des Députés.

A l'Assemblée Générale de la Presse Monarchique des Départements, qui a eu lieu le 7 juin, à Paris, nos amis MM. de la Chanonie, Edmond Béraud, et René Vallette, ont été réélus, comme président, vice-président et syndic de l'association.

Nos Collaborateurs. — Notre ami M. Louis Chaigne, dont nos lecteurs ont pu apprécier les qualités littéraires, est devenu depuis quelques mois, à Paris, le précieux collaborateur de notre excellent confrère, Gaëtan Bernoville, directeur des *Lettres* et de *L'Energie*.

— Le 7 juin dernier, dans une matinée littéraire, présidée en Sorbonne par Madame la comtesse de Noailles et organisée par la *Revue des Poètes*, pour proclamer les résultats d'un concours ouvert par cette Revue, notre collaborateur et ami, le délicat poète, Marcel Bertrand a obtenu une mention honorable pour un poème où en bon Vendéen qu'il est demeuré bien qu'habitant Paris — il chantait les bienfaits du vin dans les désespoirs d'amour

Nos meilleurs compliments.

Nouvelles Universitaires. — Notre sympathique compatriote Edmond Bocquier, directeur d'Ecole Normale à Aurillac, vient d'être nommé directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs à Angers.

Dans l'Administration. — Notre excellent collaborateur et ami, Francis Eon a été également nommé à Angers comme conseiller de préfecture, dans un récent mouvement administratif.

A l'un et à l'autre nous adressons nos plus cordiales félicitations, en nous réjouissant de les voir se rapprocher de nous.

Portraits Littéraires d'Ecrivains d'Ouest. — M. Morel, le très distingué professeur de l'Ecole Normale de la Roche-sur-Yon, donnera prochainement dans la *Revue du Bas-Poitou*, une série de portraits littéraires consacrés aux principaux écrivains du pays d'Ouest. Les deux premiers seront consacrés à notre regretté ami *Jean L'Hiver* et à Madame *Emma Pellerin*, le poète inspiré du *Miroir d'Ebène* qu'une mort inattendue vient d'enlever à l'affectueuse admiration de ses amis.

Conférences. — Sous les auspices de la Société des Sciences Morales, des Lettres et Arts de Seine-et-Oise, notre sympathique compatriote et ami, M. René Pichard du Page a fait le 1er mai à Versailles une très brillante conférence sur *M. de Chabanon, homme sensible, violoniste et membre de l'Académie française* (1730-1792).

Digitized by Google

Aussi parfait musicien qu'érudit lettré, M. Pichard du Page a, le 17 mai à la séance de la section musicale de la même Société, dirigé avec un remarquable talent les chœurs et l'orchestre d'une brunette du XVIIe siècle à quatre voix, « *La Violette* », et a délicieusement chanté un fort joli *Air à manger*, de Lemaire.

— A l'Association Générale des Etudiants de Paris, le 28 mai dernier, notre très distingué compatriote et ami, M. le comte du Chaffault a fait une brillante conférence sur ce sujet: *Souvenirs de Monsieur de Lamartine.*

M. du Chaffault qui en est le filleul, était, tout à fait qualifié pour évoquer les souvenirs de l'illustre poète.

Son succès, aussi bien que celui de Madame Caristie Martel qui lui prêtait son concours, a été très grand.

— Au Cercle Pax, à Paris, M. Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a fait une magistrale conférence, au cours de laquelle, il a dessiné à grands traits et dans un remarquable langage, la politique internationale de la Paix par l'Eglise aux siècles passés.

— Le 22 février, aux Sables d'Olonne, M. Ferdinand Ydier, secrétaire-trésorier de la Société d'Archéologie *Olona*, a fait une très intéressante conférence sur la *Découverte de trois sarcophages mérovingiens aux Sables d'Olonne*, et sur ses conséquences au point de vue de l'origine historique de cette ville.

— Les conférences faites au théâtre de Fontenay, par M. Jean Robuchon, sur *Gilles de Rais*, par M. Maurice Loiseau sur *Charette* et par MM. René Vallette et Emile Boutin, sur *Octave de Rochebrune et son œuvre* ont été très goûtées par les auditeurs accoutumés de nos conférences fontenaisiennes.

Sur la demande de la famille de l'illustre graveur, ces deux dernières conférences seront prochainement publiées avec des illustrations à l'imprimerie Lussaud, mais non mises dans le commerce.

Echouement d'un Baleineau. — Sur la côte vendéenne de la garenne de Retz qui, cet hiver, fut si éprouvée par les tempêtes, près de la commune de Brétignolles au lieu dit « le Grand Rocher », s'est échoué, ces jours derniers, un beau baleineau mesurant près de huit mètres de longueur.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous sommes très heureux d'apprendre les fiançailles de Mademoiselle Odette de ROUAULT, fille de notre excellent ami le comte de Rouault, avec le vicomte Jacques de CHABOT.

— Celles de Mademoiselle Madeleine ESGONNIÈRE du THIBEUF, avec le chef d'escadron d'artillerie SALATS, officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, ancien attaché militaire à l'ambassade de France au Brésil.

— Celles de Mademoiselle Yvonne COUTANT, fille de notre ami M. Eugène Coutant, de la Jarrie d'Olonne, avec M. Louis DUBOIS.

MARIAGES

Le 28 mai, a été célébré en l'église Sainte Jeanne d'Arc de Versailles, le mariage de Mademoiselle de BAUDRY d'ASSON, nièce du marquis de Baudry d'Asson, député de la Vendée, avec le vicomte Jean-Deydier de PIERREFEU.

Le R. P. de Pierrefeu a donné la bénédiction nuptiale.

— Le 4 juin, en l'église Saint-François-Xavier a été célébré le mariage de Mademoiselle de VILLENEUVE-ESCLAPON, fille du comte de Villeneuve-Esclapon, décédé, et de la comtesse née Benoist d'Azy, avec M. Gilbert HERVÉ-GRUYER, auditeur à la Cour des comptes, fils du baron Hervé-Gruyer et de la baronne née Murat.

La bénédiction nuptiale fut donnée par l'abbé Mugnier, ami de la famille du marié.

Les témoins étaient, pour la mariée, le comte Benoist d'Azy, son oncle, et le comte de Villeneuve-Esclapon, son frère; pour le marié, M. Paul Lebaudy, ancien député, son oncle, et M. Paul Couderc de Saint-Chamont, son cousin.

— Nous apprenons également avec plaisir le mariage du vicomte Gilles de MAUPEOU d'ABLEIGES, Croix de Guerre, fils du vicomte.

Digitized by Google

N de Maupeou, ancien capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, et de la vicomtesse née de Rorthays de Montbail, avec la baronne DE NOUVILLE, née d'Estrée, fille du comte d'Estrée et de la comtesse, née de Savignac.

NAISSANCES

Le Docteur et Madame PIERRE CHAIGNEAU, nous font part de la naissance de leur fils JEAN, à la Tourtelière de Montournais, le 25 mars 1925.

— M. et Madame HENRY DE LÉPINAY sont heureux de faire part de la naissance de leur troisième fils, BERNARD, le 2 juin 1925, baptisé par M. l'abbé de Jacquelot du Boisrouvray et qui a eu pour parrain: le vicomte de Jacquelot du Boisrouvray et pour marraine: Madame Hubert de Lépinay, née de Béchillon.

— M. et Madame PIERRE DE SUYROT sont heureux de faire part de la naissance de leur fille YVONNE.

MONDANITÉS

Mesdames Paul et Jean Loyau ont offert le jeudi 4 juin, dans les salons de l'hôtel de France de Fontenay-le-Comte, une brillante réception dansante à leurs très nombreux amis.

Digitized by Google

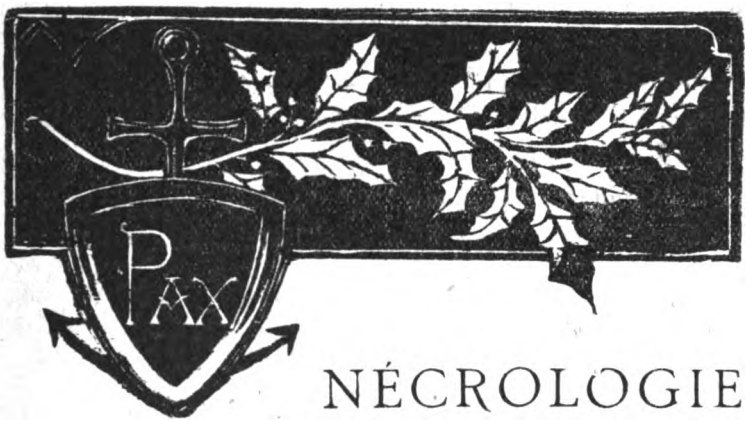

NÉCROLOGIE

Madame DE VIVILLE, née Marie-Thérèse de la Fare, décédée le 11 avril 1925, à Poitiers, dans sa 82e année.

— M. URBAIN DE CHARETTE DE LA CONTRIE, frère du regretté général, décédé à l'âge de 86 ans et dont les obsèques ont été célébrées le 30 avril en l'église de Couffé (Loire-Inférieure).

— Madame la comtesse DE CHABOT, née Jeanne-Marie de Tramecourt, décédée au château du Parc Soubise, commune de Mouchamps, le 22 avril 1925, dans sa 65e année.

— Madame EMMA PELLERIN, institutrice de la Vendée, en congé à La Rochelle, veuve de l'instituteur Pellerin, disparu le 4 octobre 1914 dans la Somme ,est décédée le 17 mai à La Rochelle, dans sa 43e année. La défunte était un délicat poète qui honora un jour cette Revue de sa très appréciée collaboration, et dont la mort met en deuil les Lettres Vendéennes.

Madame Emma Pellerin, laisse quelques volumes qui témoignent d'un véritable talent : *Chrysantèmes, L'Impossible Rêve, la Chasse Infernale* et le *Miroir d'Ebène*. Sur sa tombe, M. Davaux, président de l'Académie des Belles Lettres de La Rochelle a salué éloquemment la mémoire de « la belle artiste et de la femme de cœur, qu'était Madame Emma Pellerin. »

— M. COPPENS DE FONTENAY, conseiller honoraire de la Légation de S. M. le roi des Belges, chevalier de la Légion d'honneur, oncle de la marquise et du marquis de Hillerin de Boistissandeau, décédé à Paris, et dont les obsèques ont été célébrées le 29 mai en l'église Saint-François de Sales.

Digitized by Google

— M. FERNAND MARSAT, chevalier de la Légion d'honneur, pharmacien à Dakar (Sénégal), où il est décédé, le 3 juin 1925 à l'âge de 66 ans.

— La marquise DE ROSAMBO, douairière, née Baudon de Mony, s'est éteinte, dans sa quatre-vingt-septième année, à Paris. Elle était la mère et belle-mère du marquis de Rosambo, ancien député des Côtes-du-Nord, et de la marquise de Rosambo; la grand'mère du comte et de la comtesse de Rosambo, du comte Claude de Rosambo, de M. Christian-Michel de Rosambo, du comte et de la comtesse Louis d'Ursel, du comte et de la comtesse Roger de Nicolay.

— Le comte DE MAUPEOU D'ABLEIGES, ingénieur général du génie maritime en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Laval (Mayenne), dans sa quatre-vingt-quatrième année.

— Nous avons également appris avec de douloureux regrets, la mort de M. le vicomte DE REISET, le brillant historien, qui honora un jour, la Revue de sa collaboration et celles de nos excellents confrères et amis MARIUS *SEPET*, conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale, et LOUIS LUZURIER, trésorier honoraire de l'Association de la Presse Monarchique et ancien secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans, pour lesquels nous professions la plus affectueuse sympathie.

A toutes les familles que ces morts mettent en deuil, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Notre vieil ami Hilaire de Curzon, dont nous gardons fidèlement le souvenir, nous a aimablement offert la notice biographique consacrée à son vénéré père *M. Emmanuel de Curzon*, dans les *Contemporains* par L. des Gerbes.

C'est un juste hommage à l'admirable mémoire de celui que Le Play qualifia justement de Sage et de Saint, et qui fut en même temps qu'un grand savant le type parfait du chef de famille, et le modèle du chrétien fidèle et de l'indéfectible royaliste.

Emmanuel de Curzon était le neveu de Monseigneur de Beauregard, évêque d'Orléans, qui aux jours les plus mauvais de la Terreur, et alors qu'il était vicaire général de Luçon, s'était livré à un apostolat héroïque en Vendée et en Poitou, et fut pour ce déporté à Cayenne, pendant que son frère André mourait sur l'échafaud.

— De notre très érudit et très aimable collègue M. Jacques Meurgey: toute une série d'élégantes et savantes brochures, gracieusement offertes au directeur de cette Revue:

— *Quelques Livres offerts en Prix par le Collège de Châlons-sur-Saône au XVIIe siècle.* — *L'ex-libris de Jean-François Josse, descendant de Pierre Palliot* (Paris, *Société française des Collectionneurs d'Ex-libris*, 1922, petit in-folio, orné de nombreuses et remarquables illustrations).

— *Histoire de la Paroisse Saint-Jacques de la Boucherie*, les origines à 1600. Extrait de sa thèse d'archiviste paléographe (Paris, A. Picard, 1924, in-8°).

— *La Place des Décorations dans les armoiries des Villes de France.* — Conférence faite le 15 janvier 1924 à la Société historique « *Les Vieux Papiers* ». Paris, 1924).

— *Note sur le Sceau de Gérard IV*, 38e abbé de Tournus au XIVe siècle, extrait des Mémoires de la *Société des Amis des Arts et des Sciences* de Tournus.

(Mâcon, 1924, broch. in-8° de 7 p. très luxueusement illustrée et éditée).

Digitized by Google

— On nous annonce l'apparition prochaine en librairie de la première partie de la savante Conférence faite aux Sables-d'Olonne par notre collègue M. Ydier, secrétaire-trésorier de la Société l'*Olona* et membre de la Société Préhistorique française, sur la *découverte de trois sarcophages mérovingiens aux Sables-d'Olonne.*

Cette publication sera préfacée par M. Henri Colins, député de la Vendée, et accompagnée d'une étude de M. le Dr Marcel Baudouin sur les ossements recueills dans ces sarcophages; de nombreuses illustrations seront jointes au texte.

On souscrit chez M. Ydier, 2, rue d'Assas, aux Sables-d'Olonne. — Prix de l'exemplaire: 5 fr. 50.

— De notre très érudit collaborateur M. A Vélasque:*Le Procès de Carrier et du Comité Révolutionnaire de Nantes*, étude de tout actuel intérêt, au moment où certains historiens ont la prétention plutôt exorbitante de réhabiliter l'ignoble pourvoyeur des *Noyades de Nantes.*

— Mademoiselle Angibaud de La Rochelle, nous a fait hommage d'un délicieux recueil de poésies: *Fleurs de Silence* (La Rochelle, Masson 1925).

Fleurs charmantes, dont sa muse délicatement inspirée, a rompu le silence et où elle célèbre tout à la fois, la *Tour de la Lanterne*, à La Rochelle, les *Arènes de Saintes*, les paysages de son île natale, et nous conte entre autres jolies choses et d'une exquise façon la *Légende du Rouge Gorge.*

— De notre distingué collaborateur, M. le Chanoine Uzureau: *Les Derniers jours du Prieuré de Lesvières-Lès-Angers* (1790), extrait de *l'Anjou historique*); et le *clergé de Doué-la-Fontaine pendant la Révolution.* (Extrait des mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers).

— Aux *Archives du Diocèse de Luçon* (numéro de mars-avril 1925): *L'Histoire de Longève* temps ancien, moyen-âge et époque moderne, et *Trois Victimes Vendéennes de Quiberon:* MM. de Rieussec, Gaygnet et Gouraud.

— Notre très érudit collaborateur et ami, Henri Clouzot, l'éminent conservateur du *Musée Galliéra*, de Paris, vient de publier un nouvel et précieux ouvrage, qui nous initie merveilleusement à l'art décoratif du Second Empire, et a pour titre: *Des Tuileries à Saint-Cloud.*

— M. Deligné, père de l'héroïque lieutenant Louis Deligné, du 137e régiment d'infanterie, dont nous avons précédemment célébré

Digitized by Google

la mort glorieuse, vient de lui consacrer une brochure nouvelle, précédée de l'article publié par nous, et accompagnée de poésies et d'émouvantes lettres du jeune martyr de la guerre et de l'éloge funèbre qui fut prononcé le 23 octobre 1919, au service célébré pour le repos de son âme en l'église du Breuil-Barret, par M. le chanoine Ménard, supérieur de l'Institution Saint-Joseph. (Fontenay, imprimerie Lussaud frères, 1925).

— Dans la *Liberté du Sud-Ouest*, signalons plusieurs articles très intéressants de notre savant collaborateur M. E. Gauvrit, ayant pour titre: *Le Général d'Arlanges et ses collatéraux; Madame de Viville et la famille de La Fare; Les Achard en Vendée.*

— *M. Maurice Pouliot*, notre distingué collègue de la *Société des Antiquaires de L'Ouest* nous a fait aimablement hommage du tirage à part de son remarquable rapport sur les travaux de la Société en 1924, et où il a bien voulu célébrer notre Revue qui « maintient avec honneur le culte du passé dans le Bas-Poitou. »

— De notre savant confrère M. *Emile Salomon*, directeur de la *Nouvelle Revue Héraldique* et du *Conseil des Héraldistes de France; Armoiries inédites* Vivarais — Forez — Lyonnais — Bresse et Velay). (Badion-Amart, Lyon 1924).

— Nous sommes très heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue à deux nouvelles et jeunes publications: *Minerve*, organe officiel de l'A. G. des Etudiants de l'Université de Poitiers et du Syndicat d'Initiative des Voyages en Poitou, et *La Bohême*, organe de l'A. des étudiants de Nantes, qui comptent parmi leurs collaborateurs plusieurs de nos jeunes compatriotes

— Nous remercions de même avec grand plaisir ceux de nos confrères qui ont bien voulu saluer l'apparition de notre 5e volume des *Chroniques du Bas-Poitou;* et nous devons une particulière gratitude à nos amis J. Aulneau, A. Barrau et M. Pouliot, pour les très charmants articles qu'ils lui ont consacrés dans le *Journal des Débats*, dans le *Phare de la Loire* et dans le *Courrier de la Vienne.*

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant. RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD, *P. et O. LUSSAUD Frères.* Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU -- ANNONCES

CRÉDIT DE L'OUEST

Société Anonyme au Capital de 50 millions

Siège Social à Angers, 17, rue Voltaire

Succursale à *FONTENAY-LE-COMTE*

(Banque E. AMÉDÉE et Cie près le Pont-Neuf)

AGENCES

La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Luçon, Chantonnay, Challans, Les Herbiers et Saint-Gilles-sur-Vie.

LE CRÉDIT DE L'OUEST

Se charge de toutes Opérations de Banque et de Bourse.
Paie tous les Coupons sans Frais
Reçoit sans Frais les Souscriptions à toutes les Émissions.
Loue des Coffres-forts, etc., etc.

GRANDS VINS
DE BOURGOGNE

HENRI DE BAHÈZRE

PROPRIÉTAIRE DE GRANDS CRUS

Maison fondée en 1808

NUITS-SAINT-GEORGES
(CÔTE-D'OR)

N.-B. — La Maison accepte de Bons Représentants.

Recommandés Comme Coupures de Journaux :
Le Courrier de la Presse, 21, Boulevard Montmartre, Paris.
L'Argus de la Presse, 12, Faubourg Montmartre, Paris.

Digitized by Google

La Psychologie de Gilles de Rais

Le cas de Gilles de Raiz a préoccupé les littérateurs, les philosophes et les médecins. Ce cas relève-t-il des aliénistes, ou bien Gilles fut-il simplement un sadique sanguinaire? Bref, quelles furent les limites de sa responsabilité? Essayons, aux lueurs tragiques de son passé, d'étudier sa sombre physionomie. Essayons; mais à près de cinq cents ans de distance, peut-on se flatter de la déterminer exactement?

Il nous apparaît avant tout, de son temps; il n'échappe point à son ambiance, à la fois mystique et brutale. Il a reçu une double éducation; d'abord de force, d'autorité; puis, comme ses contemporains, une éducation profondément religieuse. Ces deux courants se heurtent sans cesse en lui; lutte perpétuelle entre des appétits innommables et des craintes souvent superstitieuses.

Orphelin de bonne heure, il n'a eu sous les yeux que des exemples déplorables. Son élévation au sommet de la hiérarchie militaire n'a nullement été le fruit de ses talents ou la récompense d'éclatants services; il a été plus servi par les circonstances que par des dons naturels exceptionnels. Une haute intelligence n'éclate pas davantage chez lui à l'occasion de ses recherches alchimiques; le souci de découverte savante ne tracasse point son esprit. Il est artiste sans doute,

Digitized by Google

et cela ne peut être nié, mais son sentiment artistique est perpétuellement gâté par la vanité qu'il en tire.

Ce qui manque à ce mécène, c'est le jugement, et cela d'une façon absolue, constante, irrémédiable. Il ne devine pas, circonvenu par les flatteries, les trames dangereuses. Sa crédulité est incommensurable. Toutes les affaires qu'il traite, emprunts, ventes, échanges, tournent à sa confusion; sa vie est une perpétuelle duperie; les pièces du procès fourmillent d'aventures dont une seule suffirait de nos jours à rendre son héros complètement ridicule.

Ces devins, ces alchimistes, ces nécromans, ces charlatans dont il s'entoure, très au courant des questions élémentaires de démonologie, inventent les farces les plus inconcevables pour maintenir leur ascendant intact. Si parfois le doute le saisit, devant la grossièreté et l'inefficacité des moyens employés, il se repent le lendemain de son doute. Parfois, il menace de se fâcher; il se fâche, il chasse l'imposteur. Mais il suffit à l'audacieux de déclarer: « Nous avons vu le diable; il avait telle et telle forme et c'était en telle ou telle circonstance », pour que le maréchal soit derechef pénétré de la plus ferme conviction.

Prélati surtout à le don de lui faire accepter les contes les plus fantastiques. Comment Gilles ne croirait-il pas cet homme avisé qui, déjà à Florence, en compagnie d'un médecin, nommé Jean de Fontenel, fit sortir de leur royaume les esprits infernaux? Le cercle rituel avait été tracé sur le plancher et les paroles magiques prononcées. Alors survinrent une vingtaine d'oiseaux de plumage sombre, semblables à des corbeaux (1). Ils ne parlèrent pas. Mais, quel-

(1) Le corbeau est, comme l'on sait, l'oiseau de mauvais augure par excellence; on le trouve dans toutes les légendes superstitieuses; il annonce les peines, les désastres, la mort. Le corbeau était regardé comme un oiseau infernal.

On voit dans Pierre Delancre que, lorsque les prêtres sorciers disent la messe au sabbat, ils se servent d'une hostie et d'un calice noirs et qu'à l'élévation, ils disent ces mots: « Corbeau noir! Corbeau noir. » invoquant ainsi le diable.

Digitized by Google

que temps après, chez le même Fontenel, Baron apparut en chair et en os. Il consentit à faire un pacte avec Prélati, moyennant le sacrifice d'une volaille et, s'il voulait être plus sûr de réussir, les membres d'un enfant.

Le même Baron se montrera de nouveau à Prélati, cette fois, à Josselin, en Bretagne, sous les dehors d'un beau jeune homme, vêtu d'un manteau de soie violette. Un jour que Gilles se trouve à Bourges, Baron présente à l'Italien sur une ardoise une poussière noire et lui ordonne de la porter à Gilles dans un récipient d'argent. Un émissaire part aussitôt pour Bourges. Mais Gilles, déçu, ne gardera pas longtemps sur lui le talisman menteur.

L'aloès, l'encens, la myrrhe fument dans des cassolettes brillantes; les paroles d'incantation sont prononcées et le diable surgit. Chose étrange! Il s'exhibe toujours quand Gilles n'est pas là. Dix ou douze fois, il se présente à Prélati. Un jour, il arrive sous les apparences d'un jeune homme charmant, âgé de vingt-cinq ans environ. Il demeure une minute et s'évanouit sans avoir prononcé une parole.

Apparitions stériles. Prélati a beau se porter garant de leur réalité, Gilles s'impatiente, car sous ses pas le gouffre s'élargit. Il presse l'Italien d'aboutir. A la suite d'une entrevue avec les puissances des ténèbres, Prélati annonce enfin une bonne nouvelle: « Le diable, dit-il, m'a montré une grande quantité de lingots d'or. — Des lingots d'or, s'écrie le maréchal, je veux les voir. — Parfaitement, répond le magicien. »

Tous deux se dirigent vers la chambre du trésor. Mais à peine Prélati, qui marche le premier, a-t-il entr'ouvert la porte, qu'il recule épouvanté: un serpent de la grosseur d'un chien y rampe, gardien vigilant des lingots prestigieux (1). Gilles détale. Mais bientôt la curiosité et l'avidité reprennent

(1) C'est sous la forme du serpent que Satan fit sa première tentation. — Beelzebuth aussi passe pour apparaître sous la forme d'un serpent.

Digitized by Google

le dessus. Le maréchal saisit un crucifix dans lequel se trouve enchassé une parcelle de la vraie croix et, derrière Prélati, qui l'avertit qu'il n'est pas bon d'avoir cette croix en de pareilles circonstances, il franchit le seuil inquiétant. Le monstre, heureusement a disparu. Un amas de poussière jaunâtre est répandu sur le sol. Gilles en prend dans ses mains. Horreur! Il reconnaît la fausseté du métal: le diable s'est encore moqué de lui.

Malgré la continuité des déceptions, la confiance est si tenace, si bien chevillée en son âme qu'il interroge le diable sans rime ni raison, ou, du moins, pour des raisons peu sérieuses. Si, à Bourgneuf, dans la maison des Frères Mineurs, il prie les malins esprits de lui concilier les faveurs du duc de Bretagne, une autre fois, il leur pose cette simple question intéressant l'avenir: « Irai-je, ou n'irai-je pas voir le duc? » Le diable répond par l'affirmative et Gilles, alors, se met en route.

En vérité, a-t-on le droit de tant s'étonner? Est-ce qu'à notre époque d'esprits forts, on n'a pas vu des célébrités du monde scientifique se laisser mystifier avec une candeur aussi stupéfiante que celle de Gilles de Raiz? Ne voit-on pas, tous les jours, des esprits cultivés qui, s'ils ne consultent pas, comme certaines de leurs femmes « la somnanbule extralucide », croient aux inventions les plus grossières, victimes de contagions à la mode ou de psychoses collectives propagées par la presse ou les salons? Chaque temps a ses superstitions, ses farceurs et ses dupes: — son baquet de Mesmer.

Non, ce qui surprend le plus, ce n'est pas la naïveté de Gilles, pourtant si grande, mais bien l'affirmation par Prélati de ces apparitions, de ses rencontres avec les démons. Ou l'Italien a fini par se suggestionner lui-même, à force de vouloir suggestionner les autres; ou bien, comédien jusqu'au bout, il a voulu jouer la comédie coûte que coûte jusqu'au succès, et risquer le tout pour le tout.

Digitized by Google

Poitou et Blanchet n'ont pas vu le diable, mais, eux aussi, ils croient mordicus les déclarations circonstanciées de Prélati. Poitou dira au procès: le diable a certainement apparu; il avait la forme d'un léopard (1). Il foulait un tapis étendu sur le sol. Blanchet, de son côté, raconte une scène curieuse. Un jour que l'Italien s'est enfermé en compagnie de l'esprit, dans une salle du château de Tiffauges, on entend à l'intérieur une grande clameur et un bruit pareil à celui d'un bâton frappant une couverture. Le malheureux opérateur se débat certainement entre les griffes du démon; il hurle sous ses coups. Gilles et ses familiers entendent frémissants le vacarme; ils n'osent pénétrer dans la salle où se passe cette scène troublante. Gilles ordonne à Blanchet d'y entrer. Blanchet ouvre l'huis, il perçoit un gémissement qui sort d'une ouverture percée dans une pièce placée au-dessus: on dirait la plainte d'un homme gravement blessé.

Blanchet revient rapporter le fait à son maître. Bientôt Prélati, pâle, défait, tremblant, sort de la chambre. Il raconte que le diable, de fort méchante humeur, l'a roué de coups. Cela lui vaut la fièvre et huit jours de lit. Comment Gilles pourrait-il douter? Prélati ne porte-t-il pas la trace des coups qu'il a reçus?

Parmi les metteurs en scène les plus habiles, après l'Italien, figure certainement un magicien poitevin nommé Jean de la Rivière. La Rivière procède surtout la nuit; il assure avoir des rendez-vous dans les ténèbres avec les esprits infernaux. Une nuit, suivi de Gilles, de Poitou et d'Henriet, il gagne une prairie proche du château de Tiffauges. Il dit à ses compagnons: « Attendez-moi au coin de ce bois. » Seul, flamberge au vent, protégé d'une cuirasse, il s'enfonce sous les grands arbres. Bientôt, on entend le son métallique de l'épée qui frappe un corps dur et le fracas d'une lutte terrible, des cris perçants: certainement l'évocateur est aux

(1) Probablement Beelzebuth, dont les transformations sont très nombreuses: âne, bœuf, mouche, dragon, femme....

Digitized by Google

prises avec les démons. Gilles, Poitou et Henriet tremblent, muets, cloués au sol: Jean de la Rivière revient, brisé, haletant. Il a vu, dit-il, le diable, sous la forme d'un léopard. Le félin s'avança vers lui et passa sans lui adresser la parole. Mais alors, les coups, les cris? L'évocateur ne se donne même pas la peine de les expliquer.

Jean de la Rivière aurait tort de ne pas abuser. Quelques jours après, il se présente à Gilles, déclarant: Pour réussir, j'ai besoin de plusieurs choses, qu'il me faut aller chercher chez moi. Gilles lui remet vingt écus d'or pour son voyage. Jean de la Rivière empoche les écus, s'en va et ne revient plus.

L'affaire d'Angers n'est pas moins significative. Gilles se trouve en cette ville, logé au *Lion d'Argent*. Il mande auprès de lui un orfèvre réputé alchimiste expert. Gilles lui remet un marc en argent pour opérer. L'orfèvre s'enferme à double tour. Le travail est sans doute laborieux, il ne parle plus de sortir. On patiente longuement. Lorsqu'enfin le fameux alchimiste se décide à sortir, il est ivre-mort: il a changé l'argent en vin, ce qui donne quand même la mesure de ses talents. Gilles le traite d'ivrogne et n'en est pas plus avancé.

Cette confiance, cette simplicité, pourrait-on dire, s'il était permis d'employer ce mot pour un tel personnage, n'est pas seulement mise à l'épreuve en matière d'occultisme et d'alchimie, mais elle se manifeste aussi dans les évènements d'ordre général auxquels il se trouve mêlé. Une femme parut quelque temps après la mort de Jeanne d'Arc qui se fit passer pour la vraie Jeanne d'Arc, celle morte sur le bûcher aurait été une fausse Jeanne d'Arc, comme cela se passera quatre siècles plus tard, à l'occasion de l'impénétrable fin de Louis XVII.

De son vrai nom, elle s'appelait Jeanne des Armoises. Connaissant probablement la simplicité du maréchal, l'aventurière vint, en 1439, le visiter en son château de Tif-

Digitized by Google

fauges. Gilles fut convaincu qu'il y avait identité entre la femme qu'il recevait et celle qu'il avait naguère escortée. Il la confia à son lieutenant Jean de Siquenville. Mais celui-ci fut bientôt arrêté pour brigandage, lors de la venue du dauphin en Poitou. Jeanne des Armoises dut aller chercher fortune ailleurs, en attendant d'avouer la fraude à Charles VII. On a dit que la ressemblance des deux jeunes filles était si frappante que les frères de Jeanne d'Arc eux-mêmes s'y trompèrent. C'est possible; mais eux étaient de simples paysans; un maréchal de France aurait dû être plus perspicace.

On ne pourrait objecter que, vivant de la vie des camps, peu en contact avec les réalités, il avait peut-être acquis cette confiance professionnelle qui tranche avec l'habileté de métier des hommes d'affaires ou des hommes de loi et qui fait que les hommes d'armes sont parfois les moins armés pour les batailles de la vie. Ce serait aller loin, car Gilles dépasse tout de même la mesure.

C'est ce défaut de jugement et certainement aussi de cœur qui lui fit signer la fameuse procuration donnée à Briqueville, procuration permettant à celui-ci, de le ruiner, le jour où il le voudrait et de ruiner l'avenir de sa fille Marie de Raiz. Les enfants des autres pouvaient-ils l'intéresser, son enfant à lui représentant à ses yeux une si piètre valeur.

L'abus des liqueurs fermentées, auquel se livrait Gilles, a paru être une excuse à ces inconséquences. Le *Mémoire des héritiers* signale la demi-ivresse dans laquelle il vivait. L'acte d'accusation porte qu'il adorait les repas plantureux: « castrimargiam », ce que le savant Ducange explique par les mots: gulœ concupiscentiam. Après l'affaire du bois de Tiffauges, où Jean de la Rivière vit passer le diable, sous la forme d'un léopard, Gilles et ses compagnons rentrèrent au château et, pour fêter cet heureux événement, ils achevèrent la nuit en interminables beuveries. — Interprétation et non excuse. Ce vice s'ajoute plutôt aux autres vices

Digitized by Google

qu'il ne les atténue. Tout cela détermine un tempérament, éclaire cette physionomie morale que nous appelons une mentalité.

Serait-il possible d'expliquer cette déchéance effroyable par l'effet de la solitude dans laquelle il se trouve soudain plongé? Il a vécu d'une existence tumultueuse; il a connu les fêtes de la Cour; il a paradé à côté de la Pucelle dans les villes reconquises: sa vie sociale a été intense. Tout d'un coup, il a été transplanté au milieu de campagnes perdues, devant le paysage admirable, mais mélancolique, de l'immense Loire, dans le décor embroussaillé de Tiffauges, dans les plaines marécageuses de Machecoul; il a senti la tristesse de l'isolement; il a entendu, le soir, les cris hallucinants des oiseaux de nuit. Cette ambiance a-t-elle agi sur son esprit nerveux? L'ennui a-t-il rongé, décomposé sa volonté? A-t-il poussé Gilles de Raiz aux perversités anormales, comme il conduit chaque jour d'autres hommes à la neurasthénie, au suicide? — Nous ne saurions à cet égard édifier la moindre hypothèse.

Gilles ne rejettera pas, au procès, le fardeau qui l'accable. Gilles fera tout au plus valoir son enfance abandonnée. Henriet prétendra que son maître avait l'habitude de déclarer: « C'est ma planète qui me porte à agir ainsi. » Sa planète, une force insurmontable, le destin! Certains auteurs ont prétendu qu'il confessa avoir trouvé dans les récits de Suétone, sur les mœurs de César, l'idée de ses propres déréglements. Jamais il n'en fut question au cours du procès. Et bien mieux, Gilles y déclarera nettement: « Ces voluptés abjectes, ces crimes atroces, j'en ai conçu seul la pensée. J'ai tué par plaisir, pour ma propre délectance et sans le conseil de qui que ce soit. »

Il a conscience de sa responsabilité. Il vit dans la peur: peur du diable, peur de Dieu, peur des hommes. — En jetant ce cri: « A moi, Satan, à moi que poussera plus tard le docteur Faust, il ne se sent nullement rassuré; il espère

Digitized by Google

ardemment, mais il tremble que son vœu ne se réalise et que Satan n'apparaisse. Faust n'hésitera pas à faire un pacte mortel; pour prolonger sa vie terrestre de quelques années, il enchaînera à ce pacte sa vie éternelle. Mais, vrai ou imaginé, le personnage de Faust sera de son siècle, du seizième, où les âmes sont fatiguées de croire. Gilles est du sien et il a bien soin de faire dire aux esprits infernaux par la voix de l'évocateur: Je réserve mon âme et ma vie.

Une fois, l'évocateur lui prescrit, ainsi qu'à son ami Sillé, de pénétrer avec lui à l'intérieur de ce cercle magique; ce cercle est l'enceinte protectrice tracée avec du charbon, de l'eau bénite ou bois d'une croix bénite, en prononçant des paroles rituelles. Le diable ne le peut franchir. Eh bien! malgré cette certitude de sécurité, la pensée d'un tête-à-tête avec l'ange déchu est souverainement désagréable aux deux amis. Sillé s'empare d'une image de la Vierge, la serre dans ses bras et, frémissant, se blottit près d'une fenêtre ouverte. Gilles, plus intéressé au succès de l'opération, pénètre avec l'évocateur dans le cercle diabolique; il multiplie les signes de croix. « Cessez de vous signer, s'écrie le nécroman, sinon nous sommes perdus. » Gilles, nullement rassuré par cette injonction, entonne l'*Alma Redemptoris*. L'évocateur le chasse; Gilles et Sillé sautent par la fenêtre.

Ils ne vont pas loin. Piqués par la curiosité, ils restent l'oreille tendue, collée à la porte, le souffle retenu. Ce qu'ils entendent est bien fait pour augmenter leur effroi: l'évocateur est certainement aux prises avec le diable et il reçoit une volée magnifique. Le bruit est semblable « à une épée qui tombe sur une couette ». La correction finie, le diable s'en va, et Gilles, timidement entr'ouvre l'huis; il aperçoit l'évocateur gisant sur le sol, la tête tuméfiée et sanglante. Comme il ne faut point que ce malheureux, s'il meurt, aille en enfer, Gilles le fait en hâte se confesser. Il en réchappera. — On retrouve ici la mentalité brutale et mystique de certains personnages du roman russe contemporain.

Digitized by Google

Gilles a non seulement peur du diable, disions-nous, il a peur de Dieu. Il connaît le remords. *L'enquête sur les Dilapidations* le montre tracassé par les conséquences matérielles de ses folies: « Souventeffoiz estoit tout pensif et mélancolique et sembloit qu'il le fust après ce qu'il eust vendu ses héritages et qu'il n'eust plus de quoi entretenir son estat ». Ruine matérielle. Pour un croyant comme Gilles, la ruine morale, le désastre de sa vie future sont autrement plus graves encore. Plusieurs fois, pris de terreur, il jure à Dieu et aux saints qu'il ne recommencera plus; il promet d'aller en pélerinage à Jérusalem. Aux fêtes de Pâques qui précédèrent son arrestation, il se confessa à missire Olivier de Ferrières et communia dans la chapelle de N.-D. de la Trinité de Machecoul. — Vains serments! Il revient sans cesse à ses crimes, comme le dit l'Evangile et comme il le répète lui-même, pareil au chien qui retourne à son vomissement, « tanquam canis ad vomitum perseverens. »

Comme les quatre admirables vers de Britannicus expliquent bien, chez lui en particulier, cette hystérie de la récidive!

> Ces remords te suivront comme autant de furies;
> Tu croiras les calmer par d'autres barbaries;
> Ta fureur, s'irritant soi-même dans son cours,
> D'un sang toujours nouveau marquera tous tes jours.

La manifestation la plus curieuse et la plus ardente de ces accès passagers et intermittents de repentance est bien la création de sa fameuse collégiale. Il l'institue pour qu'elle intercède en sa faveur auprès du Dieu de miséricorde. Il consacre à son entretien sa fortune tout entière, ce qui n'est pas banal.

Mais, fait plus significatif encore, il dédie cette dispendieuse chapelle aux Saint-Innocents. Conception peut-être unique dans l'histoire de l'Eglise (1). Les Saints-Innocents,

(1) A. Bourdeaut. — *Chantocé et Gilles de Raiz*, p. 44.

Digitized by Google

Ces mots versent dans l'esprit une impression hallucinante. On n'ose comprendre. De quels innocents s'agit-il? De ceux qui expièrent sous le glaive du méchant roi Hérode ou bien plutôt des petites victimes que Gilles envoyait au paradis? N'y a-t-il pas là l'indice souverainement révélateur d'une conscience absolument détraquée par la peur, en même temps qu'attachée frénétiquement à la passion?

La plupart des fondations des collégiales avaient pour cause l'angoisse d'âmes torturées, désireuses d'obtenir la condescendance divine. « Pour le rachat de nos péchés et la rançon de notre âme,... » écrivent leurs auteurs. On peut supposer que le regret des fautes était généralement sincère et la contrition parfaite. Chez Gilles, âme obscure et trouble, il s'y mêle d'étranges arrière-pensées: les voix angéliques qui monteraient vers Dieu, tandis qu'il se plongeait lui-même dans la fange et le sang, atténueraient les conséquence spirituelles de ses crimes. Quelques siècles plus tard, lors d'une affaire célèbre, on verra des complices jouer de la musique dans la rue, tandis qu'à l'intérieur de la maison, on égorge les victimes. Gilles espère que le bruit des cantiques empêchera la plainte des innocents d'arriver jusqu'au ciel.

La justice de Dieu ne le tourmente pas seule; celle des hommes ne laisse pas davantage sa pensée en paix. Il ne méprise point le bouclier de la prudence dans l'accomplissement de ses forfaits. Ainsi, quand il aperçoit ensemble deux enfants de l'un ou l'autre sexe, dont un seul lui plaît, il s'empare des deux, de peur que celui qu'il aurait dédaigné n'aille raconter le rapt de son petit camarade. Il respecte la vie des enfants de sa chapelle, sans respecter leur vertu: ils sont dressés au silence comme au vice; entre autres, un très « mignonnet » nommé Perrinet, particulièrement chéri de son maître.

Il prend bien soin de détruire ou de faire disparaître les corps de ses victimes. Lors d'un voyage à Vannes où il reste

Digitized by Google

quelques jours, attendant le paiement d'une dette contractée par le duc, on lui amène un enfant dans la maison où il loge.

Après la scène d'ordinaire bestialité, après le meurtre, la tête de l'enfant est incinérée; le corps ligotté est jeté dans les latrines d'un voisin. Opération difficultueuse. Poitou, suspendu par une corde, descend dans l'ignoble cloaque, afin de mieux, « affondrer » le cadavre. On a beaucoup de peine à l'en retirer lui-même. Il racontera l'incident au procès et dira: « Buchet, qui livra l'enfant, était parfaitement au courant de tout cela. »

Lorsque la chose est possible, les restes sanglants sont brûlés sur de vastes landiers où flambent des fagots sans cesse attisés et remplacés. Les vêtements subissent le même sort; on a soin de les élever légèrement dans le feu, pour qu'ils se consument plus doucement et sans dégager d'odeur. Les cendres sont ensuite plongées dans des lieux secrets, dans des latrines, dans des douves... (1).

Les souterrains ténébreux des châteaux servent d'abord de cachettes; mais bientôt Gilles craint que ces sépulcres eux-mêmes ne finissent par rendre leurs morts. Lorsqu'il rachète Chantocé à son frère René pour le livrer au duc de Bretagne, il redoute qu'un regard indiscret ne parvienne à percer l'obscurité de ces lugubres séjours; il charge quatre personnes de confiance, son ami Gilles de Sillé, Henri Griart, Poitou, Hicquet de Brémont et un serviteur du nom de Robin Romulart, de faire disparaître les restes compromettants d'un grand nombre d'enfants déposés dans les

(1) Confession de Poitou, d'Henriet et de Griart. Perrine, femme de Clément Rondeau, dépose avoir vu, à Machecoul, « une poudre qu'on disait être d'enffans et une petite chemise d'enffent sanglante, qui moult puint qui lui firent moult grand mal à sentir. » Ces effets provenaient de la maison d'un sieur R. Colin, où habitait Eustache Blanchet. Cette maison, sise dans une rue peu fréquentée, était particulièrement mal famée, maison « qui n'est pas honneste pour gens d'honneur. » Or, c'est là qu'habitaient Prélati et Eustache Blanchet. *Enquête civile.*

Digitized by Google

caves d'une tour. Ces hommes font le serment de ne jamais révéler ce qu'ils vont voir. Plus de quinze jours durant, ils exécutent une immonde besogne. Poitou et Robin sont descendus dans l'affreux charnier; ils entassent les ossements en un sac. Henriet et Brémont, restés au bord, les hissent à l'aide d'une longue corde. Sillé fait le guet.

Une grande partie de ces ossements sont brûlés; la cendre est jetée dans l'eau des douves. Cependant, le temps manque pour tout détruire. Trente-cinq à quarante crânes et un certain nombre de squelettes sont entassés dans trois coffres. Une barque les descend jusqu'aux abords de Nantes. Là, chargés sur une voiture, ils prennent la route de Machecoul (1).

Bientôt, nouvelle alerte, René de la Suze et Lohéac marchent contre cette place. Gilles ordonne en hâte de brûler les ossements. Sillé et Romulart se mettent au travail. Mais Roger de Briqueville, intrigué par les allées et venues des deux ouvriers sinistres, tient à savoir: en la compagnie de la dame de Jarville et de Thomin d'Aragouin, il regarde par une fente de la porte (2).

En décembre 1439, nouvelle alerte. Gilles est à Tiffauges. Un grand bruit de chevaux résonne dans la plaine. La sentinelle annonce une troupe nombreuse. Elle s'approche. Le héraut d'armes qui précède annonce: dauphin de France. C'est, en effet, le futur Louis XI; il a reçu de son père la

(1) Le secret de Chantocé n'avait-il pas transpercé? Guil. Hilairet déposera que, cinq ans auparavant, il apprit d'un nommé Jean Dujardin, habitant avec Roger de Briqueville, qu'on avait trouvé à Chantocé « une pipe toute pleine de petiz enffans mors. »

(2) Mais s'agit-il bien des cadavres transportés de Chantocé? Ne sont-ce pas ceux d'enffants sacrifiés à Machecoul même? Seuls les chiffres des squelettes venus de Chantocé et ceux brûlés, ce jour-là à Machecoul — quarante environ — nous font émettre cette supposition. M. Bourdeaut croit plutôt qu'il y eut deux brûlements à Machecoul. Le premier aurait eu lieu à la nouvelle de la prise de Chantocé; le second, après que ce même Chantocé eût été livré à Jean V, et cette fois, il s'agit de corps provenant de Chantocé.

Digitized by Google

mission de purger le Poitou des brigands qui l'infestent. Gilles est terrifié: l'alchimie et la magie ont été interdits par Charles V. Si le jeune prince découvre les fourneaux ,les cornues, le maréchal de France encourra les peines prévues. Tandis qu'il se précipite au-devant de cet hôte illustre, autant qu'importun, pour lui offrir ses hommages, il prescrit à ses serviteurs de détruire les appareils compromettants. Le dauphin parti, il se demande si ces mesures sont suffisantes: le Dauphin a visité le château de Tiffauges, puis le château de Pouzauges, n'est-il pas lui-même visé? N'est-il pas l'un de ces brigands que le prince a ordre de découvrir et de traquer? A cette question qu'il se pose, il répond sans doute par l'affirmative, car, peu de temps après, il quitte Tiffauges, en Poitou, terre française, pour Machecoul, en Bretagne, plus sûr.

Ces épouvantes, cette conscience de la gravité de ses crimes sont bien une preuve de la responsabilité de Gilles. Sa conscience existe et, cependant, de mélange singulier de piété ardente et de monstrueuses luxures, de repentir discontinu et de résolution froide de persévérer dans le crime, de peurs enfantines et de bravoure militaire, ses inconséquences de toutes espèces dans la gestion de ses affaires personnelles, tout cela semble démontrer que cette conscience est peut-être atténuée par une tare inconnue, une hérédité sur laquelle nous ne savons rien (1).

On a tracé de lui un portrait sensationnel qui est bien celui d'un fou. « Par moments, ses yeux devenaient fixes et leur pupille se dilatait de telle force, en s'allumant d'un feu sombre, que la prunelle semblait remplir toute l'orbite qui s'arrondissait et se renfonçait dans la tête. Alors son teint prenait des nuances blafardes et cadavéreuses; son front surtout à la naissance du nez, se plissait de rides profondes,

(1) Nous ne pouvons rien affirmer d'une façon absolue, contrairement à la thèse de M. Fr. Bernelle. *La Psychose de Gilles de Raiz, sire de Laval, maréchal de France.* Paris 1911.

Digitized by Google

et sa barbe qui semblait se hérisser, était plutôt bleue que noire (1). »

Malheureusement, cette caricature de Gilles de Raiz-Barbe Bleue a été inventée de toutes pièces. Nous ne possédons du personnage aucun portrait authentique. Celui qui figure à la Galerie de Versailles est du siècle dernier. Nous ignorons tout de sa physionomie, de ses gestes habituels, de ses tics. La confession d'Henriet dit seulement qu'après les scènes de stupre et de meurtre, il se couchait épuisé sur son lit et dormait. Cela ne prouve rien.

Le *Mémoire des Héritiers* rédigé, comme on le sait, à l'instigation de René de Raiz, après la mort de son frère, essaie de faire passer ce dernier pour dément. Ici, le mot folie prend-il un sens médical? On dit de tout homme qui gaspille sa fortune qu'il commet des folies, sans que l'expression entraîne la conviction d'une déraison morbide. Un témoin appelé devant les enquêteurs, au sujet des dilapidations, dit plus simplement: « Gilles estoit prodigue et dévastateur de biens et il lui sembloit qu'il n'avoit pas bon sens et entendement de faire ce qu'il faisoit. » Cela semble bien être la note juste.

Etait-il un dégénéré supérieur, comme on l'a dit (2). C'est possible, bien que le terme « supérieur » ne cadre guère avec ce que l'on sait de son intelligence. Beaucoup d'ombre entoure, telle une figure de Rambrandt, ce visage tourmenté. Il apparaît comme un monomane, un perverti sexuel, un sadique dont le sadisme revêtait des formes sanguinaires bien connues des magistrats. La douleur et la mort infligées par volupté se retrouvent fréquemment dans la chronique des tribunaux. Toutefois, Gilles porta ses crimes à des limites peut-être inconnues jusqu'alors et rarement dépassées.

(1) Docteur Marcel Baudouin, *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, L. II, 460.

(2) Le bibliophile Jacob, *Curiosités de l'Histoire de France*, 2e série.

Digitized by Google

Finalement, même si l'on tient compte d'une naïveté dont il donna tant d'exemples et d'un orgueil démesuré, même si l'on suppose des tares héréditaires, même si l'on fait entrer en ligne de compte son enfance si fâcheusement dirigée, même si l'on met en cause son penchant pour les boissons alcooliques et sa violence native, il n'est pas possible de dénier à Gilles de Raiz une grande part de responsabilité.

La façon dont il saura mourir sera la preuve chez lui d'une conscience affreusement obnubilée, mais capable, cependant, du plus lumineux des réveils.

Toutefois, on peut se demander si l'auréole insigne de compagnon de Jeanne d'Arc, si les spectacles fastueux d'Orléans, si la psalette mélodieuse, si le sadisme, si la cruauté du personnage, si le mystère des évocations, les cierges, l'encens, si tout cela n'a pas contribué à créer une légende ultra-romantique et si, dépouillé de ces artifices, Gilles de Raiz n'apparaîtrait pas comme un assassin vulgaire, quoique artiste et grand seigneur.

Digitized by Google

Mémoires de la Belle Vendéenne

(*Suite*)

Les Mémoires de Sophie de Sapinaud continuent:

Ma sœur aînée ne pouvait se décider à revoir son pays saccagé et où elle trouvait tant de membres de sa famille en moins; elle se décida à accepter les offres de ses amies et resta en Bretagne. Ma plus jeune sœur avait, ainsi que moi, le vif désir de revoir ceux qui restaient de notre pauvre famille: nous nous retrouvâmes donc dans cette pauvre maison de la Rairie que nous avions quittée depuis si longtemps. S'y trouvait aussi, avec mon frère aîné, un de nos cousins, Monsieur de Bessay (1), qui était fort malade, et aussi Monsieur de Joannis, fils et frère de ces excellentes femmes qui avaient recueilli mes sœurs prisonnières à Lorient.

Ce jeune homme était venu en France avec sa mère (2),

(1) Les Sapinaud sont apparentés aux Bessay comme suit:
L'arrière-grand-père de Sophie, François Sapinaud, écuyer, seigneur de Bois-Huguet, avait épousé Madeleine-Céleste de Rorthays. Celle-ci était petite-fille de Louis de Rorthays, chevalier, seigneur de Monbail, et de Jeanne Cailhault, laquelle était fille de Salomon, écuyer, seigneur de Montreuil, et de Louise de Bessay.
Louise de Bessay était petite-fille au 13e degré d'Elisabeth de Bessay, héritière du nom et armes; celle-ci avait épousé, vers 1200, Guy de Lésignem, puiné de cette illustre Maison, et lui transmit, avec la Sirerie de Bessay, le nom et les Armes de cette famille.

(2) Madame de Joannis était créole, mais la famille de Joannis est originaire de Sicile; une branche s'établit en France en 1678. En secondes noces, Madame de Joannis avait épousé Jean-Joseph Damain de Kérostin.

Digitized by Google

créole de l'Ile de France, pour faire son éducation. La révolution éclata, et, ainsi que tous les gentilshommes, il émigra; puis, lorsque la Guerre de Vendée éclata, il vint demander de servir en Vendée à mon frère. A l'époque où nous arrivâmes, il était dangereusement malade, et, d'après les services que sa famille avait rendus à la nôtre, mon frère crût de son devoir de le recevoir chez lui. Nous devînmes donc, ma sœur et moi, gardes-malades. C'est là que pour la première fois je vis Monsieur de Joannis, qui plus tard devait être mon mari.

A peine était-il guéri que la guerre recommença; la trêve fut rompue. Les républicains ayant manqué aux promesses données, les paysans se rassemblèrent de nouveau; une prise d'armes fut arrêtée. On nous conseilla de ne pas attendre comme la première fois; nous partîmes donc dans la nuit escortées par nos malades guéris. Ils nous firent traverser à cheval toute la Vendée pour nous rendre chez Monsieur Stofflet, dont le pays était encore tranquille. Nous restâmes dans ce canton chez de nos amis quelque temps, mais la guerre étant venue nous y joindre, nous fûmes à Nantes espérant y rester ignorées et tranquilles. A peine y étions-nous depuis huit jours que nous vîmes arriver un gendarme qui nous enjoignit de partir sous les 48 heures. Avant notre départ, nos amis nous avait fait une bourse bien garnie. Nous nous rendîmes à Orléans par la Loire. Les deux rives étaient occupées par l'armée, et, comme nous étions des êtres très dangereux pour la République, c'était au commissaire des guerres qu'il nous fallait montrer nos papiers. C'était dans des chaloupes-canonnières, espèces de corps de garde flottants, que nous allions passer la nuit et présenter nos papiers. Chose inouïe, aucun de ces hommes n'insulta deux jeunes filles sans autre protecteur que Dieu, qui, du reste, pendant le cours de nos infortunes, nous protégea d'une manière sensible.

Nous arrivâmes sans encombre à Orléans où nous trouvâmes quantité d'amis et connaissances. Nous fûmes égale-

Digitized by Google

ment bien accueillis par les gens de la ville fort hospitaliers et qui n'ont eu que fort peu de crimes à se reprocher en ces temps de vertige. Nous vivions fort modestement; notre existence n'était pas sans charmes; elle nous paraissait bien douce après tout ce que nous avions souffert, mais, pendant ce temps, les pauvres Vendéens, nos frères, étaient écrasés par les forces toujours renouvelées que la République envoyait dans ces glorieuses contrées.

A cette époque, eurent lieu les premiers pourparlers pour mon mariage.

Madame Damain de Kérostin me sollicita pour son fils, Monsieur de Joannis, qui, après les malheurs de la Vendée, s'était réfugié en Allemagne. Je résistai longtemps; le moment ne me semblait pas favorable; tous les deux sous le coup de la loi, nous ne pouvions nous marier civilement, nos biens étant sous séquestre.

Cependant, sans avenir et avec un présent si peu rassurant, je me décidais à prendre un protecteur, à entrer dans une famille qui nous avait déjà donné tant de preuves de dévouement et dont la naissance ne laissait rien à désirer.

Je me rendis à Nantes (1) avec ma sœur cadette, et là je me mariai, en petite robe d'indienne, la nuit, devant

(1) Passe-port de Sophie de Sapinaud pour aller d'Orléans à Nantes.

Liberté, Egalité, République Française une et indivisible, Département du Loiret, Commune d'Orléans.

N° 369 Régistre M PASSE-PORT.

Sur le témoignage des citoyens Colas Brouville et Pierre Colas, habitans domiciliés, qui ont signé au régistre, Laissez passer la citoyenne Sophie Sapinaud, fille propriétaire, allant à Nantes, à la charge de faire viser en route, domiciliée commune d'Orléans, place du Martrois, n° 6, département du Loiret, agée de vingt ans, taille de quatre pieds onze pouce, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez bien fait, bouche petite, menton rond, front grand, visage ovale et plein, & prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Délivré en la maison commune d'Orléans, le dix-sept messidor l'an IV de la république Française (4 août 1796).

Signature de la certifiée: Sophie Sapinaud.

Signatures des témoins: Colas Brouville, P. Colas.

Signature des Administrateurs municipaux: Dupeux l'aîné, Delaloge, Colas de Lanoue. *(Archives Sapinaud-Joannis, cote 364)*

Digitized by Google

un bon prêtre de nos amis (1), chez Mademoiselle Baché, Boulevard Delorme, où était caché Monsieur le chanoine de Chevigné, qui avait refusé de prêter le serment.

Dire ce qui était arrivé à mes frères serait trop long (2).

L'aîné, Charles, d'abord commandant de la place de Mortagne, chargé du parc d'artillerie et de la garde de nombreux prisonniers donna des preuves de son dévouement en maintes circonstances et sut se concilier tous les esprits; il fut plus tard nommé général. Sa vie fut celle de tous les chefs Vendéens, toujours dévoué, guidant ses troupes partout où il y avait quelque chose à faire pour la défense du pays.

De mes six frères, cinq ont survécu aux terribles malheurs qui broyaient la France. Cinq émigrèrent en suivant leurs régiments à l'armée de Condé; le plus jeune, Henri, fut tué

(1) Extrait du régistre des Baptêmes et Mariages faits dans une maison particulière par Monsieur l'Abbé de Chevigné, vicaire Général du Diocèse, et par les prêtres commis par lui à cet effet. Année 1797.

Mariage 14e. — Jean-Baptiste de Joannis et Sophie-Céleste-Eléonore Sapinaud (page 58 du régistre).

Le 3 janvier 1797, moy, prêtre catholique, soussigné, et vicaire général de ce diocèse, en vertu de la commission accordée par Monsieur de la Collinière, vicaire général à Luçon, ai reçu les promesses de mariage, donné la bénédiction nuptiale et accordé dispense des trois bans et du temps à Jean-Baptiste de Joannis, agé de 23 ans, fils de feu Jean-François de Joannis et de Marie-Françoise Lehelle, ses père et mère, natif de l'Ile de France, en Affrique, dépendant de l'Archevêché de Paris, et comme n'ayant pas de domicile à Nantes, nous lui avons fixé en cette ville paroisse Saint Clément; et à Sophie-Céleste-Eléonore Sapinaud de la Rairie, âgée de 26 ans, fille de feu Charles-Daniel Sapinaud de la Rairie et de Charlotte-Henriette Gaborin, ses père et mère, native de la Gaubretière, diocèse de la Rochelle, et domiciliée en celui de Luçon, et demeurante à Nantes, paroisse Saint Nicolas de cette ville; en présence de Toussaint-Ange Bernard et de B. Bedoit. A Nantes, ce 3 janvier 1797.

Ont signé: Sophie-Céleste-Eléonore Sapinaud; Jean-Baptiste de Joannis; Charlotte Sapinaud; Charette-Sapinaud; C .Sapinaud; Julie Sapinaud; Chey. de Boishuguet; Gallot; Brin; Chevigné, vic. gén.

(Archives Sapinaud-Joannis, cote 332).

Le mariage civil eut lieu à Philadelphie (Pensylvanie), le 21 juillet 1797.

(2) Voir plus loin l' « Etat des Sapinaud pendant la guerre de Vendée. »

Digitized by Google

dans un combat de nuit à l'armée de Condé, à peine âgé de 17 ans.

Rentrèrent en France: Prosper et Edouard; ils vinrent rejoindre l'armée vendéenne, avec leur cousin, Jules de Sapinaud de Boishuguet.

Après l'affaire de Quiberon, où périrent tant de braves défenseurs du Roi, ils retrouvèrent l'armée à Couffé (Bretagne). Les deux autres travaillèrent comme presque tous les émigrés à des travaux manuels, souffrant toutes sortes de privations.

Mon oncle Sapinaud de la Verrie, cousin-germain de mon père, partit un des premiers de la Gaubretière. Brave et généreux, il fut une des premières victimes; emporté par son cheval au milieu des ennemis, il fut percé de coups au pont Charrault (25 juillet 1793).

Le massacre de la Gaubretière me fut conté par mon amie, Madame de Boisy, qui habitait le château de Landebaudière, mais je n'en puis donner le récit, l'ayant quittée dès les premiers jours de la guerre.

Quelque temps après mon mariage, je partis (1) avec mon

(1) République Française, Département de la Vendée.

En vertu de la Loi du 14 Ventôse, an 4e, qui détermine le mode de délivrance des passeports à l'étranger, vu l'avis motivé de l'Administration Municipale du Canton de Saint-Fulgent et notre Arrêté de ce jour, Nous Membres de l'Administration centrale du Département de la Vendée, Prions de laisser librement passer et sortir du territoire de la république la Citoyenne Sophie Sapinaud, Fille propriétaire, allant aux Etats-Unis d'Amérique septentrionale; demeurant à Bazôge-en-Paillers, native de la Gaubretière, âgée de vingt-six ans, taille de quatre pieds onze pouces, cheveux blonds, sourcils blonds, yeux bleus, nez bien fait, bouche petite, menton rond, front grand, visage ovale et plein, et de lui prêter aide et assistance en cas de besoin.

Délivré en Administration Centrale du Département de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple, le 26 nivôse an cinquième (15 janvier 1797) de la république Française, une et indivisible.

et la Citoyenne Sapinaud signé avec nous.

Signé: Sophie Sapinaud, Chaigneau, Pervinquière, Chêne, Pre en chef, Dque Dillon, Pdent, (deux signatures illisibles).

Digitized by Google

mari pour l'Ile de France, mais nous nous arrêtâmes à Lisbonne.

Là, un terrible événement faillit me rendre veuve presque aussitôt mon mariage.

Vu au bureau Central du Canton de Bordeaux, le 1e ventose, an cinquième républicain, pour aller à Philadelphie.

Les Membres du Bureau Central

Signé: Brauer, secrétaire du bureau central; Chaignaud,

Vu par moi, Consul Général de la république Française à Philadelphie, ce vingt-trois messidor an cinquième de la république une et indivisible. Signé: Létombe.

De Bordeaux, Sophie de Sapinaud avait écrit, le 1 février 1797, à la « Citoyenne Sapinaud, Grande Rue, à Saintes, sa belle-sœur:

Je vous ai écrit, chère petite sœur, il y a trois semaines. Je suis bien incertaine du sort qu'a eu ma lettre, n'ayant point eu de réponse. Je vous faisais part de mon mariage, bien persuadée de l'intérêt que vous y prendrez. Il s'est terminé depuis que je vous ai écrit; je m'applaudis de mon choix. Vous ne connaissez ny son nom, ny sa personne. Il a été ainsi que nos amis longtemps malheureux. Il abandonne la France pour quelques temps et va aux Etats-Unis de l'Amérique et ensuite à l'Isle de France mettre ordre à la fortune qu'il a dans ce pays. Je l'accompagne dans ce long voyage. Si je ne laissais après moi des êtres qui me sont chers, j'abandonnerai ma malheureuse patrie sans la moindre peine. On ne regarde plus comme son pays celui qui s'est souillé de crimes comme la France et qui ne nous laisse que des larmes à répandre. J'avais espéré, chère petite sœur, avoir la satisfaction de vous embrasser et faire votre connaissance en me rendant ici; je vous aurais présenté mon mari et vous aurais demander votre amitié pour lui; mais les circonstances en ont ordonné autrement à mon grand regret. Si vous avez reçu ma lettre, vous aurez vu que je vous annonçais mon arrivée dans votre ville sous quinze jours, mais, arrivés à la Rochelle, il a été impossible de trouver de voiture pour Saintes et pas plus, nous a-t-on dit, de Saintes à Bordeaux. Nous avons pris le parti de nous rendre, tantôt en charette et tantôt en voiture jusqu'à Royan où nous nous sommes embarqués. J'ai éprouvé un instant le mal de mer; le reste du temps je me suis très bien portée. J'espère être aussi heureuse dans le grand voyage que je vais faire. Nous mettons à la voille dans vingt jours. J'ai encore le temps de recevoir de vos nouvelles. Ne me privez pas de cette douce satisfaction. Il y a un sort qui nous prive de nous connaître, car arrivée à Fontenay, j'ai appris avec le plus grand étonnement que vous en étiez partie peu de jours auparavant & J'ai su par plusieurs personnes de cette ville que vous n'avez pas réussi dans les affaires qui vous y avaient conduite. Un homme de place me dit que vous feriez bien de tenter une seconde fois l'aventure. Je vous engage, chère bonne amie, à envoyer vos pièces

Digitized by Google

Monsieur de Joannis était sorti et se trouva pris dans le tumulte causé par l'effroi que donnait à toute la ville un bœuf échappé de la boucherie, et qui, les yeux sanglants, la langue pendante, se jetait sur tout ce qu'il rencontrait et fit beaucoup de mal avant qu'on put s'en rendre maître.

Mon mari échappa comme par miracle à sa poursuite.

Quelques jours après, il se passa encore une scène, où le burlesque vint se joindre à de cruelles angoisses.

Dans l'hôtel où nous étions descendus, il se trouva neuf cents invités pour un mariage.

Il y avait bal; les invités étaient très échauffés par le vin, la fête était très bruyante et il était impossible de dormir.

Monsieur de Joannis se lève et va prier ces Messieurs de ménager un peu leur gaîté qui troublait tout l'hôtel. On lui répond malhonnêtement et on lui fait des provocations.

et d'expliquer votre affaire à une cousine que nous avons à Fontenay. Elle se fera un grand plaisir de faire valoir vos raisons. Voilà son adresse: à la citoyenne Mariette Robert, maison Grimoire, à Fontenay. Son grand bonheur est de se rendre utile. Si elle ne pouvait rien par elle-même, elle remettrait votre affaire entre bonnes mains.

J'ai sçu, chère bonne petite sœur, que votre ami Casimir se porte bien. C'est un voyageur venant de Hambourg qui m'en a donné des nouvelles. Si vous savez quelques détails à son sujet, faites moi le plaisir de me les donner.

Je vous quitte, chère petite sœur, en vous priant d'être bien convaincue de toute ma tendresse. J'espère, chère amie, que l'éloignement ne diminuera pas l'amitié que vous avez bien voulu avoir pour moi. Jusqu'à ce moment je vous demande une petite place dans votre souvenir. Adieu encore une fois, je vous aime et embrasse de tout cœur.

Signée: SOPHIE.

Mille respects et compliments à votre chère famille. Qu'est devenu votre petit cousin qui a l'oreille paresseuse. S'il est près de vous, rappelez moi à son souvenir. Mon mari me charge de vous offrir ses homages (sic). Tous les miens sont présentement à Nantes et se portent bien Vous devez avoir reçu une lettre de mon frère quelques jours après la mienne. Ne manquez pas, chère bonne amie, de me donner de vos nouvelles Mon adresse est à la Citoyenne la Rairie, poste restante à Bordeaux. Je vous quitte. J'ai un mal au second doit (sic) de la main droitte (sic) qui me fait beaucoup souffrir; aussi je griffonne à faire peur.

Digitized by Google

J'entendais tous les adversaires de mon mari; ces gens mal élevés et avinés le menaçaient. N'écoutant que ma frayeur et ne pensant plus en quel état j'étais, je cours et entre au milieu du bal, sans avoir d'autre vêtements que ceux que j'avais au lit. Jamais je ne produisis tant d'effet au bal, et, après avoir été assez heureuse pour arrêter la querelle, je m'aperçus du négligé de ma toilette et fit une retraite aussi précipitée que possible.

Ce fut dans une relache à Philadelphie (arrivée le 11 juillet 1797), que je donnai le jour à mon fils aîné, Henri. Nous étions à bord d'un mauvais petit navire marchand, monté par six hommes d'équipage. Le temps fut affreux et la traversée fut horrible. Vingt jours après mes couches, nous repartimes. Le temps fut affreux; tout le monde avait le mal de mer, même la chèvre que j'avais fait embarquer, dans le cas où la nourrice nègre serait malade.

Enfin, après mille malheurs, nous arrivâmes à l'Ile de France, où nous fûmes très bien reçus par le frère de ma belle-mère, Monsieur Lehelle, oncle par conséquent de mon mari. Nous restâmes chez lui six ans, et j'eus d'autres enfants au Port-Louis, où était l'habitation de mon oncle. Je pus, pendant ce séjour, me convaincre de ce qu'on dit en faveur des nègres, que je regarde comme bien plus heureux que nos paysans. Sans doute tous n'ont pas de bons maîtres; il y en a quelques-uns de fort durs, mais c'est l'exception. Il est pénible de voir vendre ces pauvres nègres, mais cela n'a lieu que pour les mauvais; généralement on ne sépare guère la famille, à moins de cas exceptionnels.

Nous revînmes en France lorsque l'ordre fut un peu rétabli. Ma belle-mère avait acquis une propriété près de Chinon (le château des Places, commune de Savigny-en-Véron). Une de ses filles, Charlotte, s'était mariée à Chinon, avec Monsieur Chalumeau, d'une ancienne famille du pays; l'autre, Victoire, s'était mariée en Bretagne avec Monsieur de Pénanreff.

Digitized by Google

Nous fûmes donc nous établir avec ma belle-mère (1) et près d'un de nos amis, qui avait été un deuxième père pour Monsieur de Joannis, Monsieur du Roselle, et qui devait toute sa fortune à la famille de mon mari. Dans un voyage fait par lui comme chirurgien de la Compagnie des Indes, il avait fait de très gros bénfices d'une pacotille donnée par ma belle-mère; il était venu s'établir en France et avait acheté, près de Saumur, une terre où il résidait. Il aimait mon mari comme son fils et il désira instamment dans les dernières années de sa vie de nous voir près de lui; étant à peu de distance de chez sa mère, il s'y décida, et le pauvre en mourant, nous laissa cette propriété (la Vignolle, com-

(1) Passe-Port de Madame de Joannis pour se rendre de Bayonne à Chinon.

Département des Basses-Pyrénnées, Ville de Bayonne,

Laissez passer la citoyenne Sophie Sapinaud, épouse de Jean-Baptiste de Joannis, propriétaire à l'Isle de France, venant de passage où elle a débarqué du navire Lage...e, où elle était embarqué en qualité de passagère,

domiciliée à l'Isle de France, agée de trente ans, taille un mètre 625 millimêtres, cheveux blonds, sourcils de même, yeux bleus, nez bien fait, visage ovale et plein, bouche petite, allant à Bordeaux, et Chinon, avec ses deux enfants, nommés Henry et Corraly (sic) de Joannis, et prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin.

Fait à Bayonne dans la Mairie, le 7 Ventôse l'an dix de la république Française (25 février 1802).

Signé: S. Sapinaud de Joannis,

le Commissaire de police,
illisible

Le Maire de Bayonne,
Lacroix Ravignan.

N° 1449, Vu au Commissariat général de police de Bordeaux, le 24 Ventôse an dix (14 mars 1802) pour aller à Tours et Chinon.

Pour le Commissaire Général absent, le Secrétaire Général,
Signé: Babut.

Vu à la Mairie de Chinon le 4 Germinal an dix (24 mars 1802)
Pour le Maire, (signé): Maissac.

Veu (sic) à la Mairie de Savigny, le douze Germinal an dix (1 avril 1802)
(Signé): E. Gallé, maire.

Digitized by Google

mune de Turquant), que nous avons habité pendant bien du temps. J'y ai eu deux enfants. Nous en partîmes, car Monsieur de Joannis, homme très remarquable d'esprit et de savoir, s'était, depuis le retour des Bourbons, établi à Paris, en rapport constant et intime avec tous les hommes d'intelligence: le duc Mathieu de Montmorency, Madame la duchesse de Bourbon, Monsieur l'abbé de Fallard, Ampère, Chevreul et autres savants.

Mes deux fils, Henri et Léon, entrèrent à l'Ecole Polytechnique, où Madame la duchesse de Berry et Madame la Dauphine leur donnèrent des bourses. Je partageais mon temps entre Paris et la campagne. Monsieur de Joannis obtint un emploi assez important au Ministère de l'Intérieur; plus tard, en 1829, il fut nommé directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, à Angers.

Ce fut là que la Révolution de 1830 nous trouva. Je frémissais en pensant que mes filles, au nombre de quatre allaient peut-être courir les mêmes dangers. Il n'en fut rien.

Nous nous retirâmes à notre terre de la Vignolle, près de Saumur, où nous vécûmes tranquilles.

Mon fils aîné, Henry, d'abord officier d'artillerie, s'était marié ensuite avec Mademoiselle de Rougemont, née du fameux banquier suisse. Le second, Léon, était officier de marine, a gravi son dernier grade, a obtenu son brevet et a été désigné par Charles X pour la campagne du Luxor; il est resté deux ans en Egypte. A son retour, il se maria avec Mademoiselle Geneviève Pocquet de Livonnière, fille de ces Livonnière que j'avais connus dans ma jeunesse.

En 1823, ma santé s'étant affaiblie et pour des raisons de famille, je revins m'établir au centre de ma famille, chez ma sœur Charlotte, devenue Madame Sochet des Touches, avec mes quatre filles.

L'ainée, Coralie (1799-1876), par suite de la mort de son fiancé, Adrien Sochet des Touches, son cousin, de chagrins en avait perdu la santé.

Digitized by Google

La seconde, Eléonore (1806-1898), devenue le soutien de la famille, ne voulut pas se marier. Après la mort de ma sœur ainée, Aimée de Sapinaud, mes filles, qu'elle avait fait ses héritières, m'emmenèrent habiter cette pauvre Gaubretière, berceau de toute ma famille.

J'y ai marié la troisième et la quatrième de mes filles; l'une Sophie, à Monsieur Samuel Auvynet, lieutenant de vaisseau, camarade de mon fils Léon, et d'une famille des plus honorables et des plus opulentes de la Vendée; l'autre, Clémence, à Monsieur Henri de Lattre, notre parent, fils d'Ernest de Lattre de Tassigny et de Chantale Imbert de la Cholletière; celle-ci était sœur de Marie-Charlotte Imbert, devenue Madame de la Barre, et qui fut notre compagne d'infortune à la suite des armées de la Vendée.

Madame Auvynet, ayant perdu son mari et son beau-père, et désirant m'avoir près d'elle, je suis venue avec ma fille Eléonore, habiter avec elle à Olonne, où tous mes enfants viennent me voir tous les ans.

Après tant de douleurs et de souffrances de tous genres, Dieu m'a donné la plus douce des récompenses, celle de conserver mes enfants et l'espoir de mourir entre leurs bras.

En effet, cette vénérable mère a fini doucement (1) sa vie

(1) Copie du Testament de Sophie de Sapinaud:

Ceci est mon testament:

Je soussigné, Sophie-Céleste-Eléonore de Sapinaud, femme de Monsieur Jean-Baptiste de Joannis, demeurant de fait à Olonne, département de la Vendée, ai par ces présentes fait mes dispositions,

Désirant laisser à mes enfants comme souvenirs quelques petits objets qui m'ont appartenus, voici comment je veux qu'ils soient distribués

1° Je donne à Henri, mon fils aîné, mon écritoire, qui a appartenu à mon Oncle l'Abbé de Sapinaud, et mon cachet;

2° A mon fils, Léon, le tableau représentant « le Tancrède » qu'il a commandé et mon alliance,

Je regrette de n'avoir rien de plus précieux à laisser à ces chers enfants pour reconnaître les sacrifices qu'ils se sont tant de fois imposés pour venir à mon secours et celui de leurs sœurs; ils en

Digitized by Google

au milieu de tous les siens, le 23 mai 1854, à l'âge de 84 ans.

(Note ajoutée ultérieurement par Eléonore de Joannis).

trouveront la récompense dans leur cœur et dans le témoignage que je me plais à leur rendre;

3° Je donne à ma fille aînée, Coralie, la montre en or qui a appartenu à mon Oncle l'Abbé de Sapinaud et mes lunettes d'argent, en outre la part de mobilier que je lui ai laissé en quittant la Gaubretière, et qui me revient de la succession de mon frère le Chevalier de Sapinaud;

4°Je donne à ma fille Eléonore mon Christ en cuivre et bois pour faire le chemin de croix ,un couvert d'argent marqué T, quelques cadres, mes vêtements, l'argent que je me trouverai posséder lors de mon décès et la portion de mobilier qui me revient de la succession de mon frère, le Chevalier de Sapinaud, et que j'ai emporté à Olonne;

5° Je donne à ma fille Madame Auvynet la chaise à porteur qu'elle m'a donnée, le portrait de Madame Léon de Joannis et mon chapelet;

6° Je donne à ma fille, Madame de Lattre, le portrait de Léon, son parrain, mes boucles d'oreilles et la petite pince qu'elle m'a donnée;

7° Je donne à mon filleul, Léon de Joannis, fils aîné d'Henri, un porte-feuille de poche;

8° Je donne à ma filleule, Geneviève de Joannis, ma boîte à ouvrage en palissandre;

9° Je donne à mon filleul, Auguste Auvynet, l'Imitation, marquée de mon chiffre;

10° Je prie mes enfants de faire dire cent messes basses pour le repos de mon âme.

Les legs, contenus dans ce testament, sont tous faits par préciput et hors part.

Je nomme ma fille Eléonore pour mon exécuteur testamentaire.

Fait et écrit en entier de ma main le 15 mars mille-huit-cent-cinquante-trois.

Signé: S. de Joannis, née de Sapinaud
(Archives Sapinaud-Joannis, cote 37).

Acte de décès de Sophie de Sapinaud:

Des actes de l'état-civil de la Commune d'Olonne, a été extrait littéralement ce qui suit:

Décès de de Joannis née Sophie Céleste Eléonore de Sapinaud

L'an mil huit cent cinquante quatre, le vingt quatre du mois de Mai, à huit heures du matin, devant nous, Jacques Gabriel Guinemand, Maire de la Commune d'Olonne, département de la Vendée, ont comparu Monsieur l'Abbé Augustin-Henri-Marie Auvynet, âgé de trente et un ans, propriétaire, demeurant en son château de Pierre-

Digitized by Google

Pitre-Chevalier a écrit les vers suivants:

A Madame de Joannis,
née Sophie de Sapinaud,

Adieu, généreuse Victime,
Pour qui la vertu fut un crime,
Et l'existence une douleur,
Vous qui savez encore sourire,
Après soixante ans de martyre,
Front couronné par le malheur.

Adieu, famille d'un autre âge,
Où la Foi, l'Amour, le Courage,
Prennent leurs racines au cœur,
Où d'un autre quatre-vingt-treize
L'amour du bien que rien n'apaise
Sortirait encore vainqueur.
Adieu ! Je vais porter au temple
De notre veau d'or parisien
Le souvenir de votre exemple:
C'est là mon bouquet Vendéen.

Levée, en cette commune, et François Charles Bazire, secrétaire de la Mairie, âgé de quarante quatre ans, demeurant au chef-lieu de cette commune, lesquels nous ont déclaré que Madame Sophie Céleste Eléonore de Joannis née de Sapinaud, âgée de quatre vingt quatre ans, née à la Gaubretière, canton de Mortagne, en ce département, profession de propriétaire en son vivant, demeurant en ce bourg d'Olonne, épouse de Monsieur Jean-Baptiste de Joannis, âgé de quatre vingt un ans, aussi propriétaire, demeurant à Sainte Foy la Grande, Gironde, fille de défunt Daniel de Sapinaud, dernier domicile à Mésanger (Maine-et-Loire) et de défunte Marie Renée (erreur lire Charlotte Henriette. N. D. L. R.) Gaborin, dernier domicile, à la Gaubretière, est décédée hier en sa demeure, en ce dit bourg, sur les cinq heures et demie du soir. Les déclarants ont avec nous signé, après lecture faite du présent acte, leur en a été faite (textuel), de ce requis et interpellés.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme,
Olonne, le trente Octobre mil neuf cent vingt quatre
Le Maire,
Signé: Louis Mache
(Archives Sapinaud-Joannis, cote 33).

Digitized by Google

Sur les Routes du Vieux Pays de France

A l'Hôte de Beauregard

I

ROUSSILLON.

J'ai quitté le ciel pur sur la coupole blanche,
Les palmiers et les fleurs, les Arabes crasseux,
Les piaillardes Fatmas, quand pousse sur la branche
Le feuillage adouci du marronnier frileux.
Et sur l'autre versant que l'Espagne prolonge
Laissant les monts de neige où brille le soleil,
J'ai suivi les étangs, la mouette qui plonge,
Le village isolé comme un îlot vermeil.
Roussillon, lacs bourbeux sous les reflets dormants,
J'aime tes caps pointus que la vague burine,
Le sel de tes marais, tes bateaux indolents
Qui pêchent sous l'ajonc ou la rose aubépine.
Tout est ardent et las sur ton sol calciné,
Image de tes fils, de tes filles accortes:
Travail, sueur, bon vin par l'amour enfanté
A l'aube de nos races anciennes et fortes.

Digitized by Google

II

TOULOUSE.

Rose sous le soleil, riante et familière
Avec ses murs fleuris, ses cloîtres et ses saints,
Elle est le souvenir d'une époque princière
Règne de maître juste et de fiers assassins.
Les siècles ont laissé leurs merveilles parfaites
Sur elle s'entasser comme un profond défi,
Et la ville bourgeoise, encore à ses prophètes,
Subit la déraison du meneur enhardi!
Mais comprenant l'erreur de chercher l'impossible
Tant que les vieilles pierres feront son berceau,
Elle retrouvera sa raideur invincible
Par effroi de changer ses palais en tombeau
Rose sous le soleil et belle sous la pluie,
O ville du Midi, ancêtre du bel Art,
Gardienne du Passé, tu restes l'Egérie
Et c'est mourir un peu que te perdre au départ.

III

ROUTES.

Voir Naples, puis mourir? Injure à Carcassonne,
A son tour de remparts festonnés en créneaux,
Injure au savant ingénu qui recouronne
D'un art sûr et pieux églises et châteaux,
Injure au Palais-Roi entre ses monts de neige
Où veillent des gardiens par orgueil suranné,
Où le panache blanc, glorieux privilège,
Se dresse toujours neuf comme un symbole ailé,
Injure au pays vert clôturé d'ajoncs d'or,
Cimetière des Chouans, à l'ombre du Bocage!
Charme des vieux logis, loyaux jusqu'à la mort,
Cachés sous la charmille où vécut un autre âge,
Que le temps est cruel qui passe sans retour!
Vengeance du progrès! Voici que sur la plaine
Une épaisse fumée épand tout à l'entour
L'insinuant poison d'une usine en haleine:

Digitized by Google

Tout meurt dans sa beauté, tout semble trahison !
Mais fouetté par le vent, le ciel, comme un beau voile
Se déchire, et l'on voit, sous le pur horizon
Le fleuve calme et lent où se mire une étoile !
Alors des arbres noirs sortent les mâts pointus,
Ombres se détachant sur les terrains fertiles,
Des bateaux emportant dans leurs ventres trapus
Leur utile fardeau vers l'appétit des villes.
Et dans la paix du soir où vient mourir le bruit
Tout revit et tout plaît, restes d'amour, de gloire,
Pour l'errant en voyage incapable d'oubli,
Héroïque Vendée et vous riante Loire !

S. BOUTET-LAGRÉE.

Juillet 1925.

Digitized by Google

NOTICE

Sur la Comtesse de la Rochefoucault-Bayers [1]

(suite)

ERS 1765, le chef de famille étant décédé, les de la Touche, possesseurs d'une fortune assez considérable rentrèrent en France. Ils s'établirent au château de Mareuil, en Bas-Poitou; puis se retirèrent aux environs de Nantes, au château de Greix, paroisse de Corsept. Ce fut dans la chapelle de ce château que la future héroïne, âgée de dix-huit ans, épousa, le 4 juin 1778, Pierre-Louis-Marie de la Rochefoucauld, né le 24 juillet 1749, au Puy-Rousseau, paroisse de la Garnache (2).

(1) Voir 2e fascicule 1924.

(2) Extrait des registres des baptêmes de la paroisse de Notre-Dame de la Garnache, diocèse de Luçon.

Pierre-Louis-Marie, fils de Messire Pierre-François de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Puy-Rousseau et de dame Marie-Louise-Gabrielle de Rivaudeau de la Jollonnière, son épouse, a été baptisé par moi prieur curé ce vingt-quatrième juillet, mil-sept-cent-quarante-neuf, le parrain a été Messire Louis-Joseph Massé, chevalier de la Barbelay, son cousin et la marraine damoiselle Marie-Claude de la Rochefoucauld sa tante qui ont signé:

Digitized by Google

Il était le fils aîné de neuf enfants, de Pierre-François, comte de la Rochefoucauld-Bayers, seigneur de Puy-Rousseau et autres lieux, époux de Marie-Louise-Gabrielle de Rivaudeau de la Jollonnière.

Pierre-François était lui-même fils de Pierre-Joseph de la Rochefoucauld-Bayers, seigneur de la Ferronnière, chef de la deuxième branche de la Rochefoucauld-Bayers (1).

Ont signé au registre: La Rochefoucauld du Puy-Rousseau; Louis Macé de la Barbelay; Anne Durand; Julienne de la Rochefoucauld; Louise de la Rochefoucauld; Charlotte de la Rochefoucauld; P. de la Rochefoucauld; de la Rochefoucauld du Breuil; de la Rochefoucauld de Beaulieu; Dame de Louchérie; J. Rivière; de la Rochefoucauld du Puy-Rousseau; J. Blanchet, prieur-curé.

Je certifie l'acte ci-dessus conforme à son original.

A la Garnache, ce 1er août 1788.

GOURRAUD, *Curé.*

Nous Eugène-Marie Voyneau de la Picaudière, avocat, sénéchal, juge ordinaire du marquisat de la Garnache, certifions à tous qu'il appartiendra que la signature apposée au bas du certificat de l'autre part est véritablement celle du sieur Gourraud, curé de cette paroisse de la Garnache et que foy doit y être ajoutée partout ou besoin sera, en témoin de quoy nous avons signé et fait apposer par le greffier, le sceau de notre juridiction.

Fait en notre hôtel à la Garnache, le 2 août 1788.

VOYNEAU, *Sénéchal.*

Papier scellé du sceau en cire rouge du marquisat de la Garnache.

(1) Nous donnons ci-après un extrait du contrat de mariage.

Contrat de mariage de Monsieur de la Rochefoucauld de la Jollonnière,

Et Mademoiselle de la Touche-Limouzinière, 24 May 1778.

Pour parvenir au mariage proposé entre haut et puissant seigneur Messire Pierre-Louis- Marie de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de la Jollonnière, enseigne des vaisseaux du Roy, fils de haut et puissant seigneur Messire Pierre-François de la Rochefoucauld-Bayers, chevalier, seigneur du Puy-Rousseau, la Bonnetière, Beauregard, Boulogne ,la Voye et autres lieux, et de feue haute et puissante dame Marie-Louise-Gabrielle de Rivaudeau de la Jollonnière, son épouse.

Et Demoiselle Marie-Adélaïde de la Touche Limouzinière, fille de feu haut et puissant seigneur Messire Henri-Louis de la Touche-Limouzinière, chevalier seigneur de Mareuil et de haute et puissante dame Jeanne-Marie Cocu, dame de Greix, son épouse, à présent sa veuve.

Par devant les Notaires du Roy à Nantes soussignés, furent présents le dit seigneur de la Rochefoucauld, futur époux, majeur, demeurant ordinairement à son département à Rochefort, paroisse

Digitized by Google

de Saint-Louis, et actuellement paroisse de la Garnache, diocèse de Luçon, en Bas-Poitou, contractant de l'agrément et avec le consentement dudit seigneur de la Rochefoucauld, son frère représenté par Messire Jean-Casimir-Pierre de Charbonneau de l'Etang, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de Nantes, demeurant en son hôtel, rue et paroisse de Notre-Dame, sur le présent et stipulant pour et au nom dudit seigneur de la Rochefoucauld...

Et ladite demoiselle Marie-Adélaïde de la Touche-Limouzinière, future épouse, mineure, contractante de l'avis de Messieurs ses parents paternels et maternels décrété par sentence des Reguaires de Nantes du vingt-deux de ce mois, assistée et autorisée de la dite dame de la Tousche Limouzinière, sa mère et tutrice, sur ce présente, demeurantes ensembles en leur hôtel à Nantes, cloître et paroisse de Notre-Dame, d'autre part.

Entre lesquels ont été arrêtées les conventions qui suivent dans les termes énoncés en la procuration dudit Seigneur de la Rochefoucauld, sans aucun changement, augmentation, diminution, ni interprétation, ainsi qu'il en a fait la loi pour le mariage dudit Seigneur de la Rochefoucauld fils, et de ladite Demoiselle de la Tousche Limouzinière, être solennisé en face de l'Eglise à la première réquisition de l'une des parties.

Article premier

Le dit seigneur abbé de Charbonneau stipulant comme dessus pour et au nom du seigneur de la Rochefoucauld père, déclare marier le dit seigneur de la Rochefoucauld fils, futur époux, avec tous ses droits maternels seulement et non comme son fils aîné et principal héritier noble.

Article deux

Le seigneur de la Rochefoucauld et la demoiselle de la Touche Limouzinière, futur époux, seront communs en tous biens, aussitôt la bénédiction nuptiale relativement à la coutume du Poitou, dérogeant pour ses effets à celle de Bretagne, bien entendu que la dite communauté ne comprendra que les effets mobiliers.

Article trois

Madame de la Touche Limouzinière, mère de la future épouse lui donne en nature de pur don et avantage, sur la portion du mobilier, que l'aîné en sa succession sera fondé à y prendre et recueillir ainsi qu'elle a droit de le faire suivant la disposition de l'article 199 de la coutume de Bretagne, une somme de douze mille livres, payable le jour de la bénédiction nuptiale, laquelle entrera dans la future communauté. .. ..

.. ..

Article quatre

La dite dame de la Touche, donne à la future épouse en avancement d'hoirie sur la succession de feu seigneur de la Touche son père et ensuite en avancement d'hoirie sur la sienne, la somme de quarante-huit mille livres en argent sonnant et non autrement de

Digitized by Google

Bayers était une terre seigneuriale située près de Mansle, en Angoumois.

La comtesse Adélaïde était d'une taille moyenne, plutôt

laquelle somme elle payera aux futurs époux l'intérêt au dernier vingt, ce qui formera une rente de deux mille quatre cents livres par an qu'elle payera en deux termes égaux.. .. ..

Article cinq

La dame de la Touche Limouzinière nourrira à sa table les futurs époux et leurs enfants, leurs domestiques le seront comme les siens et cela pendant tout le temps qu'ils demeureront avec elle, sans qu'elle ni aucun de ses héritiers puissent demander aucune pension ni répétition après son décès.

Article six

.. ..

Article sept

..... Fait et passé en l'hôtel de la dite dame de la Touche l'an mil sept cent soixante dix-huit le vingt quatre may après midy et ont signé: Pierre Louis Marie de la Rochefoucauld, enseigne des vaisseaux du Roy; Marie-Adélaïde de la Touche-Limouzinière; J.-M. Cocu Fouchardière de la Touche de Greix; l'abbé de Charbonneau; Victoire de la Touche de Greix; Rose de la Touche de Beaulieu; Marie la Touche de Bertèche; Beltgens de la Touche; de la Rochefoucauld de Beaulieu; chevalier de la Rochefoucauld; chevalier de la Rochefoucauld; Charbonneau de l'Etang; de la Tocnaye; Charbonneau de Bruc; Fresneau de la Tocnaye; Charbonneau de Jacquelot; De la Rochefoucauld des Loires; L'Abbé de la Roche de Saint-André; l'Abbé de Chevigné; Biré; Gouin du Vivier; Gouin de Saussay; la Dabaing du Sairy; l'Abbé de la Tullaye; Bureau de Valleton; l'Aumondière la Tocnay; Duteil, vic. de Saint-Laurent; Pontual de Jouvante; de Charbonneau; Leflo de la Ménardière; Fresneau de la Templerie; de la Boulaye; de la Mesnardière; Rouxeau de la Ménardière; et des notaires soussignés Allain et Jalabert.

Contrôlé à Nantes le quatre Juin suivant par Bouhier qui a reçu trois cent dix livres seize sols 310 livres 16ª.

Nous soussignés Messire Pierre-Louis-Marie de la Rochefoucauld de la Jollonnière, et dame Marie Adélaïde de la Touche-Limouzinière, mon épouse, à sa réquisition de moi autorisée, reconnaissons avoir reçu de Madame de la Touche-Limouzinière, notre mère et belle-mère, la somme de douze mille livres qu'elle nous avait promise à l'article trois du présent contrat de mariage dont quittance,

au château de Greix, 22 Juin 1778.

De la tousche Limouzinière de la Rochefoucauld.

DE LA ROCHEFOUCAULD, *Enseigne des vaisseau du Roy,*

Digitized by Google

petite, mais admirablement bien prise; son visage, parfaitement ovale qu'animaient de grands yeux au caressant azur, présentait une délicieuse pureté de lignes. Une bouche fine et fraîche complétait cet ensemble gracieux. Douée d'une intelligence supérieure, elle possédait, en outre d'une instruction très variée, tous les arts d'agrément. Elle dansait surtout à ravir. Lorsque, sa blonde et somptueuse chevelure coiffée d'un feutre aux larges bords et à la plume ondoyante, on la voyait galoper, à travers la lande, courbée sur l'encolure de son rapide coursier, elle était vraiment, cette amazonne, d'une beauté ravissante (1).

D'une conformation qui semblait délicate et d'une suprême distinction, c'était le type créole dans toute son élégance native avec toute sa séduction et avec son énergie parfois étonnante.

Elevée avec une frêle indulgence par ses parents, adulée et flattée par ses noires esclaves, jamais dans son enfance, elle n'avait su ce que c'était que se refuser quelque chose, aussi avait-elle l'humeur volontaire et facilement irritable. Jeune fille, elle exigeait, de tous ceux qui l'approchaient, un humble et respectueux hommage; et tous, à leur insu, ressentaient, subissaient sa troublante influence.

(1) On remarquera que nous donnons à Madame de la Rochefoucauld tous les attributs d'une beauté blonde.

La plupart des historiens locaux ne se sont pas préoccupés de ce détail, en réalité insignifiant pour eux. Mais dans une notice qui a quelque peu la prétention d'être minutieusement biographique, on comprendra aisément que nous devions préciser ce détail, d'autant plus que notre assertion est en contradiction avec le peu qui en a été dit. Par suite sans doute de son origine créole on a vanté sa chevelure et ses yeux noirs. Nous partagions cette opinion. Mais ayant tenu à nous entourer de renseignements plus affirmatifs, nous apprîmes qu'un membre autorisé de cette famille tenait de Madame la comtesse de Trobriaud, petite-fille de l'héroïne, que son aïeule était blonde et non pas brune. On ne saurait puiser ce détail à une source meilleure et plus digne de foi. Nous la considérons donc comme blonde... jusqu'à preuve du contraire. Ajoutons que la description physionomique donnée n'est pas de notre plume, nous n'avons fait que reproduire ce qui nous a été communiqué par la personne citée plus haut.

Digitized by Google

Mais, à la moindre résistance à ses exigences, au moindre accès d'impatience, un observateur attentif eut bien vite remarqué chez la jeune fille devenue femme, l'expression trop ferme, presque dure, contenue dans ces prunelles fascinatrices qu'ombrageaient de longs cils, il en eut vu jaillir un regard d'un froid d'acier et eut rapidement deviné, sous ce gracieux aspect, une énergie, une volonté surprenante, une indépendance de caractère peu commune, enfin un ensemble de qualités qui semblent devoir appartenir à l'homme, plutôt qu'à un sexe bien plus destiné à être soumis, doux et sensible que courageux.

Et pouvait-il en être autrement! car chez elle, le sang ardent de la créole s'alliait à la fois à la ténacité bretonne et au courage vendéen.

Mais ces penchants seraient aisément devenus des défauts, si leur ardeur n'avait été tempérée par une solide éducation à laquelle sa mère, femme d'un grand mérite, s'était entièrement vouée. Celle-ci, loin de céder au courant de philosophisme sceptique et railleur qui se déversait alors sur la société, préserva avec un soin jaloux, son foyer du contact de ces nouvelles maximes, dont l'influence dissolvante commençait à se faire sentir par un relâchement accentué des mœurs.

En éducatrice clairvoyante et soucieuse de prémunir son enfant contre les faiblesses possibles, elle se plut à lui enseigner le respect à la religion et la fidélité au pouvoir royal. Ces deux principes étant, à ses yeux, la base de l'édifice social et la sauvegarde des privilèges de l'aristocratie.

Cet enseignement impressionna-t-il profondément l'esprit d'Adélaïde? Entra-t-il bien avant dans son cœur? En un mot porta-t-il ses fruits? Certes, sa fin héroïque nous le prouve surabondamment.

Et maintenant, peut-on croire qu'une vie légère, indifférente, vide de sentiments élevés, l'eût trouvée prête à résister, avec tant de fermeté, aux périls de la lutte dans laquelle elle allait se jeter; à supporter avec une grandeur d'âme admi-

Digitized by Google

rable de dures épreuves et à montrer dans le malheur une sérénité, un stoïcisme remarquable. On ne saurait le penser. Elle puisa assurément, dès son jeune âge, à la source même des exemples fournis jadis par son illustre famille, cet esprit de sacrifice, ce dévouement inébranlable à sa foi, à ses croyances et à ses convictions qui l'imposent à notre admiration.

La fatalité des événements, sa défense personnelle et celle de ses biens, la poussèrent dans cette lutte suprême où ses aventures nous semblent, racontées maintenant, tenir de la fiction autant que de l'histoire.

On ne saurait s'en étonner. Les récits de l'insurrection vendéenne ne nous révèlent-ils pas tous, des drames privés de ce genre, sortes de romans réels, vécus, tous d'un poignant intérêt.

Cette étude n'est donc que le récit des faits auxquels se trouve mêlé le nom de Madame de la Rochefoucauld, et celui des circonstances qui s'y rapportent, rien de plus!

Il ne s'agit point ici de porter un jugement sur un parti, mais de montrer de quoi fut capable une femme qui ne doit être jugée que suivant ses sentiments, que selon ses intentions.

On peut ne professer aucune sympathie pour la cause dont elle se proclama le champion, mais on ne saurait s'empêcher de s'incliner devant le dévouement avec lequel elle la défendit.

Tels sont les principaux traits de cette physionomie de si noble allure, de ce caractère si fortement trempé.

A tous les titres, croyons-nous, Madame de la Rochefoucauld, dont la mémoire a droit au respect de la postérité, mérite de figurer, et en bonne place, dans la galerie des Héroïnes Vendéennes.

E. WAITZENEGGER.

(à suivre).

Digitized by Google

Trois Livres sur la Révolution

Mademoiselle de Sombreuil, par Victor Duchemin (Librairie Académique Perrin). — *La Révolution et la Vendée*, par Emile Gabory (Perrin). — *Le Roi perdu*, par Octave Aubry (Fayard).

QUAND j'ai lu le livre si émouvant de M. Duchemin sur « Mademoiselle de Sombreuil », l'héroïne au verre de sang, quand ont repassé sous mes yeux les scènes d'immonde et atroce bestialité de septembre 92, je me suis dit, une fois de plus, que Louis XVI avait été le propre auteur de sa mort. Ne vous récriez pas! « Depuis le déïcide des Juifs, a écrit Lamenais, jamais crime plus horrible n'avait été commis, car ce ne fut pas seulement un mortel vertueux qui succomba sous la rage de quelques scélérats, *ce fut le pouvoir lui-même, ce fut la société toute entière qui périt* ». Et qui fit périr roi, pouvoir et société? L'incompréhensible faiblesse de Louis XVI. C'est lui qui écrivait à Brissac et Bouillé: « J'ai rétracté les ordres que j'avais donnés,

Digitized by Google

mes troupes quitteront Paris. Vous parlez de résistance aux projets des factieux. Vous n'êtes pas roi! Le ciel, en me plaçant sur le trône, m'a donné le cœur d'un bon père. Tous les Français sont mes enfants..... *Me défendre!* il faudrait verser le sang des Français; mon cœur ne peut se familiariser avec cette affreuse idée.... *Je sais que le succès dépendait de moi;* mais il faut une âme atroce pour verser le sang de ses sujets.... »

Cela n'est pas langage de chef, Louis XVI s'est trop considéré comme un père — et un père sans fermeté — pas assez comme un roi. Il devait châtier, et, en se défendant, défendre la France. Il a poussé la faiblesse jusqu'au renoncement de ses droits, de ses devoirs les plus imprescriptibles.

M. Duchemin raconte les tueries de septembre et la journée du verre de sang. Un mot éclaire d'une aveuglante lueur la psychologie des bourreaux et des victimes. C'est l'exclamation d'un des massacreurs: « S'ils étaient tous aussi braves qu'elle, il n'y aurait pas tant de gens ici ». Voilà l'explication de la Révolution, triomphe de quelques bandits audacieux sur une immense majorité, presque l'unanimité, d'honnête gens vertueux, doux, attendris, veules, résignés, apeurés.

Il faut avoir la vertu de la force, le goût de la lutte contre le mal. Plaignons ceux qui geignent; admirons ceux qui osent, qui résistent, et font, quand il le faut, le geste nécessaire.

***

Ce geste, la Vendée le fit, et son nom resplendira jusqu'à la fin des âges d'une immortelle beauté. La Révolution ne rencontrait sur sa route aucun obstacle, les Français terrorisés se drapaient dans une inutile vertu pour mourir sur l'échafaud. Les Vendéens se levèrent, ils furent vaincus, mais ils sauvèrent l'honneur national.

C'est précisément leurs formidables luttes que M. Gabory,

Digitized by Google

le très érudit archiviste vient, après tant d'autres, de raconter dans un volume qui est le premier d'une série du plus haut intérêt, et où abondent des documents absolument inédits.

Un jour, le général de Charette me parlant, dans une lettre personnelle, de la guerre de Vendée me disait:

« Question religieuse, personne n'a bougé.

« Question politique, personne n'a bougé.

« Question militaire. La levée des 300.000 hommes a été « la goutte qui a fait déborder le vase. La guerre de Vendée « s'est faite, en somme, sur ces trois questions. »

Sous une forme saisissante, Charette avait donné la note vraie.

On sait quels efforts a fait certaine école pour enlever tout caractère politique à la guerre de Vendée et la transformer en guerre purement religieuse. Or, les faits sont là: c'est le 12 mars 93 qu'éclata l'insurrection, quatre ans après la constitution civile du clergé, deux ans après la loi du serment, un an après les internements et déportations des prêtres. Personne n'avait bougé. Les Vendéens bougèrent après l'assassinat du roi et le décret de conscription; refusant de cimenter de leur sang un régime abhorré, régicide et persécuteur, ils se levèrent en masse au double cri de: Vive le Roi! Vive la Religion!

Ce qui fait l'originalité du livre de M. Gabory, ce sont les aperçus très neufs qu'il donne, sa façon très personnelle d'étudier toutes les questions qu'a soulevées la guerre de Vendée, de les sérier, et jusqu'à la division du sujet. Après avoir tout examiné avec impartialité, il conclue suivant les règles de la vraie justice. C'est ainsi qu'il montre les Vendéens tout aussi patriotes que ceux qui faisaient du mot de République l'équivalent du mot de Patrie, mais s'en tenant à la signification établie par l'Evangile: *ubi patria, ibi libertas; ubi patria, ibi justitia.* Pas de patrie sans liberté. Pas de patrie sans justice. Il n'y avait plus de roi, rien que le

Digitized by Google

règne de la canaille et de la guillotine. La République ou la mort! Dans cette effroyable anarchie, de quel côté se tourner? Le Roi étant la suprême expression de la Patrie, il fallait défendre sa cause. Pas de droit contre ce droit là.

Guerre de géants au cours de laquelle les Vendéens, sans armes s'emparèrent de dix villes, battirent presque tous les généraux républicains. Guerre de martyrs où l'on vit périr tous les chefs et plus de cent mille victimes; mais guerre qui ne pouvait aboutir, car les chefs divisés entre eux n'avaient pas de plan d'ensemble, et les paysans, après chaque victoire, dédaignant de poursuivre leur tâche guerrière, ne se doutant pas de l'énormité de leur succès, reprenaient le chemin de leurs villages pour revoir femme, et enfants. Tout était à recommencer.

M. Gabory le dit avec raison: « à la Vendée il manqua un chef ». Je dirai plus: il lui manqua un prince du sang royal capable d'apaiser les rivalités, d'imposer une direction unique. Et l'auteur ajoute en finissant: « Qu'eussent fait les Vendéens entre les mains d'un tel homme? Ils auraient pris Nantes et marché sur Paris, peut être la Terreur et vingt ans de guerres étrangères eussent été épargnés? » Peut être angoissant!

***

« Le Roi perdu, Louis XVII retrouvé », c'est le roman dans l'histoire, en ce sens que partant de certaines données que les archives ont pu fournir sur la question Louis XVII, l'auteur en tire, imaginativement une conclusion possible: l'évasion par les soins de Barras et de Fouché, le départ hors de France avec Laurent, l'un des gardiens du Temple, au service de Barras et la mort de l'enfant-roi au loin, dans les colonies.

M. Aubry a donné à son livre la forme d'un mémoire pour créer par le langage du temps une atmosphère parti-

Digitized by Google

culière, et cette ambiance est telle, le récit est si bien vécu que parfois on se demande s'il n'est pas historique, au sens précis du mot.

L'auteur croit à l'évasion et à la mort de Louis XVII, sous le Consulat. C'est une version qui a l'avantage d'expliquer certains côtés mystérieux de la vie de Fouché et l'attitude des Bourbons pendant la Restauration; mais l'histoire dit que Louis XVII s'est éteint au Temple, lentement, sous l'outrage et le désespoir, jusqu'au jour, où, suivant la belle ode de Victor Hugo, les Séraphins, prophètes et archanges le reçurent:

« *Courbez-vous, c'est un Roi; chantez, c'est un martyr* ».

Evidemment les circonstances qui avaient accompagné la captivité et la mort de l'enfant ont été parfois assez vagues et équivoques pour prêter à des interprétations fantaisistes. Après la Terreur, on voulut croire et espérer que le Dauphin avait été délivré; de là à conclure qu'il avait réellement échappé à ses bourreaux, la distance fut vite franchie.

Dès 1801, un auteur, Regnault Waren, publia une œuvre d'imagination qui résume toutes les hypothèses émises en faveur de l'évasion. D'après ce roman, l'enfant-roi avait été reçu par Charette à Fontenay!

Tout cela ne se réclame d'aucune vérité historique; ce qui est vrai, c'est que le cœur de Louis XVII pris par le chirurgien Pelletan, lors de l'autopsie, fut remis à dom Carlos, neveu du comte de Chambord, et déposé dans la chapelle de Frohsdorf.

Edmond Béraud.

Digitized by Google

RETOUR

A M. René Vallette

C'est sous une autre latitude
Que j'ai connu votre beauté:
Il me fallait, pour vous goûter,
Perdre votre douce habitude.

Belle Automne de mon pays,
Je vous retrouve, molle et rousse.
Je rêvais de vous dans la brousse
Et de l'air pur de vos taillis.

Le désert et les vents rapides
Séchèrent mon âme si bien
Qu'un bondissant désir sans frein
Me vint de vos regards humides.

Quittant le soleil vertical
Et l'Afrique au brutal visage,
Mon cœur, dans les bouches du Tage,
Vous pressentit au Portugal.

Enfin la Gironde où s'enfoncent
Les reflets heureux des bateaux!
Et je vous surprends à Bordeaux
Qui souriez sur les Quinconces.

Digitized by Google

Puis tandis que, las, je m'endors,
Dans le rapide qui m'emporte
Vous déroulez à chaque porte
Le film ardent de vos jeux d'ors.

Et je vois défiler en songe,
La lune par dessus le tout,
Les champs calmes de mon Poitou
Après les champs de la Saintonge.

Je vous retrouve et vos secrets
Que les feuilles tôt envolées
Celent aux bords de vos allées
Où s'avancent mes pas discrets.

Je reconnais le paysage:
Chaque tournant qui va venir
Evoque un nouveau souvenir
De mes vacances d'enfant sage.

Je n'ai point le cœur oublieux,
Belle Automne voluptueuse!
Mais vous restez insoucieuse...
— Et je reviens un peu plus vieux.

Monbail, octobre 1923.

Jacques DE MAUPEOU.

Digitized by Google

L'AFFAIRE DE LA PROUSTIÈRE

Documents inédits (Suite) (1)

Qu'il soit bien entendu, en tout cas, que ces remarques n'ont point pour but d'excuser des coupables ni de revendiquer pour eux les circonstances atténuantes. Même une fois admis le fait de la conjuration à main armée, nous croyons que les Lézardière et leurs amis avaient parfaitement le droit d'entrer en lutte avec les tenants de la Constitution nouvelle. Par suite de l'abdication, plus ou moins effective, du Roi entre les mains de la Constituante et par suite de l'incapacité de celle-ci à diriger les événements, il existait dans le pays — c'est un autre fait — deux partis extrêmes: les *réactionnaires* qui aspiraient à rétablir le régime battu en brèche et les *révolutionnaires* qui s'acharnaient à le détruitre; ceux-ci représentés dans le District des Sables par les Amis de la Constitution et les délégués des clubs, qui étaient alors les maîtres au Directoire et à la municipalité. Quant aux nobles de la région, qui voyaient, non sans humeur, grossir chaque jour, grâce aux menées clubistes, le mouvement de la Jacquerie rurale, on peut bien admettre qu'ils ne fussent pas disposés à se laisser faire. Se jugeant opprimés, — et de fait, l'attitude des *patriotes* sablais commençait à leur donner tout lieu de le croire — ne pouvaient-ils pas, eux aussi, invoquer le principe qui avait servi de programme ou de prétexte à leurs adversaires: « La résistance à l'oppression est le plus *imprescriptible des droits* et le plus sacré des devoirs ? »

Seul un gouvernement *établi* et *loyal* a le droit d'exiger l'obéissance; or, sans vouloir préjuger ce qu'il fut plus tard, nous pouvons bien

(1) Voir 4e fascicule 1923 et 1er fascicule 1925.

Digitized by Google

affirmer qu'en 1791 il n'était encore ni l'un ni l'autre. Au surplus, qui donc maintenant hésite à admettre l'existence de cette période d'anarchie — spontanée ou non — que Taine a peinte avec tant de vigueur ? (1).

Or il est vrai de dire que si plusieurs des conspirateurs réfugiés à la Proutière ne songeaient qu'à rétablir tel quel l'ancien régime, tel n'était pas le cas du baron Gilbert de Lézardière.

Il était de ceux qu'on appelait alors les *monarchiens:* partisan déclaré des réformes utiles sous la condition expresse de conserver la monarchie. Un des écrivains qui paraît avoir le mieux compris ses intentions et pénétré son caractère a pu écrire (2): « Animé de sentiments généreux, doué d'une imagination ardente, lié avec les économistes alors en vogue, il aurait voulu supprimer tous les abus et doter la France d'un gouvernement libéral analogue à la constitution anglaise; mais quand il vit son but dépassé et la royauté en péril, bien vite désabusé de ses rêves de réformateur il fut le premier en Vendée à organiser la résistance. »

Tel, en effet, nous apparaît dans ses réponses à ses juges le baron Louis-Jacques-Gilbert de Lézardière auquel il est temps enfin de donner la parole.

Ses *idées* et ses *principes?* C'est un homme d'ordre que l'anarchie déconcerte et révolte. Il exige à tout le moins « une autorité quelconque, qui comprenne et remplisse son principal devoir, qui est de protéger les biens et les personnes et de rappeler à l'ordre ceux qui veulent le blesser. » La Constitution actuelle n'a pas, il est vrai, toutes ses sympathies. « Il ne l'adopte pas » mais « il se défend d'en être l'ennemi ». Il n'a « jamais *instigué* personne à s'élever contre ce nouvel ordre de choses; s'il s'est permis d'en parler ce fut toujours avec cette discussion froide que dans tous les gouvernements on permet à tous les citoyens sur les systèmes et les vues de ceux qui gouvernement... Les sentiments sont libres, il suffit de ne pas troubler l'ordre; son système est de laisser aller la Constitution actuelle où elle doit aller, sans s'y opposer, faisant des vœux pour que le fond des principes de l'ancienne Constitution se rétablisse peu à peu (3) ». Il s'en suit que s'il accepte de comparaître devant « un tribunal que

(1) La *Révolution*, T. I., Liv. I.

(2) C. Verger: *L'Abbaye de Boisgrolland*, dans la *Revue Historique de l'Ouest* 1899, p. 70.

(3) *Interrogat.* du 13 juillet et du 30 juin, *passim.*

Digitized by Google

ses principes ne lui permettent pas de reconnaître », c'est qu'il n'est pas à même de faire autrement.

On lui a prêté des « intentions hostiles » et « d'exécrables projets » spécialement celui « d'une contre-révolution et l'incendie de l'hôtel de l'administration du district et de la ville des Sables. » De fait, les raisons qui lui ont mis les armes à la main se ramènent à ceci: « le juste droit de la défense naturelle ». Les projets de rassemblements des nobles, à Châtillon ou à Luçon, n'avaient pas d'autre objet. Inquiétés par des menaces très réelles de meurtres, de pillages et d'incendies, et constatant la carence d'une autorité protectrice et équitable, ils avaient cherché à se grouper pour mieux se défendre.

Quant à lui, bien résolu à ne pas « s'expatrier » il jugea préférable « de se défendre dans sa maison, s'il était attaqué », offrant l'abri des murs de la Proutière à ceux qui lui demandaient asile et n'acceptant les concours que dans la mesure où ils lui paraîtraient nécessaires. Que s'il a armé au préalable les attroupés de la Proutière c'est tout simplement parce qu' « une défense légitime, qu'aucune loi n'interdit, eût été trop tardive si elle n'eût été préparée; et qu'il n'a pas cru possible, pour repousser la force par la force, d'attendre d'être investi. Du moins a-t-il « donné l'ordre — et cet ordre a été ponctuellement exécuté — qu'il ne fût pas tiré un seul coup de fusil, qu'à la dernière extrémité ». Au surplus, de ses intentions pacifiques fait foi le billet qu'il adressa, le matin du 27 juin, au commandant de la troupe qui marchait sur la Proutière (1). N'ayant pas reçu de réponse, même verbale, et ayant toute

(1) Voici la plus grande partie de cette lettre, très franche en effet et très nette, où l'on voit — au grand scandale de certains historiens de gauche — le baron de Poiroux traiter d'égal à égal avec les troupes de la Révolution. Nous avons dit plus haut pourquoi nous ne partagions pas cette émotion.

« Les gentilshommes réunis avec leurs femmes et leurs enfants, sont informés, Monsieur, qu'un détachement du régiment de Rohan-Soubise, accompagné de gardes nationales et autres hommes qui leur sont inconnus, doivent se présenter pour les désarmer. C'est en leur nom, comme au mien, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous prévenir, sous le sceau de notre parole d'honneur à tous, que nous n'avons jamais eu d'autre but, en nous réunissant ici, que de défendre nos femmes et nos enfants des projets de massacre et de violence dont les derniers événements ont renouvelé et agravé les menaces. Nous donnons tous également nos paroles d'honneur que nous ne ferons aucune démarche hostile tendant à altérer la tranquillité publique, à moins que nous n'y soyons forcés par une attaque semblable à celle dont nous sommes menacés, aujourd'hui. Mais vous devez trouver tout naturel que nous soyons bien déterminés à ne pas laisser entrer

Digitized by Google

raison de se défier d'un certain nombre de ceux qui composaient cette troupe — les faits l'ont prouvé (1) — il continua à se tenir sur la défensive. Mais alors, pourquoi avoir, le 28 juin, dans la matinée, quitté soudain la Proutière pour prendre la direction des Sables ?

« Parce qu'il avait appris que cette troupe s'avançait avec du canon et des forces auxquelles il ne pouvait résister » et aussi dans l'espoir « d'éloigner de sa maison, par cette diversion, ceux qui paraissaient la menacer et qui avaient en effet presque entièrement vidé de troupes la dite ville des Sables ». L'insuccès de cette tentative — la Proutière ayant été occupée et livrée aux flammes — le décidait à congédier sa petite troupe (2). Jamais il n'a songé sérieu-

dans l'azile, dans lequel nous entourons nos femmes et nos enfants, une troupe armée et composée, par la plus grande partie, de gens qui ont annoncé les projets les plus destructeurs...

« Nous vous prions, Monsieur, d'attirer l'attention de tous ceux qui vous accompagnent, sûr tous les malheurs qui vont résulter d'une attaque dont l'effet certain est une guerre civile que votre démarche aura fait éclater et à laquelle aucun décret n'autorise, tandis que nous vous répétons, sous l'engagement d'une parole d'honneur sacrée, que, si l'on nous laisse tranquilles chez nous, nous employerons tous nos efforts à prévenir ce malheur affreux dont chacun serait également victime. J'ajouterai, Monsieur, que c'est enfreindre toutes les lois humaines et tout principe de justice que de vouloir désarmer des citoyens dont toute la vie et toute la conduite n'ont été employés, indépendamment de toute opinion particulière, qu'à mériter l'estime et la confiance des mêmes personnes que ces projets supposés et faux ou des instigations perfides arment aujourd'hui... »

(1) A propos de l'incendie de la Proutière et des hypothèses — ou discussions — qui ont surgi, à ce sujet, il nous paraît intéressant de rapprocher des témoignages déjà cités celui — très immédiat — de Marie-Louise de Lézardière, seconde fille du baron, plus tard, religieuse ursuline, sous le nom de Mère Sainte-Angèle: « On mit le feu à notre habitation, *ne nous laissant guère qu'un quart d'heure pour l'évacuer* et nous sauver des dangers qui menaçaient nos vies. Cette pauvre enfant (il s'agit d'une orpheline élevée par la charité du baron) ne voulut pas nous suivre dans cette fuite et resta à arracher des mains des incendiaires tout ce qu'elle pouvait arracher aux flammes » (Extrait des *Notes* de la Mère Sainte-Angèle: *Ursulines de Boisgrolland*).

(2) *Interrogatoire* du 30 juin. Dans celui du 13 juillet, il ajoute des explications un peu différentes qui peuvent, du reste, se concilier avec les premières: Au sortir du château quelqu'un cria d'aller aux Sables. On espérait profiter de l'absence des troupes pour pénétrer en cette ville et s'y embarquer. Il s'ensuivit une rumeur confuse et bientôt un parti-pris général auquel il ne put s'opposer bien qu'il

Digitized by Google

sement à s'emparer de la ville des Sables, encore moins à l'incendier. Ceux qui l'en ont accusé n'étaient point dupes de leurs affirmations.

Telles furent — sans vouloir descendre avec lui dans le détail — les explications du baron de Lézardière. Il appartient à l'historien consciencieux de les peser, de les comparer aux affirmations adverses et de tirer ensuite — en connaissance de cause — les déductions appropriées.

Encore une observation, avant de clore cette étude déjà longue. A-t-on le droit d'affirmer que cette affaire de la Proutière fut le point de départ de l'insurrection vendéenne et constitue l'une des preuves les plus suggestives que cette insurrection fut préparée et organisée à loisir ?

Non, à moins de pousser jusqu'à ses extrêmes limites l'esprit de système: ce qui ne vaut rien en histoire.

De fait il y eut des événements analogues, plus significatifs et plus sanglants, avant celui-ci, — les échauffourées de Saint-Christophe et d'Apremont remontent au mois d'avril —, il y en eut après. On peut remarquer que les nobles n'y furent mêlés que d'une façon très incidente. Presque tous les gentilshommes qui prirent part à l'affaire de la Proutière, dès qu'ils furent amnistiés par la Constituante, se hâtèrent d'émigrer et ne revinrent — pas tous — qu'au cours de l'année 1793, alors que la *Grande Guerre* battait son plein.

Existe-t-il un lien entre ces événements multiples ? Assurément, mais pas celui qu'ont prétendu y voir Chassin et ses émules.

En réalité, que trouvons-nous en 1791 — comme en 1792, comme en 1793 — ? Deux tendances, deux états d'esprits, deux partis de plus en plus opposés et d'autant plus irréconciliables que le *tiers parti* qui avait cherché à se constituer entre les deux partis extrêmes, finit par échouer et disparaître, victime de l'omnipotence jacobine.

L'un qui s'empare du pouvoir et qui accompagne sa prise de possession d'attaques inutiles et de mesquines vexations, puis de persécutions ouvertes.

L'autre, qui est évincé et qui s'écarte, agacé, indigné, traqué, empêché par des mesures qui l'atteignent dans ses convictions les plus profondes, d'accepter quoi que soit du nouveau régime.

Ici apparaît, une fois de plus, la grande erreur de la Révolution et spécialement de la Constituante. Sa prétention de légiférer en ma-

en sentît tout le ridicule; il fit tout ce qu'il put pour détourner ses paysans de cette entreprise et il y parvint à la fin en se servant de la nouvelle qu'il venait d'arriver aux Sables 800 hommes avec du canon.

Digitized by Google

tière religieuse et la persécution qui en fut la conséquence: voilà la vraie cause — on pourrait dire l'unique cause — de l'insurrection vendéenne. Tous les autres motifs ne sont que secondaires; tous les autres faits ne sont qu'accessoires, épisodiques. *L'affaire de la Proustière* est un de ces épisodes, pas davantage. Même si cette affaire n'avait pas eu lieu, il n'est pas douteux que la *grande guerre* eût éclaté tout de même.

Par contre, si à la fin de cette année où elle entassa les maladresses, la Constituante, ayant compris qu'elle faisait fausse route, avait lancé les affaires religieuses dans le sens d'une application libérale de la loi du 7 mai 1791 (1) et que les autorités locales — au lieu d'être de plus en plus la proie des clubs — l'eussent suivie loyalement dans cette voie; si, pour préciser les faits en ce qui concerne la Vendée, le parti modéré eût triomphé, peut-être que le roi ne fût pas remonté sur le trône, mais, à coup sûr, la Terreur n'eût pas existé avec ses innombrables excès, et la Vendée ne se fût pas soulevée.

En définitive, ce n'est donc point sur les opprimés, excédés par une campagne sournoise de persécutions et ne pouvant plus se contenir à la fin, qu'il faut faire peser les responsabilités — lointaines ou immédiates — de l'insurrection vendéenne, mais bien sur les persécuteurs enivrés de leur pouvoir, sur les agents des clubs et les séides de la Société des A... de la C... qui régnaient aux Sables avec Joseph Gaudin, comme ils allaient régner à Fontenay avec Mercier du Rocher, sur cet assemblage de meneurs et d'exaltés, d'excitateurs et de poltrons, de naïfs et de roués qu'a si bien décrit l'auteur des *Chroniques sablaises*, utilisant à merveille un vers vengeur de V. Hugo (2).

Bon ménage touchant des vautours et des oies!

Il est permis d'ergoter autour de ces conclusions; nous ne croyons pas qu'on parvienne à les infirmer, encore moins à les ruiner.

A. D. POITIER.

Nota-Bene. — Louis-Jacques-Gilbert Robert, marquis de Lézardière et baron de Poiroux, avait, quelque temps avant la Révolution, re-

(1) Sur cette tentative si intéressante et la façon dont elle échoua, Cf. P. de la Gorce: *Histoire religieuse de la Révolution* T. I. et Ann de la Société d'Emulation de la Vendée, 1911.

(2) *Revue du Bas-Poitou* 1889, p. 187.

Digitized by Google

noncé au premier de ses titres en faveur de son fils aîné et s'était réservé celui de baron

C'est donc en ce sens qu'il convient d'interpréter le titre de marquis que nous avons parfois, au début de cette étude, donné à M. de Lézardière père.

Ajoutons une petite rectification en ce qui concerne le destinataire immédiat de la lettre anonyme d'Angers. (Voir article précédent, page 54).

C'est à Goupilleau — de Montaigu — que fut adressée la lettre. Celui-ci la communiqua au procureur général syndic du département, qui la transmit au Directoire des Sables.

Digitized by Google

Notes d'un Passant

Glane Vendéenne

Un soir d'hiver, je revenais de Fontenay vers Nantes en suivant une belle route sinueuse qui rejoint Saint-Fulgent. Sur la droite, les Alpilles héroïques se drapaient lentement d'une brume fine et violette à transparence de voile qui ne présenta bientôt plus qu'une vaporeuse découpure assez nette pourtant encore, dans le contre-jour mourant. On eut dit une religieuse, sa veille du jour terminée, rabaissant chastement son voile pour rentrer dans le repos du cloître: l'âme du Bocage se recueillait pour faire sa prière du soir.

Dans le gris floconneux des pentes, clignotèrent bientôt de mystiques lueurs. C'était la veillée vendéenne qui commençait, égrenant autour de l'âtre ancestral, avec les Ave de la prière, la mélopée des vieux souvenirs. Puis, une à une, au firmament s'allumèrent les étoiles , les étoiles du ciel de Vendée dont les prunelles d'or penchées sur cette terre sainte n'ont jamais contemplé que la pureté d'une âme... Par le lacis de la route invisiblement poudreuse, nous approchions davantage maintenant du massif historique: de plus en plus dans la nuit calme, il prenait un relief puissant et fantômal. Pouzauges et son donjon ruiné n'était plus qu'un souvenir sur l'horizon enfui, les Alouettes n'apparaissaient pas encore, mais vers nous s'avançait l'éperon du Mont Saint-Michel. Il se dressait très haut, telle la proue d'un prestigieux navire, arc-boutant ses flancs entre la chapelle inachevée et le donjon croulant, l'autel et le trône jadis mutilés et si vaillamment défendus. Mais lui portait une juvénile église où palpitait un cœur vivant, et sur son front planait l'archange des victoires. Et c'était bien cela: cinglant vers un immortel avenir, la barque qui portait la fortune de la Vendée, féconde d'un toujours présent parce que forte de ses grandeurs d'autrefois.

G. Brunellière.

Digitized by Google

NOS MORTS

L'Intendant CHARLES BRUNETIÈRE

Au fur et à mesure qu'on avance dans la vie, les deuils succèdent aux deuils avec une désolante rapidité, et c'est avec une émotion particulièrement douloureuse que je me vois encore une fois appelé à saluer la mémoire d'un vieil et fidèle ami que la mort — faucheuse impitoyable — vient d'enlever à mon affection.

Le sous-intendant Charles Brunetière, est décédé à Saint-Brieuc, le 20 juillet 1925, à l'âge de 72 ans, alors que rien ne faisait prévoir une disparition aussi prochaine.

Quoique né à Brest, où son père occupait une haute fonction dans la marine, Charles Brunetière était de pure souche vendéenne, aussi bien par sa mère, originaire du marais de Maillezais, que par sa famille paternelle séculairement établie à Fontenay-le-Comte. Son père était né en cette ville; son grand-père y naquit et y mourut, après y avoir exercé la médecine pendant près de cinquante ans, longue carrière de dévouement qui lui valut le titre de « médecin du Comte d'Artois ». Son bisaïeul qui était procureur, y parvint à l'échevinage et s'allia à une vieille famille de robe, les Macault, dont cent ans auparavant deux membres y avaient exercé les fonctions de maire.

C'en est assez sans doute pour que la Vendée ait quelques titres à revendiquer comme sien le regretté défunt.

Et cependant il en est d'autres que je ne saurais passer sous silence. Charles Brunetière, qui avait embrassé la carrière militaire, appartint comme lieutenant, pendant quelques années à notre glorieux 137e régiment d'infanterie. Il était en 1885, capitaine au 118e de ligne, lorsqu'il fut admis comme adjoint dans le corps spécial de l'intendance. Nommé sous-intendant le 18 octobre 1889, il prit sa retraite en 1916, et c'est alors qu'étant venu se fixer à La Châtaigneraie, il se donna tout entier aux œuvres catholiques, avec l'ardente foi qui était en lui, et devint le dévoué Président de l'Association des pères de familles du canton.

Doué, comme son frère, l'illustre académicien, d'une très haute

Digitized by Google

culture littéraire, il fut le précieux collaborateur et l'ami sincère de cette Revue; et je n'oublirai jamais en quels termes charmants, il en célébra l'œuvre, lors de son 25e anniversaire.

Avec Charles Brunetière disparaît une des plus belles figures morales de notre époque, figure plutôt d'autrefois, faite de haute dignité, de grande intelligence et de cœur généreux, qui ne se complut que dans le culte du Beau et la pratique du Bien.

Et c'est d'un cœur ému et reconnaissant que je tiens à déposer ce modeste hommage sur la marche de son tombeau, en assurant une nouvelle fois sa veuve et ses enfants de ma plus vive et très douloureuse sympathie.

René VALLETTE.

LOUIS LUZURIER

SECRÉTAIRE DU BUREAU POLITIQUE

Le 16 juin dernier, mourait à Versailles, à l'âge de 75 ans, Louis Luzurier, ancien secrétaire du bureau politique du Comte de Paris et du Duc d'Orléans.

Il y a trois ans, déjà malade, mon vieil et fidèle ami m'écrivait à la suite d'un deuil qui venait m'accabler: « A nos âges, on ne vit que pour voir mourir, hélas! La vie doit s'achever dans la douleur; il ne nous reste que l'espoir en Dieu pour adoucir l'amertume de notre fin. »

Triste et trop vraie pensée, car chaque nouveau vide va, tous les jours, élargissant la solitude, et chaque heure voit s'alourdir l'héritage du devoir accepté naguère en commun. On se sent presque perdu quand les meilleurs ont disparu!

Louis Luzurier s'est éteint à bout de forces, après avoir réclamé et reçu pieusement les derniers sacrements. Il avait, par écrit, demandé des obsèques strictement intimes; et cependant qui plus que lui méritait l'hommage dû aux bons serviteurs du Roi et de la France!

Aux côtés des Dufeuille, des Bézine, des Lambelin, des Buffet,

Digitized by Google

Luzurier a travaillé pendant 40 ans avec un dévouement inlassable, se dépensant sans compter. Modeste, mais doué d'un esprit très fin, il n'avait pas d'autre titre que celui de secrétaire du bureau politique. Son rôle n'en était pas moins prépondérant. C'est lui qui recevait les royalistes de passage à Paris, qui correspondait avec la presse et les comités. En contact permanent avec les membres du Parlement et les chefs du parti monarchique, il remplissait les missions les plus délicates avec une courtoisie et un tact parfaits. Nul n'a mieux connu les hommes et les choses. Personne ne fut plus au courant des dessous de la politique, et si Luzurier avait pu écrire ses mémoires — mais le secret professionnel le liait — il aurait apporté à l'histoire une large contribution.

Quand le bureau politique prit fin, Luzurier resta le secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans et ne cessa ses fonctions que terrassé par la maladie. Condamné à une inaction douloureuse par de longues souffrances, il ne cessait de s'unir, du fond de sa retraite, aux luttes, aux espoirs et aux épreuves du pays qu'il aimait passionnément.

Avec Luzurier disparaît le dernier vestige du bureau politique des princes qui, pendant un demi-siècle bientôt, entretint en France la flamme monarchique. Ce serait une laide ingratitude de méconnaître les immenses services rendus par notre ancien parti royaliste. Au temps des Dufeuille, des Bézine, des Lambelin, des Buffet, les organisations royalistes remplissaient brillamment leurs fonctions.

MM. Bocher, Lambert de Sainte-Croix et d'Haussonville représentaient le prince; un comité central dont faisaient partie le général de Charette, le marquis de La Rochejaquelein, Calla, le duc d'Audiffret Pasquier, MM. Amédée Dufaure, de Cazenove, etc., dirigeait la politique que la *Correspondance nationale* indiquait aux comités et aux journaux nombreux et vaillants de la presse départementale. La *Gazette de France*, le *Soleil*, le *Moniteur Universel*, le *Gaulois* et d'autres étaient sur la brèche.

Voilà ce que nous rappelle la mort de Luzurier, qui donna aussi tout son cœur a notre Association de la Presse Monarchique. Trésorier de l'Association, il lui rendit les plus grands services, en organisant et maintenant notre trésorerie dans les circonstances si difficiles de la guerre. Luzurier était de ceux qui pour remplir leur mission usent leur vie dans un labeur incessant.

En 1921, dans son dernier rapport à l'Assemblée générale, évoquant le souvenir des années terribles et des déceptions de la paix,

Digitized by Google

il disait: « Votre trésorier accablé par la maladie n'espère pas voir la fin de ce triste état de choses; mais il a la conviction que nos enfants vivront des jours meilleurs. Dieu est juste, la cause de la France est juste. Donc Dieu est avec nous. Ayons confiance. »

Espérons comme lui, et gardons de ce bon Français, de ce royaliste dévoué, le plus fidèle souvenir. Il est allé simplement recevoir la récompense promise aux hommes de bonne volonté, et quoiqu'il n'ait voulu à ses obsèques ni assistance, ni discours, je veux déposer sur sa tombe l'hommage ému d'un ami et d'un vieux compagnon de luttes.

Edmond Béraud,
Ancien rédacteur de *La Gazette de France*.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Georges Clemenceau dans sa Retraite de Vendée. — C'est à Saint-Vincent-sur-Jard, on le sait, que M. Clemenceau vient de temps à autre se reposer de la vie de labeur qu'il continue, bien que largement octogénaire, à mener à Paris.

Il occupe à un kilomètre du bourg, un chalet en bordure de la mer. Il vient assez fréquemment au village où, avec les habitants, il s'entretient volontiers de pêche, de chasse, de culture, mais de politique. . jamais. C'est lui qui présidait la dernière distribution des prix!

Bien qu'incroyant, il entretient de bons rapports avec le curé. Il est au mieux avec son maire.

M. Clemenceau a adopté les mœurs du pays. Couché aussitôt après son dîner, il est debout à la première heure; après son petit déjeuner, toujours pris d'excellent appétit, il se fait conduire en auto aux Sables où, entre parenthèses, un hôtel porte son nom. L'ex-président fait lui-même son marché.

De retour chez lui, il travaille une partie de la journée. Depuis peu, une dactylo de Pouzauges l'aide à mettre en ordre ses notes sur l' « Etude des Religions ».

M. Clemenceau excursionne souvent en auto et exige des vitesses rapides de Brabant, son fidèle chauffeur qui, lors de l'attentat de Cottin, sauva le Président du conseil grâce à un admirable sang-froid. Brabant habite, à quelques centaines de mètres du bourg, la villa des « Tamaris », pourvue, s'il vous plaît, d'un poste de T. S. F.

Le reste de la domesticité de l'ancien président se compose de Clotilde, forte et courageuse Vendéenne d'une cinquantaine d'années, un fin cordon bleu, paraît-il; d'un valet de chambre, le sympathique Albert, qui accompagna M. Clemenceau en Amérique et aux Indes,

Digitized by Google

et d'un jardinier, qui passe la majeure partie de ses journées à... arroser les fleurs du modeste domaine du Père la Victoire.

Non seulement, M. Clemenceau a été statufié de son vivant à Saint-Hermine, mais il a occupé ses loisirs de l'année passée à faire édifier son tombeau, non pas dans son pays natal — celui de Mouilleron — comme on l'a dit, mais au Colombier de Mouchamps que possédait sa famille, et où son père est déjà enterré.

Une pieuse et émouvante cérémonie. — Le dimanche 2 août, une émouvante cérémonie s'est déroulée dans la chapelle du Carmel de Louvain. Sous les yeux attendris de la comtesse Claude d'Elbée — en religion Sœur Claire-Marie du Cœur de Jésus — le comte Claude d'Elbée, en religion Frère Jean du Cœur de Jésus, a été ordonné prêtre par S. Em. le cardinal Mercier. Son beau-frère, le vicomte de Sèze, frère de la généreuse Carmélite, et religieux de la même Congrégation des Sacrés-Cœurs, a reçu les ordres mineurs.

Les familles d'Elbée et de Sèze étaient présentes.

Le lendemain 3 août, le comte d'Elbée célébra sa première messe dans cette même chapelle du Carmel. Et ce ne fut pas sans émotion que le nouveau prêtre donna la sainte communion à celle qui, par un amour tout surnaturel n'avait pas hésité à céder tous ses droits sur lui pour lui permettre de se donner totalement à Dieu.

Le comte Claude d'Elbée, descendant du glorieux général Vendéen, est le fils de notre excellent et regretté collaborateur et ami, le marquis d'Elbée.

Il a vaillamment servi la France pendant la guerre, comme officier d'Etat-Major. Quatre de ses six frères sont tombés au champ d'honneur.

Les Artistes Vendéens. — *L'Agence Centrale des Sables d'Olonne*, a offert cet été aux touristes un double régal pour les yeux et pour l'esprit: quatre aquarelles originales du célèbre peintre humoriste animalier, Benjamin Rabier, représentant des fables de La Fontaine et encadrant le portrait de leur auteur, merveilleusement dessiné par notre charmant ami André Astoul.

Comme l'a excellemment dit un de nos confrère Sablais, Benjamin Rabier au milieu de ses animaux à hauteur de cimaise supportait et soulignait d'un fin sourire les croquis de nos gracieuses sablaises et les portraits d'André Astoul.

Le jeune maître vendéen nous habitue depuis longtemps à la profondeur et à l'éclat de sa vision.

Mais où la vitalité de son talent si personnel s'est révélée encore

Digitized by Google

plus, c'est bien dans ses ravissants et prestigieux croquis de sablaises et de maraîchins et dans la remarquable étude du grand acteur Alexandre Vargas qu'il avait également exposée aux Sables cette année.

Quand un artiste possède à ce point le don d'émouvoir en caressant le papier d'un charbon, il peut regarder l'avenir avec sérénité.

Et notre amitié fidèle ne veut pas être la dernière à s'en réjouir.

« **Mon Premier Eté à La Rochelle** », tel est le titre de la nouvelle et précieuse œuvre gravée à laquelle travaille le maître aquafortiste Marcel Fleury, avec le beau talent qui lui est coutumier, et dont la première série, composée de dix planches, doit, paraître avant la fin de l'année présente.

La collection complète se composera de quatre séries, sous portefeuille cartonné, format 0,30 × 0,40, avec une préface, du prix total de 400 francs, en souscription.

La vue de la *Tour de l'Horloge* que nous donnons d'autre part est une reproduction clichée d'une des planches de la première série. Chaque série coûtera 150 francs. Chaque épreuve au choix et signée par l'auteur, 30 francs.

S'adresser chez M. Fleury, graveur, 22, avenue Jean Guitton à La Rochelle, ou chez M. Pijollet, libraire-éditeur.

A l'Eglise Saint-Michel de Paris. — Le 29 septembre, le cardinal Dubois a solennellement inauguré la nouvelle église Saint-Michel à Paris. Rappelons à ce propos, pour la plus grande gloire de la Vendée, que notre éminent ami, l'excellent statuaire Arthur Guéniot a doté la nouvelle basilique de trois de ses meilleures œuvres, statues ou groupes.

A l'Exposition des Arts décoratifs. — Nos jeunes compatriotes les statuaires Joël et Jean Martel sont abondamment représentés à l'Exposition des Arts décoratifs. On s'arrête et on s'attarde beaucoup devant leurs œuvres et on les discute: Elles comprennent les sculptures du socle et de deux pylônes de la Porte de la Concorde; les bas-reliefs du Pavillon des renseignements et du tourisme; ceux de la Pergola de la douce France et du Fumoir de l'Ambassade française; un chapiteau et la maquette du Monument à Claude Debussy au stand de l'Ecole spéciale d'architecture, et des panneaux, statuettes, compositions pour le ciment armé à la Vitrine Fau et Gullard, à la Fontaine du Commissariat général, au Cimetière du village, à la Boutique Imans, au Pavillon Golds'cheider, à la Manufacture de Sèvres et au Jardin.

Digitized by Google

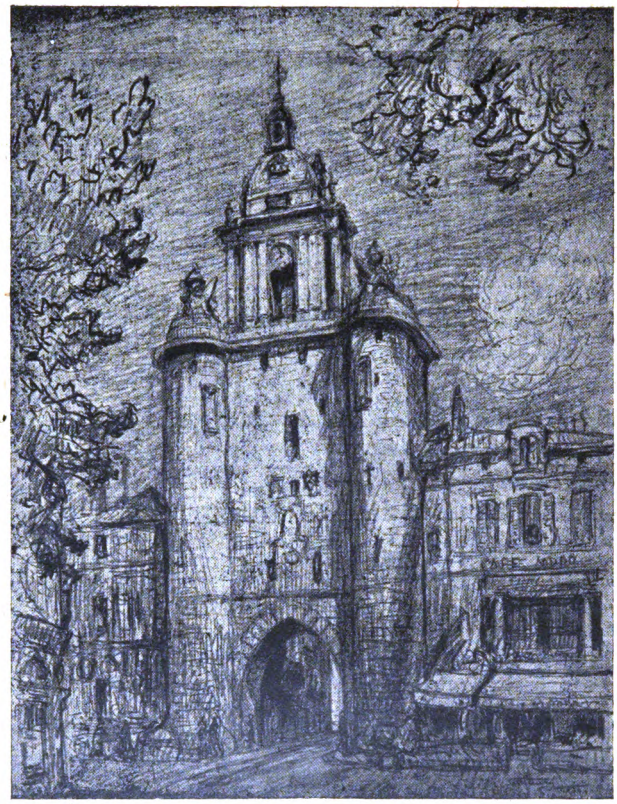

La Tour de l'Horloge à La Rochelle

D'après une eau-forte originale de M. Marcel FLEURY

Digitized by Google

Notes d'Archéologie. — Deux mémoires importants, dus à notre collaborateur, M. le Docteur Marcel Baudouin, viennent de paraître sur des curiosités archéologiques de la Garnache, restées jusqu'à présent non étudiées.

L'un est relatif à un *grand menhir* qui se trouve à la Grande Emonnière, près de Challans. Malheureusement, il est tombé et il faudrait que le propriétaire le fît relever, ce qui est très aisé.

Le second est consacré à la *Motte féodale* qui est dans le bourg même, et a été le point de départ du Donjon du Château et de la ville fortifiée du Moyen-Age, aujourd'hui disparue.

Ajoutons que les fouilles récentes, faites autour de l'église en reconstruction, ont amené plusieurs découvertes intéressantes dont nous entretiendrons prochainement les lecteurs de la Revue.

— Notre collaborateur M. le Docteur Boismoreau, a découvert récemment dans le pays de Pouzauges, plusieurs sépultures néolithiques, sous-galgal et tumulus, qu'il doit bientôt fouiller et dont il a promis de nous rendre compte.

Monuments à classer. — Notre Directeur a demandé au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, dont il est le correspondant en Vendée, le classement des ruines de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier, dont on annonce la mise en vente, et aussi celui des ruines de l'abbaye de la Grainetière et du château de Tiffauges.

Au château de Terre-Neuve. - A l'entrée du château de Terre-Neuve, sur l'un des pilastres du grand portail de la magnifique allée, la municipalité de Fontenay, suivant délibération du Conseil et à la suggestion de M. Fernand Bodroux, lé distingué professeur de la Faculté des Sciences de Poitiers, a récemment fait apposer une plaque de marbre rouge pour rappeler, en lettres d'or, que Nicolas Rapin, le poète charmant du XVIe siècle, et Octave de Rochebrune, l'éminent artiste aquafortiste du XIXe siècle, ont illustré, en l'habitant, le logis qui est en même temps un bijou d'architecture, d'où se déroule sur la Plaine et nos marais du Sud-Est vendéen, un splendide panorama.

A la Société des Belles Lettres de La Rochelle (séance du 8 juin 1925), notre distinguée collaboratrice, Mademoiselle Charlotte Roy, qui excelle dans le sonnet, à donné lecture de deux nouveaux: *L'Asphodèle des Morts* et le *Martinet*.

Nos Ecrivains. — Le jury littéraire, nommé par le Comité France-Amérique, a désigné, parmi les dix volumes récents choisis

Digitized by Google

pour avril 1925, dans les dix catégories prévues, le « Drame de l'Allemagne », le remarquable ouvrage de notre très distingué collaborateur, M. Joseph Aulneau.

Ajoutons que notre ami vient de mettre la dernière main à un ouvrage d'un égal et puissant intérêt: *L'Equilibre de l'Europe Centrale.*

— Notre compatriote Edmond Pasquier, fondateur de l' « Union des Jeunes », avait été chargé par la Société des Mussettistes, de faire une conférence sur Alfred de Musset.

Cette conférence a eu lieu dans la salle du Parthénon, sous la présidence du poête Auguste Dorchain qui, en termes excellents, a présenté notre compatriote à une assistance nombreuse et des plus choisie.

Distinctions Méritées. — Nous avons été particulièrement heureux d'apprendre la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de notre très distingué compatriote et ami, le vicomte Jacques du Chaffault, secrétaire d'ambassade à Oslo (Norvège); et celle de notre très cher ami, Alphonse de Châteaubriant, l'éminent auteur de *Monsieur des Lourdines* et de *La Brière.*

— M. Fallourd, instituteur public à Mouilleron, et notre fidèle abonné a été également nommé officier d'Académie.

Nos meilleures félicitations.

— Grâce aux démarches de M. René Vallette, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et maire de Saint-Germain l'Aiguiller, l'Institut de France a accordé un prix de 1.500 francs a Mademoiselle Adèle Alineau, qui pendant plus de 50 ans s'est dévouée à l'enseignement des enfants, et dont on garde à Mouilleron-en-Pareds, un fidèle et reconnaissant souvenir.

En vue de la Canonisation du Père de Montfort. — Le cardinal Mercier, primat de Belgique, que le monde entier vénère comme un saint, vient d'élever la voix en faveur d'une cause qui nous est chère entre toutes à nous Vendéens: *la canonisation de notre bon Père de Montfort.*

Audition Musicale. — Le 5 juillet dernier, Mademoiselle H. Grenon, l'artiste professeur, dont le talent est si apprécié et l'enseignement si goûté, a donné avec un plein succès au théâtre de Fontenay, sa 19e audition générale d'élèves.

Comme toujours elle avait su s'entourer d'artistes de valeur dont la

Digitized by Google

précieuse collaboration a grandement contribué au succès de cette charmante matinée.

Nous en félicitons donc très vivement Mademoiselle Grenon, ses élèves et ses collaborateurs.

De Fontenay-le-Comte à Ciboure. — Dans l'une de ses récentes chroniques de Paris, Gérard Bauer, parlant de la réception de Camille Jullian à l'Académie française, nous révèle ces piquants détails:

« Maintenant qu'il ne professe plus à Bordeaux, sa ville d'adoption, qu'il a célébrée à l'égal de Marseille, sa ville natale, M. Camille Jullian n'en a pas moins choisi le Sud-Ouest pour lieu de repos et de travail, et c'est à Ciboure qu'il passe quelques mois de l'année.

» Un autre habitant de Ciboure qui est un peintre et un aquafortiste d'un talent sensible et pittoresque (il vient de donner à Paris une exposition très réussie de ses œuvres) m'a conté qu'il rencontrait M. Camille Jullian chez le pharmacien de Ciboure, fort bien achalandé et où se réunissent les beaux esprits. Si j'en juge par M. Camille Jullian qui ne cache pas son goût pour les galéjades et par M. Pierre Labrouche, qui raconte les plus belles histoires du monde on ne doit pas s'ennuyer chez le pharmacien de Ciboure. »

Or ce pharmacien de la coquette bourgade assise sur l'estuaire de la Nivelle, en plein pays basque, et dans l'officine de qui se rassemblent volontiers les hommes cultivés, n'est autre que le fils de notre concitoyen, M. Picherit, l'horticulteur bien connu de la rue du Puits-Saint-Martin.

Le 59e Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Poitiers du 6 au 10 avril 1926.

Parmi les questions relatives au Poitou à traiter, signalons particulièrement: *l'organisation des villas mérovingiennes et carlovingiennes*, la *formation des villes au moyen-âge*, l'*organisation d'un monastère*, *l'instruction publique avant 1789; les vestiges de l'âge du Cuivre et du premier âge du bronze dans le Poitou*, *l'étude d'un Cimetière de l'époque Barbare;* la *Peinture sur Verre en Poitou;* les *écoles de peintures murales en Poitou, etc...*

Extrait de la Délibération du Conseil Municipal de Fontenay. — « La famille De Rochebrune a fait don à la ville pour son Musée, d'une collection intéressante; elle a en outre donné 1,500 francs destinés aux frais d'installation.

D'autre part, MM. René Vallette, Jean Robuchon, Emile Amédée

Digitized by Google

et différentes autres personnalités ont fait à la Bibliothèque municipale des dons de livres.

Des remerciements leur sont votés. »

Prix Littéraires. — Parmi les récents lauréats de l'Académie française, nous sommes très heureux de trouver les noms de nos excellents confrères et amis, Armand Praviel, Henry Clouzot, Charles Foley, et J. Aulneau.

Aux uns et aux autres nous adressons nos plus cordiales félicitations.

Nos Compatriotes. — Monseigneur l'évêque de Poitiers a procédé, samedi dernier, en la chapelle du monastère de Sainte-Croix, à l'ordination de M. l'abbé Pierre Chappot de la Chanonie, d'une ancienne famille, honorablement connue et estimée en Poitou et en Vendée.

Ce jeune prêtre, élève du séminaire français de Rome, a fait la guerre comme soldat, puis sergent au 114e régiment d'infanterie. Grièvement blessé à Chavigny, dans la contre-offensive de 1918, il est titulaire de la Croix de guerre.

M. l'abbé de la Chanonie prend place dans le clergé du diocèse de Poitiers, pays auquel le rattachent des liens multiples, comme fils du sympathique notaire honoraire de cette ville, et descendant direct d'un maire de Poitiers en 1667.

Ajoutons que M. de la Chanonie père a été aussi notaire à Saint-Florent-des-Bois. Retiré aujourd'hui du notariat, il réside à Saint-Jean-de-Monts.

— Nous apprenons avec plaisir que notre collaborateur et ami M. Henri Clouzot, conservateur du Musée Galliera, de Paris, vient d'être nommé officier de l'ordre de la Couronne de Belgique. Cette distinction lui a été décernée pour le récompenser de la si intéressante Exposition d'Art belge qu'il avait organisée au Musée Galliera.

Nos félicitations.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous sommes très heureux d'apprendre les fiançailles:

— Du Vicomte Antoine de PÉRIGNON, fils du comte et de la comtesse de Pérignon, avec Mademoiselle d'Aubry de PUYMORIN.

— Celles du vicomte de la BOUTETIÈRE avec Mademoiselle PAGNARD.

MARIAGES

— Le 2 juillet 1925 a été célébré en l'église Saint-Sulpice le mariage de M. Henry POIRIER-COUTANSAIS, ingénieur agricole, avec Mademoiselle Suzanne PERVINQUIÈRE.

— Le 10 septembre, a été célébré en l'église d'Olonne, le mariage de Mademoiselle Yvonne COUTANT, avec M. Louis DUBOIS, ingénieur chimique des Facultés Catholiques de Lille, chimiste aux usines Saint-Gobain, de Nantes.

— Nous apprenons également avec plaisir le mariage de notre très distingué collaborateur Pierre MENANTEAU, de Poitiers, avec Mademoiselle Marie-Louise VERGNES.

La cérémonie a été célébrée en l'église Notre-Dame de Talence le 15 septembre 1925.

— Le 17 septembre a été célébré en l'église de Montravers (Deux-Sèvres) le mariage de Mademoiselle Adeline SAVARY de BEAUREGARD, fille du comte et de la comtesse Savary de Beauregard, avec le baron François MAUSSION du JONCHERAY, décoré de la Croix de Guerre.

— Le 28 septembre a été célébré dans l'église Notre-Dame du Bon-Port, aux Sables d'Olonne, le mariage de M. Maurice LOISEAU, le distingué et sympathique romancier vendéen avec Mademoiselle Marie ROUX.

Digitized by Google

NAISSANCES

— Nous sommes heureux de faire part de la naissance de JACQUES DE CERTAINES, fils du comte Charles de Certaines, et de la comtesse, née Renée de Goncourt, qui a été baptisé, le 16 juin 1925, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, et a eu pour parrain: le comte Louis de la Boutetière et pour marraine, la marquise de Certaines.

— Le vicomte DES COURTIS et la vicomtesse, née de Vasselot de Régné, font part de la naissance de leur fille: GENEVIÈVE.

— Monsieur et Madame MAURICE BRILLAUD sont heureux de nous annoncer la naissance de leur fils JEHAN.

— La vicomtesse ANTOINE DE LA BASSETIÈRE, née de Ponton d'Amécourt, a heureusement mis au monde une fille: MARIE-ANTOINETTE.

— M. et Madame JEAN CLAIS sont heureux de faire part de la naissance de leur fils HENRI.

— Le comte et la comtesse DE HILLERIN, sont heureux de faire part de la naissance de leur 6e enfant, qui a reçu au baptême le nom de CLAIRE. Parrain: le baron d'Arexy. Marraine: Mademoiselle de Hillerin.

— M. et Madame EMILE TAUDIÈRE, nous font part de l'heureuse venue au monde de leur 4e fille, MARIE-ROSE, à Niort, le 15 août 1925.

— Madame PIERRE LUSSAUD, épouse de notre excellent imprimeur et ami, M. Pierre Lussaud, vient de donner le jour à un fils, qui a reçu le prénom de GUY.

— Le lieutenant et Madame BIRÉ, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille MARGUERITE. (Château de Bel-Enton, 26 août 1925.)

Tous nos meilleurs vœux.

Digitized by Google

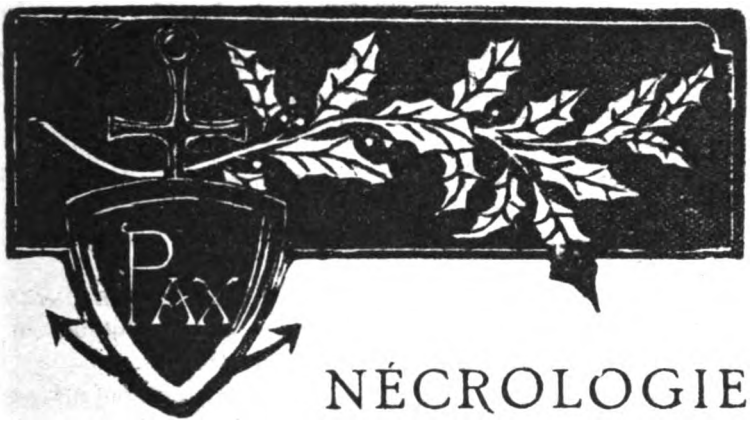

NÉCROLOGIE

+ Le Directeur de la *Revue du Bas-Poitou* a la douleur de faire part à ses lecteurs de la perte cruelle qu'il a faite en la personne de sa nièce, Madame Paul WAGNER, née Jane MILLOCHIN, décédée presque subitement à Bressuire le 23 juillet 1925, dont les obsèques ont été célébrées le 27 en l'église de Mouilleron-en-Pareds, et dont l'inhumation a eu lieu le même jour dans le caveau de la famille Vallette, au cimetière Notre-Dame de Fontenay-le-Comte.

— Mademoiselle Isabelle de TARDY de ROSSI, décédée le 24 avril 1925, au château de la Rochette-L'Etang, dans sa 56e année.

— Madame Marie MERCIER-VALENTON, veuve de M. le docteur Armand ROBIN, décédée à l'Union Chrétienne de Fontenay-le-Comte, le 25 juin 1925, dans sa 75e année.

— M. Joseph ROUSSELOT, décédé le 11 juillet 1925, à l'âge de 71 ans, au château de la Bonnière, à Mouchamps.

— Madame Henry CORMEAU, née Suzanne Sourice, épouse de M. Henry Cormeau, juge de paix, décédée à Seiches (Maine-et-Loire), le 18 juillet 1925, à l'âge de 37 ans.

— M. Henry-Marie-Bon du MESNIL-ADELÉE, décédé aux Moutiers-sur-le-Lay, le 27 juillet 1925, dans sa 15e année.

Digitized by Google

— Monsieur l'intendant CHARLES BRUNETIÈRE, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 16 juillet 1925, à Saint-Brieuc, à l'âge de 72 ans.

— M. MARCEL-CHARLES VERNHES, avocat honoraire, ancien bâtonnier, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé le 2 août 1925, à l'âge de 78 ans, à Parthenay.

— M. LUDOVIC-FRANÇOIS-JOSEPH DUPUY DE LA GRAND'RIVE, décédé le 4 août 1925, au château de la Bodinatière, et dont les obsèques ont été célébrées le 8 dans l'église de Saint-Hilaire-de-Voust.

Cette mort met en deuil les familles Dupuy de la Grand'Rive et Beaussant auquelles nous offrons nos bien sincères condoléances.

— M. PIERRE GAILLARD, père de M. l'abbé Gaillard, curé de Saint-Sulpice-en-Pareds et le très distingué collaborateur de cette Revue, décédé à la Réorthe, le 15 août à 78 ans.

— M. l'abbé ANDRÉ BOUQUART, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, aux Sables d'Olonne, décédé le 19 août à l'âge de 70 ans.

— Madame MARIE-LUCIE-JOSÉPHINE-ANTONINE DE MORISSON DE LA NAULIÈRE, veuve de M. Alphonse Palustre de Virsay, décédée le 28 août 1925 à Fontenay-le-Comte, dans sa 83e année.

— Madame la vicomtesse ANTOINE DE LA BASSETIÈRE, née de Ponton d'Amécourt, qui avait mis au monde une fille Marie-Antoinette, a succombé peu après.

— Nous avons également appris avec regret la mort de notre collègue, M. MARIUS GABILLAUD, maire de Moulin (Deux-Sèvres), auquel on doit de précieux travaux d'histoire et d'archéologie locales, et de curieuses découvertes préhistoriques et gallo-romaines.

— M. GUSTAVE GAUDUCHEAU, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Madame Alice Vezin, décédé au Hâvre, le 29 août 1925, dans sa 70e année.

— Mademoiselle MARIE DE SUYROT, décédée au château de la Gastière, près Chambretau, fin septembre.

— Madame LOUIS BROCHET, née Louise Maratier, épouse de M. Louis Brochet, architecte, décédée à Fontenay-le-Comte, le 26 août 1925, dans sa 75e année.

Digitized by Google

— Madame HENRI RAMPILLON DE LA LARGÈRE, née Esgonnière du Thibeuf, décédée le 5 septembre 1925, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 80 ans.

— M. VICTOR PILLAUD, notaire honoraire, président de la Société de Secours Mutuels de Sainte-Hermine, décédé le 24 septembre 1925, dans sa 77e année.

— Le lieutenant-colonel DE MANIORT, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de Guerre, décédé à Saint-Sornin, fin septembre.

Nos très sincères condoléances à toutes les familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Maison de la Tour d'Auvergne. — A l'occasion du 125e anniversaire de la mort de la Tour d'Auvergne, qui a été célébré à Carhaix, ville natale du héros, nous sommes heureux de signaler le remarquable ouvrage que M. Robert de La Tour d'Auvergne vient de consacrer à la mémoire de son glorieux ancêtre, en même temps qu à son illustre famille, dont il établit la généalogie de la façon la plus sérieusement documentée.

Ce volume in-4° carré de 200 pages, tiré à 100 exemplaires numérotés et illustré de 200 bois excellemment gravés au canif, sort des presses de l'Imprimerie Fontenaisienne.

Nous en parlerons plus longuement dans un prochain numéro.

Mais nous tenons à reproduire dès à présent deux de ces jolis bois, dont un de M. Robert de la Tour d'Auvergne, et un autre de notre excellent collaborateur M. Charbonneau-Lassay.

Chez Monsieur des Lourdines. — Notre très cher et très grand ami Alphonse de Châteaubriant nous a fait don de l'édition magnifiquement illustrée par Achener de son délicieux roman *Monsieur des Lourdines*, édition des « Beaux Livres », chez Mornay, Paris 1925) et nous tenons à lui en redire ici toute notre affectueuse gratitude.

— M. Geoffroy de Grandmaison a consacré dans le *Polybiblion* un élogieux et mérité article au premier volume de notre éminent collaborateur Emile Gabory: *La Révolution et la Vendée* (Perrin, 1925, 12 francs), et conclut avec raison que « la sagesse d'un pareil historien semble nous promettre une véritable histoire de la Guerre des Géants ».

— De notre excellent collaborateur et ami Edmond Béraud, vice-président de la Presse Monarchique: *Les Souvenirs d'un Journaliste royaliste* (La Rochelle, imprimerie de l'Ouest, 1925). Vivants et précieux témoignages d'un demi-siècle d'admirable dévouement à la cause de Dieu et à celle du Roi.

— M. le docteur H. Pineau, auteur de la *France en Ordre*, vient de fonder à La Rochelle un nouvel organe *La Province Démocratique*, publication mensuelle, dans laquelle il entend poursuivre la réalisa-

Digitized by Google

tion de ce beau rêve: « Une France pacifique, prospère et respectée — des Français libres et heureux. »

Nous souhaitons à notre nouveau confrère une sympathique bienvenue.

— De notre érudit collaborateur et ami A. Barrau, un curieux article sur un *Plat à barbe de Charette*, dans la *France de Bordeaux*, du 14 août 1925.

— Ainsi que nous l'avons dit il y a quelque temps, M. l'abbé L. Rousseau, l'érudit aumônier du Lycée de La Roche, président de la Société d'Emulation de la Vendée, doit faire paraître un « Historique du 93e régiment d'infanterie ».

Livres offerts à la Revue. — *Les Cinq Vendées* du lieutenant-colonel Henri de Malleray, précis des opérations militaires sur l'échiquier vendéen de 1793 à 1832. Grand in-8° de 216 pages, avec carte. (Paris, Plon-Nourit, 1924), dont notre érudit confrère M. Le Gallo, doit nous donner un compte rendu détaillé dans un prochain fascicule.

— *La Mirlitantouille*, épisodes de la Chouannerie Bretonne, par G. Lenôtre. Très remarquable ouvrage, orné de gravures. (Librairie Académique Perrin. Paris, prix: 12 francs.

— *Les Pontons de Rochefort* (1792-1795). Précieux et émouvant chapitre de l'histoire de Prêtres pendant la Terreur, par Jacques Hérissay (même librairie. Prix: 15 francs).

— *Les Tilleuls de Juin*, du délicieux poète Eusèbe de Brémond d'Ars, dont notre collaborateur et ami Louis Chaigne a fait ici même un éloge combien mérité.

— *Le Protestantisme à Montreuil* (Vendée), tirage à part d'un article très documenté de notre distingué collaborateur M. l'abbé Gaillard et paru dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation*.

— *La Guerre vue de Noirmoutier*, de M. J. Troussier, le savant historien de notre belle île vendéenne. (Extait du même *Annuaire de la Société d'Emulation*.

— M. Ydier, le dévoué secrétaire-trésorier de l'*Olona*, vient de publier une étude très sérieusement documentée sur la *Découverte de trois sarcophages mérovingiens du* VIIe *siècle*, qu'il fit l'an passé dans les dunes des Sables d'Olonne.

Cette étude à laquelle M. le docteur Baudouin a prêté sa précieuse

Digitized by Google

Reliure aux armes d'*Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne.*
(Bois gravé par L. CHARBONNEAU-LASSAY)

Digitized by Google

collaboration est accompagnée de nombreuses illustrations d'un tout particulier intérêt. (La Roche-sur-Yon, imprimerie Moderne, 1925).

— De notre savant collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin : *Le Jeu d'Alluettes* (Folklore de Vendée). *La Vache* [Luette caractéristique] *et son histoire*. (La Roche-sur-Yon, Potier, 1925).

Le Menhir tombé, de la grande Emmonière, canton de la Garnache (Vendée). (Extrait de la *Société Préhistorique Française*, 1925).

Nos Ecrivains. — Notre excellent confrère Henry Cormeau, le chantre si joliment inspiré du pays des Mauges, vient de faire paraître pour ses amis seulement, un fort volume de contes rustiques *Histoires de Margot-la-Bossue* et une plaquette, *Mauges d'Automne*, superbement imprimés par lui. Leur composition typographique en caractères spéciaux et leur brochage sont l'œuvre de la très artiste et regrettée Madame Cormeau, morte, il y a quelques semaines en pleine jeunesse.

Nous félicitons très vivement notre si éprouvé et si malheureux ami de ces nouvelles pages, et plus particulièrement de ses *Mauges d'Automne*, pages d'artiste et de lettré tout à la fois, pleines de souvenances, de regrets, de mélancolie, que berce le rythme merveilleux de phrases les plus poétiquement chantantes.

Et nous espérons bien, quoiqu'il prétende, que ce ne sont pas les dernières qu'il offrira à notre fidèle et admirative amitié.

R. DE THIVERÇAY.

(Bois gravé par M. Robert DE LA TOUR D'AUVERGNE)

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD, *P. et Q. LUSSAUD Frères*, Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU -- ANNONCES

CRÉDIT DE L'OUEST

Société Anonyme au Capital de 50 millions

Siège Social à Angers, 17, rue Voltaire

Succursale à *FONTENAY-LE-COMTE*

(Banque E. AMEDEE et Cie près le Pont-Neuf)

AGENCES

La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Luçon, Chantonnay, Challans, Les Herbiers et Saint-Gilles-sur-Vie.

LE CRÉDIT DE L'OUEST

Se charge de toutes Opérations de Banque et de Bourse.
Paie tous les Coupons sans Frais
Reçoit sans Frais les Souscriptions à toutes les Émissions.
Loue des Coffres-forts, etc., etc.

GRANDS VINS
DE BOURGOGNE

HENRI DE BAHÈZRE

PROPRIÉTAIRE DE GRANDS CRUS

Maison fondée en 1808

NUITS-SAINT-GEORGES
(COTE-D'OR)

N.-B. — La Maison accepte de Bons Représentants.

Recommandés Comme Coupures de Journaux ;
Le Courrier de la Presse, 21, Boulevard Montmartre, Paris
L'Argus de la Presse, 12, Faubourg Montmartre, Paris.

Digitized by Google

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE EN VENDÉE

Le Château du Puy-du-Fou

Pages inédites du Carnet de Route de feu M. O. de Rochebrune

En préparant la conférence que nous avons donnée en avril dernier au théâtre de Fontenay, sur M. O. de Rochebrune et son œuvre, nous avons eu la bonne fortune de feuilleter les précieux souvenirs manuscrits laissés à ses enfants par l'éminent artiste. L'un de ces manuscrits est un récit fidèle du voyage qui'il fit en 1861 a travers la Vendée, en vue d'illustrer l'ouvrage de *Poitou et Vendée*.

Le remarquable chapitre dont nous sommes heureux d'offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* est consacré au *Château du Puy-du-Fou*, (commune des Epesses), naguère l'une des plus belles ruines que nous ait légué le passé.

N. D. L. D.

Dimanche 7 Juillet 1861

Après avoir entendu la messe à Mallièvre et fait une visite à M. Jacobsen, le curé du lieu, qui nous montre le fauteuil percé de balles, où d'Elbée fut fusillé dans les fossés du château de Noirmoutier — souvenir sanglant qui nous a

Digitized by Google

laissé dans une douloureuse impression — nous partons pour le Puy-du-Fou. Mon cœur battait d'iquiétude en apercevant au milieu des chênes les lucarnes géminées et les murs de briques du célèbre château. Je n'ai jamais sans une indéfinissable émotion abordé une ruine inconnue et vantée; je me demande toujours si elle tiendra bien toutes les promesses que sa célébrité exige.

L'enthousiasme, la joie emplissaient mon âme, pendant que je grimpais aux sommets élevés des escaliers, ou que je pénétrais, armé d'un flambeau, dans les obscurs soubassements.

Du haut en bas, la construction du Puy-du-Fou est superbe. Les profils ont une puissance, une grandeur que j'étais loin de supposer réunies à un si haut degré; l'escalier surtout mérite plus que toutes les autres parties du châ-

LE PUY DU FOU.

Digitized by Google

teau d'attirer l'attention: il est à double rampe comme ceux du Louvre et de Coulonges, dont il rappelle essentiellement les dispositions principales. La voussure qui supporte les marches est en plein cintre et par conséquent indépendante des marches elles-mêmes. Elle est formée de bandes de caissons égaux, taillés avec infiniment de soin et d'habileté dans une matière dure comme le marbre. Les profils de ces caissons ressemblent en tous points comme moulures à ceux de l'escalier de Coulonges.

Les chambranles des portes sont également ornées d'un quart de rond comme à Coulonges. Le petit porche de la cour rappelle d'une façon singulière celui de l'escalier de Coulonges. Mais la comparaison s'arrête-là. Car si Coulonges l'emporte de beaucoup par la quantité et la perfection de ses sculptures, qui ne sauraient exister au Puy-du-Fou eu égard à la nature des matériaux, il est obligé de céder le premier rang devant les superbes entablements, les saillies puissantes des porches, et l'heureuse combinaison des arcatures étagées, les unes devant les autres dans le vestibule, qui précède l'escalier ou la combinaison architectonique est des plus savantes. Car afin de rompre l'aspect monotone des cintres juxta-posés en arcatures égales, l'architecte du Puy-du-Fou a formé son second rang d'arcades de deux énormes voussures anse de panier qui donnent entrée à l'escalier.

Les cintres se coupant ainsi sont du plus heureux effet, et les ombres qu'ils produisent d'un aspect véritablement saisissant. La même conception a dominé dans le second porche, qui est décoré de simples pilastres, au lieu de colonnes ioniques qui contournent les piles du grand.

Les fenêtres étaient toutes à double croix de pierre. La plupart sont détruites. Les profils des ébrasures sont fins et superbes. Les lucarnes ont deux consoles de support, semblables à celles de ma porte de Coulonges. Je recommande surtout à l'attention des amateurs la magnifique et longue galerie plein cintre et à pilastres qui s'étend d'une tour octo-

Digitized by Google

gonale au porche principal du château; elle est d'un style simple et magistral qui annonce un architecte ayant puisé aux sources les plus pures.

Une fenêtre à énorme meneau, avec double croix de granit surmonte les arcades de demi en demi. Des lucarnes pareilles à celles de la façade régnaient sur chaque fenêtre. Deux seulement subsistent encore.

J'ai retrouvé un débris de l'ancienne chapelle avec quelques lettres demi effacées, peintes dans une frise: PIC PASVI et cette date très bien conservée: 1578. Cette chapelle était également recouverte d'une voûte plein cintre à caissons moulurés comme ceux de l'escalier. J'ai surtout admiré les grandes fenêtres plein cintre qui éclairent un des paliers de l'escalier du côté des prairies. Ces fenêtres, supportées sur un étage à piles carrées sont séparées par de belles colonnes monolithes en granit d'ordre ionique.

La façade de ce côté est bien conservée. Sa brique est presque intacte. Sa grande corniche à modillons n'a aucune brisure. Les lucarnes à ouvertures plein cintre geminées sont superbes. La construction tout entière repose sur une terrasse élevée formée de grand appareil en granit. Des vomitoires ou acqueducs renvoyaient les eaux dans le pré. Un grand étang se trouve à droite.

Dans la portion méridionale la construction attend encore l'aile en retour d'équerre qui devait fermer la cour. Les soubassements composés de caves percées pour garder la viande sont immenses et d'une très belle conservation. Je ne m'explique pas trop les couloirs plein cintre et très nombreux qui s'y trouvent. C'était sans doute afin de répéter la disposition de la construction supérieure. Les landiers sont exactement du même modèle que les miens, très altérés et représentant les armes des Puy du-Fou.

J'examine avec soin le bassin et les sièges situés dans cette cave souterraine dont on a tant parlé. J'y vois simplement une cuve pour fouler le vin et dans chaque siège la place de

Digitized by Google

ceux qui l'enfutaient dans des bouteilles. La petite table en pierre placée devant devait servir soit à poser les pieds, soit à déposer les bouteilles pour les boucher. Je laisse à d'autres plus habiles le soin d'y reconnaître les indices d'un tribunal secret où l'on immolait les victimes, séance tenante, soit en les noyant dans le bassin central, soit en les plongeant dans le petit timbre placé à côté. D'autres pourront y voir une piscine antique, car le fond de cette excavation bien maçonnée en pierre de granit moyen appareil de sept à huit pieds de profondeur est toujours rempli d'une eau très limpide.

Pour mon compte j'écarte toute idée de drames mystérieux et je n'y vois que des objets ayant dû servir sans aucun doute à des usages très vulgaires.

Dans l'enceinte extérieure du château j'ai constaté quelques débris de murailles et de contreforts antérieurs de quelques années à la construction du XVIe siècle.

Un petit édicule fort laid placé près la porte d'entrée offre un rang de machicoulis grossiers à son sommet. A l'angle sud extérieur de la cour, on voit encore les substructions d'une énorme tour pentagonale qui servait en même temps de contrefort à l'angle du mur de l'enceinte extérieure...

Lundi 8 Juillet

Je revois les appartements intérieurs du château du Puy du Fou. Tout est ruiné de fond en comble. Je ne comprends même pas l'absence presque totale des cheminées. Cependant après avoir cherché à droite et à gauche dans les salles désertes, j'avise dans les substructions une salle énorme, et dans la partie la plus étroite, une plate-bande soutenue par deux colonnes de granit. Je me glisse sous cette plate-bande. C'était la cheminée de la cuisine, avec un four à droite et une autre cheminée à gauche.

Dans le côté opposé de la salle, une autre construction qui m'a également semblé devoir être une cheminée, porte

Digitized by Google

l'écusson aux trois mascles d'argent sur fond rouge, encore apparent. Il était peint. Dans toutes ces constructions, je ne pouvais me lasser d'admirer la finesse et la belle exécution des moulures.

J'ai revu avec bonheur l'escalier, dont le profil des rampes et des caissons rappelle tant ceux de Coulonges. L'ordre est ionique. Je me suis mis à admirer le porche qui donne accès dans l'escalier à double volée, lequel desservait l'aile gauche et la salle placée dans la façade jusqu'à l'autre porche. Il descendait également aux offices et aux caves par une voûte rampante en plein cintre. L'aspect intérieur est monumental au possible. Le premier palier ouvre sur les prairies par deux énormes arcatures cintrées flanquées de colonnes monolithes du plus beau caractère.

On accède ainsi au-dessus du porche recouvert de terrasses par un émarchement d'à peu près six pouces de haut. Tous les plafonds en plate-bandes sont démolis. L'architecte avait été mal inspiré en ne les construisant pas en matériaux de grand appareil comme à Coulonges. Les pierres de Coulonges ne faisant que peser sur les murs, au lieu de les pousser au vide, comme cette plate-bande composée de pierres de 40 centimètres carrés, ont pu sauver l'escalier de ce beau château, tandis qu'au Puy du Fou toute la voûte en plate-bandes étant comprise de la sorte, l'édifice a beaucoup souffert et toutes les parties en terrasse ont disparu. Les voûtes seules en plein cintre ont résisté dans l'escalier et au petit porche. Mais dans le grand, elles ont amené avant de tomber une dislocation si complète qu'une ruine totale est à peu près imminente.

Pour les deux porches la combinaison architectonique est remarquable. Cela me rappelle le premier étage du Colysée, sauf les proportions. Les colonnes en granit avec leurs beaux chapiteaux ioniques sont parfaitement conservées. Le fût est monolithe. Le second porche se rapproche aussi de celui de Coulonges par son type. Il est également com-

Digitized by Google

posé de l'ordre ionique avec fûts, pilastres d'angle. Une double arcade y donne accès. Au-dessus, une terrasse supportée par une voûte plein cintre en berceau et à caissons moulurés. De là on pénètre après avoir franchi un second vestibule, dans un joli escalier en hélice, qui s'ouvre par deux portes anse de panier. C'était le second escalier, bien inférieur au grand et peu large. Il est en outre mal éclairé dans les volées du rez-de-chaussée. A sa droite s'étendent encore des salles fort grandes qui ont été réparées au XVIIe siècle. Une niche en plâtre subsiste encore.

Mais la pluie venant à tomber à torrent. J'ai trouvé un abri à la porte de la ferme, d'où je me suis mis à dessiner ce remarquable monument.

O. DE ROCHEBRUNE.

N. D. L. D. — *Malheureusement, comme le prévoyait M. de Rochebrune, il ne reste plus aujourd'hui de cette magnifique demeure que de beaux mais lamentables vestiges.*

Digitized by Google

La Nuit de Noël de Korrigan

Conte briéron

Pour M. de CHATEAUBRIANT,
Le maître écrivain de la Brière.

Le mois de mai ayant été sec et beau, Korrigan prit son bâton et sortit. Comme il avait besoin de traverser la Brière, son premier soin fut de s'octroyer un « futreau » amarré par là pour remonter l'étier de Méan. Il s'agissait de gagner au plus vite, au centre des « frichés », parmi les cinq îles, le bourg de Pandille où il avait à régler une importante affaire.

Bien que le long bateau fût lourd, manœuvré à la perche, Korrigan préférait s'en servir, car il se méfiait des voiles claires indiscrètes. Sous sa main experte, le futreau glissait si vite sur l'eau sombre que les bestiaux qui paissaient dans les prairies semblaient fuir avec la rapidité de joujoux mécaniques.

Digitized by Google

Quelles raisons poussaient ainsi le petit homme vers les Briérons qui l'accusaient de sortilèges et lui réservaient toujours mauvais accueil? Qu'allait-il faire là-bas, quand les hommes étaient occupés à enlever au hoyau la « pélette », la première couche de tourbe d'où sont tirées les mottes réservées aux gens du pays? Qu'allait-il chercher dans un bourg paisible, la foire passée, l'autel du mois de Marie encore brillant de lumières?

Une fille, qui s'appelait Marianne et qui était riche. Son père possédait plusieurs canaux desséchés sur lesquels les vents amenaient une terre friable et noire qui, pulvérisée, sert d'engrais et se vend très cher. Or Korrigan le savait, et comme il aimait encore plus l'argent que l'amour, il voulait, pour avoir l'un, tenir l'autre. Il enlèverait donc Marianne, la fille aux joues roses qui gardait jalousement sa vertu et se gaussait des Fées et des Nains: puis il réclamerait sa dot.

Et le futreau file, file, si noir avec son batelier tout noir, d'yeux, de poil et de hardes, que personne ne peut le suivre à la trace. Il contourne les frichés noirs, comme le granit, les arbrisseaux, les maisons, et vient échouer à l'extrémité de la tourbière, où Korrigan l'abandonne. Prenant son bâton, le petit homme enjambe le sol bosselé, coupé de canaux, de mares où l'eau dormante est noire, arrive au bourg, frappe à la porte de la belle, la saisit et l'emporte.

Et le voilà, avec son fardeau, qui s'élance, fuyant pour ne pas être reconnu, impatient d'arriver à l'autre bout de la Brière, dans cette île verte où une grotte lui sert de logis. Il y sera tranquille, les hommes, qui redoutent son pouvoir, ne l'y viendront point troubler: maître de la fille, il aura bientôt les écus du père. Un plaisir fou, à cette perspective, le transporte, et il rit si fort que la pauvre Marianne, toute secouée, en a mal au cœur.

— Oh! dit-elle, Korrigan, Korrigan, quelle action commettez-vous? Pourquoi vous conduisez-vous de la sorte avec

Digitized by Google

une pauvre fille telle que moi? Que vous ai-je fait, sinon de ne pas croire aux histoires de trésors cachés, de pierres qui virent, à tous les forfaits qu'on vous prête? Ne valait-il pas mieux nier votre légende que de vous flatter par crainte ou de vous mal juger? Korrigan, qu'allez-vous faire de moi? Je suis honnête et pure, vous le savez, et il y en a tant d'autres qui n'auraient pas demandé mieux que de vous suivre! Abandonnez-moi n'importe où: tuez moi, si vous préférez, mais que mon fiancé, que j'aime et qui m'aime, me trouve morte plutôt que vivante et résignée dans vos bras! Laissez-vous attendrir!

Mais Korrigan répond: « C'est toi, fille, que j'ai choisie: tu vivras car tel est mon bon plaisir et ceux qui chercheront à te reprendre périront, car je suis le « Frère ainé de la Mort »!

Et la serrant de toute sa vigueur, il l'étouffe presque pour n'avoir plus à entendre sa voix...

Alors la pluie se mit à tomber, une pluie douce, juste un simple « crachin », pour que le sol gardât la marque du pied: et ce fut ainsi que Donatien, le fiancé de Marianne, retrouva la trace de sa bien aimée, la belle fille aux joues roses.

Et parce que Korrigan devine l'homme qui le poursuit, il grommelle entre ses dents: « Marin, c'est un marin: que n'est-il vannier, cordier ou voilier, je m'en irais sans souci avec ma captive, mais ne faut-il pas se méfier de cette race d'hommes superstitieuse et vindicative. « Que le diable l'emporte! » Et dans sa rage, le petit homme s'en prend à cette pauvre Marianne qui n'en peut mais, aux trois-quarts évanouie, le corps abandonné.

Maintenant, tous les hommes de Pandille ont quitté le travail et, précédés de Donatien éperdu, se sont mis en route pour retrouver la jeune fille, mais plus ils se pressent, plus le couple s'éloigne, insaisissable, fantômatique. Et la course se poursuit sous les clairs de lune de printemps, le soleil

Digitized by Google

d'été, les vents aigres d'automne, tout autour de la Brière où maintenant les pieds s'enfoncent dans la tourbe amollie: la jeunesse est inquiète, les vieux sont abêtis.

Jamais, de mémoire d'homme, enlèvement pareil ne s'était vu: certes, les exploits de Korrigan n'étaient point ignorés et on les savait peu à son avantage, mais de là à un acte aussi brutal, au siècle des progrès, c'était à tourner les esprits: ce qui advint.

Le pays tout entier est sous un envoûtement: les femmes, dans les maisons, bavardent sans rien faire, sur le cours d'eau, il n'y a presque plus de trafic, les « blains » aux grandes voiles restent amarrés sur la Loire sans qu'on puisse les détacher et, chose plus grave encore, les églises se vident et les cimetières, en cette fête de Toussaint, restent sans nettoyage et sans fleurs.

Cependant les hommes poursuivent le ravisseur qui, soulevant avec peine ses pieds de la tourbe, trouve quand même moyen d'avancer, courbé en deux, tant son fardeau lui est pesant.

— Que se passe-t-il, bougonne Korrigan sans oser se retourner, et comment ne m'a-t on pas repris ma proie, je vais si lentement depuis que la terre s'encroûte à mes souliers! Que font donc ces hommes agiles et forts, ces « bonnes créatures du bon Dieu », m'auraient-ils oublié?

Ah! s'il savait que, pour arriver à le vaincre, Donatien a fait un vœu, qu'à l'Enfant-Dieu qui va naître dans quelques jours il a promis le plus grand des trésors du monde, avec quelle ardeur il appellerait la Mort pour venir à son secours, éviter la colère céleste et rentrer au plus vite dans son domaine, sacrifiant Marianne, quitte à trouver un autre moyen pour arracher les écus à son père!

Mais il était écrit que les cloches de Noël changeraient les bruits autour de lui et qu'un mystère l'empêcherait de retrouver son île verte et la sécurité de sa grotte!

Ding.. din.. don! Ding... din... don! l'appel d'un caril-

Digitized by Google

lon grêle et cassé: ses oreilles ne sont point froissées et ses nerfs restent calmes, la paroisse est lointaine.

« Reposons-nous, se dit Korrigan, les hommes sont occupés à leurs dévotions avant de réveillonner et de perdre leur bon sens: la nuit m'appartient. Et avisant une grosse pierre, il s'assied, Marianne étendue en travers de ses genoux.

Ding.. din.. don!... Ding. din.. don!

Cette fois, je vous reconnais, cloches aigües et graves, car mes nerfs s'agitent! Gars de Saint-Joachim, pour vos croyances et l'énergie de votre poursuite, je vous revaudrai cela! En attendant, je me moque de vous.

Soulevant Marianne, Korrigan, sous prétexte de la réchauffer, la presse contre lui: qu'a-t-il fait? Car aussitôt, en l'honneur de la troisième messe sans doute, un branle-bas fou, quelque chose de frénétique, de furieux, un carillon extraordinaire fait trembler la campagne et lui secoue les entrailles.

— « Ah! c'est toi, bourdon de Pandille, essaie de ricaner Korrigan, je te salue, malgré tes extravagances. Quelle main est assez vigoureuse pour t'agiter de la sorte? Prends garde de défoncer le clocher, j'en serais marri, car c'est à ta chanson que je vais embrasser ma conquête, celle que j'ai volée, la belle fille aux joues roses! »

Mais voilà qu'au moment où les lèvres de Korrigan s'avancent vers la tête inerte de la jeune fille, un bruit pareil à une houle l'enveloppe de toutes parts. Les cloches se sont tues, il semble maintenant que la mer elle-même, sortant de ses limites, roule sa marée comme pour envahir la Brière. Korrigan se secoue pour être bien sûr de ne pas rêver.

Des cris, des menaces: les hommes sont là, ils vont le prendre, pour se venger ils le feront mourir! Mais prend-on les Nains, les Fées, les Lutins, en un mot Korrigan?

Dressant son bâton, il appelle la Mort! Aussitôt les gaz qui sortent de la tourbe et flottent toujours sur la Brière, pren-

Digitized by Google

nent feu! Et voilà les « brûlés » qui s'interposent entre le couple du diable et les protégés de Noël. Une plainte, qui se répercute à cent lieues à la ronde, échappe aux hommes, à laquelle répond par derrière la fumée, le rire méchant de Korrigan.

C'en est fait, le Malin triomphe de l'amoureux désespéré. Mais une pluie longue et drue, sans annonce et sans fin, tombe, tombe, qui, par son seul pouvoir, éteint les brûlés et délivre la Brière. Le sol redevient une mare lourde, sombre, sans courant, où la tourbe règnera en maîtresse féconde.

Alors Donatien, comme s'il avait des ailes, se saisit de sa bien aimée, la presse, l'embrasse et l'emporte: Korrigan s'est sauvé si loin, si loin de son domaine qu'il n'y reviendra plus...

Pour parfaire au vœu de Noël, le premier né des époux, le plus grand trésor du monde, a été donné au Divin Enfant.

Sur la Brière, il est prouvé qu'au moment de sa fuite, pour courir plus vite, Korrigan lança son bâton dans la tourbe et chacun sait que depuis tous les autres morceaux de bois fichés en terre ne peuvent plus au bout de quelques instants en être arrachés par la force. La Mort a protégé des hommes son frère aîné, le Korrigan noir, mais il ne trouble plus les filles sages et se garde des amants. Il reste caché dans la tourbière, elle est son bien car toute ce qui tombe au fond disparaît, pourrit: ainsi s'explique la richesse de la Brière.

Les savants du siècle le croient.

S. Boutet-Lagrée.

Digitized by Google

Mémoires de la Belle Vendéenne

(Suite)

AIMÉE ET CHARLOTTE DE SAPINAUD [1]

Aimée et Charlotte de Sapinaud quittèrent la Vendée avec l'Armée Vendéenne, lorsque celle-ci décida de franchir la Loire.

Elles passèrent le fleuve à Saint Florent, le 18 octobre 1793 avec leur père, Charles-Daniel Sapinaud, et leur sœur Sophie. Puis toujours à la suite de l'Armée, elles arrivèrent au Mans le 12 décembre.

Nous avons vu, dans les Mémoires de Sophie de Sapinaud, (voir chapitre I), comment, surprises par la déroute et entraînées par le flot des fuyards, elles furent séparées de leur sœur.

Nous empruntons les lignes suivantes aux Mémoires de la Belle Vendéenne:

Après notre cruelle séparation au Mans, mes sœurs éprouvèrent des douleurs d'un autre genre que les miennes.

A la suite de la déroute du Mans, mon père se dirigea du côté d'Ancenis, avec ma pauvre sœur malade complètement

(1) La présente biographie a été composée, d'une part avec des fragments in-extenso des Mémoires de la Belle Vendéenne, d'autre part avec des documents recueillis par M. l'Abbé Yves de Joannis.

Digitized by Google

épuisée. La petite troupe, que dirigeait mon père, se composait de huit à dix personnes, en comptant mes deux sœurs. Mon frère aîné le quitta pour lui envoyer du secours et Saint-Jean, domestique de mon frère Charles, envoyé en éclaireur, rejoignit mon père avec trois hommes de la Gaubretière, voulant partager les dangers de cette petite caravane. Mon père s'y refusa: « Enfants, leur dit-il, rejoignez l'armée, croyez-moi; nous allons être pris et massacrés; vous, quoique blessés, pouvez encore servir la cause sainte. » Ces pauvres Vendéens suivirent en gémissant le conseil de leur maître. Hélas! une journée de marche les séparait à peine que mon malheureux père, qui croyait avoir trouvé un asile dans une métairie, près de Mésanger, au nord d'Ancenis, fut trahi par ses hôtes. On lui avait offert l'hospitalité avec une apparence de compassion et on le fit, ainsi que mes sœurs, cacher dans le foin. A peine avaient-ils pris quelque repos que mon père entendit une troupe d'hommes monter à leur réduit; il comprit qu'ils étaient trahis et eût la présence d'esprit de détacher sa ceinture qui contenait ses dernières ressources pécuniaires, la jeta à ses filles éperdues et s'avança au devant des assassins. Avant qu'il eut eu le temps de parler ou de se défendre, un de ces misérables lui abattit la machoire d'un coup de crosse de fusil. Ma sœur aînée se jeta pour défendre notre vénéré Père; elle fut à son tour renversée vomissant le sang auprès de sa sœur évanouie. Les assassins, le croyant mort, s'éloignèrent. Mes sœurs purent alors assister notre père dans ses derniers moments. Malgré son horrible blessure, il pouvait encore se faire entendre, et lui, bon chrétien, consultait ses filles sur l'état de son âme. Ne pouvant se confesser, il leur demandait si elles pensaient que Dieu lui pardonnât. Quelle scène pour mes sœurs! Et pourtant, après cinquante ans passés, j'envie encore leur triste consolation. Elles ont pu au moins voir ses traits chéris.

Les brigands, revenant sur leurs pas et voyant qu'il res-

Digitized by Google

pirait encore, l'amenèrent à Mésanger et là terminèrent ses souffrances en le fusillant... (1)

Mes sœurs entendirent les coups qui leur enlevaient à la fois le plus tendre des pères et leur protecteur; il allait au Ciel recevoir la récompense de tant de vertus, mais, mon Dieu!, que ses derniers moments durent être affreux! Souvent il nous avait dit qu'il aimerait mieux nous voir tuer devant lui qu'abandonnées aux mains de gens sans foi ni loi. Du reste, mes sœurs me contèrent qu'après notre séparation du Mans, ses cheveux étaient devenus blancs comme la neige.

Aimée et Charlotte furent alors conduites à Ancenis et incarcérées en attendant leur transfert à Nantes, que leur état de santé obligea à différer.

En effet, elles furent examinées par Ducos, médecin, qui fit le rapport suivant:

(1) Copie de l'acte notarié prouvant l'assassinat de Charles-Daniel Sapinaud.

L'an quatre de la république une et indivisible, le six fructidor, devant les notaires publics au département de la Loire-Inférieure, résidants à Ancenis, soussignés,

Ont comparu les citoyens Julien Macé, tisserand, âgé de quarante-deux ans, demeurant au bourg de Mésangé, et François Naudin, boucher, âgé de trente ans, demeurant aussi au bourg de Mésangé, lesquels ont en nos présences déclarés et affirmés qu'au mois de décembre mil-sept-cent-quatre-vingt-treize (vieux style), Daniel Sapineau (*sic*), de la commune de Basoges-en-Paillé, département de la Vendée, âgé environ cinquante-un ans, fut tué par les chasseurs à cheval proche le bourg de Mésangé; laquelle déclaration lesdits Macé et Naudin, ils ont affirmé sincère et véritable; pourquoi nous notaires soussignés avons rapportés le présent acte pour valoir et servir ainsi que de droit.

Fait et passé à Ancenis au rapport de Drouet, l'un des notaires soussignés, sous le seing de Macé, et Naudin, ayant déclarés ne savoir signer, il l'a fait faire à sa requête à Julien Vachon, présent lesdits jour et ans.

Signé: Julien Macé; J. Vachon; Davy, notaire public et Drouet, notaire.

Enregistré à Ancenis le douze fructidor an quatre, reçu un franc numéraire, *signé:* Terrier.

Signé: Davy, notaire public; Drouet, notaire.

(En marge: p^r^ seconde copie, transport à la municipalité à Ancenis et à Saint-Géréon chez l'adjoint; trois livres reçu.

Digitized by Google

Ancenis, ce 6 ventôse l'an deux de la république une et indivisible,

Liberté, égalité, fraternité.

N° 401.

Je soussigné, médecin de l'Hôpital d'Ancenis, déclare que parmi les prisonniers que j'ai été chargé de soigner...

Sagori debrosses (1), papin esturmi (?) seront en état de partir sans danger dans quatre jours, la boulaye est encore hors d'état d'être transportée. Sapinau (sic) l'ainée a de la fièvre, la cadette un rhume, qu'elles seront néanmoins dans six ou huit jours dans le cas d'être transportées et qu'enfin la ruelle est attaquée d'une bilieuse avec des faiblesses qui n'est pas encore terminée.

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat,

Signé: Ducos, médecin.

(Archives Loire-Inférieure, L. 1491).

Deux jours après, « le huit ventôse an deux de la république une et indivisible », sous le numéro 401, le Comité de surveillance, séant à Ancenis, prit l'arrêté suivant:

Le Comité de surveillance d'Ancenis, s'étant occupé des causes de l'arrestation d'Ursule Luneau, femme de Nicolas Thoinnet, interrogée le deux nivôse, de Jeanne Joseph le Basillon, veuve la Ruelle, interrogée le vingt nivôse, d'Aimée Sapineau et Charlotte Sapineau, les deux interrogées le premier pluviose, de Pierre Serisier, interrogé ce jour, considérant que tous les cy-devant nommés auraient déjà été transférés à Nantes, si l'état de leur santé constaté par des rapports authentiques n'avait forcé à différer leur translation, sont tous prévenus d'être venus de la Vendée ou d'y avoir passé, ARRETE qu'ils seront transférés à Nantes et traduit au Tribunal révolutionnaire. A l'effet de quoi une expédition du présent et les interrogatoires subis par chacun

(1) Thérèse de Brosses.

Digitized by Google

d'eux seront envoyés au citoyen accusateur public près ledit tribunal.

Signé: Luneau, Jh. Menet, Collineau, Hautreux, René Granger, R. Cheminard, Auvray, M. Chéguillaume.

(Archives Loire-Inférieure, L. 1491).

Elles furent transférées à Nantes le six ventôse an deux (24 février 1794) et enfermées le jour même à la prison du Bon Pasteur, avec Mesdames de la Ruelle et de Brosses.

Le livre d'écrou de cette prison (Archives Loire-Inférieure, L. 879, page 37) porte la mention suivante:

Au nom du Comité révolutionnaire, le Concierge du Bon Pasteur retiendra sur sa sauvegarde les dénommées ci-dessous, venant de la paroisse d'Ancenis,

la nommée Sagory,
la Ropillon,
la Ruelle,
les deux Sapineau,
la Brosse,
et une femme Thoinnet, dite Boulaye.

Fait au Comité révolutionnaire le six ventôse l'an deuxième de la république une et indivisible.

Signé: Perroyaud, Lévêque, Grout ainé, J.B. Mainguet.

En marge, on peut lire les inscriptions suivantes:

La Sagory est mise en liberté le 10 frimaire l'an 3e de la république française par ordre du représentant du peuple,

La Ropillon est sortie le 19 vendémiaire par ordre du représentant du peuple,

Cette Ruelle est sortie par ordre du représentant du peuple le 20 brumaire l'an 3e,

Ces deux Sapineau sont sorties le 12 floréal l'an 2e de la république et envoyées au Sanitat,

La Brosse est allée à l'Hôpital le 1er fructidor,

Digitized by Google

Cette Thoinnet, dite Boulaye, est partie le 20 brumaire l'an 3e de la république française par ordre du représentant du peuple.

On lit dans les archives de la prison du Sanitat au régistre d'entrées et sorties:

Etat des détenues à l'hospice de la Réunion, cy-devant Sanitat par ordre du Comité de surveillance (Archives Loire-Inférieure, L. 880, page 10, 1e ligne):

Date d'entrée	Noms suite du montant des autres pages 43283	Sortie ou mort	Jours de " jaule "
Floréal 12	Charlotte Sapineau	17 Floréal .	5
Floréal 12	Aimée Sapineau	17 Floréal .	5

Aimée et Charlotte ne restèrent donc que cinq jours dans cette nouvelle étape de leur calvaire.

Mais elles ne quittaient le Sanitat que pour se rendre au tribunal révolutionnaire qui siégeait place du Bouffay, à deux pas de la guillotine, jamais démontée.

Elles furent incarcérées à la prison du Bouffay, en attendant l'heure de l'audience.

Celle-ci commençait à neuf heures.

Ce jour-là, Lepeley présidait. Depuis que Phelippe malade avait été déposé par Carrier le 26 pluviose (14 février 1794), il l'avait remplacé dans ses fonctions de Président du Tribunal révolutionnaire. Les juges étaient: J. Pellerin (ancien), président de l'Administration du district, nommé juge par Carrier le 26 pluviose à la place de Lepeley, nommé président; le Normand et Daverst juges depuis la fondation du tribunal révolutionnaire; et le Roux, nommé juge le 19 germinal (8 avril) en remplacement de Lecoq. Ce dernier était nommé, le même jour, accusateur public; Goudet, le prédécesseur, venait de tomber malade; il mourut peu après. Le greffier était sans doute Juguet.

Digitized by Google

La séance s'ouvre. Elle ne sera pas longue sans doute. On jugera seulement l'affaire des deux Sapinaud et d'un certain Terrien, Auguste, laboureur, 60 ans, de la Chapelle sur-Erdre, qui sera acquitté et remis en liberté.

On commence par les deux Sapinaud. Elles sont là, toutes les deux, entourées par des gardes, debout, pâles d'émotion et d'angoisses. Elles sont si jeunes: l'ainée, Aimée, a 23 ans, et Charlotte, 17 ans à peine. Leurs vêtements sont en lambeaux. Le spectacle qu'offre leur noble infortune est tel qu'il devait émouvoir les cœurs les plus endurcis.

Le greffier lit l'acte par lequel elles sont accusées:

1° d'avoir assisté aux prières que le sacristain faisait dans l'Eglise de la Commune de Basoges;

2° d'être restées paisibles chez elles lorsque les brigands occupaient cette commune;

3° d'avoir été visiter leur tante (1) à Mortagne pendant que cette ville était au pouvoir des brigands;

4° d'avoir suivi l'Armée Royale lorsqu'elle passa la Loire.

(1) *Ambroise-Michelle-Marie Talour de la Carterie*, veuve de René-Prosper Sapinaud, chevalier, seigneur de Boishuguet, vit toutes ses propriétés brûlées et perdit sa fille, (Charlotte-Ambroise-Barthélémy-Prosper Sapinaud, épouse, du 9 novembre 1788, de Marin-Madeleine-François Duvau de Chavagnes. Elle suivit son mari à la suite de l'Armée Vendéenne pendant la campagne d'Outre-Loire. Arrêtée, après la déroute du Mans, dans les environs d'Ancenis, elle fut conduite à Nantes, et malgré sa grossesse avancée, elle périt dans les noyades de l'infâme Carrier). Son gendre (Marin-Madeleine-François Duvau de Chavagnes, époux de Charlotte Sapinaud de Boishuguet, officier dans l'armée vendéenne; il fut tué au combat de Savenay, dans la campagne d'Outre-Loire), son beau-frère (Louis-Célestin Sapinaud, chevalier, seigneur de la Verrie, tué le 15 août 1793 au combat du Pont-Charrault), sa belle-sœur (Esprit-Marie Sapinaud, fille de Charles-François, chevalier, seigneur de Boishuguet, et de Charlotte-Angélique Imbert, fut supérieure de l'Hôpital de Brest. Elle fut tuée pendant la campagne d'Outre-Loire).

Restée à Mortagne pendant une grande partie de la campagne, elle avait fait de sa maison une sorte de quartier général. Elle y recevait jusqu'à 200 royalistes par jour. Son neveu, Charles-Henri-Félicité, le général, logea longtemps chez elle.

Elle est l'auteur des « Mémoires de Madame de Sapinaud » que son fils Jean-René-Prosper-Félicité de Sapinaud de Boishuguet publia en 1823

Digitized by Google

Le Président procède alors à l'appel des témoins (Archives de la Loire-Inférieure; L. 1501). Six sont présents; ce sont:

Giraud, François, 60 ans, maire de Basoges en-Paillers;

Blanchard, Claude-Victor-Louis, 22 ans, fabricant de papier, à Mortagne, présentement à Nantes, ile Feydeau;

Bureau Louis, 42 ans, marchand mercier à Mortagne;

Cheminot, Nicolas, 38 ans, vitrier à Mortagne;

Bourrain, Jacques, 40 ans, cordonnier à Mortagne;

Chouteau, Charles, 51 ans, huissier à Mortagne.

Le greffier lit alors le texte de la loi du 5 pluviose sur les faux témoins, et les dépositions commencent.

François Giraud connait les accusées: il dépose que leur père a pris chez lui deux volontaires envoyés par Charette comme prisonniers, qu'ils jouissaient de leur liberté et qu'ils y travaillaient; il dit qu'elles ont cinq de leurs frères émigrés, l'autre parmi les Brigands; que leur père était chef de Brigands et faisait parti de leur comité; qu'enfin elles étaient connues comme aristocrates.

Claude Blanchard déclare connaître les accusées pour être nobles, que leur oncle était chef de Brigands, que leur frère était Commandant de la Place de Mortagne et que cinq autres de leurs frères sont émigrés; il affirme aussi qu'elles ont été à Mortagne.

Louis Bureau connait les accusées pour être cy-devant nobles; il déclare avoir été commandé pour aller chez elles faire la recherche des prêtres réfractaires; il sait qu'Aimée Sapinaud est venue chez sa tante à Mortagne au mois d'Octobre, que leur Oncle était chef de Brigands, que leur frère était Commandant temporaire, qu'Aimée Sapinaud a délivré des billets de logements aux brigands pour aller loger chez la femme du témoin, que les citoyens des Herbiers ont été chez elles pour y prendre leurs chevaux; il ajoute que les accusées étaient soupçonnées d'être brigandes.

Digitized by Google

Nicolas Cheminot déclare seulement connaitre les accusées et les avoir vues à Mortagne chez leur tante.

Jacques Bourain connait les accusées, mais n'a nullement connaissance que leur frère fut chez les Brigands, commandant à Mortagne.

Quant à Charles Chouteau, il connait les accusées, mais n'a pas connaissance que leur frère ait été chez les Brigands.

Le Président s'adresse alors aux prévenues et leur demande si elles ont quelque chose à répondre aux accusations.

Puis, devant leur silence, il donne la parole à l'accusateur public. Lecoq se lève et, avec la méchanceté d'un « tigre altéré de sang », il commence un réquisitoire violent et haineux: il relève tous les chefs d'accusation et les dépositions des témoins, en déclarant que les deux brigandes sont dangereuses pour la république; il insiste sur le fait qu'elles ont passé la Loire avec l'Armée des Brigands, qu'elles ont cinq frères émigrés et un autre Général de Brigands. — « Les patriotes savent combien celui-ci coûte à la Patrie, ajoute t-il. Il faut que le glaive de la justice purge le sol français des ennemis de la liberté. » Lecoq termine en réclamant pour l'aînée des deux sœurs la peine de mort; par égard pour la jeunesse de Charlotte, il demande pour elle la déportation perpétuelle à Madagascar.

C'est alors que Charlotte, par un effort sublime, s'écrie d'une voix émue: « Mes crimes sont ceux de ma sœur; je veux mourir comme elle. » Et elle tombe évanouie.

Chose extraordinaire! les juges, impressionnés par cette scène, peut-être attendris, dirent: « L'accusée a raison! » Et ils se retirèrent pour délibérer, pendant qu'on transportait Charlotte dans une salle voisine pour la faire revenir à elle.

Les juges modifièrent donc l'arrêt de l'assassin public et condamnèrent ces deux infortunées à être déportées à Madagascar. Ils rentrèrent ensuite dans la salle d'audience, et

Digitized by Google

le Président Lepeley, debout, lut la sentence suivante (Archives de la Loire-Inférieure, série L, 1502):

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, le dix sept floréal, l'an deux de la république une et indivisible,

les Juges formant le Tribunal révolutionnaire du département de la Loire-Inférieure, séant à Nantes, après avoir entendu Lecoq, accusateur public, dans son accusation contre Aimée Sapineau, âgée de 23 ans, fille ci-devant noble, demeurant à Basoge-en-Paillé, née de la commune de la Gaubretière, district de Montaigu; Charlotte-Ambroise-Angélique Sapineau, âgée de 17 ans, fille ex-noble, demeurant à Basoge-en-Paillé, née de la commune de la Gaubretière, district de Montaigu, présentes,

Lecture faite en présence des témoins cy-après de la loi du 5 pluviose relative aux faux témoins,

François Giraud, Louis Bureau, Nicolas Cheminot, Charles Chouteau, tous réfugiés à Nantes; témoins assermentés dans leurs dépositions orales reçus en présence des accusées, et l'accusateur public dans ses conclusions, chaque juge ayant donné son avis séparément et à haute voix,

Le Président a prononcé le jugement suivant:

« Le Tribunal,

« Vu ce qui résulte des dépositions des témoins entendus ce jour, des interrogatoires, aveux et reconnaissances d'Aimée et Charlotte-Ambroise-Angélique Sapineau, ci-devant nobles,

« Reconnait et déclare pour constant,

« que lors des insurrections pour propager le fanatisme, elles assistaient aux prières que le sacristain faisait chaque jour dans l'église de la commune de Basoge,

« qu'elles sont restées en paix en la dite commune, lorsque les brigands l'occupaient,

« qu'elles allaient, sans être inquiétées, chez leur tante, à Mortagne, pendant qu'il était au pouvoir des brigands et dont un de leurs frères était commandant temporaire,

Digitized by Google

« qu'enfin elles ont passé la Loire avec l'armée royaliste, et l'ont suivi partout jusqu'au Mans,

« que lesdittes Sapineau étaient sous la surveillance de leur père, et que leur moralité, dans un âge aussi tendre, pouvait être contrainte;

« Mais aussi considérant,

« qu'elles ont leur père, un frère et un oncle chefs de brigands, et cinq autres frères émigrés,

« et qu'il serait dangereux de les laisser habiter sur le territoire français;

« Les condamne à la peine de la déportation, conformément aux lois du 7 juin 1793, style esclave, et du 5 frimaire dernier,

« et, d'après la loi du 17 septembre, déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la république,

« ordonne que le présent jugement sera imprimé et affiché partout où besoin sera, et envoyé au département pour la conservation des biens. »

Fait en l'audience publique où présidait Lepeley, et assistaient Pellerin, le Normand, Daveret, le Roux, Juges du Tribunal, le Coq, accusateur public,. »

Pendant cette scène, le greffier Juguet, tout à ses « paperasses », avait écrit en tête de la page 137 du régistre où il consignait les sentences, et en marge:

les 2 Sapineau,

puis en même temps que parlait Lecoq, il avait ajouté, au-dessous des noms, la sentence réclamée « à mort », car les juges adoptaient toujours la conclusion de l'accusateur public.

Mais les juges ayant modifié cet arrêt, le greffier effaça d'un trait de plume « à mort » et le remplaça par « à la déportation. » Le registre (Archives départementales de la Loire-Inférieure, série L., 1502, page 137) porte encore à la page indiquée la double sentence dont l'une est effacée,

Digitized by Google

(Cette précieuse relique est conservée avec vénération par l'auteur du présent travail, arrière petit neveu de l'héroïne).

Digitized by Google

Digitized by Google

Le fait d'une telle clémence est peut-être unique dans l'histoire du Tribunal révolutionnaire de Nantes.

Lorsque les deux sœurs furent réunies, Charlotte n'avait pas encore repris connaissance. Aimée se précipita vers elle et lui dit: « Ma sœur, console-toi; je ne mourrai pas. » La courageuse enfant, qui avait sauvé sa sœur, reprit ses esprits à cette voix chérie, se releva et resta longtemps dans les bras de son aînée, en mêlant ses larmes aux siennes.

Après cette sentence si cruelle et dont l'issue fut toutefois inespérée, on enferma Aimée et Charlotte de Sapinaud dans le bagne du Bouffay, au milieu des parias et des voleurs.

Le livre d'écrou (Archives de la Loire-Inférieure, L, 865, f° 19) porte:

« Le citoyen concierge de la maison d'arrêt du Bouffay recevra les filles cy après nommées, savoir:

Aimée Sapineau, âgée de 23 ans
Charlotte Sapineau, âgée de 17 ans } ex nobles

toutes deux de la commune de Basoge, condamnées ce jour à la déportation par le Tribunal révolutionnaire.

Nantes, ce 17 floréal, 2e année, Ere républicaine

Signé: Lecoq, accusateur public. »

Après six jours écoulés dans ce triste lieu, on les jeta, avec 27 autres captifs, dans une charette qui partait pour Lorient (Arch. L. I., série L, f° 39). Elles s'y trouvaient avec Pierre Moreau, 36 ans; André Lebeaupin, 48 ans; Carcouet et sa femme (Carcouet, cy-devant Président à la Chambre des Comptes); René Sagory, de Nantes; René Coquet; Anne Léal et Jeanne Merlet; Jean Monnier; Marie-Anne Dargent; Marie Fouquier, femme Favereau; Marguerite Lefebvre, femme le Noir; Marguerite Seguin; etc, (Arch. L, I. série L, 865).

C'est donc le 12 mai, à 10 heures du soir que le triste convoi se mit en route pour s'acheminer par petites étapes

Digitized by Google

vers Lorient, où les condamnés devaient être embarqués pour l'exil mortel de Madagascar.

On devine ce que dut être ce cruel voyage, dont les étapes furent sans doute Savenay, Pont-Chateau, la Roche-Sauveur, aujourd'hui la Roche-Bernard, Vannes, Auray.

Les fatigues et le manque de soin furent tels qu'un certain nombre de ces malheureux périrent en route.

Le 5 juin, on était arrivé. Ce jour-là, mourut d'épuisement Marguerite Seguin, 42-ans, ex-religieuse. (Etat civil de Lorient, avec mention « mort au dépot des déportables).

Les malheureuses furent renfermées dans la prison de l'Arsenal. On attendait 1500 condamnés à la déportation et huit vaisseaux étaient réquisitionnés pour le transport.

Là, jeunes filles bien nées, élevées avec soin, elles étaient obligées de coucher, ainsi que toutes les vendéennes condamnées à la déportation, dans l'appartement où quarante galériens couchaient dans des hamacs, de manger à la gamelle, et d'aller, avec le bonnet jaune et la plaque de plomb portant leur numéro, chercher leur portion de gourgane, affreux brouet fait avec des fêves des marais.

Se figure-t-on les tortures morales qu'éprouvèrent ces malheureuses en pensant au sort qui leur était réservé!

Henry, commandant d'armes du port de Lorient, avait hate de mettre à exécution les ordres qu'il avait reçus. Et dès le 23 mai, deux navires particuliers, la « Constance » et les « Deux Amis » étaient prêts à appareiller. Mais le nombre de déportés n'était pas suffisant; il fallait attendre.

Le 29 Août, il n'est arrivé à Lorient que 400 déportables. Il n'y a pas de quoi faire un «chargement». Henry décide donc de disposer provisoirement des deux navires et il les envoie chercher à Saint-Sébastien du bois de construction dont il avait besoin.

Mais le 9 thermidor (24 juillet 1794), Robespierre, à son tour, était monté sur cet échafaud où il avait fait monter

Digitized by Google

tant de victimes innocentes. Il y eut un moment de relachement.

Des représentants du peuple passèrent dans les prisons pour relacher certains prisonniers civils.

Les portes des prisons furent accessibles à la charité et à la compassion.

Aimée et Charlotte furent ainsi visitées par Madame Damain de Kerostain, veuve en premières noces de Jean-François de Joannis, et mère de Jean Baptiste qui devait épouser Sophie de Sapinaud (voir Chapitre I.) Elle fut touchée de leur air de profonde douleur et de leur jeunesse; elle les secourut et coopéra activement à leur mise en liberté.

En janvier 1795, les Représentants du Peuple Nion, de la Charente-Inférieure, et Beaulieu-Tréhonart, de l'Ille-et-Vilaine, se trouvaient à Lorient.

Aimée et Charlotte s'adressent aussitôt à eux. Ceux-ci reçurent leur réclamation et la transmirent aux Représentants siégeant à Nantes.

Etienne Chaillou, député de la Loire-Inférieure, et Gabriel Morisson, député de la Vendée, prirent alors l'arrêté suivant:

ARMÉE DE L'OUEST

— LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, HUMANITÉ, JUSTICE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

A Nantes, le vingt-cinq nivose an 3e de la République Française une et indivisible (1).

Les Représentants du Peuple près l'Armée et dans les Départements de l'Ouest,

Vu la pétition d'Aimée et Charlotte Sapinaud tendante (*sic*) à leur mise en liberté,

Vu le jugement du Tribunal révolutionnaire du départe-

(1) 14 janvier 1795.

Digitized by Google

ment de la Loire-Inférieure en datte (*sic*) du 17 floréal qui les condamne à la déportation,

Considérant que par le jugement il est appris que leur moralité dans un âge tendre pouvait avoir été contrainte, que par conséquent tous les faits qui n'annoncent que du fanatisme peuvent avoir été la suite de la volonté des parents chez qui résidaient Aimée et Charlotte Sapinaud; que d'ailleurs tous ces faits sont relatifs aux troubles de la Vendée, pour lesquels la Convention a, par son décret du 12 frimaire, prononcé amnistie en faveur des rebelles qui rentreraient dans la république après avoir déposé leurs armes,

Arrêtent que les Citoyennes Aimée et Charlotte Sapinaud, détenues dans la maison d'arrêt de Lorient, seront sur le champ mises en liberté, à la charge par elles de se rendre à Nantes, dans la décade à partir du jour où elles sortiront d'arrestation, pour y résider jusqu'à nouvel ordre, sous la surveillance de la Municipalité, qu'elles préviendront de leur arrivée, et du lieu qu'elles auront choisi pour leur domicille (*sic*), et qu'en outre elles certifieront de leur résidance (*sic*) dans la commune tous les quintidi et décadi,

Chargent l'agent national du district de Lorient de faire exécuter le présent en ce qui le regarde, et d'en certifier la suite.

Les Représentants du Peuple,

Signé: CHAILLOU, MORISSON.

Avis de cet arrêté est donné aux deux sœurs par la lettre suivante:

ARMÉE DE L'OUEST

— LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ,
HUMANITÉ, JUSTICE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

A Nantes, le 26 nivose,
l'an 3e de la république une et indivisible.

Les Représentants du Peuple, près l'Armée et les Départements de l'Ouest.

Digitized by Google

Viennent, Citoyennes, de prononcer votre mise en liberté provisoire; par ce même courrier, j'expédie leurs ordres en conséquence, à l'agent national du District de l'Orient, qui vous en délivrera à chacune des copies certifiées.

Si vous avez à vous plaindre du régime monstrueux de la Terreur, je ne doute point que vous bénissiez celui qui rend justice à tous,

Le Secrétaire des Représentants du Peuple,
Signé: MAC-EMTAIN.

(Archives Sapinaud-Joannis, cote 4510-3).

Le 5 pluviose, l'Agent National de Lorient requiert l'enregistrement de l'Arrêté des Représentants de Nantes et charge deux membres du Conseil Général de se rendre « de suite dans la maison d'arrêt pour procurer la liberté aux citoyennes dénommées audit arrêté. »

Aimée et Charlotte de Sapinaud furent alors reçues par Madame Damain de Kerostain, qui les accueillit avec une sollicitude et une tendresse toute maternelle.

Conseillées par leurs amis, Aimée et Charlotte cherchent à reconquérir leur liberté définitive.

Le 22 février, elles écrivent la lettre qui suit:

4 ventose an 3.

Aux Citoyens Membres du Tribunal de District d'Hennebont, séant à Lorient,

Aimée et Charlotte Sapinaud, sœurs germaines, vous exposent, Citoyens, qu'elles ont été condamnées par le Tribunal criminel révolutionnaire du Département de la Loire-Inférieure pour les causes mentionnées dans le jugement cy joint du 17 floréal l'an 2e et comme elles se trouvent dans les cas et dans l'arrondissement spécifiés dans la loi du 29 ventose dernier. Elles vous demandent, Citoyens, de les faire jouir des effets de la ditte loi.

Signé: Aimée SAPINAUD, Charlotte SAPINAUD

Digitized by Google

..Corroler, Président du Tribuanl, envoie cette lettre pour communication à Lorach, Commissaire National. Celui-ci l'adresse de nouveau au Tribunal avec la mention suivante:

« Vu la pétition, l'extrait du jugement y joint et le fait montré de ce jour,

En Conséquence des arrêtés des représentants du Peuple, Guerno et Guermeur, des 25 et 29 pluviose dernier.

Attendu que les motifs du jugement du 17 floréal an deux sont pour cause de complicité à la révolte de la Vendée, et que la loi du 19 nivose, numéro 597, comprend positivement ce délit dans l'amnistie accordée par le décret du 12 frimaire,

Je requiers qu'appliquant les dites lois, il soit dit et prononcé que les Citoyennes Aimée et Charlotte Sapineau jouiront du bénéfice de l'amnistie, qu'en conséquence il soit ordonné qu'elles seront définitivement mises en liberté.

Lorient, 4 ventose an trois de la république une et indivisible,

Le Commissaire National,
Signé: LORACH.
(Archives du Morbihan, L. Z. 742).

Le jour même, 4 ventose an 3, (22 février 1795), le tribunal du District d'Hennebont, séant à Lorient, prononce le jugement dont le texte suit:

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

Vu l'exposé de l'autre part (lettre des Sapinaud), les conclusions à la suite (réquisition du Commissaire national), l'expédition certifiée du jugement du Tribunal criminel révolutionnaire de la Loire-Inférieure, séant à Nantes, du dix-sept floréal an deuxième, qui condamne Aimée et Charlotte Sapinaud, sœurs germaines, à la déportation pour cause de fanatisme et de participation à la révolte qui a éclaté dans ledit département.

Digitized by Google

Attendu que ce délit est et par sa nature et par le lieu où il a été commis, de l 'espèce de ceux auxquels s'applique la loi du 29 nivose dernier, numéro 597, dont l'exécution est confiée aux Tribunaux de District par l'arrêté des Représentants du Peuple, Guerno et Guermeur, en date du 25 pluviose dernier ,

Le Tribunal ordonne que lesdites Aimée et Charlotte Sapinaud, sœurs, ci-devant détenues au local des déportables en cette commune d'où elles sont sorties provisoirement aux fins d'arrêté des Représentants du Peuple, seront définitivement mises en liberté et que mention du présent jugement sera faite par un des huissiers de service en marge de leur écrou pour décharge définitive,

Arrêté en la Chambre du Conseil à Lorient, le quatre ventose an trois républicain.

Signé: L. Sévene; L.-F. le Gallic; Duporthuard; J. Néron, juges; et L.-J.-H. Corroller, président.

Au nom de la République,

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre ledit jugement à exécution et officiers de la force publique de prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis et aux Commissaires nationaux, près les Tribunaux, d'y tenir la main,

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le Président du Tribunal et par le Greffier.

Signé: L.-J.-H. Corroller, J. Regnaud, greffier.

Aimée et Charlotte de Sapinaud avaient donc enfin reconquis une liberté que des lois infâmes leur avaient supprimée et que l'héroïque résistance de la Vendée avait chèrement reconquise.

Presque aussitôt en liberté, Aimée de Sapinaud écrivit à

Digitized by Google

sa belle sœur, Madame de Sapinaud, née le Berthon de Bonnemy, à Saintes:

Vous auriez peine à croire, ma charmante et trop aimable amie, les malheurs affreux que nous avons éprouvés. Nous existons toutes les trois, mais quel sort, chère amie!

L'auteur de nos jours a été victime, il y a un an. Depuis 14 mois, nous avons été conduites dans cinq prisons différentes. Jugez, tendre amie, de la position de trois malheureuses orphelines. Ah! du moins assurez-nous de nouveau que vous nous aimez; ce sera une grande consolation.

Nous sommes deux ici, Lolotte et moi. Sophie existe aussi; elle s'est trouvée séparée par les circonstances; nous ne savons pas où elle est. Enfin elle se porte bien, ainsi que le frère aîné de Casimir.

Occupons-nous, chère amie, de nouvelles plus gaies que les premières dont je vous parle. Nous avons enfin notre liberté, ma chère amie. Nous allons rester quelques temps au Port-Liberté (1) à attendre un plus beau temps pour voyager, et, le beau temps venu, nous irons, je pense, à Nantes où nous avons une parente. Au reste, ma chère amie, vous le saurez et quand vous me donnerez de vos nouvelles, adressez vos lettres à la Citoyenne Penandreff (2), demeurant au Port-Liberté, pour remettre à la Citoyenne Sapinaud. Cette aimable citoyenne veut bien nous donner asile.

Ma sœur, ma chère amie, vous embrasse bien tendrement, ainsi que moi. Nos malheurs communs nous ont ravi le bonheur de vous connaître, mais jamais il ne m'ôteront l'attachement que j'aurai toute la vie pour vous. Croyez que j'ai été bien sensible à la nouvelle de votre liberté. Faites mes compliments à votre famille. Parlez aussi de votre

(1) Le Port-Louis.

(2) Marie-Victoire de Joannis, épouse de Louis-Henri de Pénandreff, et fille de Madame Damain de Kérostin.

Digitized by Google

petit cousin que nous avons vu. Aimez moi tendrement aussi et viendra un jour où je pourrai vous témoigner d'une manière qui ne sera pas équivoque. Votre concitoyenne et amie.

Signée: Aimée SAPINAUD.

Après quelques temps passé chez Madame de Pénandreff, Aimée, qui ne se sentait pas le courage de revoir son pays saccagé, où elle trouverait sa famille dispersée et si diminuée, accepta l'hospitalité chez Madame du Laurent, à Guéneguéguen, dans le Finistère.

Charlotte, au contraire, avait le grand désir de revoir ceux qui restaient de sa famille. Elle retourna donc à la Rairie, où elle retrouva sa sœur Sophie, avec laquelle elle put pleurer la mort de leur bien-aimé père.

Elle épousa le Comte Sochet des Touches, dont elle eut deux enfants: Adrien, mort sans postérité, et Clémence, qui épousa Gustave Majou de la Débutrie.

Charlotte de Sapinaud décéda à la Rairie, le 29 juillet 1836.

Aussitôt après la révolution, Aimée se décida à quitter la Bretagne. Elle vint se fixer à la Gaubretière dans une petite maison qui lui provenait d'héritage. Elle y mourut le 6 février 1837, à l'âge de 73 ans, sans avoir contracté d'alliance.

J. de JOANNIS.

(*à suivre*).

Digitized by Google

FLEURS DE VENDÉE

GENÊTS

La lande au sol pierreux, triste et sans nourriture,
Rebelle aux moissons d'or comme aux riches pâtures
Voit sous des ciels d'Avril, radieux messagers,
Un vol de papillons éclatants et légers.
Enivré de splendeur, dressant sa tige grêle
Enflant sa corolle où l'abeille a butiné
Le genêt devient roi; — Il méprise la prèle
Et le chêne lui semble un vieillard suranné;
Il rit au vent frôleur en sa jeune allégresse
Il ondule, il est beau, il parfume, il caresse;
Mais le papillon fuit! — Le genêt orgueilleux
Triste comme un autel d'où sont chassés les dieux
Sent hélas du destin la tristesse nouvelle.
Oubliant pour toujours les douces villanelles
Il voit ses souples brins liés au bois de houx
Dans l'étable où, lassés, ruminent les bœufs roux.
Il devient le balai qui tristement s'effile
En pleurant sur l'essor de ses beautés futiles,
De la lande, il sera, triste amant desséché,
Desuni pour toujours dans son matin fauché.

Et si l'on demande à Jeannette
« Fleurs de genêt, fleurs d'ajonc? »
Elle répond la finette
Sans faire un discours bien long:

Digitized by Google

« Le genêt fleurit toujours
Dans la saison des amours
Mais le papillon s'envole
Et l'amour suit la corolle
Rien ne vaut l'or des ajoncs
Ruisselant sur les saisons »

AJONCS

Dans l'épaisse forêt, parmi les âpres roches
Sur le tapis moussu, dans les aristoloches
Tu règnes souverain, ajonc impérieux
Sans crainte, sans faiblesse en tout temps en tous lieux.
Sur les chauves terrains tu t'imposes en maître
Sur les talus abrupts ton or veut apparaître,
Et Nivôse aura vu au flanc des grands coteaux
Comme au creux des chemins les fleurons les plus beaux.
Tu ne gaspilles pas le trésor de tes ailes...
Ta gloire est d'airain pur!... une gloire immortelle.
Tu n'es pas habillé d'un linon de printemps
Mais d'un épais satin splendide et résistant.

Tu vis en tout séjour au sol et dans la plaine
Tu voisines avec la frêle marjolaine
Et les chênes géants:
Tu te traces un lit sous de jeunes ombrages
Et tes chevaux de frise ont, fils du moyen âge
Des airs de mécréants.

Tu surveilles ta fleur sans supporter qu'on loue
Toujours prêt à blesser où le doigt ou la joue
De tes admirateurs;
Tu laisses aux voisins la grâce, le sourire
Et restes immuable à l'heure où tout soupire
Ajonc dominateur.

Tu te fis redouter dans les grands jours épiques
Du maquis Vendéen, par tes farouches piques

Digitized by Google

Et tu restes encor
Un pilier du grand tout superbe et symphonique
Qui montre la Vendée innombrable et magique
Dans un ostensoir d'or !

LE CHÈVREFEUILLE

LÉGENDE

Au pays Vendéen, la tradition veut qu'un brin de chévrefeuille mis le soir sous l'oreiller, fasse apparaître dans le sommeil le visage aimé.

La légende éclôt sous les fleurs
Dans tous les chemins du bocage;
D'amour ou d'espoirs enjôleurs
La main partout découvre un gage

La fougère prend son essor;
Dans le buisson où s'entrelace
La clématite au genêt d'or
La bruyère rose a sa place.

La mousse étend sous les pas lourds
Un merveilleux tapis mauresque
Mais le chévrefeuille toujours
Est le grand maître de la fresque.

Lien des cœurs et des buissons,
Doux arbrisseau d'aspect étrange
Prodiguant ses fleurs en moissons :
Ailes de papillons ou d'anges.

Oh ! le chèvrefeuille charmant
Dans sa gracilité parfaite
Qu'il est suave au cœur aimant
Dont il présage la défaite !

Digitized by Google

Sous le solitaire oreiller
Si vous placez la frêle plante
Vous vivrez sans vous éveiller
Une réalité troublante

Si Morphée en ses bras calins
Vous verse l'oubli, le mensonge,
Amour qui veille, plus malin
Explore le pays des songes.

Sous vos yeux, lors apparaîtra,
Fût-il au pôle, aux antipodes
Un visage qui sourira
Se moquant des lois et des codes.

Oui, vous verrez vraiment Celui
Qui mit en votre âme son rêve
Et vous pourrez songer à lui
Sans inquiétude et sans trêve

Travailleur au geste puissant
Prince charmant ou bien gavroche
Visage grave, adolescent,
Ecolier ou clerc de basoche.

Qu'importe ! ils ont même renom
Et le chèvrefeuille fidèle
Connaît bien celui dont le nom
Répond au désir qui l'appelle.

Courez donc vers les grands buissons
Pour cueillir la fleur de prodige
Et pour entendre la chanson
Que murmure la souple tige

La chanson des jours écoulés
Ou bien de l'aube qui se lève
La chanson des nids et des blés
Qu'amour dira aux heures brèves.

Digitized by Google

Des pesants pavots du sommeil
Empruntant la force et les pièges
Le chèvrefeuille aux doigts vermeils
Vous versera son sortilège.

Tant que le lien enchanteur,
Sous votre tête appesantie,
Exaltera dans ses senteurs
Les grande forces de la vie.

Charlotte ROY.

Digitized by Google

Montreuil et ses Seigneurs

(Suite)

2e Branche

IV. — Gabriel II, escuyer, Seigneur de Montreuil et de la Bobine, lieutenant de robe courte en la Sénéchaussée d'Aulnis, ville et gouvernement de La Rochelle, lieutenant assesseur en la maréchaussée de Poitou au département de la Garnache et de La Roche-sur-Yon, échevin et major de la milice bourgeoise de Poitiers.

Pour la seconde fois dans le même siècle, Montreuil devenait la part d'un cadet; et Me Gabriel pouvait, en tout droit, faire écrire sur le pavé de l'église que c'était lui, le «*Seigneur fondateur*» (1) de la deuxième branche des Brunets de Montreuil.

Jusqu'en 1674 néanmoins, ses contemporains saluèrent en lui plutôt le « Sr ou Sgr de la Bobine » que le Sgr de Montreuil.

Même au-delà, par suite de l'habitude acquise, on le nommera souvent encore ainsi. Le 16 Avril 1696, notre cimetière s'ouvre devant la dépouille mortelle de Jean Lacoumère, de Poitiers, qui était, dira l'acte, « cocher de M. de la Bobine » (2).

Et nous avons vu, consignée dans l'acte du décès de Jac-

(1) Inscription recueillie par M. Aillery dans ses notes.

(2) Greffe de Fontenay. — Registres de Montreuil.

Digitized by Google

ques Brunet, la présence d'un « Me de Montreuil-Bobine », qui n'était pas autre que notre Me Gabriel.

***

La Bobine, dont rien n'a survécu (1), était une vieille, très vieille gentilhommière, campée sur les confins de Montreuil, mais paroissienne de Velluire.

Le relevé des hommages, qu'Alphonse de Poitiers recevait de par son château de Fontenay, la mentionne: « Hoc « est de feodo quod tenet P. de Sancto Michaele a dicto « Beraudo, herbergamentum de la Baubine cum pertinen- « ciis » (2). En 1280, elle appartenait à la famille Doyneau par qui elle vint aux Puy du-Fou. Gilbert du Puy-du-Fou la vendit à Nicolas Alléaume (avant Avril 1598) (3). Ce Nicolas, à son tour, étant frère d'Elizabeth Alléaume, la mère de Jean Brunet, on s'explique comment l'un des fils de ce dernier recueillit l'héritage (4).

C'était une Sgrie à moyenne et basse justice, mouvant primitivement d'Ecoué et plus récemment de Velluire, principalement constituée par les deux fiefs d'Acquittant et de Bouin, « avec les droits de la fondation de la Chapelle de « Nizeau et cimetière dudit lieu et, en conséquence, d'y « avoir toutes les préminances, avantages et droits honorif- « fiques qu'à seigneur fondateur peuvent compéter ».

Par son fief d'Acquitant, dont l'hôtel principal, « an-

(1) Sans dire qu'elle en a pris la place, la maison actuelle de M. Caillaud détermine où devaient être, à peu près, les bâtiments de la seigneurie en question.

(2) Etat du domaine royal en Poitou, d'après les arch. nationales — 1260 —, cité par les arch. hist. de Fontenay, I, 155.

(3) Arch. dép. Vienne, C, 362.

(4) De 1622 à 1629 au moins, la Bobine fut à Me Paul Pager, procureur à Fontenay, qui l'avait achetée. M. de la Bressaire (Jean Brunet) l'avait en sa possession en 1652, peut-être par retrait lignager. Gabriel, en tout cas, l'eut par succession. (Arch. dép. Vienne, C, et Vendée E.)

Digitized by Google

« ciennement appelé la Bobine », se dressait en plein bourg de Velluire, la Sg^ie^ empiétait sur St-Martin du Gué.

Du fief de Bouin, situé près du Gué, dépendaient, entre autres domaines, deux maisons nobles du bourg de Doix: la Martinière, Sg^rie^ à basse justice; et la Couillardrie (1), anciennement dite la Débutrie. St-Pierre-le-Vieux lui-même pour quelque vingt boisselées, attenantes au Puy Letard (2), prenait indirectement rang parmi les tenanciers de la Bobine (3).

Mais la Bobine conduisit Me Gabriel et sa postérité à Montreuil.

***

Au baptême de sa fille, en 1674, il est formellement dit « escuyer, Sgr de Montreuil et de la Bobine ». Quand, pour témoins de son union (1681), l'épouse de Jean Garipaud élira ses deux oncles, les deux frères, Jacques et Gabriel Brunet, Jacques s'inscrira distinctement « Sgr de la Saucilière » et Gabriel « Sgr de Montreuil ».

Gabriel Brunet, fils de noble h^e^ Jean et de D^elle^ Marie Jolly, naquit à Fontenay, paroisse de Notre-Dame, où son baptême eut lieu le 15 janvier 1634. Noble h^e^ Fiacre Divé, Sgr d'Ardennes, fut son parrain, D^elle^ Françoise Babin, sa marraine et Me René Moreau curé, le prêtre baptiseur (4).

A vingt-cinq ans, il prit femme. Car les registres de Payré sur-Vendée portent que, le 15 Mai 1659, Gabriel Brunet éc. Sgr de la Bobine, lieutenant de robe courte en la Sénéchaussée d'Aulnis, ville et gouvernement de La Rochelle, contracta avec Hélène (alias Gabrielle) Barré, fille de

(1) Alias Couillardière. — Les Couillard, Guillaume et Jehan, habitèrent la contrée. La fille de ce dernier y avait épousé Me Arthus Thomas. (Arch. dép. Vendée, E.)

(2) Ces vingt boisselées dépendaient, en 1762, de la cure de Saint-Pompain (Deux-Sèvres).

(3) Arch. dép. Vendée, E.

(4) Greffe de Fontenay.

Digitized by Google

Michel, éc. sgr de la Thibaudière et de Hélène Bouhereau (1).

C'est de ce premier mariage que naquit, au moins, Esprit, que son parrain, Me Esprit Baudry, chev. Sgr d'Asson, présentait à l'église le 18 Mai 1665... (2).

Me Gabriel avait trente-six ans. Lieutenant de cavalerie, tantôt chargé de la police intérieure du royaume (3), tantôt commissionné pour combattre l'ennemi du dehors, il pouvait, sans peine, dans le chaud des batailles ou dans la vie des camps, se consoler de l'isolement et du veuvage prématuré, où le Ciel l'avait mis. Mais, autant qu'un autre, le métier des armes a ses moments d'accalmie qu'il impose. Et lorsque, de retour, après chaque campagne, en sa maison noble de Montreuil, Gabriel Brunet se retrouvait seul, seul avec lui-même, cette solitude l'effrayait.

***

Il y remédia en épousant, entre deux guerres (4) (24 Juillet 1670), Dlle Anne Deniort, fille de Pierre, Sgr de Vougné et de Louise Masson (5).

Ce mariage, célébré à St-Maixent, où les Deniorts résidaient, eut le tort de détacher insensiblement de sa Sgie le Sgr de Montreuil et de le fixer à Poitiers. Cependant, les 7 Novembre 1691, 22 Septembre 1693 et 17 Novembre 1705,

(1) Notes de Benj. Fillon. — Communiqué par Me Gambier, notaire honoraire à Fontenay-le-Comte.

(2) Greffe de Fontenay. — Registres de N.-D. — L'église de Montreuil a contenu ses restes, au-dessus desquels M. Aillery a lu: « Ci gît le corps du chevalier de Montreuil, fils de Gabriel Brunet éc. sgr fondateur. »

(3) Beauchet-Filleau, loc. cit., II, 55, relève qu'il exerça comme « lieutenant assesseur en la maréchaussée de Poitou, au département de la Garnache et de La Roche-sur-Yon. »

(4) La guerre de Dévolution (1667. 1668) et la guerre de Hollande (1672).

(5) Les Deniorts portent: d'azur au lion d'or. — Anne Deniort reçut d'office, comme blason de fantaisie (2 Déc. 1701): d'azur à une bande d'or, chargée de deux fusées de gueules. (Beauchet-Filleau, loc. cit., III, 69; Passier: recueil officiel, I, 109.)

Digitized by Google

on vit, à la façon d'un astre fugitif, réapparaître à l'horizon de Montreuil quelqu'un de la famille (1).

Trois enfants naquirent du second lit, tous trois baptisés à N.-D. de Fontenay: 1° Anne, Louise, le 28 Septembre 1674; — 2° Charles (2), le 30 Octobre 1676; — 3° Gabriel, qui suit, le 27 Mars 1678 (3).

S'il faut en croire un acte postérieur, dont les précisions sur la parenté des Brunets sont formelles (4), de ce mariage serait également né un quatrième enfant, qu'on appela Gabriel, — du même nom, que déjà, par conséquent, portait l'un de ses frères (5), — et qui lui succéda dans la sg^rie de Montreuil.

***

Me Gabriel Brunet, assiste en 1694 (15 septembre) au mariage fontenaisien d'un collègue en échevinage, Me Jean, Louis Tondreau, éc. Sgr de Lavergne, cons^er du Roi, échevin de Poitiers, uni à Dlle Marie Anne Morel (6).

En 1696, il a quelques ennuis au sujet de la Bobine, où les cens et devoirs nobles se rendent apparemment sans enthousiasme. Ne lui fallut-il pas instrumenter contre deux

(1) Greffe de Fontenay

(2) Le piteux état du registre ne nous a pas permis de discerner s'il s'agit, à cette date, du baptême d'une fille ou d'un garçon; à plus forte raison, n'avons-nous lu aucun prénom. Nous inscrivons « Charles », comme le prénom le plus vraisemblable, parce que, dans la suite, nous retrouvons Charles et Gabriel Brunet, frères l'un de l'autre.

(3) Greffe de Fontenay.

(4) Contrat de mariage entre Nicolas Savary, sgr du Fief Lambert et Françoise-Elizabeth Brunet, en 1738, dont copie nous a été communiquée par M. Savary de Beauregard, château d'Aché, Alençon (Orne).

(5) M. de la Charie nous objecte qu'à cette époque, une même dénomination pour deux frères est passée de mode. Nous regrettons; mais ce pays-ci, même au siècle suivant, fournit plus d'un exemple — que nous pourrions citer — du procédé en cause.

(6) Greffe de Fontenay.

Digitized by Google

particuliers (Vairon-Brouard et Pasquier-Pellerin) qui devaient à la Sg^le^ quatorze années de quatre boisseaux de froment chacune?... (1)

***

Les lettres de noblesse qu'il obtint presque en même temps que son frère, en Janvier 1697, tout en exaltant ses mérites, résument si parfaitement sa carrière que nous leur devrons l'extrait suivant:

« Notre cher et bien aimé Gabriel Brunet Sgr de Mon-
« treuil et de la Bobine [est] l'un de ceux qui ont (sic) le
« plus signalé par les services qu'il nous a rendus en qua-
« lité d'aide de camp tant en Italie, en Catalogne et en Flan-
« dres qu'aux sièges de Bordeaux, de Barcelonne et de Mont-
« médy, où il nous a donné partout des preuves de sa va-
« leur par les diverses blessures qu'il a eues.

« Ensuite de quoy, ayant commandé 3oo hommes de la
« milice de Fontenay-le-Comte, il s'opposa courageusement
« à la teste de ces troupes à la descente, que les Hollandais
« voulurent tenter le long des côtés de Poictou.

« Et après nous avoir marqué son zèle et sa fidélité dans
« la charge de major de laditte ville de Poictiers et accous-
« tumé à la discipline militaire le régiment de milice de
« cette ville, il fut employé avec d'heureux succès à la con-
« version de plusieurs de nos sujets de la province de Poic-
« tou... et exercé ici d'autres commissions avantageuses à
« nos intérêts et à nos peuples de cette province: ce qui mé-
« rite que nous le récompensions par une grâce, qui passe
« à sa personne et à ses enfants, dont il y en a deux qui ser
« vent actuellement dans la marine.

« A ces causes et autres à ce nous mouvants, nous avons,
« de nostre grâce spécialle, pleine puissance et authorité

(1) Mairie de Fontenay: Papiers Charrier-Fillon, dossier n° 32.

Digitized by Google

« royalle par ces présentes... annobly et annoblissons ledit « Gabriel Brunet » (1).

***

V. — Gabriel III, écuyer, Sgr de Montreuil, épousa à Poitiers (31 Août 1702) Catherine Veillas, fille de Philippe, Sgr de la Chauverie et de Catherine Chessé, qui lui donna au moins Catherine, née et baptisée à Montreuil, le 30 Novembre 1708. La « pieuse Dlle », à qui le sieur Julien Denfer servit de parrain, vécut à peine deux jours et fut inhumée dans le chœur de l'église (2 Décembre).

Un mois et demi s'écoula; et ce fut le tour de Me Gabriel Brunet, éc. Sgr de Montreuil, de descendre dans la tombe. Il n'avait que trente ans. A sa sépulture, qui se fit à Montreuil (16 Janv. 1709), assistaient notamment Me Jacques Brunet, éc. Sgr de la Roulière (2) et Me André Vallin, notre de la Sgrie d'Oulmes (3).

3e Branche

VI. — Gabriel IV, frère du précédent (4), écuyer, Sgr de Montreuil et de la Bobine, grand fauconnier du Roi, qui

(1) Beauchet-Filleau, loc. cit., II, 55. — On lui attribuait à cette occasion, le même blason qu'à son frère, Jacques Brunet. (Voir p. 100, note 5. — *Revue du Bas-Poitou*, 1925, 2e *livraison*.)

(2) Ne faudrait-il point plutôt lire « sgr de la *Socelière* », son cousin germain ?....

(3) Greffe de Fontenay.

(4) Nous basons notre opinion sur ce qu'affirme très nettement le contrat de mariage d'Elisabeth Brunet, fille de Gabriel IV, avec Savary du Fief lembert, (Févr. 1738), à savoir que, — du côté de l'épouse, — Me Gabriel Brunet, éc. sgr, de Broue, époux de De Françoise Brunereau est *son cousin du 3e au 4e degré;* — et que Mres Gabriel Brunet, éc. sgr de Broue, époux de Marie-Jacquette Dupuy, Louis Brunet, éc. sgr du Meslier et Charles Brunet, éc. sgr de Ferrière, sont aussi *ses cousins au 4e degré.* Or ces degrés de parenté sont inadmissibles à qui s'en tient à la généalogie du Dictionnaire des Familles du Poitou, II, 56.

Digitized by Google

mourut en 1735, servit au ban de 1703 dans l'escadron des gentilshommes, cantonnés à Niort.

C'est dans une question de curatelle, particulièrement difficile, que l'on voit tout d'abord intervenir Gabriel Brunet (14 Janvier 1714). Les affaires de Me Jacques Henry d'Arcemalle (1), éc. Sgr de la Grange du Langon, qui vit seul avec sa grand'mère, vont très-mal. Il s'agit de les remettre à flot par un emprunt gagé de 3.000 livres. Grâce aux Dames Religieuses de St-François, de Fontenay, qui veulent bien mettre en rente chez les d'Arcemalle le capital, que Messieurs du Clergé de l'évêché de Luçon sont tout prêts à leur rembourser, la situation s'éclaircit, du moins, pour l'instant. Le prêt est à cinq du cent (2).

La première signature, qu'apposa sur nos registres de cotholicité le nouveau Sgr de Montreuil, date du 30 Octobre 1712, jour du baptême de Jean-Michel Aumont, de qui Michel Jouet, conser du Roi, receveur des tailles dans l'Election de Fontenay, fut parrain.

En Mai 1714, revient le nom de Me Gabriel, à qui la mort enlève un de ses serviteurs (3).

Né en 1679 ou en 1689 (4) — (on ne saurait dire lequel), — Gabriel IV fit choix, vers 1714, d'une épouse extrême-

(1) I. — Henri d'Arcemalle, esc. sgr de la Touche (Langon), épouse De Marie Jamet, sa commune et donataire, de qui nait:

II. — Jean d'Arcemalle, éc. sgr de la Touche, qui eut de De Renée Angélique Gentet, son épouse:

III. — Jacques Henry d'Arcemalle. esc. sgr de la Grange. (Biblioth. de Niort: Papiers de la Fontenelle.)

(2) Biblioth. de Niort: Papiers de la Fontenelle, carton 137.

(3) Greffe de Fontenay.

(4) Nous l'inférons de l'inscription tombale que nous rapporte M. Aillery et qu'on lira plus loin.

Digitized by Google

ment jeune (1) dans la personne de Françoise Duchesne, fille de François, éc. Sgr du Mesnil et de feue Marie Françoise de Morienne (2).

Cette jeunesse de l'épouse, qu'on aurait pu croire promettеuse de l'union la plus durable, fut un leurre pour tous.

Bien avant 1720, Gabriel, dans le veuvage, se vit obligé, pour que fussent élevés ses enfants, d'employer le savoir-faire et le dévouement d'une personne étrangère. Tel, en effet, nous semble avoir été le rôle délicat de cette Jeanne Quairé, veuve André Guillorit, » logée dans la maison seigneuriale de Montreuil-sur-Mer » et que Me Gabriel et les siens assistent en ses fiançailles. Les notaires Vallin et Peraudeau, d'Oulmes, ne lui donneront pas, eu égard à la tâche qui fut la sienne, le titre de domestique — ils le réservent à François Bridonneau, son fiancé —; et le Sgr de Montreuil qui tient, de son côté, à reconnaître les signalés services de celle qui fut comme la seconde mère de ses enfants, s'obligera « de lui payer dans le jour de la Notre-Dame de Mars « prochainne deux cens livres en argent » (3).

Les enfants Brunet, témoins eux-mêmes de l'engagement pris par leur père, étaient: 1° Jacques, François, Marie, Gabriel, qui suit; — 2° Elisabeth, Geneviève, Françoise (Alias, Marie, Elisabeth), que l'officialité de La Rochelle autori-

(1) Les enfants Duchesne, dont les parents s'épousaient en 1695, naquirent: 1° Henri-François, le 10 Déc. 1696; — 2° François-Florent en Déc. 1697; — 3° Françoise de 1698 à 1701; — 4° Marie-Claire en Août 1702; — 5° Marie-Anne-Angélique en Octobre 1703. (Dict. des Fam. du Poitou, III, 196.)

(2) François Duchesne et sa Dame portaient: d'or à trois glands de sinople 2 et 1 accolé de gueules à un lion d'or et une bande d'azur brochant sur le tout. (Passier, Armorial général, I, 426.)

(3) Contrat de mar. du 19 Octobre 1721. (Arch. partic.) — Les Quairé venaient de Biossay, où ils étaient laboureurs. Noël Quairé, époux de Jeanne Chabot, demeurant à Ecoué, eut pour enfants: 1° Jeanne, dont nous parlons; — 2° Jacques, époux de Louise Guibert; — 3° Antoine, voiturier à La Rochelle, époux d'Andrée Collin; — 4° Nicolas, parrain de Jeanne et époux de Marguerite Berton. (Arch. partic.)

Digitized by Google

sera (18 février 1738) à épouser, à vingt-trois ans (1), contre le gré des siens (2), Me Nicolas Savarit, Sgr du Fief Lembert, conser du Roi et son procureur en la Sénéchaussée, siège royal et tribunal de police de Fontenay, maire alternatif perpétuel de ladite ville (3).

Le 14 Avril 1723, nous retrouvons, en compagnie de Me Pierre Billaud, Sgr de Gallerand (4) et de Me Jacques Ballard, Gabriel Brunet, signataire au mariage d'Antoine Guéry et de Marie Poirier, de St Nicolas de Fontenay (5).

***

A quinze jours de là, il convolait, à son tour, en secondes noces et dans les conditions énoncées par l'acte que voici:

« Le 28 Avril 1723, après une publication faitte en cette « église paroissiale de Notre-Dame et en celle de Montreuil, « avec advertissement de la dispence des deux autres accor- « dée par Mre Seigneur levesque de La Rochelle le 17e de ce « mois, insinuée et controllée le lendemain en ladite ville « par Labruère, greffier des insinuations et controlle ecclé- « siastiques de ce Diocèze, sans que aucun empeschement

(1) Née le 19 Septembre 1714 et baptisée le 21. Sa marraine fût Elisabeth Bernard, veuve de Mre Regnaud, chev. sgr de la Barre de Saint-Juire. (Communiqué par M. de Beauregard).

(2) Les opposants étaient: Me Jacques-François Brunet, éc. sgr de la Socelière; — Me Hermant Prévost chev. sgr de Temrie, colonel d'inf., chev. de l'Ordre de Saint-Louis, demeurant en son château de la Rallière (Payré-s/-Vendée); et Me Jacques Teillé éc. sgr de la Villedieu, demeurant à Fontenay.

(3) Arch. dép. Charente-Inférieure, G, 244, f° 99 verso.

(4) Me François Billaud, sgr des Moulins avait acheté ce fief le 24 Janvier 1566. Le vendeur, noble he René Tiraqueau, sgr de la Gobionnière, le tenait par sa femme (Delle Jacquette Letard), de Me Guillaume Letard, son beau-père, qui l'avait acquis lui-même tant de Pierre Martin, éc. sgr des Brosses, que de René Pillet, éc. sgr de la Tizonnière. (Biblioth. de Niort. — De la Fontenelle, carton 13.)

(5) Greffe de Fontenay: Registres de Montreuil.

Digitized by Google

« canonique, ni civil soit venu à notre connoissance, ni à « celle de M. le curé dudit Montreuil, comme il appert par « son certificat en forme lettre, du iour d'hier, signé Duro- « cher, prieur de Montreuil et après toutes les autres for- « malités requises duement observées, Messire Gabriel Bru- « net écuier seigneur dudit Montreuil sur Mer et de la Bo- « bine, officier du Roy en la grande fauconnerie, veuf de « deffunte Dᵉ Françoise du Chesne du Menil, de la ditte « paroisse de Montreuil, d'une part; — et Damˡˡᵉ Françoise « Morel, fille maieure et légitime de deffunct Jean Morel, « écuier, consᵉʳ du Roy, vissesénéchal, prévost et lieute- « nant criminel de robe courte de la mareschaussée de cette « ville de Fontenay et de Dᵉ Marie Godet, ses père et mère, « de cette dite paroisse de Notre-Dame, d'autre part, ont été « par nous conioints en légitime mariage et receu la béné- « diction nuptiale en face d'église, après avoir receu leur « consentement mutuel de l'advis et consentement de Mᵉ « Charles Louis Deniort, consᵉʳ du Roy, président en l'élec- « tion de St-Maixent, cousin germain et Mᵉ Jean-Baptiste « Thomas, chev. Sgr de Beauregard, capitaine au régiment « d'Orléans-Infanterie, issu de germain de l'époux; Mᵉ René « Gaultron de la Maison Blanche, chev. de l'Ordre mili « taire de St-Louis, capitaine au régiment de Picardie, beau- « frère, Mᵉ Pierre Joffrion de la Jettière, aussy beau-frère de « l'épouze et plusieurs autres parents des parties, tous les- « quels ont certifié l'âge, la qualité et la demeure des par- « ties, advertis des peines portées par les Ordonnances et se « sont sousignés avec moy; et Mᵉ Gabriel Brunet, éc. Sgr « de la Broue, consᵉʳ du Roy, lieutenant en l'élection de cette « ville, oncle à la façon de Bretagne de l'époux.

Abbé GAILLARD.
Curé de St-Sulpice-en-Pareds.

(à suivre).

Digitized by Google

L'Exposition de la Vendéenne des Arts

La quatrième exposition que vient de tenir, dans les salles du *Musée Vendéen*, durant novembre 1925, la *Société Vendéenne des Arts*, témoigne que ce groupement a décidément formulé, avec une évidente netteté, ses buts, ses tendances et aussi ses limites. Puisqu'il nous est permis, pour la troisième fois, non plus seulement de découvrir ce groupement, mais de suivre son évolution, il nous sera bien permis aussi de révéler ce qui, à notre point de vue, constitue quelques faiblesses, car il faut bien que toute œuvre humaine en recèle à côté de ses plus éclatants résultats. Une œuvre jeune et bien pleine de vie ne saurait craindre, après tout, qu'on l'accuse de ne pas arriver du premier coup à son complet épanouissement.

La formule de la Société Vendéenne des Arts ? Elle est désormais bien simple, et sans qu'un ostracisme rigoureux soit intervenu pour l'imposer. C'est la formule du jeune Musée Vendéen.

Par la force interne que contient toute idée claire et logique elle s'est, peu à peu, imposée d'elle-même. Les artistes qui ne pouvaient

Digitized by Google

y entrer se sont éliminés d'eux-même. Et ceux qui n'avaient pas été séduits au premier abord, ont été, toujours plus nombreux, entraînés par une irrésistible force d'attraction.

Désormais, le salon annuel vendéen ne réunit plus que des œuvres d'artistes et d'artisans de la région, ou de ceux qui, bien qu'étrangers à la région, ont pris ce pays pour thème de leur inspiration.

Si bien que ceci étant maintenant bien acquis, en dépit de quelques boutades qui se sont manifestées de ci de là dans la presse et qui n'ont servi au fond, et par réaction, qu'à préciser une formule qui eut pu, dans l'indifférence, mettre plus de retard à prendre aussi complètement corps, il est inutile d'y revenir davantage et il nous faut, au hasard du catalogue passer en revue les très diverses individualités qui se manifestent, — et bien à l'aise — à l'intérieur d'une unique formule.

Le fontenaisien Gabriel CHARLOPEAU nous montre, pour la première fois, un portrait. Et ce portrait de *Madeleine C...* (1) est peut-être l'œuvre maîtresse de ce salon : étude très poussée, très modelée dans sa simplicité raffinée, avec une honnêteté de moyens, une conscience, mettons, un amour qui, dans l'espèce, se concilie bien aisément avec les sentiments intimes du peintre et du père, et qui apparente l'œuvre à la lignée des beaux portraits de notre école française.

Et à côté de cela d'exquises notations de paysages d'Aunis, avec une infinie variété de ciels, des aspects croqués très légèrement, rarement très poussés, ce qui leur garde toute la fraîcheur des pochades.

Charlopeau est de ceux dont nous avons le plus plaisir à suivre l'évolution d'un talent sensible et délicat.

Car c'est toujours une joie que de suivre, d'une année à l'autre, dans le même salon, l'évidente progression d'un artiste. CLAVEAU, lui aussi atteint la maîtrise par la sûreté de la mise en page et de la construction. Son « *Temps gris sur la Sèvre-Niortaise* (2) » a, lui surtout, des délicatesses de tons qui sont bien de chez nous et qui attestent chez celui qui parvient à les traduire une rare sensibilité. Ses «*Blés murs* », dans un autre ordre, par leur simplification en teintes sans détail et par une certaine outrance d'un thème de couleur, sont une intéressante composition décorative.

Emile BOUTIN s'en voudrait de ne pas présenter chaque année ses essais dans des procédés nouveaux. D'abord des monotypes, — qui déjà, ont fait école dans ce salon même —, parmi lesquels l'un d'eux

(1) Acquis pour le Musée Vendéen.

(2) Acquis pour le Musée Vendéen.

Digitized by Google

notamment traduit avec beaucoup d'habileté la glaçure et les reflets d'une naïve *Vierge de Chevet* vendéenne en faïence. Puis des brous de noix, surtout *Marée basse* (1), et *Premiers rentrants* (1) où notre été pluvieux s'est laissé fixer dans des effets de lumière froide et oblique qui font souvenir du soin avec lequel les hollandais saisissaient les plus ténus rayons de soleil.

ROUSSEAU-DECELLE demeure fidèle à la Vendéenne des Arts en lui faisant part de son habituelle maîtrise à fixer les aspects si divers de nos côtes. Mais nous permettra-t-il de nous faire l'écho de nombre de ses amis en lui demandant de nous envoyer quelques-uns de ces croquis où nous pourrions saisir des étapes plus spontanées de son travail et des faces plus diverses de son talent ?

De RAGEADE un charmant *Effet de matin sur la Sèvre-Nantaise* (2) permet une bien intéressante comparaison entre cette vallée, encaissée et bocagère, et la Sèvre-Niortaise, lente et marécageuse de Claveau. Son *Clisson*, d'un effet plus brutal, est solidement assis au-dessus d'une très belle eau.

Un autre matin de *Marché au Marais Vendéen* d'HAUDEVILLE est traité avec moins de sensibilité, mais dans un sens nettement décoratif avec ses nécessaires parti-pris de simplification, de rythme des lignes et de symphonie de couleurs. Ajoutons que c'est, en outre, une excellente page d'ethnographie.

André ASTOUL nous présente une très grande variété de manières. Vaudrait-il nous laisser entendre qu'il se cherche encore et n'a pas dit son dernier mot ? S'il y a quelques naïvetés dans sa « *Grande Marée aux Sables d'Olonne* », il y a beaucoup de fraîcheur dans son aquarelle « *A l'Orée du Marais de Notre-Dame de Rez* » et ses deux *Têtes de Maraîchins* au pastel, d'un métier aisé, traduisant bien nos types ethnographiques.

Achille BRON dans sa « *Rivière après l'orage* » saisit un aspect, en somme épisodique, de la nature, qui est loin d'être sans intérêt même s'il sacrifie un peu l'ossature fondamentale du paysage.

J. CHRÉTIEN fait prédominer dans « *Au Coin du Feu* » la volonté décorative beaucoup plus que le désir de serrer de près la vérité ethnographique. Et si même nous localisons mal l'étude, il y a là une très intéressante stylisation d'un intérieur paysan français. Et comme lui L. COQUET atteste la même volonté décorative, sans trop se soucier d'étreindre le réel, et René ROBIN considère les paysages comme des prétextes à d'amusantes symphonies colorées.

(1) Donnés au Musée Vendéen.

(2) Acquis par le Musée Vendéen.

Digitized by Google

Du yonnais Benjamin RABIER nous avons naturellement quelques-uns de ses animaux si vivants et si humanisés. Ils ne nous révèlent rien de bien nouveau, mais ils nous permettent au moins de saisir le travail original de l'artiste sans la déformation des tirages populaires illimités. Le Musée Vendéen fut bien inspiré en retenant ses « *Vieux* ».

Si Marcel CHAIGNEAU, en homme aimable, n'a voulu déposer à ce salon, avec nonchalance, mais non sans facilité, qu'une simple carte de visite, RENAUX avec plus de patience travaille sur Fontenay et ses environs et sait retrouver, pour cette vieille ville désuète, des procédés désuets de peinture. Quant à Ed. POUDRA il n'a pas voulu cette fois abandonner les natures mortes où sa libre fantaisie décorative lui permettait plus aisément de s'évader d'un servil assujetissement au réel.

Marcel FLEURY, qui est pourtant un laborieux, n'expose qu'un choix restreint de son « *Angers à l'eau-forte* ». Cela suffit, du moins, à témoigner une fois de plus de la très grande facilité du graveur, exercée par un travail fécond, à croquer dans une ville tous ses aspects essentiels. Gabriel JAUNET a voulu, lui aussi, s'essayer et à l'eau-forte et au monotype; il est un des exposants les plus intéressants à suivre par ses constants progrès auxquels l'usage de procédés divers, aquarelle, huile, gravure ne contribuera pas peu à donner toute la souplesse nécessaire.

Roger GRILLON avait gardé pour ce salon un nouveau *Pouzauges*, une de ces toiles solidement construites, avec une sorte de tension dans l'effort pour voir vrai qui aboutit cependant, grâce à la ferme ossature du dessin, à une réelle puissance décorative.

Mademoiselle CARISSAN a beaucoup d'habileté dans ses « *Cerises* », mais peut-être pas assez dans sa table pour en faire sentir le caractère vendéen indiqué au catalogue. Madame A. PÉAUD se plaît aux rutilances des voiles ocrées des barques sur les reflets froids des eaux des « *Sables d'Olonne* ». Mademoiselle PORTIER dans une « *Grande Marée à Croix-de-Vie* » a rendu avec infiniment d'habileté et de brio la mouvance et les remous des eaux.

Si nous avons souvent constaté une certaine prédominance de parti-pris décoratif, constatons que Firmin DAMOUR se laisse bien au contraire dominer par les sujets qui l'attirent et son étude à l'aquarelle « *La Grand'Mère* » frise singulièrement le document décisif. Mademoiselle OUVRARD, Madame PLANTET, Camille MERIOT, Eugène VOYER contribuent à serrer toujours de plus près l'inventaire des monuments et des aspects de notre région.

Digitized by Google

Edouard CARIAT sut profiter d'un jour gris pour mettre un peu de mystère dans un cloître classique.

Louis Suire est inégal dans sa variété, mais son « *Eglise de Mouchamps* » (1) est bien assise sur son roc dans cette atmosphère un peu tendre qui est si fréquente dans notre région.

LELEU-BOURGOIN a toujours, dans des procédés qui s'y prêtent rarement, une réelle puissance d'expression. Ses eaux, traitées par la tempéra, ont, dans deux « *Paysages Vendéens* », une extraordinaire fluidité.

Camille PLANET croque avec beaucoup d'aisance des attitudes typiques de nos villageois. C'est un humoriste et nous voudrions bien voir l'an prochain quelques-uns de ses croquis. Dans un tout autre genre, LAIGNELET a de très élégantes fantaisies décoratives sur des coins connus de Fontenay ou de La Rochelle.

Th. CAILLON transpose avec beaucoup d'habileté des sites familiers aux fontenaisiens; il sait même en ressusciter de fraîchement disparus avec une saveur vieillote qui ferait croire à quelque dessin déniché chez l'antiquaire. Jean GARNIER témoigne qu'il ose aborder les plus difficiles sujets.

L'architecture et la sculpture sont, ainsi qu'il est d'usage, peu représentées à ce quatrième salon de la S. V .A. et c'est dommage. La sculpture offre toujours, nous pourrions même dire de plus en plus, de grosses difficultés de transport. Les frères Joël et Jean MARTEL n'ont envoyé qu'un bibelot, mais charmant. Leur *Chat* (2) en faïence noire, très simplement stylisé est d'un belle venue. Quant à leurs reproductions photographiques de sculptures intransportables, elles témoignent de leurs efforts tenaces pour sortir des chemins battus.

Roger NORMAND, avec patience, a moulé les contractions désespérées d'un *enlizé*. Aurons-nous ainsi à Fontenay un pendant de l'enlizé du Musée du Mont Saint-Michel ?

Une seule œuvre d'architecture, mais capitale, le relevé de l'état de l'*Eglise de Saint-Nicolas de Brem* (3) en 1906 par Emile BOUTIN, relevé précis et précieux du plan, accompagné de vues aquarellées des intérieurs. Depuis 1906 cette église, sans doute, s'est effritée encore un peu plus, et cela nous montre de quel intérêt primordial sont ces relevés archéologiques qu'il faudrait multiplier dans notre

(1) Acquis par le Musée Vendéen.

(2) Offert par les auteurs au Musée Vendéen.

(3) Acquis par le Musée Vendéen.

Digitized by Google

région pour rendre notre Musée Vendéen comme le conservatoire de ces monuments en grand péril.

Peu de choses aussi en arts appliqués, et pourquoi si peu de ces choses qui devraient au contraire, ici, dominer ? Mademoiselle ARCADE, pourtant, dans ses coussins obtient d'heureux effets; le commandant BOUTET-LAGRÉE arrive, dans ses enluminures pour la *Révolte des Bijoux* de Camille Mauclair, à l'éclat et à la préciosité des pierres rares; et le maître-menuisier FAUCONNIER, seul de ses collègues, nous donne un éclatant témoignage de sa maîtrise.

Mais où est donc la foule de nos bons artisans d'antan ?

Il y a, en somme, moins d'exposants que l'an passé; les buts, qui se précisaient de jour en jour, de cette manifestation annuelle, ont éloigné quelques artistes. Et parmi ces exilés il en est de valeur. Par contre, ce que ce salon a perdu en nombre, il l'a gagné en cohésion. Pouvait-il espérer retenir bien longtemps des étrangers qui venaient à lui un peu par hasard, et sans plus d'attirance, au fond, pour ce coin de France plutôt que pour tel autre ?

Ceux qui sont restés risquent de demeurer fidèles; ils ont des liens communs, ou bien une communauté d'origine, ou bien une communauté d'aspiration. C'est cela qui arrive à créer les écoles; loin de moi la pensée de parler déjà d'une école de la région vendéenne; mais c'est déjà beaucoup que des confrontations périodiques puissent se faire entre des artistes qui, par leur naissance, risquent d'avoir des mentalités peu dissemblables et qui, par les mêmes sujets sur lesquels ils s'exerçent, peuvent en arriver à tout simplement se mesurer entre eux.

De ce fait, ce salon prend décidément son individualité, ce qui fait sa raison d'être.

Mais il lui reste une faiblesse. Au moment où les arts appliqués ont enfin conquis avec tant de peine une place prépondérante dans la vie de chaque jour il semble que nos artisans vendéens veuillent rester en dehors d'un mouvement, en dehors d'une exposition dont ils pourraient tirer des profits aussi bien matériels que moraux. On sait bien qu'ils ne manquent pas d'habileté technique; mais pourquoi leur style, qui a perdu les hautes traditions régionales sans marcher à la même allure que le courant moderne, reste-t-il comme figé ? Jamais plus belle occasion ne leur fut donnée que cette exposition qui leur permettrait des comparaisons et une émulation des plus profitables. C'est là un des buts que devrait se fixer la S. V. A., but de longue portée et de longue patience.

Jean GUINEFOLLE.

Digitized by Google

LES RÊVES BLEUS !

(Musique d'E. GUYONNET).

En l'honneur de « Mimi Pinson »

Les rêves bleus comme ils s'en vont,
Plus rapides que le nuage !
Les rêves bleus comme ils s'en vont,
Balayés par un vent d'orage !
Les rêves bleus comme ils s'en vont,
De l'âme de Mimi Pinson,
Balayés par un vent d'orage !

Les rêves bleus comme ils s'en vont,
Fleurs d'un matin à peine écloses !
Les rêves bleus comme ils s'en vont,
Ils s'effeuillent comme les roses !
Les rêves bleus comme ils s'en vont,
De l'âme de Mimi Pinson !
Ils s'effeuillent comme les roses.

Les rêves bleus comme ils s'en vont,
Ils s'envolent, ils ont des ailes !
Les rêves bleus comme ils s'en vont,
Un soir avec les hirondelles !
Les rêves bleus comme ils s'en vont,
De l'âme de Mimi Pinson,
Sans retour aux saisons nouvelles.

B. CLÉNET.

Digitized by Google

SOUHAITS DE NOUVEL AN

A M. René Vallette.

Cher Directeur et Ami,

Je vous apporte mes meilleurs vœux de nouvel an.

Et j'y joins cette humble gerbe de fleurs des champs, venant tout droit de Vendée et des alentours.

Au bois de la Folie j'ai trouvé de gentils rosiers d'amour. Ils avaient les pétales si délicieusement roses qu'ils avaient dû frôler cette nuit les joues de la belle Mélusine. Fleurs simples et sincères, leur calice contenait des gemmes plus pures que le diamant. Un fadet malin m'a murmuré dans l'ombre les mots magiques qui devaient les conserver intacts, mais c'était là langage de fée et je n'y ai rien compris. Dans les bois de la Pelissonnière il y avait un tapis de pervenches, disposé avec art pour recevoir les petits pieds d'une princesse fugitive, j'en ai distrait quelques tiges. Sur les bords de la Loire, près de Nantes, j'ai pu cueillir des myosotis. Un crépuscule d'hiver endeuillait la plaine, la brise soufflait, venant du fleuve, j'ai cru entendre les râles des pâles victimes de Carrier qui murmuraient: ne m'oubliez pas. Dans la forêt de Mervent, près de la Grotte, restaient quelques digitales; pieusement j'ai brisé les tiges, car le doigtier de Nostre Dame porte incontestablement bonheur. O! les belles marguerites du parc Soubise! j'en ai pris, dérobé plutôt les plus

Digitized by Google

belles, car j'ai cru voir dans un rayon de lune, la gente chatelaine flirtant avec son royal amant. Bon vieux Henri IV tu devais trouver que le Royaume avait bien changé et que la poule au pot d'hebdomadaire devenait quotidienne pour tes chers vilains! A Saint-Aubin de Baubigné, près de la statue de Monsieur Henri, il y avait quelques pensées. Je n'en ai dérobé qu'une, mais c'est la plus pure du bouquet. Dans le bocage les grands genêts d'or s'inclinaient vers le sol, dur sol de granite sur lequel tant de genoux pieusement se sont posés avant de rouler dans les landes, brisés par les balles des bleus. Le vent rageusement essayait de les courber sur la glèbe, mais a chaque assaut ils se relevaient plus fiers, jamais vaincus. Genêts, genêts d'or de Vendée, linceul de gloire qui recouvre nos morts, donnez-moi une grande gerbe de vos palmes sacrées pour offrir à un ami qui vous aime, qui a chanté votre grande épopée et qui, lui, ne vous trahira pas! Humbles, tapies dans l'herbette, s'ouvraïent quelques violettes. Elles se sont très gentiment offertes, comme de véritables fleurs-fées, je les ai prises à l'ombre propice et tutélaire des genêts, parce que les académiciens les aiment. Bah! les genêts n'étaient pas gênés, ils m'ont assuré qu'ils en avaient vu d'autres...

Genêts de mon pays, vous en souvenez-vous?

Ma gerbe était lourde et splendide. Il me manquait la plus belle des fleurs: le grand lys virginal au calice d'or. Ah! j'ai cherché longtemps, bien longtemps dans le bocage, dans le marais, dans la plaine. Il n'y en avait plus. On me présentait des simili étranges qui faisaient peine à voir. Des voix me criaient: « Des lys, ça ne se porte plus, c'est l'églantine qui est de mode et ça fait joli entre une faucille et un marteau! » Etrange symbolisme moderne.

Mais voici qu'arrivant à Beauregard sous les charmilles désertes, dans le crépuscule lunaire, j'ai vu une chose étrange: une moisson, un champ de lys royaux.

Et les fleurs m'ont dit: nous sommes des fleurs de rêve, chaque nuit qui finit l'année nous fleurissons sous ces charmilles afin que le maître qui repose là-bas ait des songes heureux. Mais ta gerbe sans nous serait vaine. Prends trois de nos plus belles tiges pour ton bouquet. Celles-ci ne faneront pas.

Et voici ma gerbe de premier de l'an. Mais, tout à coup, je m'aperçois que mon bouquet est bien multicolore, tout au moins très

Digitized by Google

tricolore. Mes intentions étaient bonnes sans doute, mais cependant... Au fait, les grands lys dominent tout.

Et puis, luminosité des idées forces, en somme ma gerbe est parfaite. Mais oui, ne faut-il pas obéir aux lois obscures mais inflexibles de l'évolution? Puisse 1926 nous apporter trois grands lys d'or sur le drapeau tricolore!

La gloire de l'un ne sera pas ternie par la splendeur de l'autre.

En toute sympathie, mon cher Directeur et Ami, je suis votre, cordialement .

BOISMOREAU.

Digitized by Google

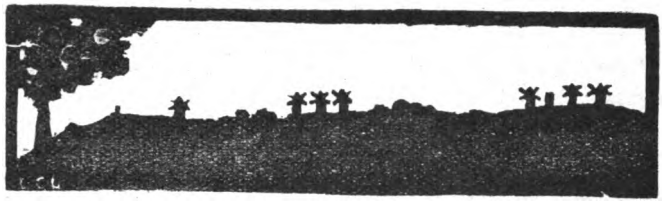

CHRONIQUE

La Journée de la Vendée Militaire. — Le 4 octobre 1925, par un temps idéal, la Journée de la Vendée Militaire s'est déroulée à Saint-Laurent-sur-Sèvre, avec un triomphal succès. Répondant à l'appel de leurs évêques, les catholiques de Vendée, de Bretagne et d'Anjou s'étaient donné rendez-vous, au nombre de 50.000 au pied du tombeau du Saint Missionnaire des pays d'Ouest.

Le défilé du Calvaire au lieu de la réunion fut superbe. Et c'est avec un vibrant enthousiasme que les orateurs, MM. de Kervenoaël, le R. P. Martin et M. l'abbé Bergey furent applaudis et ovationnés.

Après les remerciements par Monseigneur l'Evêque de Luçon, qui présidait la réunion, assisté des évêques de Nantes et d'Angers, le *Credo* fut entonné, tête nue, par la foule entière des assistants. Spectacle émouvant s'il en fut, et la bénédiction solennelle du Saint Sacrement termina cette belle et inoubliable journée d'affirmation et de défense religieuse. Puis la foule se dispersa au chant de la *Vendéenne*, dont la *Dépêche* a fort à propos rappelé l'origine lointaine dans son numéro du 18 octobre, en reproduisant le dessin qui servit d'illustration aux exemplaires de cette chanson, lors du banquet royaliste de Challans en 1882, et celui de l'insigne que portaient tous les assistants de la manifestation de Saint-Laurent et que nous donnons plus bas.

Tourville à Fontenay-le-Comte. — Nous détachons du procès-verbal de la dernière séance de la « Société historique et scientifique des Deux-Sèvres » (8 octobre):

Passage du maréchal de Tourville à Niort et à Fontenay. — M. de Talhouët-Roy signale la présence, dans une vente d'autographes, le 20 juin 1925, d'une lettre de l'amiral de Tourville portant comme lieu d'origine Niort et comme millésime 1698.

Digitized by Google

M. Léonce Cathelineau, président, fait remarquer qu'aucun document ne mentionne le passage de Tourville à Niort à cette date.

Par contre, le 17 juillet 1696, la ville des Sables-d'Olonne fut bombardée par la flotte anglo-batave commandée par l'amiral hollandais Russel. Après ces événements, le maréchal de Tourville commandant supérieur des forces de terre et de mer dans les provinces du Poitou, Aunis et Saintonge, reçut l'ordre de visiter, au mois de septembre 1696, les côtes de la Vendée, en prévision d'une descente possible des Anglais. Le 18 septembre, Tourville se trouvait à Fontenay, à un « Te Deum » chanté à l'occasion du traité de paix conclu entre la France et la Savoie. Il est à croire que la date de cette lettre a été mal lue ou mal imprimée et qu'il faudrait lire 1696 au lieu de 1698.

Nos Artistes Vendéens. — L'excellent et très aimable graveur vendéen, Marcel Fleury, a exposé chez Pijollet, libraire, rue Chaudrier, à La Rochelle, où il habite, en la villa « Vendée quand même », une série de dix cuivres qui prendront place dans la première partie de son ouvrage en préparation: « Mon Premier été à La Rochelle. »

Œuvre nouvelle et combien belle, destinée à élever à la curieuse cité de Jean Guitton, un monument artistique et pittoresque, et que nous recommandons d'une façon toute spéciale à l'admiration de ceux de nos compatriotes, qui sont épris des choses d'art et qui ont le culte du Passé.

Après avoir admiré ces premières planches gravées avec tous les soins accoutumés du distingué artiste, ils ne manqueront pas du reste de laisser à M. Pijollet, leur souscription, dont le montant est de 400 francs pour le prix global des 40 eaux-fortes, payables par quart à l'apparition de chaque fascicule.

Ajoutons qu'aussitôt l'apparition du premier fascicule, la souscription sera majorée.

— Notre éminent ami, le statuaire Arthur Guéniot, vient d'être chargé d'un bas-relief en marbre, représentant l'évangéliste Saint-Jean, et qui doit faire pendant au bas-relief du Sacré-Cœur, précédemment exécuté par lui, dans l'église Saint-Jean de Montmartre à Paris.

L'excellent artiste aura ainsi, en y comprenant ses deux magnifiques anges-bénitiers, quatre de ses plus belles œuvres dans cette même église. Nous l'en félicitons de tout cœur.

— Un de nos compatriotes, M. l'abbé Louis Chevalier, originaire de la Verrie, a exposé au Salon d'Hiver, à Paris, une série d'objets

Digitized by Google

intéressants dûs à un procédé de pyrosculpture, dont il est l'inventeur et qui est un art intermédiaire entre la pyrogravure et la sculpture.

— Nous avons la très grande joie d'apprendre au dernier moment que l'Académie française vient d'accorder un prix de 25.000 francs de la fondation Cognacq-Jay au charmant ménage de notre excellent ami André Astoul, le bon peintre yonnais. Nous lui renouvelons nos plus cordiales et chaleureuses félicitations.

Découverte de souterrains-refuges. — Au village de l'Etoile, près de Pouzauges, des ouvriers carriers ont mis à jour, ces jours derniers, une entrée de souterrain dont la voûte ne mesure pas moins de 4 mètres de large. Prévenu de cette intéressante découverte, M. le docteur Boismoreau, de Saint-Mesmin, accompagné de M. A. Schaumann, se rendit aussitôt sur les lieux, mais ne put explorer le puits qu'un éboulement récent venait de combler.

Ce souterrain-refuge qui d'après notre distingué collaborateur, fut construit pendant l'invasion normande du IXe siècle, devait communiquer avec l'ancienne maison seigneuriale de l'Etoile.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Poissonnet, maire de la Mothe-Achard, vient également d'en découvrir un, avec d'intéressants débris de poteries, à la Tessonnière de Venansault.

Le Salon de la S. V. A. et le Musée Vendéen. — Sans avoir la prétention de rivaliser avec celui des Champs-Elysées, le Salon dernier de la S. V. A. qui s'est ouvert le 8 novembre a été l'occasion d'une manifestation artistique nouvelle d'un haut intérêt et qui fait tout à la fois honneur aux artistes exposants et aux organisateurs de l'Exposition.

Parmi les belles et intéressantes œuvres qui figurent au catalogue si joliment illustré par un bois gravé de M. Emile Boutin, le très distingué président de la S. V. A., signalons particulièrement celles de MM. Rousseau-Decelle, Astoul, Rabier, Boutet-Lagrée, Charlopeau, Marcel Fleury, Boutin, Claveau, Mériot, Coquet, Chaigneau, Damour, Madame Péaud, Mademoiselle Ouvrard, etc...

— Le Musée s'est accru d'une curieuse et fidèle reconstitution d'un intérieur paysan vendéen d'autrefois qui offre aux visiteurs et aux touristes un tout particulier intérêt.

Notes d'Art. — Une exposition d'œuvres de Louis Cylkow s'est ouverte à Paris, Galerie Georges Petit, le 15 novembre: quarante études de paysages bretons, et surtout du Marais Vendéen.

Digitized by Google

Une préface de Marc Elder, sous forme de lettre à l'artiste, présente son œuvre: « Vous avez recomposé, avec infiniment d'art, les pays de votre choix, écrit-il: la claire Vendée et le Morbihan maritime. C'est moins leur visage que le moment de votre émotion que vous nous montrez. »

Les Conférences Fontenaisiennes — La nouvelle série des *Conférences fontenaisiennes* a débuté par des succès très mérités. C'est ainsi que successivement ont été chaleureusement applaudis sur notre scène fontenaisienne: M. Emile Brethé, qui nous a fait connaître le poète *Nicolas Rapin*, une de nos illustrations locales; — M. du Plessis de Grenédan, qui nous a parlé en termes émouvants de la *Question des Dirigeables* et de la *tragédie du Dixmude*, où son fils trouva héroïquement la mort; — M. Jean Robuchon qui a fait défiler devant nous les merveilleuses visions des *châteaux de la Loire*.

Le Comité des conférences nous annonce toute une pléïade d'autres orateurs qui ne manqueront pas d'obtenir le même succès, et notamment MM. Bodroux, professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers, J. Aulneau, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Chauvelot, explorateur, beau-frère du brillant publiciste Léon Daudet, Mémain, professeur d'histoire au Lycée de Rochefort, etc., etc.

Nos Auteurs et Compositeurs. — Pour l'anniversaire d'Alfred de Musset, le Théâtre de l'Odéon a donné le 11 décembre « Mimi Pinson est une blonde », un acte en vers, dû à la collaboration de notre excellent compatriote B. Clénet qui compte à son actif de brillants succès dramatiques, et de Raymond Genty, le poète des «Ames légères », des « Belles Amours », etc

Dans cette paraphrase de la célèbre ballade du tendre et merveilleux chantre de l'amour, les auteurs ont superbement exalté, en vers délicats et charmeurs, le bon cœur de Mimi Pinson sauvant la vie d'un fiancé parjure.

Le talentueux compositeur vendéen Ernest Guyonnet a brodé d'une adorable et caressante musique « La Ballade », ainsi que les couplets des « Rêves bleus » et ceux de « Que la vie est belle à vingt ans ».

L'œuvre de nos compatriotes a été chaudement accueillie du public parisien et nous avons grand plaisir à en signaler le succès.

— Nous avons également appris avec le même plaisir que notre distingué compatriote et ami Louis Mainguenеau, avait remporté de nouveaux et très honorables succès aux *Concerts Colonne* où tant

Digitized by Google

de Prix de Rome attendent longtemps et parfois en vain leur tour; deux de ses belles compositions viennent de figurer au programme.

Ses *Chants lyriques*, d'une orchestration puissante et grave sur la *Mort du Roi* et l'*Amour de Krishua*, ballades de Paul Fort et de Ferdinand Hérold, ont obtenu un énorme succès qui devant le public d'élite des *Concerts Colonne* est un verdict établissant définitivement la renommée d'un vrai musicien.

Un Vendéen nommé Evêque. — Nous apprenons avec plaisir que le Saint-Siège vient de nommer évêque titulaire d'Irenopolis, et coadjuteur, avec future succession, de S. G. Monseigneur Schoepfer, évêque de Tarbes et Lourdes, Monseigneur Alexandre Poirier, vicaire général de Luçon. Le nouvel évêque est né à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), le 17 mars 1866. Il fut ordonné prêtre en mai 1890; fut chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome, en 1896. Puis, revenu à Luçon, chanoine titulaire en février 1906, vicaire général le 1er octobre 1912.

Nous lui renouvelons nos plus respectueuses félicitations.

Nos Compatriotes. — Notre ami et collaborateur M. J. Aulneau, dans la réorganisation récente du conseil de direction de l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, a été nommé Secrétaire général de l'Ecole.

— Notre sympathique collaborateur M. Marcel Bertrand, le jeune poète Vendéen, vient sur la proposition de Monseigneur de Chézelle, d'être nommé par le Saint-Père, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Jean de Latran.

Nos sincères compliments.

Nos Confrères. — Au cours de sa dernière séance, la Société littéraire de La Rochelle, a élu président, notre confrère et ami, M. Hector Talvart, en remplacement de M. Daveaux, qui a quitté cette ville. Sous l'impulsion de son nouveau président, la section des Belles-Lettres et Arts de l'Académie Rochelaise saura prendre un essor nouveau.

Echos littéraires. — M. Elémir Bourges, membre de l'Académie Goncourt, qui vient de mourir, avait, dans sa jeunesse, publié une œuvre qui avait pour cadre la Vendée et qui, sous ce titre: « Sous la hache », retraçait les luttes tragiques de 1793, entre Bleus et Chouans.

Une Fédération intellectuelle et économique se fonde en Pays poitevin. — Le dimanche 29 novembre à 14 h. 30, à la

Digitized by Google

Faculté des Lettres de Poitiers a eu lieu l'assemblée constitutive de la Fédération Intellectuelle et Economique du Centre-Ouest de la France.

Les plus hautes autorités y assistaient, y étaient représentées ou s'étaient excusées.

Les Sociétés savantes du Poitou, du Limousin et de l'Angoumois s'étaient également fait représenter. Ainsi M. Leveil, le distingué professeur du Lycée du Niort, représentait au titre de secrétaire de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres; M. Salvini, au titre de président, la Société des Archives historiques du Poitou; la Société des Antiquaires de l'Ouest était représentée par ses président, vice-président et secrétaire.

N. D. L. D. — *L'augmentation exorbitante du prix du papier (50 0/0) et de la main-d'œuvre, nous oblige à élever légèrement le prix de la Revue pour 1926 et à le porter aux taux suivants:*

20 francs sur papier ordinaire;

30 francs sur papier de luxe.

Nous comptons néanmoins sur la fidélité de nos Abonnés et les assurons de compenser le modeste sacrifice que nous leur demandons par un grandissant intérêt artistique et littéraire de la Revue.

La Vendée Militaire à Saint-Laurent

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de M. Louis BEAUSSANT, avec Mademoiselle Simone HURBIN.

MARIAGES

Le 7 octobre 1925, en présence d'une très nombreuse et très brillante assistance, a été célébré en l'église de Pouzauges (Vendée), le mariage de Mademoiselle Odette de ROUAULT, fille du comte de Rouault et de la comtesse, née des Nouhes, décédée, avec le vicomte Jacques de CHABOT, fils du vicomte Charles de Chabot et de la vicomtesse, née de Frédy.

La messe a été célébrée par l'abbé de Menou, cousin de la mariée, qui a transmis aux jeunes époux la bénédiction que le Souverain Pontife daignait leur envoyer et a, dans un éloquent discours, rappelé le glorieux passé des deux familles.

Les témoins étaient, pour la mariée: le comte L. de Becdelièvre et le comte des Nouhes; pour le marié: le Vte Maurice de Chabot et le vicomte R. de Monti.

Le service d'honneur était assuré par: Mademoiselle A. de Becdelièvre et le vicomte Bernard de Monti, Mademoiselle Marie de Chabot et M. Gervais de Menou, Mademoiselle Gilberte Aymer de La Chevalerie et M. Pierre de Romans, Mademoiselle Marie de Beauregard et M. de Bodmann, Mademoiselle Diane de Hillerin et le comte Pierre de Beauregard, et par Mademoiselle de Nicolay avec M. de La Rochebrochard.

Après la cérémonie religieuse, le comte de Rouault offrit dans son château de la Cacaudière, à ses très nombreux invités, une fort élégante réception, au cours de laquelle, M. René Vallette, en fidèle ami de la famille, porta un toast très applaudi.

— Le 10 octobre 1925, à l'église Saint-Porchaire de Poitiers, et dans la plus stricte intimité, a été béni par Sa Grandeur Mgr de Durfort, le mariage de Mlle de KERGUERN avec Monsieur Loic de la FLEURIAYE.

Digitized by Google

— Le 15 octobre 1925, en l'église de Bournezeau, a été célébré dans l'intimité, par suite de récents deuils, le mariage de M. Louis SALATS, chef d'escadron d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, et de Mademoiselle Madeleine ESGONNIÈRE du THIBEUF.

— Le 28 octobre 1925, a été célébré, en l'église de la Châtaigneraie, le mariage de M. Jean MARTIN, de Puy-Sec, avec Mademoiselle Renée BARREAU, de la Châtaigneraie.

— Le 11 novembre, a été célébré, en l'église de Saint-Mathurin, le mariage de Mademoiselle Hélène DOYEN, fille de M. Doyen, maire de Saint-Mathurin et nièce de M. Morand, sénateur de la Vendée, avec M. Jacques MARCEL, fils de M. Marcel, architecte en chef du Gouvernement.

— Le 1er décembre 1925, a été célébré dans la plus stricte intimité, en la chapelle Saint-Louis des Invalides, à Paris, le mariage du chef d'escadron François du TEMPS, commandant le 5e groupe d'autos-mitrailleuses officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre et Military Cross, fils de M. François du Temps, chevalier de la Légion d'honneur, et de Madame, née Angibaud, avec Madame Jacques CHEUVREUX, fille de M. Henry Panhard, notaire honoraire, et de Madame, née Girard.

— Nous apprenons également le mariage du Vicomte COUHÉ de LUSIGNAN, avec la comtesse BERNARD de PORET, née La Morinière.

Nos félicitations et vœux bien sincères.

NAISSANCES

M. Emile TAUDIÈRE, fils de l'ancien et regretté député des Deux-Sèvres et Madame Taudière font part de la naissance de leur quatrième fille Marie-Rose.

— Le jeune Henry de CHAILLÉ, nous a aimablement fait part de la naissance de son petit frère Yvonnick.

— M. et Madame Raymond DARDES, née de Tinguy de Beaupuy, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Yves.

Digitized by Google

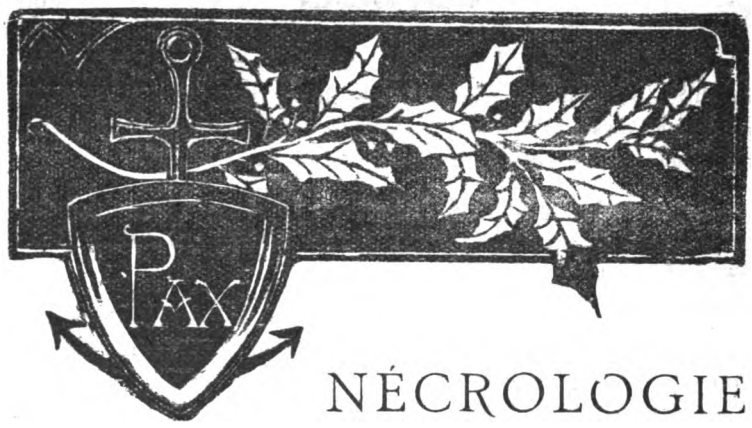

NÉCROLOGIE

Mademoiselle Fanny COINQUET, décédée dans sa 69e année, au Port-Mahon de Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure), et dont la mort a mis en deuil la famille de Béjarry de la Grignonnière.

— Madame la baronne de WISMES, née Louise-Marie-Antoinette de la Roche Saint-André, décédée, le 14 novembre, à l'âge de 61 ans, à Nantes, et dont la mort a mis en deuil les familles de Wismes, de la Roche Saint-André et de Gouyon.

— Madame Georges de JUZANCOURT, née Pauline de Chasteigner, décédée à Niort, à l'âge de 75 ans, et dont la mort a mis en deuil les familles de Guerry de Beauregard, de Juzancourt et de Chasteigner.

— Monsieur Emile-Alexandre-François AUDOUIN-DUBREUIL, beau-père de notre excellent ami M. Louis Clais, notaire honoraire, décédé à St-Jean-d'Angély, le 25 novembre 1925, dans sa 86e année.

— Madame la comtesse Louis de la BASSETIÈRE, née Geneviève Savary de Beauregard, décédée le 29 novembre 1925, au château de la Bassetière, à l'âge de 67 ans, et dont les obsèques ont été célébrées le 4 décembre en l'église de Saint-Julien-des-Landes.

— Madame Alain HAAS, fille de M. Joseph Cheguillaume, maire de Soullans, décédée à Nantes, et dont les obsèques ont eu lieu en l'église de Soullans, le 7 décembre 1925.

Nos sincères condoléances aux familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre: *La Vie et l'Œuvre d'un écrivain de l'Anjou*, M. André Bruel a consacré au charmant écrivain qu'est *Henry Cormeau*, le chantre inspiré des Mauges, un très remarquable article dans *L'Ouest*, d'Angers. C'est Cormeau, on s'en souvient, qui traça naguère dans la *Revue d'Anjou*, un si joli portrait de notre Directeur.

— Notre éminent ami, le marquis de l'Estourbeillon, président de l'*Union régionaliste bretonne* (4, rue du Vieux Colombier, Paris), vient de réunir en un magnifique volume in-8° de 382 pages et 40 illustrations, tous les documents, procès-verbaux de séances, conférences, mémoires du Congrès Panceltique qui eut lieu l'an dernier à Quimper. Ce volume qui a pour titre *Les Celtes à Quimper* est en vente au prix de 20 francs.

— M. Paul Morel, le distingué professeur à l'Ecole Normale de la Roche-sur-Yon, a publié dans le *Mercure de France* un très intéressant article sur la *Réforme de l'enseignement en Allemagne*.

Il doit commencer dans le prochain numéro de la *Revue du Bas-Poitou*, une série de portraits littéraires du Pays d'Ouest, qui débutera par celui de Madame *Emma Pellerin*.

— Notre éminent compatriote M. Achille Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, publie dans le *Figaro*, sous le titre *Chronique du Quartier Latin*, une série d'articles très remarqués.

— Dans la *Gazette d'Aunis* du 11 novembre 1925, signalons un très attachant article de notre aimable et érudit confrère M. *Hector Talvart* sur le *poète Henry Mériot, charentais*, à propos de la publication de ses très belles poésies complètes, chez Alph. Lemerre, 1925, que nous avons reçues nous-mêmes avec une très charmante dédicace, et dont nous aurons grand plaisir de faire l'éloge dans un fascicule prochain.

— M. Octave Aubry, qui a publié il y a quelques mois une histoire curieusement imaginaire de Louis XVII, fait paraître un « nouveau et très intéressant roman d'histoire »: *Marie Walewska*. M. Aubry y estime que le rôle historique de la jeune Polonaise a été beaucoup plus important qu'on ne l'a dit jusqu'ici dans l'existence de Napoléon.

Digitized by Google

— A lire dans la *Revue du Touring Club* une très pittoresque étude sur *Le Marais Poitevin.*

— Notre confrère Jean Drault, donne en feuilleton dans le *Gaulois*, une étude sur *Les Origines, la vie, la mort de Jean Cottereau*, dit *Jean Chouan.*

— Les *Archives du Diocèse de Luçon* (Juillet-Août 1925), publient sous la signature de M. l'abbé Poirier, son érudit directeur, la suite de la *Chronique de Longèves* (cures et curés — Seigneuries et Domaines).

Le même fascicule contient la suite des émouvantes biographies des *Martyrs Vendéens* (de Rieussec, Gaignet et Gouraud), par M. le Chanoine Boutin.

— *L'Illustration* a commencé la publication d'une œuvre magistrale de notre illustre compatriote M. Georges Clémenceau, sur *Démosthène.*

— Notre excellent et très érudit confrère M. Hector Talvart, rédacteur en chef de la *Fiche Française*, dont nous avons eu l'été dernier le très grand plaisir de faire en Vendée la connaissance, nous a fait l'hommage — un hommage très gracieusement dédicacé, — de ses deux précieux volumes de *Conjectures* (édition du *Siècle*, Paris), qui sont de véritables trésors de psychologie morale et littéraire. Nous ne manquerons pas d'en reparler plus longuement une autre fois et d'en faire, comme il convient, un plus complet éloge.

— M. André Bruel vient de faire paraître, en une brochure tirée pour quelques amis, au nombre desquels nous lui savons gré de nous avoir compté, la remarquable étude qu'il a consacrée au talentueux écrivain mauge, Henry Cormeau, et que nous avons signalée plus haut.

Cette étude est précédée de l'attendrissant poème en prose *Mauges d'Automne* et de *Lendemain de Bonheur*, psaume douloureux où, tout en évoquant les joies naïves de ses promenades champêtres avec sa chère Disparue, Cormeau dit excellemment sa peine infinie et combien pèse son deuil !

— Dans la *Vie à la Campagne*, si excellemment dirigée par notre confrère Albert Maumené. *L'organisation et la conduite du Domaine Rural*, par M. Engelhard et présenté par M. Victor Boret, ancien Ministre de l'Agriculture, président de la Commission de l'Agriculture à la Chambre. Une très importante documentation photographique et des plans (128 gravures) éclairent admirablement les chapitres de ce

Digitized by Google

numéro. *Que de près ou de loin vous teniez à la terre,* lisez ce numéro extraordinaire (7 fr. 70 franco).

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VIe).

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. le capitaine Meyrialle, un élégant volume illustré, sur *Saint-Maixent et son école Militaire.* (Baussay, Niort, 5 francs), qui présente d'autant plus d'intérêt au directeur de cette Revue, que sa famille est originaire de Saint-Maixent.

— De M. Max Begouen, le distingué fils de notre savant collaborateur, M. le comte Begouen: *Les Bisons d'Argile,* un fort joli roman de science, qui fait revivre un âge lointain par une brillante imagination créatrice. (A. Fayard, Paris, 7 fr. 50).

Derniers Livres offerts à la Revue, et dont il sera ultérieurement rendu compte.

La Renaissance des Lettres en France, par notre éminent collaborateur, M. Jean Plattard, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Armand Colin, Paris 1925, 6 fr. 50).

Les *Poésies de Henry Mériot,* préfacées par Laurent Tailhade J. Peladan, V. Billaud, et déclaration de l'auteur (Paris, Alphonse Lemerre 1925. Prix 15 fr.)

— *Le Roman dans l'Histoire — Grand Amour caché de Napoléon — Marie Waleska,* par M. Octave Aubry. (Paris, Arsène Fayard, 7 fr. 50).

— Le *Roman de la Mélusine,* avec un dessin de Dignimont, par André Lebey. (Paris, Albin Michel, 7 fr. 50).

— *Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus,* par Gaetan Bernoville. (Paris, Bernard Grasset, 9 francs). R. DE THIVERÇAY.

La *REVUE DU BAS-POITOU*

OFFRE A SES DÉVOUÉS COLLABORATEURS

ET A SES ABONNÉS FIDÈLES

SES MEILLEURS VŒUX DE NOUVEL AN

31 Décembre 1925.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD, *P et O. LUSSAUD Frères.* Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1925

TABLE DES MATIÈRES

I

TEXTE

I. — *Les Mémoires de la " Belle Vendéenne ". — Mademoiselle Sophie de Sapinaud*, par M. J. DE JOANNIS 1

II. — *Montreuil et ses Seigneurs*, par M. l'Abbé GAILLARD, curé de Montreuil 14

III. — *Charette*, par M. Paul DEVIGNE 25

IV. — *Ode à Francis Eon, après lecture de son Livre de Vers* La Vie Continue, par M. Pierre DE BOUCHAUD 34

V. — *La Maison Vendéenne*, par M. Emile BOUTIN. 39

VI. — *Un Aquarelliste poitevin : Maurice Duportal*, par M. Pierre MENANTEAU 46

VII. — *L'Affaire de la Proustière. — Documents inédits* (suite), par M. l'abbé POIRIER 49

VIII. — *Sonnets. — Pouzauges. — La Forêt Enchantée*, par Mme Lucie MAYEN 55

IX. — *Nos Morts. — M. Alain de Goué*, par M. E. GAUVRIT 57

X. — *Correspondance. — Maisons et Meubles Vendéens, Poitevins et Saintongeais*, par M. Albert MAUMENÉ, directeur de « Vie à la Campagne » 58

XI. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY 59

XII. — *Carnet Mondain*, id. 65

XIII. — *Nécrologie*, id. 67

XIV. — *Bibliographie*, id. 69

XV. — *La Chanson du Bon Temps. — Souvenirs poitevins*, par M. Robert DELAGRANGE 71

XVI. — *Les Mémoires de la " Belle Vendéenne ". — Mademoiselle Sophie de Sapinaud* (suite), par M. J. de JOANNIS 84

Digitized by Google

XVII. — *Montreuil et ses Seigneurs* (suite), par M. l'Abbé GAILLARD, curé de Montreuil.. 93
XVIII. — *Charette* (fin), par M. Paul DEVIGNE..... 105
XIX. — *Ecrin Poétique. — Le Passage de l'Errant. — Légende Dauphinoise. — La Sunamite, poésies*, par Mme S BOUTET-LAGRÉE 116
XX. — *La Vendée au Salon*, par M. L. de la CHANONIE 118
XXI. — *A Propos des Récents Desastres Maritimes. — La Fondation de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, d'après des documents inédits*, par M. Edmond BÉRAUD .. 121
XXII. — *Tableautins Champêtres. — Dans l'Été Provençal. — Pluie au Matin. — Après-Midi. — Orage dans le Soir, poésies* par M. Marcel BERTRAND..... 132
XXIII. — *Chronique*, par R. de THIVERÇAY..... 137
XXIV. — *Carnet Mondain*, id. 145
XXV. — *Nécrologie*, id. 147
XXVI. — *Bibliographie*, id. 149
XXVII. — *La Psychologie de Gilles de Rais*, par M. Emile GABORY 153
XXVIII. — *Les Mémoires de la " Belle Vendéenne ". — Mademoiselle Sophie de Sapinaud* (suite), par M. J. DE JOANNIS..... 169
XXIX. — *Sur les Routes du Vieux Pays de France*, poésie, par Mme S. BOUTET-LAGRÉE. 182
XXX. — *Etude d'Histoire Vendéenne. — Notice sur la Comtesse de La Rochefoucauld-Bayers*, par M. WAITZENNEGGER..... 185
XXXI. — *Trois Livres sur la Révolution*, par M. Edmond BÉRAUD..... 192
XXXII. — *Retour*, poésie, par M. Jacques DE MAUPEOU. 197
XXXIII. — *L'Affaire de la Proustière. — Documents inédits* (fin), par M. l'Abbé POIRIER..... 199
XXXIV. — *Glane Vendéenne*, par M. l'abbé BRUNELLIÈRE 206
XXXV. — *Nos Morts. — M. Charles Brunetière*, par M. René VALLETTE. — *M. Louis Luzurier*, par M. Edmond BÉRAUD..... 207
XXXVI. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 211
XXXVII. — *Carnet Mondain*, id. 219
XXXVIII. — *Nécrologie*, id. 221
XXXIX. — *Bibliographie*, id. 224

Digitized by Google

XL. — *Voyage archéologique en Vendée. — Le Château du Puy-du-Fou*, Pages inédites du Carnet de Route de feu M. O de Rochebrune.. 229

XLI. — *La Nuit de Noël de Korrigan, Conte briéron*, par Mme S. Boutet-Lagrée..... 236

XLII. — *Les Mémoires de la " Belle Vendéenne. " — Mesdemoiselles Aimée et Charlotte de Sapinaud* (suite). par M. J. de Joannis..... 242

XLIII. — *Fleurs de Vendée*, poésies, par Mlle Charlotte Roy..... 262

XLIV. — *Montreuil et ses Seigneurs* (suite), par M. l'Abbé Gaillard, Curé de Saint-Sulpice-en-Pareds 267

XLV. — *L'Exposition de la Vendéenne des Arts*, par M. Jean Guinefolle..... 278

XLVI. — *Les Rêves Bleus*, poésie, par M. B. Clénet... 284

XLVII. — *Souhaits de Nouvel An*, par M. Boismoreau.. 285

XLVIII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay..... 288

XLIX. — *Carnet Mondain*, id. 294

L. — *Nécrologie*, id. 296

LI. — *Bibliographie*, id. 297

Digitized by Google

II

GRAVURES

I. — *Mademoiselle Sophie de Sapinaud, dite "La Belle Vendéenne"*. Portrait inédit hors texte.
II. — *Charette de la Conterie* (Cliché de la Maison Hachette) 24
III. — *Bois gravés*, de M. E. Boutin 38, 43
IV. — *Lettres Ornées et Têtes de Pages*, dessins inédits de M. Boutet-Lagrée 3, 25, 55
V. — *Le Monument des Vendéens à Tournai* (Cliché du *Phare*) 137
VI. — *Le Monument aux Morts de la Guerre de Fontenay-le-Comte* (Cliché du *Phare*) 141
VII. — *Lettres Ornées et Têtes de Pages, dessins inédits* de M. Boutet-Lagrée 71, 84, 105, 116, 121
VIII. — *La Tour de l'Horloge à La Rochelle*, d'après une eau-forte originale de M. Marcel Fleury 214
IX. — *Reliure aux armes d'Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne*. Bois gravé par M. L. Charbonneau-Lassay 226
X. — *Double Tournois d'Henri de la Tour d'Auvergne, Bois gravé* par M. Robert de la Tour d'Auvergne 227
XI. — *Lettres Ornées*, dessins inédits par M. Boutet-Lagrée 185, 192
XII. — *Le Château du Puy-du-Fou, en 1861*, d'après une eau-forte M. O. de Rochebrune 230
XIII. — *Numéro d'Ordre porté au Bagne de Lorient par Mlle Aimée de Sapinaud*, hors texte....
XIV. — *L'Exposition de la Vendéenne des Arts*, bois gravé de M. Boutin 278
XV. — *Lettres Ornées et Têtes de Pages*, dessins inédits de M. Boutet-Lagrée 236, 262, 285

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU -- ANNONCES

CRÉDIT DE L'OUEST

Société Anonyme au Capital de 50 millions

Siège Social à Angers, 17, rue Voltaire

Succursale à *FONTENAY-LE-COMTE*

(Banque E. AMÉDÉE et Cie près le Pont-Neuf)

AGENCES

La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Luçon, Chantonnay, Challans, Les Herbiers et Saint-Gilles-sur-Vie.

LE CRÉDIT DE L'OUEST

Se charge de toutes Opérations de Banque et de Bourse.
Paie tous les Coupons sans Frais
Reçoit sans Frais les Souscriptions à toutes les Émissions.
Loue des Coffres-forts, etc., etc.

GRANDS VINS
DE BOURGOGNE

HENRI DE BAHÈZRE

PROPRIÉTAIRE DE GRANDS CRUS

Maison fondée en 1808

NUITS-SAINT-GEORGES
(COTE-D'OR)

N.-B. — La Maison accepte de Bons Représentants.

Recommandés Comme Coupures de Journaux :
Le Courrier de la Presse, 21, Boulevard Montmartre, Paris
L'Argus de la Presse, 12, Faubourg Montmartre, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google